



ACTUALISATION A03 DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

ÉLÉMENTS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2015

Sommaire

Eléments financiers au 30 juin 2015 de Crédit Agricole S.A.....	3
Résultats du deuxième trimestre 2015 et du premier semestre 2015	3
Rapport financier semestriel	86
Autres informations	254
Actes constitutifs et statuts	254
Evolution de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A.....	280
Composition du Conseil d'administration	283
Composition des comités du Conseil d'administration.....	284
Composition du Comité de direction	286
Composition du Comité exécutif	286
Evolution des notations	287
Communiqué de presse	287
Personne responsable du document de référence et de ses actualisations.....	289
Contrôleurs légaux des comptes	290
Table de concordance.....	291

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 août 2015 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0180. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

ELEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2015 DE CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans l'ensemble des éléments financiers publiés au 30 juin 2015, les données 2014 sont présentées retraitées de l'application d'IFRIC 21.

RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2015 ET DU PREMIER SEMESTRE 2015

- Communiqué de presse sur les résultats du 2^e trimestre 2015

Montrouge, le 4 août 2015

Deuxième trimestre et premier semestre 2015

De bonnes performances commerciales dans tous les métiers

Résultats solides dans un contexte conjoncturel exigeant

Solidité de la structure financière confirmée

Groupe Crédit Agricole*

RNPG T2-15 : 1 500 m€ (vs 785 m€ au T2-14)

RNPG S1-15 : 2 728 m€ (vs 2 037 m€ au S1-14)

Ratio CET 1 non phasé : 13,2% (+90 pb/ juin 14)

* Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100%

Crédit Agricole S.A.

PNB des métiers : +5,7%* T2/T2

RBE des métiers : +6,8%* T2/T2

Coût du risque des métiers : -27,6%* T2/T2

Impact des éléments spécifiques

- Activation du switch : +80 m€ en RNPG

- Complément de provision pour litiges : -350 m€

- Spread émetteur/DVA/CPM : +200m€ en RNPG

RNPG : 920 m€

RNPG sous-jacent : 982 m€ Ratio CET1 non phasé : 10,2% (+30 pb/ juin 14)

* retraité des éléments spécifiques

Le Groupe Crédit Agricole

Le résultat net part du Groupe du groupe Crédit Agricole atteint 1 500 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en forte hausse par rapport au deuxième trimestre 2014 qui avait enregistré les impacts de la dépréciation de la participation dans la banque portugaise BES. Sur le premier semestre 2015, le résultat s'établit à 2 728 millions d'euros, en progression de 33,9% par rapport à la période correspondante de 2014.

Pour Jean-Marie Sander, Président de Crédit Agricole S.A., ce sont de bons résultats. Le Groupe Crédit Agricole délivre d'excellentes performances commerciales dans tous les métiers, qui confirment la pertinence des orientations du plan à moyen terme.

Pour Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A., ces résultats solides sont le fruit du très gros travail de consolidation mené par l'équipe conduite par Jean-Paul Chifflet. Ils forment un socle sur lequel la nouvelle équipe de Direction qu'il conduit avec Xavier Musca va pouvoir s'appuyer pour développer l'ambition du Crédit Agricole : en faire une banque synonyme d'utilité, de solidité et de performance durable.

Les résultats sont notamment le reflet d'une excellente performance opérationnelle dans tous les métiers.

En banque de proximité, les ouvertures nettes de dépôts à vue ont atteint respectivement 230 000 depuis fin juin 2014 dans les Caisses régionales et 70 000 depuis le début de l'année 2015 chez LCL. Les encours de crédits distribués au travers des 9 000 agences du Groupe en France atteignent 500 milliards d'euros, en hausse de 2,2% sur un an, tirés par le dynamisme du crédit à l'habitat; la même tendance est constatée dans la filiale italienne Cariparma. La collecte bilan est également en forte progression (+4,0%), en particulier en dépôts à vue (+13,2% pour les Caisses régionales et LCL et +11% pour Cariparma).

Dans le pôle gestion de l'épargne/assurances/banque privée, la collecte nette sur le premier semestre 2015 atteint 53 milliards d'euros, toutes les clientèles, particuliers ou institutionnels, en France ou à l'étranger, contribuant positivement à cette performance. De nombreuses offres innovantes ont été proposées à la clientèle patrimoniale, et le déploiement des assurances collectives santé et prévoyance a été poursuivi vers les entreprises et les professionnels.

Les métiers de financement (hors réseaux) ont également connu une activité soutenue : la production de crédits à la consommation (8,7 milliards d'euros au deuxième trimestre 2015) est en croissance de 13,7% par rapport au deuxième trimestre 2014 et les encours de partenariats automobiles progressent de 10% en un an. La banque de financement et d'investissement est toujours numéro 1 mondial du financement aéronautique. Elle a été nommée "Best Infrastructure House" par Euromoney aux *Awards for Excellence* 2015. Par ailleurs, elle a arrangé de nombreuses opérations avec des entités du Groupe.

Le résultat des Caisses régionales ressort à 811 millions d'euros au deuxième trimestre, après prise en compte de l'impact de l'activation du Switch (-107 millions d'euros après impôts) expliquée page suivante. Leur bonne activité commerciale trouve sa traduction dans la progression de leur produit net bancaire, en hausse de 1,9% (et de 2,6% hors dotation épargne logement). Les commissions sont en hausse de 4,7%, tirées par celles de l'assurance, et la marge d'intérêt (+1,4% hors épargne logement) est soutenue par le niveau élevé des indemnités de remboursement anticipé. Les charges sont stables (+0,4%) et le coût du risque relatif aux créances dépréciées est en baisse de 2,9%. Sur le semestre, le résultat des Caisses régionales atteint 1 601 millions d'euros.

Au cours du deuxième trimestre 2015, la solidité de la structure financière du groupe Crédit Agricole s'est confirmée.

La situation de liquidité du groupe Crédit Agricole est stable. Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 041 milliards d'euros au 30 juin 2015, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 103 milliards d'euros. Les réserves de liquidité s'élèvent à 247 milliards d'euros au 30 juin 2015 et couvrent plus de deux fois l'endettement court terme brut. Le ratio LCR du Groupe et celui de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 110% à fin juin 2015.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis, au cours du premier semestre 2015, l'équivalent de 18,8 milliards d'euros de dette senior et de Tier 2 dans le marché et les réseaux, Crédit Agricole S.A. ayant émis 8 milliards d'euros sur les 10 milliards prévus dans son programme de financement moyen long terme de marché de l'année.

Avec un ratio *Common Equity Tier 1* non phasé de 13,2% au 30 juin 2015, soit une hausse de 90 points de base par rapport à fin juin 2014, le groupe Crédit Agricole fait partie des banques les mieux capitalisées en Europe. Le Groupe est dans une situation favorable dans la perspective des ratios MREL et du TLAC, avec notamment une amélioration de 10 points de base du ratio MREL hors dette senior éligible sur le trimestre, à 7,8%¹, grâce au contrôle de la taille du bilan, et un maintien du ratio TLAC à 19,1%¹ hors dette senior éligible.

Le ratio de levier selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne est de 5,4%, contre 5,2% à fin 2014.

Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Jean-Marie Sander le 3 août 2015, a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2015.

Le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2015 s'establi à 920 millions d'euros, très largement supérieur à celui du deuxième trimestre 2014 qui avait enregistré la dépréciation totale de la participation dans la banque portugaise BES. Hors éléments spécifiques du trimestre, le résultat sous-jacent ressort à 982 millions d'euros. Sur le seul périmètre des métiers retraités des éléments spécifiques, la progression du résultat net part du groupe est de +6,2%.

Ce très bon niveau de résultat reflète d'abord d'excellentes performances commerciales dans tous les métiers : ainsi, le produit net des métiers retraité des éléments spécifiques est en hausse de 5,7% par rapport au deuxième trimestre 2014, tiré notamment par la Gestion de l'épargne et assurances ainsi que par la Banque de financement et d'investissement. Les charges d'exploitation des métiers continuent à évoluer de manière maîtrisée dans le contexte d'une activité dynamique : +2,7% hors effet de change.

Cette performance est également la conséquence d'une baisse continue du coût du risque relatif aux créances dépréciées : il s'établit ce trimestre à 39 points de base sur encours, en données annualisées, soit en amélioration de 13 points de base par rapport au deuxième trimestre 2014. Cette tendance se retrouve dans la plupart des métiers : LCL (6 points de base contre 23 au deuxième trimestre 2014), le crédit à la consommation (184 points de base contre 256) avec notamment la poursuite de la baisse du coût du risque d'Agos (s'élevant à -71 millions d'euros soit -52% par rapport au deuxième trimestre 2014) ainsi que la banque de financement et d'investissement (-34 millions d'euros).

La rubrique « coût du risque » a cependant enregistré deux éléments significatifs:

¹ Estimation basée sur l'état actuel de la compréhension de Crédit Agricole S.A. des textes

Ce deuxième trimestre 2015 a vu l'activation, pour la première fois, des garanties Switch, dont l'objet est de couvrir l'exigence prudentielle liée à la détention des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et dans Crédit Agricole Assurances. L'activation a lieu dès lors qu'est constatée sur un trimestre une baisse de la somme des valeurs mises en équivalence des deux participations mentionnées ci-dessus. Les résultats positifs des Caisses régionales et de Crédit Agricole Assurances au deuxième trimestre 2015, soit +554 millions d'euros, n'ont en effet pas totalement compensé la baisse des plus-values latentes du portefeuille titres (AFS) entrant dans le calcul du ratio CET1, baisse due à la remontée extrêmement rapide des taux d'intérêt souverains et à la baisse des actions, pour un total de -761 millions d'euros. Cette activation du Switch se traduit par une provision de 173 millions d'euros en coût du risque dans les comptes des Caisses régionales et par un produit de même montant en coût du risque chez Crédit Agricole S.A. L'impact sur le résultat net part du groupe de Crédit Agricole S.A. au deuxième trimestre est de +80 millions d'euros, après impôts et prise en compte de l'impact négatif sur la contribution des Caisses régionales.

Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre 2015, un dossier mentionné dans le document de référence dans la partie « risques juridiques » depuis plusieurs années a connu une évolution.

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. L'OFAC, le *Department of Justice* (DOJ), le bureau du *District Attorney* du Comté de New York (DANY) ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines, souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de programmes américains de sanctions. Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB ont conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs démarches. Les conclusions de cette revue sont partagées avec les autorités américaines, à l'occasion de réunions au cours desquelles la banque présente ses arguments.

Les discussions avec les autorités américaines se sont poursuivies au second trimestre 2015 et sont désormais très avancées. Ces discussions sont toujours en cours et devraient conduire à une résolution globale de ce dossier en 2015. Dans ce contexte, un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros a été enregistré dans les états financiers du Groupe.

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2015 s'établit à 1 704 millions d'euros, soit le double du résultat semestriel de 2014. Sur le périmètre des seuls métiers retraités des éléments spécifiques, la progression du résultat net part du groupe atteint +14,9%.

A fin juin 2015, la situation de solvabilité de Crédit Agricole S.A. s'est consolidée. Le ratio *Common Equity Tier 1* non phasé s'établit à 10,2%, soit 30 points de base de plus qu'à fin juin 2014. Le ratio de levier de Crédit Agricole S.A. selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne atteint 4,3%.

*
* * *

S'agissant de l'organisation du Groupe, le Crédit Agricole rappelle que, conformément à ce qui avait été annoncé au marché en septembre 2013 dans le cadre de sa revue stratégique périodique, il a initié des réflexions relatives à cette question. Ces réflexions font l'objet d'échanges avec les autorités de tutelle, en particulier les services de la Banque Centrale Européenne. Ces échanges conduisent à constater des contraintes non levées à ce jour. De ce fait, aucune opération susceptible d'affecter substantiellement le périmètre de Crédit Agricole S.A. comme celles qui ont pu être évoquées par des sources externes au Groupe n'est réalisable à ce stade.

Le Crédit Agricole souligne que, dans le droit fil de son histoire et de sa culture coopérative et mutualiste, les évolutions de son organisation doivent obéir à une vision Groupe permettant d'assurer un fonctionnement et un développement plus collectifs, dans l'intérêt de toutes ses parties prenantes. C'est dans cet esprit qu'il poursuit ses réflexions sur son organisation.

*

* * *

Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Au moment où se prépare la COP 21, Crédit Agricole S.A. a annoncé lors de son Assemblée Générale du 20 mai 2015 qu'il ne financerait plus de projets de mines de charbon ou d'entreprises dont l'extraction de charbon constitue l'activité essentielle. Dans la foulée, Crédit Agricole CIB a publié les révisions de ses politiques sectorielles charbon et mines et métaux en ce sens.

Dans le même esprit, le Groupe poursuit ses initiatives au service de ses clients acteurs de la transition énergétique (efficacité énergétique comme énergies renouvelables). Pionnier des *Green Bonds* depuis 2012, Crédit Agricole CIB en est aujourd'hui le n°2 mondial, avec 14% de part de marché. Le groupe Crédit Agricole, avec le concours des Caisses régionales, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et de Crédit Agricole CIB, est le premier groupe bancaire financeur des énergies renouvelables en France. Il est également un acteur mondial de référence avec 20 GW installés financés à fin 2014 dans le monde, ce qui équivaut à la consommation annuelle de 10 millions de foyers français.

Enfin, le Groupe aide ses clients à limiter les risques liés aux énergies fossiles et au charbon en leur proposant des produits adaptés. Amundi commercialise depuis le mois de juin une offre indicielle « *Low Carbon* » permettant d'alléger l'empreinte carbone du portefeuille du client jusqu'à 50%. Le Groupe déploie dans plusieurs de ses entités des grilles d'analyse ESG (environnement, social, gouvernance). Ces grilles sont déjà opérationnelles au sein de Crédit Agricole CIB et d'Amundi.

Agenda financier

5 novembre 2015	Publication des résultats du troisième trimestre 2015
17 février 2016	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2015
11 mai 2016	Publication des résultats du premier trimestre 2016
19 mai 2016	Assemblée générale à Paris
3 août 2016	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2016
8 novembre 2016	Publication des résultats du troisième trimestre 2016

Dans l'ensemble du document sauf éléments de solvabilité, les données du compte de résultat 2014 ont été retraitées des impacts IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dues.

Avertissement

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10). Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs. Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois arrêtée au 30 juin 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15	Variation S1/S1
Produit net bancaire	4 628	+18,1%	8 987	+12,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 786)	+4,0%	(5 764)	+3,3%
FRU	-	-	(175)	-
Résultat brut d'exploitation	1 842	+48,8%	3 048	+27,4%
Coût du risque	(601)	+12,4%	(1 078)	(4,2%)
Résultat d'exploitation	1 241	+76,4%	1 970	+55,3%
Sociétés mises en équivalence	238	ns	714	x9,5
Gains/pertes sur autres actifs	3	ns	1	ns
Résultat avant impôt	1 482	x4,5	2 685	+98,6%
Impôt	(429)	x2,8	(717)	x2,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	ns	(18)	ns
Résultat net de l'exercice	1 052	x5,8	1 950	+87,6%
Participations ne donnant pas le contrôle	132	+28,2%	246	+24,1%
Résultat net part du Groupe	920	x11,9	1 704	x2,0

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire atteint 4 628 millions d'euros, en hausse de 18,1% par rapport au deuxième trimestre 2014. Retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant et des couvertures de prêts, il s'élève à 4 317 millions d'euros. Au deuxième trimestre 2014, après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, de l'impact du FVA Day one et de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, il s'élevait à 4 348 millions d'euros.

Les charges d'exploitation, à -2 786 millions d'euros, progressent de 4,0% entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015. Hors effet de change, les charges d'exploitation des métiers augmentent de 2,7%.

Le coût du risque s'établit à 601 millions d'euros. Il enregistre ce trimestre deux éléments spécifiques : d'une part un complément de provision pour litiges d'un montant de 350 millions d'euros, et d'autre part l'activation, pour la première fois, des garanties Switch, qui se solde ce trimestre par un impact positif en coût du risque de 173 millions d'euros sur les comptes de Crédit Agricole S.A. Retraité de ces deux éléments, il présente une baisse de 20,6%, reflétant la baisse du coût du risque dans presque tous les métiers et notamment chez Agos. Toujours retraité des éléments spécifiques, il s'établit ainsi à 39 points de base sur encours, en données annualisées, en baisse de 13 points de base par rapport au deuxième trimestre 2014.

L'encours des créances dépréciées¹ s'établit à 15,2 milliards d'euros et représente 3,6% des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,0% au 30 juin 2014. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 55,1%. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 72,9% à comparer à 71,1% au 30 juin 2014.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 238 millions d'euros sur le trimestre dont 230 millions d'euros au titre de la contribution des Caisses régionales, 45 millions d'euros dans le pôle Services financiers spécialisés, essentiellement les *joint ventures* de financement automobile et -45 millions d'euros dans la Banque de financement et d'investissement, résultant d'une part de la bonne performance de la Banque Saudi Fransi pour 65 millions d'euros et d'autre part de dépréciations pour 110 millions d'euros matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes de deux participations, l'UBAF et Elipso (structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes).

Au total, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. atteint 920 millions d'euros au deuxième trimestre 2015. Après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, du complément de provision pour litiges et de l'impact lié à l'activation du switch, le résultat ressort à 982 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, à comparer à un résultat de 1 062 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, du FVA Day one, de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et de l'impact du BES.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire atteint 8 987 millions d'euros, en hausse de 12,7% par rapport au premier semestre 2014. Retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant et des couvertures de prêts, il s'élève à 8 700 millions d'euros. Au premier semestre 2014, après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, de l'impact du FVA Day one et de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, il s'élevait à 8 357 millions d'euros.

Les charges d'exploitation, à -5 939 millions d'euros, sont impactées par la première cotisation au Fonds de Résolution Unique pour -175 millions d'euros au premier trimestre 2015. Retraitées de cet élément, les charges d'exploitation augmentent de 3,3% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Hors effet de change, les charges d'exploitation des métiers augmentent de 1,3%.

Le coût du risque s'établit à 1 078 millions d'euros. Il enregistre ce semestre deux éléments spécifiques : d'une part un complément de provision pour litiges d'un montant de 350 millions d'euros, et d'autre part l'activation, pour la première fois, des garanties Switch, qui se solde par un impact positif en coût du risque de 173 millions d'euros. Retraité de ces deux éléments, il présente une baisse de 19,8%, reflétant la baisse du coût du risque dans presque tous les métiers et notamment chez Agos. Toujours retraité des éléments spécifiques, il s'établit ainsi sur le semestre à 42 points de base sur encours, en données annualisées, en baisse de 13 points de base par rapport au premier semestre 2014.

L'encours des créances dépréciées¹ s'établit au 30 juin 2015 à 15,2 milliards d'euros et représente 3,6% des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,0% au 30 juin 2014. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 55,1%. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 72,9% à comparer à 71,1% au 30 juin 2014.

¹ Hors opérations internes au Crédit Agricole, hors créances rattachées et hors opérations de location financement

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 714 millions d'euros sur le semestre dont 593 millions d'euros au titre de la contribution des Caisses régionales, 88 millions d'euros dans le pôle Services financiers spécialisés, essentiellement les *joint ventures* de financement automobile et 19 millions d'euros dans la Banque de financement et d'investissement, résultant d'une part de la bonne performance de la Banque Saudi Fransi pour 127 millions d'euros et d'autre part de dépréciations pour 110 millions d'euros matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes de deux participations, l'UBAF et Elipso (structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes).

Au total, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. atteint 1 704 millions d'euros au premier semestre 2015. Après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, de la cotisation au Fonds de Résolution Unique, du complément de provision pour litiges et de l'impact lié à l'activation du Switch, le résultat ressort à 1 963 millions d'euros, à comparer à un résultat de 1 812 millions d'euros au premier semestre 2014, retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, du FVA Day one, de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et de l'impact du BES.

SOLVABILITE

A fin juin 2015, la solidité financière de Crédit Agricole S.A. est confirmée par son ratio CET1 non phasé qui s'établit à 10,2%, stable par rapport au 31 mars 2015.

Le trimestre est marqué par l'activation des garanties Switch. L'objectif de ces garanties est de couvrir l'exigence prudentielle liée à la détention des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), la valeur de mise en équivalence couverte étant de 23,9 milliards d'euros. Les garanties Switch sont activées dès lors qu'une baisse de la valeur de mise en équivalence globale de la participation dans les Caisses régionales et de Crédit Agricole Assurances est constatée sur un trimestre donné. L'activation des garanties Switch au deuxième trimestre 2015 est liée à la baisse des réserves AFS, essentiellement pour CAA, dans un contexte de remontée extrêmement rapide des taux d'intérêt souverains et de baisse des actions (-761 millions d'euros), baisse non totalement compensée par les résultats positifs des Caisses régionales et de CAA (+554 millions d'euros). L'activation du Switch se traduit par une provision en coût du risque à hauteur de 173 millions d'euros dans les comptes des Caisses régionales. De manière symétrique, Crédit Agricole S.A. comptabilise un produit du même montant en coût du risque dans le pôle Activités hors métiers. Au total, Crédit Agricole S.A. enregistre un profit de 80 millions d'euros en résultat net part du Groupe au deuxième trimestre 2015. De par la clause de retour à meilleure fortune, toute hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale bénéficierait aux Caisses régionales, jusqu'à ce que la valeur de mise en équivalence ait retrouvé sa valeur d'avant la baisse.

Sur le trimestre, Crédit Agricole S.A. démontre sa capacité significative et récurrente de génération de capital, avec un renforcement du ratio CET1 lié au résultat attribuable du trimestre hors activation du Switch (+24 points de base). L'activation du Switch vient ajouter 3 points de base au ratio CET1, alors que la distribution est estimée à -7 points de base, avec une hypothèse de distribution de 50% du résultat et option pour le paiement du dividende en action à 100% pour l'actionnaire majoritaire. Le capital est finalement renforcé par la prise en compte du paiement en action du dividende sur résultat 2014 (pour la part externe) qui représente 8 points de base de ratio CET1. A l'inverse, le ratio subit le fort impact conjoncturel de la hausse des taux, avec une baisse des plus-values latentes AFS qui vient amputer le ratio à hauteur de -25 points de base, dont 15 liés au portefeuille assurances. Via le mécanisme Switch, la baisse des plus-values latentes assurance est couverte par les résultats de CAA et des Caisses régionales et l'activation du Switch (80 millions d'euros d'impact en résultat net part du Groupe). Le stock de plus-values latentes AFS est ainsi ramené à environ 95 points de base dans le ratio CET1 au 30 juin 2015. Finalement, les emplois pondérés ont été maîtrisés au deuxième trimestre 2015, avec une baisse organique des emplois pondérés des métiers de 1,2 milliard d'euros.

Le ratio global phasé s'élève à 19,2% au 30 juin 2015, en baisse sur le trimestre en raison du remboursement de titres *Tier 1* et *Tier 2* pour 2,3 milliards d'euros.

Le ratio de levier de Crédit Agricole S.A. s'établit à 4,3%¹ vs 4,2% à fin 2014 selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne.

Le ratio conglomérat s'établit à 236% à fin juin 2015.

¹ Sous réserve d'autorisation de la BCE, avec un impact de +100 points de base au titre de la non pondération des opérations intra-groupe

LIQUIDITE

Le bilan cash du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 041 milliards d'euros à fin juin 2015, à comparer à 1 042 milliards d'euros à fin mars 2015 et 1 021 milliards d'euros à fin juin 2014.

L'excédent de ressources stables sur emplois durables est de 103 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 104 milliards d'euros au 31 mars 2015 et 71 milliards d'euros au 30 juin 2014. Il reste donc stable d'un trimestre à l'autre en 2015 et augmente de 32 milliards d'euros entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015.

Au 30 juin 2015, les réserves de liquidité incluant les plus-values et les décotes liées au portefeuille de titres s'élèvent à 247 milliards d'euros et couvrent 213% de l'endettement court terme brut, contre 218% au 31 mars 2015 et 176% au 30 juin 2014. Les titres HQLA après plus-values et décotes représentent 156% de la dette court terme non replacée en Banques Centrales. Le ratio LCR du Groupe et celui de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 110% à fin juin 2015.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis 18,8 milliards d'euros de dette senior et de Tier 2 dans le marché et les réseaux au cours du premier semestre 2015. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé l'équivalent de 4,3 milliards d'euros de dette senior (en EUR, USD, JPY et CHF) et de 3,7 milliards d'euros de Tier 2 (en EUR, USD et JPY) sur la période. Au 30 juin 2015, Crédit Agricole S.A. avait réalisé 80% de son programme de financement moyen long terme sur les marchés (senior et subordonné) de 10 milliards d'euros (excluant les réseaux).

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

1. PÔLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

1.1. CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2*	S1-15	Variation S1/S1*
Résultat net mis en équivalence (à environ 25%)	223	+4,2%	421	0,0%
Variation de quote-part dans les réserves	7	+89,0%	172	+12,9%
Quote-part de résultats des mises en équivalence	230	+5,6%	593	+3,3%

* hors activation du Switch

Au deuxième trimestre 2015, les Caisses régionales ont poursuivi leur stratégie de développement équilibré sur l'ensemble de leurs domaines d'activités.

Les encours de collecte continuent ainsi de progresser, avec une augmentation globale des encours de 2,6% sur un an à 610 milliards d'euros à fin juin 2015. Cette croissance est portée tant par la collecte bilan (360 milliards d'euros d'encours à fin juin 2015, soit +3,9% en un an) que par la collecte hors bilan (250 milliards d'euros d'encours, soit +0,9% en un an). La hausse des encours de collecte bilan provient notamment des dépôts à vue (+13,2% en un an) qui bénéficient des tombées d'échéances des comptes et dépôts à terme (encours -7,4% en un an) et des replacements en cours de valeurs mobilières. Le PEL est également très attractif pour les épargnants (encours +8,5% sur douze mois). Parallèlement, la collecte hors bilan continue d'être portée par l'assurance-vie dont les encours progressent de 4,0% entre fin juin 2014 et fin juin 2015.

Les encours de crédit enregistrent pour leur part une hausse de 1,6% par rapport au 30 juin 2014 à 406 milliards d'euros au 30 juin 2015. La croissance est portée par l'habitat (+3,0%) alors que l'on observe une reprise du crédit à la consommation (hausse de 2,2% des encours sur un an).

Le ratio crédit/collecte s'établit à 114% à fin juin 2015, soit à un niveau stable par rapport à fin juin 2014.

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 3 513 millions d'euros (+1,9% par rapport au deuxième trimestre 2014), intégrant notamment des provisions PEL/CEL pour -42 millions d'euros (versus -16 millions d'euros au deuxième trimestre 2014). Les commissions progressent fortement (+4,7%¹ entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015), portées par la dynamique de l'assurance vie (commissions d'assurance en hausse de 5,4% en un an) et les services bancaires (+5,1%¹). La marge d'intérêt s'inscrit en hausse de 1,4%¹ hors épargne logement entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015. Elle est soutenue par les dividendes reçus des filiales et le niveau toujours très élevé des indemnités de remboursement anticipé (hausse de 73 millions d'euros entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015).

Les charges sont stables par rapport au deuxième trimestre 2014 (+0,4%).

¹ Proforma le transfert des profits et des pertes sur opérations d'achats ventes de devises de marge nette d'intérêt à commissions (environ 25 millions d'euros par an)

Le coût du risque des Caisses régionales s'élève à 366 millions d'euros au deuxième trimestre 2015. Ce coût du risque inclut notamment une provision de 173 millions d'euros au titre du déclenchement du mécanisme de garanties Switch. En effet, la baisse au deuxième trimestre 2015 de la valeur globale de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances, a entraîné un appel en garantie de la part de Crédit Agricole S.A., conformément aux dispositions du contrat. Hors activation des garanties Switch, le coût du risque continue de s'améliorer : il enregistre une baisse de 2,9% en un an, s'établissant à 19 points de base rapporté aux encours de crédits. Le taux de créances dépréciées à fin juin 2015 est en légère baisse par rapport à fin décembre 2014, à 2,5%, tandis que le taux de couverture, y compris provisions collectives, reste supérieur à 100%.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 1 257 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2015, en hausse de 4,7% par rapport au deuxième trimestre 2014, hors activation du Switch.

Au total, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 230 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en hausse de 5,6% en un an hors activation du Switch.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 6 985 millions d'euros, un niveau quasi stable par rapport au premier semestre 2014 (-0,2%). Il intègre notamment des provisions PEL/CEL pour -181 millions d'euros (versus -1 million d'euros au premier semestre 2014). Les commissions progressent fortement (+6,3%¹ entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015), portées par la dynamique de l'assurance-vie (commissions assurance +10,1% sur le semestre, tirées par l'ajustement annuel du partage des commissions intervenant en début d'année) et les services bancaires (+6,1%¹). La marge d'intérêt reste pénalisée par le coût de la collecte réglementée mais bénéficie d'un niveau élevé d'indemnités de remboursement anticipé (hausse de 110 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015) et des bons niveaux de dividendes reçus des filiales. Elle est quasi stable entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 (-0,8%¹ hors épargne logement).

Les charges sont stables par rapport au premier semestre 2014 (+0,1%), hors impact du FRU qui s'élève au premier semestre 2015 à -46 millions d'euros.

Le coût du risque des Caisses régionales s'élève à 562 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Ce coût du risque inclut notamment une provision de 173 millions d'euros au titre du déclenchement du mécanisme de garanties Switch. En effet, la baisse au deuxième trimestre 2015 de la valeur globale de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances, a entraîné un appel en garantie de la part de Crédit Agricole S.A., conformément aux dispositions du contrat. Hors activation des garanties Switch, le coût du risque continue de s'améliorer : il enregistre une baisse de 23,2% en un an, soit une baisse de 7 points de base du coût du risque rapporté aux encours de crédits. Ainsi, le coût du risque sur encours s'établit à 20 points de base des encours pour le premier semestre 2015. Le taux de créances dépréciées est en légère baisse par rapport à fin décembre 2014, à 2,5%, tandis que le taux de couverture, y compris provisions collectives, reste supérieur à 100%.

Le résultat d'exploitation hors FRU s'établit ainsi à 2 530 millions d'euros pour le premier semestre 2015, en hausse de 3,9% par rapport au premier semestre 2014 hors activation du Switch.

¹ Proforma le transfert des profits et des pertes sur opérations d'achats ventes de devises de marge nette d'intérêt à commissions (environ 25 millions d'euros par an)

Au total, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 593 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 3,3% en un an hors activation du Switch. Pour mémoire, le premier semestre de chaque exercice intègre la variation de quote-part dans les réserves des Caisses régionales qui s'élève à 172 millions d'euros au premier semestre 2015 (en hausse annuelle de 12,9% par rapport au premier semestre 2014).

1.2. – LCL

A compter du deuxième trimestre 2015, le périmètre LCL comprend l'entité Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFCAG), tant en termes d'activité (ressources clientèle et crédits) que de résultats (**six mois** de résultats provenant de la BFCAG ont été intégrés à LCL au deuxième trimestre 2015).

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2*	S1-15	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	944	(1,4%)	1 866	(2,5%)
Charges d'exploitation hors FRU, plan de transformation et BFCAG	(608)	(2,1%)	(1 252)	(1,5%)
Impact FRU	-	-	(12)	-
Impact plan de transformation	(11)	+32,6%	(19)	+55,3%
Impact BFCAG	(19)	-	(19)	-
Résultat brut d'exploitation	306	(0,7%)	564	(7,7%)
Coût du risque	(16)	(71,5%)	(64)	(49,1%)
Résultat d'exploitation	290	+15,0%	500	+3,1%
Résultat avant impôt	289	+14,7%	499	+2,9%
Impôt	(107)	+19,4%	(185)	+6,6%
Résultat net de l'exercice	182	+12,0%	314	+0,8%
Participations ne donnant pas le contrôle	10	+12,5%	16	+1,3%
Résultat net part du Groupe	172	+13,6%	298	+1,5%

*Variations hors BFCAG

Le deuxième trimestre 2015 s'inscrit dans le prolongement des trimestres précédents, associant une collecte dynamique, une croissance soutenue des encours de crédit et un coût du risque faible.

L'encours de ressources clientèle a progressé de 4,2% sur un an à fin juin 2015 pour atteindre 172,1 milliards d'euros. Cette progression est tirée essentiellement par la collecte de bilan (encours en hausse de 5,4% en un an) et plus particulièrement la hausse sensible des DAV (+13,2% sur la même période). Les encours de ressources hors-bilan augmentent parallèlement de 2,9% sur douze mois, toujours portés par une collecte dynamique sur l'assurance-vie (+4,3% sur un an).

Les encours de crédit s'élèvent à 94,1 milliards d'euros à fin juin 2015, en progression de 4,8% en un an. La hausse reste portée par les crédits à l'habitat dont la croissance atteint +6,7% en un an à 60,8 milliards d'euros. À noter parallèlement la reprise de l'activité sur les professionnels depuis 5 trimestres consécutifs, se traduisant par une hausse de 5,7% des encours sur ce segment en un an. Sur la même période, les encours de crédit à la consommation affichent une croissance de 2,5% pour atteindre 6,7 milliards d'euros au 30 juin 2015.

Le ratio crédit/collecte s'établit à 111%, quasi stable par rapport à mars 2015 (110%).

Le produit net bancaire du deuxième trimestre 2015 de LCL est stable hors BFCAG et l'absence de dividende Crédit Logement (+0,6% en un an). La marge d'intérêt reste affectée par le poids des taux de l'épargne réglementée pour environ -45 millions d'euros en un an et est, parallèlement, toujours largement soutenue par les indemnités perçues sur les réaménagements de crédits. Les marges à la production restent à un bon niveau, LCL ayant notamment été la première banque française à relever les taux de crédit immobilier sans que cela n'ait eu un impact sur la croissance des volumes. A noter ce trimestre l'absence de dividende Crédit Logement, qui s'élevait à 12 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Enfin, l'effet Epargne-logement résulte en une reprise de +9 millions d'euros ce trimestre, à comparer à une dotation de 2 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

Les charges hors plan de transformation et intégration de la BFCAG diminuent de 2,1% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014. A 11 millions d'euros, les charges liées au plan de transformation augmentent de près d'un tiers en un an, reflétant la montée en charges du projet telle qu'elle était prévue, alors que l'intégration de deux trimestres de charges relatives à la BFCAG pèse pour 19 millions d'euros ce trimestre. Le coefficient d'exploitation de LCL hors BFCAG et plan de transformation s'améliore de 0,6 point de pourcentage en douze mois pour s'établir à 65,9% au deuxième trimestre 2015.

A 16 millions d'euros (en baisse de 71,5% en un an hors BFCAG), soit six points de base rapporté aux encours, le coût du risque est exceptionnellement bas au deuxième trimestre 2015. Il reflète un niveau de risque qui demeure bas depuis plusieurs trimestres, mais aussi au deuxième trimestre 2015 une récupération sur un dossier juridique. Le taux de créances dépréciées continue de baisser à 2,2% à fin juin 2015. Le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) ressort à 72,1%.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit pour le deuxième trimestre 2015 à 172 millions d'euros, en hausse de 13,6% par rapport au deuxième trimestre 2014 hors BFCAG.

2. POLE BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL

Le pôle enregistre un **résultat net part du Groupe** de 91 millions d'euros au deuxième trimestre 2015 à comparer à une perte de 602 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15	Variation S1/S1
Produit net bancaire	693	+3,8%	1 337	(1,6%)
Charges d'exploitation hors FRU	(365)	+2,3%	(740)	(0,1%)
FRU	-	-	(8)	-
Résultat brut d'exploitation	328	+5,6%	589	(4,7%)
Coût du risque	(149)	+6,0%	(298)	(25,4%)
Résultat d'exploitation	179	+5,2%	291	+33,2%
Sociétés mises en équivalence	2	ns	3	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	ns	-	ns
Résultat avant impôts	181	ns	294	ns
Impôt	(57)	+20,4%	(103)	+59,1%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	ns	(17)	ns
Résultat net de l'exercice	123	ns	174	ns
Participations ne donnant pas le contrôle	32	+34,7%	56	+53,7%
Résultat net part du Groupe	91	ns	118	ns

En Italie, l'activité commerciale de Cariparma reste soutenue au deuxième trimestre 2015. L'encours de collecte s'établit à 94,7 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 5,4% par rapport au 30 juin 2014. Cette augmentation résulte en partie de l'intensification du *cross-selling* entre les différentes entités italiennes du Groupe : l'encours de collecte hors bilan progresse de 9,4% en un an, porté par la hausse de 4,2 milliards d'euros des encours d'assurance vie et des OPCVM par rapport au 30 juin 2014 (soit +20,3%). La collecte bilan auprès de la clientèle reste stable, au profit de l'épargne gérée dans un contexte de taux bas. L'encours de crédits s'établit à 34,0 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 2,3% par rapport au 30 juin 2014, tiré par une progression de 6,4% des encours de crédits à l'habitat et une reprise du crédit aux entreprises, qui croît de 3,6 %.

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire progresse de 7,9% par rapport au deuxième trimestre 2014 pour s'établir à 449 millions d'euros. Cette hausse est portée à la fois par la croissance des commissions (+14,3%) tirée par le dynamisme de l'activité d'épargne hors bilan et par la croissance de la marge nette d'intérêt (+1,2%).

Les charges d'exploitation augmentent de 1,4% entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 3,2 points entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015, à 52,5%, grâce à une bonne performance du produit net bancaire et la bonne maîtrise des charges.

Le coût du risque s'établit à 99 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en baisse de 3,4% par rapport au deuxième trimestre 2014 grâce à l'amélioration des fondamentaux en Italie et aux processus de suivi du risque mis en place par Cariparma. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 13,2%, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) de 45,1%, en augmentation sur le trimestre.

Le résultat net part du Groupe de Cariparma ressort à 54 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, à comparer à 41 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Selon le périmètre local, le résultat net part du Groupe Cariparma s'élève à 87 millions d'euros pour le trimestre.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire progresse de 7,1%¹ par rapport au premier semestre 2014 pour s'établir à 867 millions d'euros. Cette hausse est portée à la fois par la croissance des commissions (+11,6%) tirée par le dynamisme de l'activité d'épargne hors bilan et par une hausse de la marge nette d'intérêt (+1,7%).

Les charges d'exploitation hors FRU restent quasiment stables (hausse de 0,5%) entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 4,1 points entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 à 53,0%¹ grâce à une bonne performance du produit net bancaire et la bonne maîtrise des charges.

Le coût du risque s'établit à 198 millions d'euros au premier semestre 2015, en baisse de 5,8%¹ par rapport au premier semestre 2014 grâce à l'amélioration des fondamentaux en Italie et aux processus de suivi du risque mis en place par Cariparma. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 13,2% à fin juin 2015, avec un taux de couverture (y compris provisions collectives) de 45,1%, en augmentation sur le semestre.

Le résultat net part du Groupe de Cariparma ressort à 93 millions d'euros au premier semestre 2015, à comparer à 49 millions d'euros au premier semestre 2014 (soit +44,5%¹). Selon le périmètre local, le résultat net part du Groupe Cariparma s'élève à 141 millions d'euros pour le semestre.

Les autres banques de proximité à l'international affichent une activité commerciale dynamique. L'encours de collecte globale s'établit à 13,0 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 11,2% par rapport au 30 juin 2014. L'encours de collecte bilan, à 11,4 milliards d'euros, s'inscrit en hausse de 9,2% par rapport au 30 juin 2014. La collecte hors bilan est particulièrement dynamique, avec une croissance de 28,2%, portant l'encours à 1,6 milliard d'euros.

Au 30 juin 2015, l'encours de crédits s'établit à 10,3 milliards d'euros, en hausse de 5,0% sur un an grâce à la bonne dynamique en Pologne et en Egypte.

L'excédent global de collecte bilan atteint 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2015 grâce aux excédents de collecte en Egypte, au Maroc, et en Ukraine. Le déficit de collecte est limité en Pologne.

Au deuxième trimestre 2015, le résultat net part du Groupe ressort à 37 millions d'euros. Ce résultat est tiré par le doublement en un an de la contribution de l'Egypte, à 16 millions d'euros, qui bénéficie d'une bonne performance commerciale, et par une contribution stable de la Pologne, à 15 millions d'euros, malgré la baisse des taux impactant les revenus. CA Ukraine conserve un résultat net part du Groupe positif, à 4 millions d'euros, malgré un contexte difficile qui affecte le coût du risque. Crédit du Maroc continue à contribuer positivement aux résultats du Groupe, bien qu'affecté par une hausse du coût de son risque touchant certains dossiers entreprises.

Pour mémoire, au deuxième trimestre 2014, le pôle a enregistré l'impact net du BES pour -708 millions d'euros en mise en équivalence.

¹Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes locaux au 31/12/2013 et par Crédit Agricole S.A. au premier trimestre 2014 (+80 millions d'euros en produit net bancaire, dont +92 millions d'euros de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109 millions d'euros de coût du risque) ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements

Au premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe s'établit à 25 millions d'euros, et 41 millions d'euros hors le passage de Crédit Agricole Albanie en IFRS 5. Le produit net bancaire, à 470 millions d'euros, est stable par rapport au premier semestre 2014, notamment tiré par le dynamisme commercial en Egypte. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, le coefficient d'exploitation s'élevant à 59,9% sur le premier semestre 2015. Le coût du risque, à 100 millions d'euros, est en hausse de 23,7% par rapport au premier semestre 2014. Il est affecté par la situation au Maroc et en Ukraine, mais reste au même niveau qu'au second semestre 2014. Par entité, l'Egypte reste très dynamique, avec une contribution en forte hausse, à 30 millions d'euros. La contribution de Crédit Agricole Pologne, à 20 millions d'euros, est en recul par rapport au premier semestre 2014 en raison de la comptabilisation de nouvelles taxes sur le semestre ainsi que de la baisse des taux qui impacte les revenus. Le résultat net part du Groupe de l'Ukraine reste positif malgré le contexte difficile qui affecte le coût du risque. Crédit du Maroc voit son résultat net part du Groupe diminuer, tout en restant positif, en raison de la hausse du coût du risque sur quelques dossiers entreprises.

3. PÔLE GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCE

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurance comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2015, les encours gérés du pôle progressent de 92,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, avec une collecte nette pour l'ensemble des métiers de 53,0 milliards d'euros dont 46,6 milliards pour Amundi, 3,8 milliards pour l'assurance vie et 2,6 milliards d'euros pour la banque privée. Outre les bonnes performances commerciales, le pôle enregistre un effet marché et change positif de 34,5 milliards d'euros et un effet périmètre de 5,3 milliards d'euros en gestion d'actifs. L'encours global s'élève ainsi à 1 361 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 7,3% sur le semestre. Le résultat net part du Groupe du pôle atteint 859 millions d'euros au premier semestre 2015, dont 457 millions d'euros au titre du deuxième trimestre 2015, en hausse de 16,7% par rapport au deuxième trimestre 2014.

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 442	+12,5%	2 873	+11,3%
Charges d'exploitation	(682)	+9,8%	(1 428)	+8,8%
Résultat brut d'exploitation	760	+15,1%	1 445	+13,9%
Coût du risque	(14)	(65,0%)	(22)	(50,2%)
Résultat d'exploitation	746	+20,2%	1 423	+16,2%
Sociétés mises en équivalence	6	x2	12	+62,3%
Gains/perdes sur autres actifs	10	+59,7%	7	+12,9%
Résultat avant impôt	762	+21,1%	1 442	+16,5%
Impôt	(266)	+29,9%	(508)	+21,8%
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	1	-	1	-
Résultat net de l'exercice	497	+17,0%	935	+13,9%
Participations ne donnant pas le contrôle	40	+20,1%	76	+11,9%
Résultat net part du Groupe	457	+16,7%	859	+14,1%

Dans le domaine de la **gestion d'actifs**, Amundi affiche des encours gérés de 954 milliards d'euros. La collecte du deuxième trimestre s'élève à 22,6 milliards d'euros. Sur les six premiers mois de l'année 2015, elle s'élève à 46,6 milliards d'euros réalisée pour moitié à l'international, principalement en Europe et en Asie. Elle est réalisée pour plus de la moitié sur les actifs longs (pour 27,6 milliards d'euros), principalement sur la gestion obligataire, diversifiée et les ETF, et pour l'autre partie sur la trésorerie (pour 19,0 milliards d'euros). L'activité est par ailleurs tirée par tous les segments de clientèle. La clientèle de particuliers est particulièrement dynamique avec une collecte de +24,7 milliards d'euros, confirmant la tendance positive dans les réseaux France. L'effet marché et change s'élève, quant à lui, à +24,6 milliards d'euros sur le semestre portant ainsi les actifs sous gestion à 954,0 milliards d'euros à fin juin 2015. Ils progressent de 8,7% par rapport au 31 décembre 2014 et de 14,4% sur un an.

Au deuxième trimestre 2015, les résultats d'Amundi ont fortement progressé. Son résultat net s'affiche à 144 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'élevant, quant à lui, à 113 millions d'euros. Pour les six premiers mois 2015, il s'élève à 211 millions d'euros, présentant ainsi une hausse de 28,1% par rapport à 2014. Le produit net bancaire est en hausse de 13,4% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014; au semestre il évolue de +15,2%. Cette hausse résulte de la croissance des encours accompagnée d'un bon niveau de marges. Au deuxième trimestre 2015, les charges d'exploitation sont en hausse de 14,8% hausse ramenée à 10,9% à périmètre constant et hors effet change. Sur le premier semestre 2015, les charges progressent de 11,1% et hausse ramenée à 7,9% à périmètre constant et hors effet change. Cette progression traduit notamment le renforcement à l'international. Au total, le coefficient d'exploitation est toujours très compétitif à 53,4%, et s'améliore de 1,8 point par rapport au premier semestre 2014.

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, **CACEIS** a poursuivi ses efforts commerciaux qui permettent aux encours conservés de continuer leur progression. Ils atteignent 2 412 milliards d'euros, en hausse de 2,6% par rapport à fin juin 2014. Le bon développement commercial des encours administrés leur permet d'atteindre 1 467 milliards d'euros, en progression de 10,1% sur un an.

Le résultat net part du Groupe du trimestre s'établit ainsi à 26 millions d'euros, et à 41 millions d'euros pour le semestre, respectivement en hausse de 29,8% et 12,3%. Il bénéficie directement de la hausse des revenus sur ces mêmes périodes pour respectivement 3,6% et 5,6%.

L'activité **Banque privée** dans le Groupe voit ses encours gérés progresser de 6,9% par rapport au 31 décembre 2014 pour s'établir à 151,2 milliards d'euros au 30 juin 2015 bénéficiant notamment d'une collecte nette de 2,6 milliards d'euros sur le premier semestre 2015.

Le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2015 s'établit à 21 millions d'euros contre 5 millions au deuxième trimestre 2014, résultat qui était affecté par des provisions à caractère juridique. Pour le premier semestre 2015, il s'élève à 46 millions d'euros, en hausse de 63,8% par rapport au premier semestre 2014.

Le pôle **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 7,8 milliards d'euros au deuxième trimestre 2015 et de 16,6 milliards d'euros au premier semestre 2015. Sur les six premiers mois de 2015, la collecte nette du pôle en épargne / retraite et prévoyance s'est établie à 4,5 milliards d'euros, dont 2,8 milliards d'euros en France.

Le pôle épargne / retraite continue à faire preuve d'une bonne dynamique. Le chiffre d'affaires s'élève à 6,3 milliards d'euros, contre 5,7 milliards d'euros au deuxième trimestre 2014, soit une progression de 10,1%. Les encours gérés s'établissent à 255,5 milliards d'euros à fin juin 2015, en progression de 5,6% sur un an. La part des encours en euros s'élève à 205,6 milliards d'euros, en progression de 4,6% sur un an, tandis que les encours en unités de compte à 49,9 milliards d'euros progressent de 9,7% sur la même période. La part des unités de compte atteint 27% dans la collecte et 19,5% dans le stock, en hausse de 0,7 point sur un an.

Le pôle prévoyance / santé / emprunteur voit son chiffre d'affaires progresser de 2,0% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014. Il s'élève ainsi à 881 millions d'euros. Il bénéficie notamment des bonnes performances du crédit habitat en France et en Italie. Le trimestre est également marqué par le déploiement des assurances collectives (santé et prévoyance) vers les entreprises et le lancement de l'offre Prévoyance collective sur le marché des professionnels.

L'assurance dommages connaît toujours une progression soutenue, avec une hausse des affaires nouvelles tant sur le marché des particuliers que sur celui des agriculteurs et des professionnels. Son chiffre d'affaires s'établit à 570 millions d'euros, en hausse de 4,9% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014. Le ratio combiné, défini par le ratio (Sinistralité + frais généraux) rapporté aux cotisations, net de réassurance, est maîtrisé. Il s'établit à 95,9% sur le périmètre Pacifica.

Au deuxième trimestre 2015, le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 297 millions d'euros, en hausse de 8,5% par rapport au deuxième trimestre 2014. Sur le premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 561 millions d'euros, en hausse de 7,1% par rapport au premier semestre 2014.

4. PÔLE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15	Variation S1/S1
Produit net bancaire	665	(1,7%)	1 311	(3,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(320)	0,2%	(669)	(1,8%)
Impact FRU	-	-	(17)	-
Résultat brut d'exploitation	345	(3,5%)	625	(8,4%)
Coût du risque	(183)	(29,9%)	(388)	(28,6%)
Résultat d'exploitation	162	+68,0%	237	+70,3%
Sociétés mises en équivalence	45	20,7%	88	28,7%
Résultat avant impôt	207	+54,8%	325	+57,0%
Impôt	(55)	x 2,2	(90)	x 2,2
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			(1)	ns
Résultat net de l'exercice	152	+62,3%	234	+49,2%
Participations ne donnant pas le contrôle	27	x 3,6	41	x 4,1
Résultat net part du Groupe	125	+45,2%	193	+31,6%

Le pôle **Services financiers spécialisés** comprend le Crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger, et l'affacturage et le crédit-bail, autour de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Le pôle enregistre un résultat net part du Groupe de 125 millions d'euros au deuxième trimestre 2015 contre un profit de 86 millions un an plus tôt. Sur le semestre, le résultat s'établit à 193 millions et intègre -16 millions d'euros de charges au titre du FRU en résultat net part du Groupe.

Dans le domaine du **crédit à la consommation**, la production totale est en augmentation de 13,7% par rapport au deuxième trimestre 2014, sous l'impulsion notamment des réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, des partenariats automobiles et de Creditplus en Allemagne dont les productions augmentent respectivement de 20%, 21% et 32%. Les encours gérés, quant à eux, sont repassés à fin juin à un niveau supérieur à 70 milliards d'euros, pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2013.

Sur les douze derniers mois, et retraités des encours cédés chez Agos au quatrième trimestre 2014, les encours gérés présentent un accroissement de 3,1%. Leur répartition géographique est inchangée par rapport au trimestre précédent avec 38% des encours localisés en France, 32% en Italie et 30% dans les autres pays. Par ailleurs, CACF poursuit la diversification de son financement externe dont le taux atteint 63% à fin juin, et qui est assuré notamment par 4,1 milliards d'euros de collecte d'épargne, 7,4 milliards d'euros de titrisations, dont 0,8 milliard d'euros pour Agos au deuxième trimestre 2015, et 4,9 milliards d'euros d'émissions EMTN, dont 1,3 milliard d'euros sur le trimestre (FCA Bank).

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire de CACF du trimestre est en croissance de 3,0 % par rapport au premier trimestre 2015, et stable (-0,3%) par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Les partenariats automobiles participent également à la rentabilité de CACF avec une contribution en hausse de 25% en mise en équivalence.

Les charges, à 253 millions d'euros, sont en hausse de 2,0% par rapport au deuxième trimestre 2014.

Le coût du risque est en baisse significative, notamment sous l'effet du redressement d'Agos. À 168 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, le coût du risque du crédit à la consommation marque une baisse de 32,3% en un an, liée essentiellement à la filiale Italienne. Il s'établit à 184 points de base (annualisé) pour CACF au deuxième trimestre 2015, contre 256 points de base au deuxième trimestre 2014. Le coût du risque Agos s'établit à 71 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, ce qui représente un recul de 52,2% sur un an. Le taux de créances dépréciées d'Agos s'établit à 10,7% à fin juin 2015 (à comparer à 12,6% à fin juin 2014) et son taux de couverture à 100,4% y compris les provisions collectives.

Le résultat net part du Groupe de CACF ressort ainsi à 92 millions d'euros contre 60 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire de CACF est en recul de 3,3% par rapport au premier semestre 2014, en lien avec la baisse des encours consolidés. Les partenariats automobiles, quant à eux, participent à la rentabilité de CACF avec une contribution en hausse de 34% en mise en équivalence.

Les charges, à 536 millions d'euros, sont stables par rapport au premier semestre 2015, retraitées de l'impact FRU de 11 millions d'euros au premier trimestre 2015.

Le coût du risque est en baisse significative, notamment sous l'effet du redressement d'Agos. À 356 millions d'euros sur le semestre, le coût du risque du crédit à la consommation marque une baisse de 30,5% en un an, liée essentiellement à Agos. Il s'établit à 198 points de base (annualisé) pour CACF au premier semestre 2015, contre 275 points de base au premier semestre 2014. Le coût du risque Agos s'établit à 175 millions d'euros au premier semestre 2015, ce qui représente un recul de 43,7% sur un an. Le taux de créances dépréciées d'Agos s'établit à 10,7% à fin juin 2015 (à comparer à 12,6% à fin juin 2014) et son taux de couverture à 100,4% y compris les provisions collectives.

Le résultat net part du Groupe de CACF ressort ainsi à 145 millions d'euros, intégrant 10 millions au titre du FRU, contre 103 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

L'activité des métiers du **leasing et du factoring** reste soutenue. Ainsi le crédit-bail affiche une hausse de la production de 15,1% au deuxième trimestre par rapport au trimestre de l'année précédente. Après la vente de CAL Hellas en Grèce (0,4 milliard d'euros d'encours) au quatrième trimestre 2014, l'encours ressort en stabilité, à 14,8 milliards d'euros. Dans le domaine de l'affacturage, le chiffre d'affaires factoré augmente de 7% par rapport au deuxième trimestre 2014, s'élevant ainsi à 17,0 milliards d'euros.

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 131 millions d'euros, en retrait de 3,0% (hors CAL Hellas) par rapport au deuxième trimestre 2014, sous l'effet de la baisse de l'encours de crédit-bail en France (cession de portefeuilles). Toujours sur le trimestre, les charges, bien maîtrisées, ressortent à 67 millions d'euros, en baisse de 6,1%. Le coût du risque, reste à un niveau bas, à 15 millions d'euros. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève ce trimestre à 33 millions d'euros.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 258 millions d'euros, en retrait de 3,7% (hors CAL Hellas) par rapport au premier semestre 2014, sous l'effet notamment de la baisse de l'encours de crédit-bail en France (cession de portefeuilles). Toujours sur le semestre, les charges, ressortent à 150 millions d'euros, ce qui représente, hors l'impact du FRU pour 6 millions d'euros au premier trimestre 2015, une baisse de 7,6%. Le coût du risque s'élève à 32 millions d'euros, contre 30 millions d'euros au premier semestre 2014. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F sur les six premiers mois de l'année de CAL&F s'élève à 48 millions d'euros, intégrant 6 millions de charges au titre du FRU, contre 44 millions sur la période équivalente 2014.

5. PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au deuxième trimestre 2015, le résultat net part du Groupe de la **Banque de financement et d'investissement** ressort à 82 millions d'euros. Après retraitement des couvertures de prêts (+16 millions d'euros) et de l'effet du DVA courant (+36 millions d'euros), et hors impact du complément de provision pour litiges pour 350 millions d'euros en coût du risque, le résultat net part du Groupe s'élève à 372 millions d'euros ce trimestre, en baisse de 8,3 % par rapport au deuxième trimestre 2014. La contribution de la Banque de financement à ce résultat retraité s'élève à 213 millions d'euros (contre 242 millions d'euros au deuxième trimestre 2014) et celle de la Banque de marché et d'investissement à 159 millions d'euros (contre 164 millions d'euros au deuxième trimestre 2014).

Pour le premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe de la **Banque de financement et d'investissement** ressort à 402 millions d'euros. Après retraitement des couvertures de prêts (+13 millions d'euros) et de l'effet du DVA courant (+43 millions d'euros), et hors impact du complément de provision pour litiges pour 350 millions d'euros en coût du risque, le résultat net part du Groupe s'élève à 688 millions d'euros pour le semestre, intégrant une charge de 77 millions d'euros en résultat net part du Groupe au titre du Fonds de résolution unique (FRU). La contribution de la banque de financement à ce résultat retraité s'élève à 399 millions d'euros (contre 421 millions d'euros au premier semestre 2014) et celle de la banque de marché et d'investissement à 289 millions d'euros (contre 247 millions d'euros au premier semestre 2014).

Les activités en cours d'arrêt sont désormais incluses dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement et de la Banque de financement, et l'activité de SFS (*Structured and Financial Solutions*) a été réaffectée à la Banque de marché et d'investissement (au lieu de la Banque de financement précédemment) au 1^{er} janvier 2015. En outre, au sein de la banque de financement, l'activité de *Global Commodities Finance* a été transférée au 30 juin 2015 des financements structurés à la banque commerciale, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la création de la ligne métier "*International Trade and Transaction Banking*". Les données 2014 ont été retraitées de ces évolutions.

Total Banque de Financement et d'investissement

(en millions d'euros)	T2-15	T2-15*	S1 -15	S1-15*	Variation T2*/T2*
Produit net bancaire	1 289	1 207	2 514	2 426	+7,8%
Dont Banque de financement	611	586	1 159	1 138	+2,4%
Dont Banque de marché	678	621	1 355	1 288	+13,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(578)	(578)	(1 209)	(1 209)	+7,8%
FRU	3	3	(77)	(77)	-
Résultat brut d'exploitation	714	632	1 228	1 140	+8,3%
Coût du risque	(384)	(34)	(465)	(115)	(32.3%)
Résultat d'exploitation	330	598	763	1 025	+12.1%
Sociétés mises en équivalence	(45)	(45)	19	19	ns
Gains/pertes sur autres actifs	-	-	1	1	ns
Résultat avant impôt	285	553	783	1 045	(4.3%)
Impôt	(201)	(172)	(372)	(341)	(0.6%)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(1)	(1)	(1)	ns
Résultat net	83	380	410	703	(8,1%)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	8	8	15	+3.6%
Résultat net part du Groupe	82	372	402	688	(8,3%)

* Retraité des couvertures de prêts et des impacts DVA courant en produit net bancaire et du complément de provision pour litiges en coût du risque en 2015 ; retraité des couvertures de prêts, DVA courant, FVA day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA au T2 -14

Au deuxième trimestre 2015 les revenus de la banque de financement et d'investissement s'établissent à 1 289 millions d'euros, en hausse de 7,8%¹ par rapport au deuxième trimestre 2014, du fait d'une bonne activité commerciale et d'un effet change favorable.

Les revenus de la **Banque de financement** s'établissent à 611 millions d'euros, soit 586 millions d'euros hors couvertures de prêts au deuxième trimestre 2015, en hausse de 2,4% par rapport au deuxième trimestre 2014 et stables à change constant et hors deux éléments spécifiques intervenus au deuxième trimestre 2014 (dénouement favorable d'un dossier et dépréciations sur un portefeuille de créances).

Les financements structurés progressent de 14,6% par rapport au deuxième trimestre 2014, traduisant un bon niveau d'activité, notamment sur le secteur *Energy et Infrastructure*, outre un effet de change favorable.

¹

Revenus retraités des couvertures de prêts et des impacts DVA courant, ainsi que des impacts FVA Day 1 et évolution de la méthodologie CVA/DVA au T2-14

Crédit Agricole CIB maintient son 1^{er} rang mondial sur le financement aéronautique (source : Air Finance Database). Il progresse de la 5^e à la 1^{re} place en tant que teneur de livres dans les financements à effet de levier en Europe de l'Ouest (source : Thomson Financial). Crédit Agricole CIB a également été nommé « Best Infrastructure House » par Euromoney aux Awards for Excellence 2015.

La banque commerciale voit ses revenus diminuer de 8,2% par rapport au deuxième trimestre 2014 du fait d'un contexte économique moins favorable : la chute du cours du pétrole a pénalisé les activités de financement de matières premières tandis que le niveau bas des taux a eu notamment pour conséquence de favoriser le recours au financement obligataire.

Grâce à une bonne capacité de distribution, la Banque confirme néanmoins son bon positionnement sur les activités de syndication. Crédit Agricole CIB reste ainsi leader sur ces activités en France, passe de la 8^e à la 3^e place en Amérique latine. La Banque progresse également de la 6^e à la 3^e position sur la syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA (source : Thomson Financial).

Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** s'élèvent à 678 millions au deuxième trimestre 2015. Hors impact DVA, ils s'élèvent à 621 millions d'euros et progressent de 13,4% par rapport au deuxième trimestre 2014 dans un contexte de marché difficile.

A 535 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, les revenus des activités de *Fixed income* sont en recul par rapport à un très bon premier trimestre 2015 mais progressent par rapport aux trimestres précédents, bénéficiant de la bonne performance des activités de Change, de Dérivés de taux et de Trésorerie. Cette performance est atténuée par un repli sur les obligations souveraines et le primaire obligataire dans un environnement de marché instable (tensions sur le marché des souverains et situation en Grèce). Pour sa part, la banque d'investissement réalise un bon trimestre, par rapport au deuxième trimestre 2014 qui constituait une base de référence élevée, notamment sur le marché des fusions-acquisitions. Ses revenus s'établissent à 86 millions d'euros.

Crédit Agricole CIB a progressé dans les classements d'émissions de dettes. La Banque atteint la 1^{re} place mondiale sur les émissions obligataires des agences en euros en tant que teneur de livres, progresse de la 7^e à la 3^e place mondiale sur les émissions obligataires des souverains, des agences et des supranationaux en euros et occupe la 5^e position mondiale au 30 juin 2015 sur toutes les émissions obligataires en euros (source : Thomson Financial). Par ailleurs, Crédit Agricole CIB se maintient dans le Top 3 (2^e position) du classement relatif aux émissions d'obligations vertes (source : CACIB).

La VaR s'établit à 13 millions d'euros au 30 juin 2015 à comparer à 10 millions d'euros au 31 mars 2015 et à 4 millions d'euros au 30 juin 2014, en hausse sur un an du fait d'un environnement de marché agité mais restant toutefois à un niveau modéré.

Les charges de la Banque de financement et d'investissement s'élèvent à 578 millions d'euros hors FRU au deuxième trimestre 2015, en hausse de 7,8% par rapport au deuxième trimestre 2014 mais stables à change constant (+0,1%).

Au deuxième trimestre 2015, **le coût du risque** reste très bas à -34 millions d'euros, auxquels s'ajoute un complément de provision pour litiges de 350 millions d'euros.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ressort à -45 millions d'euros au deuxième trimestre 2015 à comparer à +46 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Ce résultat enregistre les bonnes performances de la Banque Saudi Fransi sur le trimestre (+65 millions d'euros), amputées à hauteur de -110 millions d'euros par la dépréciation de deux participations, matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes des sociétés concernées (UBAF et Elipso, structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes).

Au premier semestre 2015, l'environnement économique et financier est resté très mouvementé pour les grands acteurs de la banque de financement et d'investissement. Après un premier trimestre ayant bénéficié d'un regain de volatilité du fait entre autres du *Quantitative Easing*, le second trimestre a été plus tendu avec, dès fin avril, un mouvement de hausse des taux qui s'est poursuivi avec le retour de la dette grecque sur le devant de la scène. Dans ces conditions, après un excellent premier trimestre, la Banque de financement et d'investissement maintient la tendance avec des revenus en hausse de 15,3% hors impact DVA et couvertures de prêts, et en hausse de 7,1% à change constant par rapport au premier semestre 2014.

Retraité d'un dossier spécifique sur le premier semestre 2014 ayant généré un produit non récurrent de 92 millions d'euros et de la dépréciation d'un portefeuille de créances pour 62 millions d'euros (comptabilisée en activités en extinction en 2014), la Banque de financement affiche des revenus en hausse de 2% à cours constant, soutenus par les financements structurés.

Pour leur part, les activités de Banque de marché et d'investissement ont su profiter des turbulences des marchés, avec des revenus en progression de 19% à cours constant.

Les charges d'exploitation affichent une hausse de 13,5%. Elles incluent pour la première fois en 2015 la cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU) pour 77 millions d'euros. Hors cet élément, les charges restent maîtrisées par rapport à 2014, en hausse de 0,2% hors effet change.

Hors complément de provision pour litiges, le **coût du risque** reste bas à 115 m€ sur le premier semestre 2015.

Le résultat des entreprises mises en équivalence enregistre les bonnes performances de la banque Saudi Fransi sur le semestre, amputées par la dépréciation de deux participations matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes des sociétés concernées, l'UBAF et Elipso (structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes).

6. ACTIVITES HORS METIERS

A noter ce trimestre : sortie du pôle AHM de la Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFCAG) qui a été intégrée dans le périmètre de LCL.

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(405)	(29,3%)	(914)	(19,5%)
<i>dont gestion du capital et de liquidité*</i>	(628)	+33,6%	(1 204)	+10,9%
<i>dont coûts nets alloués aux participations et à la subordination</i>	(345)**	(11,3%)	(673)**	(15,2%)
<i>dont Switch</i>	(186)	-	(372)	-
<i>dont spreads émetteurs</i>	229	ns	199	ns
<i>dont autres</i>	(6)	ns	91	(61,4%)
Charges d'exploitation hors FRU et nouvelles taxes ***	(206)	(4,8%)	(417)	(3,0%)
Impact FRU et nouvelles taxes ***	-	-	(72)	-
Résultat brut d'exploitation	(611)	(22,6%)	(1 403)	(10,4%)
Coût du risque	145	x11,3	159	+69,9%
Résultat d'exploitation	(466)	(40,1%)	(1 244)	(15,5%)
Sociétés mises en équivalence	-	ns	(1)	ns
Gains/perdes sur autres actifs	(6)	x12,8	(6)	ns
Résultat avant impôts	(472)	(39,3%)	(1 251)	(12,7%)
Impôts	257	(20,3%)	541	(7,4%)
Résultat net	(215)	(52,8%)	(710)	(16,4%)
Participations ne donnant pas le contrôle	22	(7,1%)	49	(13,9%)
Résultat net part du Groupe	(237)	(50,5%)	(759)	(16,2%)
Résultat net part du Groupe hors spreads émetteurs	(385)	+18,7%	(888)	+23,3%
Résultat net part du Groupe hors spreads émetteurs, hors FRU et nouvelles taxes***			(825)	+14,6%

*Coûts de gestion du capital, de taux, de la liquidité et de la dette en tant qu'Organe Central et Trésorier

**2014 retraité de la revue de l'allocation des coûts de financement par nature de financement (liquidité, capital, dette...)

***Au T1-15, FRU (-46 m€), nouvelles taxes BCE et CRU (-4 m€) et nouvellement exigible C3S (-22 m€)

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire du pôle AHM s'établit à -405 millions d'euros, contre -573 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Il comprend un impact positif de 229 millions d'euros au titre des spreads émetteurs à comparer à un impact négatif de 239 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

Le produit net bancaire provenant des coûts de gestion du capital et de la liquidité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central et trésorier est en hausse de 33,6% entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015. Cette hausse s'explique essentiellement par une base de coût de la dette faible au deuxième trimestre 2014, qui incluait des impacts favorables significatifs liés au dénouement de positions ALM. Les coûts de la dette relatifs aux participations et à la subordination selon les règles analytiques en vigueur s'améliorent de 11,3% en un an, et le coût du Switch reste stable à -186 millions d'euros.

Les charges d'exploitation baissent de 4,8% entre le deuxième trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015, reflétant notamment l'absence de charges liées au règlementaire cette année (exercices stress tests et AQR en 2014) mais aussi la sortie des charges afférentes à la BFCAG.

A +145 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, le coût du risque intègre un impact positif de 173 millions d'euros lié à l'activation du mécanisme des garanties Switch.

La variation de la juste valeur des obligations Crédit Agricole S.A. échangeables en actions Eurazeo génère un impact quasiment nul au deuxième trimestre 2015 (+1 million d'euros) à comparer à un impact positif de 23 millions d'euros au même trimestre de l'année précédente.

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle AHM s'établit au deuxième trimestre 2015 à -237 millions d'euros, à comparer à -480 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Retraité des spreads émetteurs, il s'établit à -385 millions d'euros.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

L'encours de crédit clientèle du Groupe s'établit à près de 730 milliards d'euros au 30 juin 2015. En termes de ressources, les dettes envers la clientèle au bilan représentent près de 643 milliards d'euros.

(en millions d'euros)	T2-15	Variation T2/T2	S1-15*	Variation S1/S1
Produit net bancaire	8 257	+9,0%	16 292	+6,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(4 806)	+2,8%	(9 907)	+2,3%
FRU	-	-	(229)	-
Résultat brut d'exploitation	3 451	+18,9%	6 156	+8,3%
Coût du risque	(963)	+30,1%	(1 646)	(0,1%)
Résultat d'exploitation	2 488	+15,1%	4 510	+11,7%
Sociétés mises en équivalence	5	ns	118	ns
Résultat net sur autres actifs	5	+65,5%	1	(61,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	ns
Résultat avant impôts	2 498	+62,0%	4 629	+31,7%
Impôts	(886)	+30,7%	(1 676)	+27,5%
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(52,2%)	(18)	ns
Résultat net	1 611	+87,0%	2 935	+33,1%
Participations ne donnant pas le contrôle	111	+42,8%	207	+23,1%
Résultat net part du Groupe	1 500	+91,4%	2 728	+34,0%

*Retraité des impacts IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dues.

Au deuxième trimestre 2015, le groupe Crédit Agricole réalise un produit net bancaire de 8 257 millions d'euros, en hausse de 9,0% par rapport au deuxième trimestre 2014. L'impact des éléments spécifiques non liés à l'activité (spreads émetteurs logés dans le pôle Activités hors métiers, le DVA courant et les couvertures de prêts logés en Banque de financement et d'investissement) s'élève à +287 millions d'euros, à comparer à une charge de -430 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

Les charges d'exploitation au deuxième trimestre 2015 sont en hausse de 2,8% par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque est pénalisé au deuxième trimestre 2015 par un complément de provision pour litiges pour un coût net de 350 millions d'euros. Hors cet effet, le coût du risque récurrent recule de 26,1% en un an à 613 millions d'euros, soit 30 points de base sur encours. Rapporté aux encours, il s'établit à 30 points de base sur encours au deuxième trimestre 2015 à comparer à 37 points de base au deuxième trimestre 2014. Ce recul est particulièrement marqué en Banque de proximité en France (LCL) et dans le Crédit à la consommation, notamment chez Agos.

Au total, le résultat net part du Groupe augmente de 91,4% en un an pour atteindre 1 500 millions d'euros au deuxième trimestre 2015 contre 789 millions d'euros au deuxième trimestre 2014. Hors impact des éléments spécifiques non liés à l'activité, le résultat net part du Groupe de ce trimestre s'élève à 1 647 millions d'euros. Pour mémoire, le deuxième trimestre 2014 incluait un impact net de -708 millions d'euros lié à la dépréciation des titres BES : hormis cet effet, le résultat net part du Groupe du Groupe Crédit Agricole est stable sur un an.

L'information financière de Crédit Agricole S.A. pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2015 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée. L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires dans l'espace "Information financière" et est publiée par Crédit Agricole S.A. en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RELATIONS INVESTISSEURS + 33 1.43.23.04.31

Denis Kleiber	+ 33 1.43.23.26.78	Fabienne Heureux	+ 33 1.43.23.06.38
Sébastien Chavane	+ 33 1.57.72.23.46	Marie-Agnès Huguenin	+ 33 1.43.23.15.99
Aleth Degrand	+ 33 1.43.23.23.81	Aurélie Marboeuf	+ 33 1.57.72.38.05
Laurence Gascon	+ 33 1.57.72.38.63		

➤ Supports visuels de présentation des résultats



Résultats du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2015

4 août 2015



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

AVERTISSEMENT

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2015 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Les chiffres présentés ont été établis conformément à IAS 34 "information financière intermédiaire". Les procédures d'examen limitées sur les comptes intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Dans l'ensemble du document sauf éléments de solvabilité, les données du compte de résultat 2014 ont été retraitées des impacts IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes dues.

Note :

Le périmètre **Groupe Crédit Agricole** comprend : les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de *Balance sheet assessment*(2014) pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment environ 25% des Caisses régionales et les filiales métier (Banque de proximité en France et à l'international, Gestion de l'épargne et Assurances, Services financiers spécialisés, ainsi que Banque de financement et d'investissement).

2 RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2015



MESSAGES CLÉS – T2-15**L'action de la nouvelle équipe managériale**

Continuité dans les grandes orientations stratégiques
Inflexions pour adapter le Groupe aux nouveaux défis

- **T2-15 / S1-15 : un socle de résultats solides grâce au travail de recentrage et de développement mené depuis 2011**
- **Continuité des grandes orientations stratégiques fixées lors du Plan à moyen terme publié en mars 2014**
- **Poursuite du renforcement de Crédit Agricole S.A. et amélioration de la rentabilité des métiers**
- **Adaptation du Groupe aux nouveaux défis**
 - ➲ Réaffirmer un positionnement commercial ambitieux, innovant et attractif
 - ➲ Renforcer sa vocation de Financier de l'économie dans les territoires
 - ➲ Adapter ses modèles aux ruptures de l'environnement
 - ➲ Faire évoluer l'organisation du Groupe afin qu'il délivre toute sa puissance collective

3

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**MESSAGES CLÉS – T2-15****Des résultats solides**

Résultat net part du Groupe T2-15

	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole S.A.
Publié	1 500 m€	920 m€
Dont Caisses régionales	811 m€	230 m€
Sous-jacent*	1 647 m€	982 m€

* Détail des éléments spécifiques en slide 36

Plan

- 1 Une excellente performance du Groupe
- 2 Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant
- 3 Solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux

4

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SOMMAIRE

- 1** Une excellente performance du Groupe p. 5
- 2** Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant p. 11
- 3** Une solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux p. 23
- 4** Annexes p. 33

5

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DU GROUPE

Banque de proximité

■ Vitalité de la conquête clientèle

- ➲ Caisses régionales :
 - 230 000 ouvertures nettes de DAV juin/juin
 - Nombre de sociétaires en forte progression : plus de 300 000 sociétaires supplémentaires au S1-15, portant leur nombre à 8,5 millions à fin juin
- ➲ LCL : 70 000 ouvertures de DAV depuis le 1^{er} janvier

■ Dynamisme marqué du crédit à l'habitat

- ➲ Encours juin/juin +3,0% pour les CR, +6,7% pour LCL et +6,4% pour Cariparma
- ➲ En France : rachats et réaménagements de crédits immobiliers à des niveaux exceptionnels liés au contexte de taux bas, permettant la fidélisation de la clientèle dans la durée et générant du potentiel d'équipement

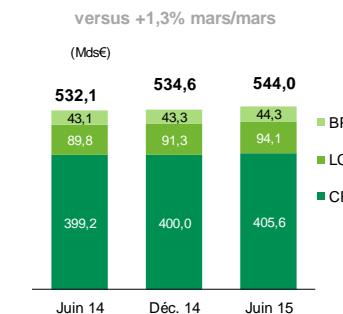
■ Progression continue de la collecte bilan

- ➲ Encours juin/juin +3,9% pour les CR, +5,4% pour LCL et stabilité pour Cariparma qui reste en excédent de collecte
- ➲ DAV : +13,2% juin/juin pour les CR, +13,2% pour LCL et +11% pour Cariparma

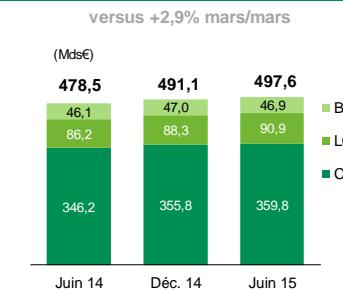
■ Bonne dynamique de la distribution des produits d'assurance par les réseaux

- ➲ Encours assurance-vie juin/juin +4,0% pour les CR, +4,3% pour LCL et +17,9% pour Cariparma
- ➲ Part de marché maintenue en assurance-vie à 15% sur les encours en France et hausse des parts de marché en dommage

Encours de crédit : +2,2% juin/juin



Collecte bilan : +4,0% juin/juin



6

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DU GROUPE

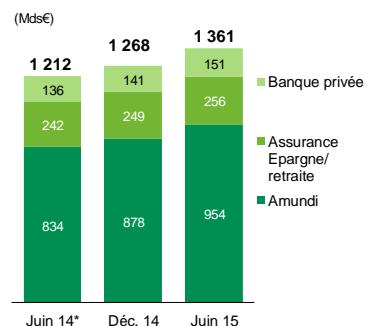
Gestion de l'épargne et assurances

■ Une offre commerciale dynamique et innovante

- ➲ Lancement de Premundi en mars 2015 : mise en commun des équipes d'animation, des processus et des plateformes téléphoniques dédiées d'Amundi et de Predica à destination des Caisses régionales pour promouvoir l'épargne hors bilan
- ➲ Renforcement de l'offre patrimoniale, notamment avec les nouveaux supports « euro-croissance » et « vie-génération » (collecte à fin juin 2015 supérieure à 250m€)
- ➲ Déploiement de l'offre assurance santé/prévoyance collective auprès des entreprises (plusieurs contrats portant sur la couverture santé de près de 20 000 personnes)
- ➲ Succès d'OPCI Immo commercialisé dans les réseaux, 1er collecteur en France sur le segment immobilier

Actifs sous gestion +149,4 Mds€ juin/juin

dont +53,0 Mds€ de collecte nette au S1-15



* Juin 14 proforma : y compris actifs conseillés et distribués pour Amundi

* Cf. page 10, PNB des métiers retraités

7

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DU GROUPE

Les métiers de financement (hors réseaux)

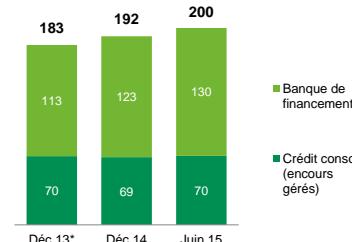
■ Crédit à la consommation

- ➲ Développement de la production : +13,7% T2/T2
- ➲ Offre diversifiée
 - Progression de 10% des encours des partenariats automobiles juin/juin
 - Développement de l'activité pour les réseaux bancaires du Groupe +19% S1/S1
- ➲ Dimension internationale
 - 70,2 Mds€ d'encours gérés : 38% en France, 32% en Italie et 30% autres pays
 - Agos : production T2/T2 +13%
- ➲ Accords commerciaux : renouvellement de l'accord avec Darty en France et nouveaux accords (Mazda au Portugal et FCA Bank avec Hymer)

Production totale CACF (Mds€)



Encours de crédit (Mds€) +8 Mds€ juin/ déc



* Encours BF 2013 retiré des IFRS 10 et 11, à cours courant

8

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DU GROUPE

Le développement des synergies intragroupe en Italie, 2^e marché domestique du Groupe

Chiffres clés au S1-15*

- Crédits : 57 Mds€
- Dépôts & Actifs sous gestion : 118 Mds€
- PNB** : 1,5 Md€
- Coefficient d'exploitation** : 45%
- Résultat net** : 315 m€
- RNPG** : 230 m€

BANQUES DE PROXIMITE



34 Mds€ de crédit
95 Mds€ de collecte bilan+hors bilan

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING



140 m€ de PNB généré par les clients italiens

CREDIT CONSOMMATION



Agos : 16 Mds€ d'encours de crédit
FCA Bank : 7 Mds€ d'encours de crédit en Italie

ASSURANCES



CA Vita : 2,2 Mds€ de primes collectées
Pdm de 4% sur le marché italien
CACI : 120 m€ de primes collectées

GESTION D'ACTIFS & CACEIS



Amundi : 36 Mds€ d'actifs sous gestion

CREDIT BAIL & AFFACTURAGE



CALIT : 15 m€ de PNB

Priorité au développement des synergies Groupe

- Développement de l'offre en direction du segment des entreprises de taille intermédiaire via les synergies entre Cariparma et CACIB
- Développement de l'offre dans le secteur agricole et agro-alimentaire en Italie
- Développement de la Gestion de l'épargne et de l'assurance : accélération de la collecte en assurance-vie et en OPCVM depuis juin 2014 ; développement d'une offre de services d'administration de fonds et banque dépositaire avec CACEIS
- Renforcement de l'offre dédiée à la clientèle patrimoniale et de banque privée via des synergies entre Cariparma et CA Private Banking, avec notamment l'ouverture d'une agence de CAPB à Milan

Contrôle des risques

- Cariparma : baisse du coût du risque (normalisation des conditions économiques et résultat des nouvelles politiques d'octroi)
- Agos : réduction continue du coût du risque
- FCA Bank : maintien d'un faible coût du risque

* Données agrégées des activités du Groupe en Italie
** FCA Bank intégrée en mise en équivalence pour sa quote-part d'activité réalisée en Italie

9

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Comptes de résultat T2-15 et S1-15

En m€	T2-15	△ T2/T2	△ T2/T2 des métiers retraitée*	S1-15	△ S1/S1	△ S1/S1 des métiers retraitée*
Produit net bancaire	8 257	+9,0%	+3,4%	16 292	+6,0%	+3,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(4 806)	+2,8%	+3,1%	(9 907)	+2,3%	+1,9%
Résultat brut d'exploitation	3 451	+18,9%	+3,9%	6 156	+8,3%	+5,0%
Coût du risque	(963)	+30,1%	(21,6%)	(1 646)	(0,1%)	(26,1%)
Sociétés mises en équivalence	5	ns	ns	118	ns	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	+65,5%	ns	1	ns	ns
Résultat avant impôt	2 498	+62,1%	+7,5%	4 629	+31,7%	+13,9%
Impôts	(886)	+31,0%	+11,8%	(1 676)	+27,6%	+17,4%
Rés. net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(52,2%)	(50,0%)	(18)	ns	ns
Résultat net	1 611	+86,8%	+5,4%	2 935	+33,1%	+11,5%
Résultat net part du Groupe	1 500	+91,1%	+3,6%	2 728	+33,9%	+10,1%

- **PNB des métiers : +3,3% S1/S1***
- **Charges des métiers : +1,9% hors FRU S1/S1***
 - +0,8% à change courant
- **Coût du risque des métiers en baisse de 26,1%, hors complément de provision pour litiges pour 350 m€ au T2-15**
 - 30 pb des encours
- **RNPG à 2 728 m€ sur le S1-15**

* Retraité du DVA courant, des couvertures de prêt, du FVA Day one, de la réévaluation de la Banque d'Italie au T1-14, de l'impact du BES au T2-14 ainsi que des impacts FRU au T1-15 et du complément de provision pour litiges au T2-15.

10

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



SOMMAIRE



- 1** Une excellente performance du Groupe p. 5
- 2** Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant p. 11
- 3** Une solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux p. 23
- 4** Annexes p. 33

11

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Comptes de résultat T2-15 et S1-15

En m€	T2-15	Δ T2/T2	Δ T2/T2 des métiers retraitée*	S1-15	Δ S1/S1	Δ S1/S1 des métiers retraitée*
Produit net bancaire	4 628	+18,1%	+5,7%	8 987	+12,7%	+6,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 786)	+4,0%	+4,8%	(5 764)	+3,3%	+3,3%
Contribution au Fonds de résolution unique (FRU)	-	-	-	(175)	-	-
Résultat brut d'exploitation	1 842	+48,8%	+6,8%	3 048	+27,4%	+10,7%
Coût du risque	(601)	+12,4%	(27,6%)	(1 078)	(4,2%)	(27,2%)
Sociétés mises en équivalence	238	ns	(19,9%)	714	x 9,5	+0,7%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	ns	ns	1	ns	ns
Résultat avant impôt	1 482	x 4,5	+12,0%	2 685	+98,6%	+21,6%
Impôts	(429)	x 2,8	+20,7%	(717)	x 2,2	+31,1%
Rés. net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	ns	ns	(18)	ns	ns
Résultat net	1 052	x 5,8	+8,2%	1 950	+87,6%	+17,3%
Résultat net part du Groupe	920	x 11,9	+6,2%	1 704	x 2,0	+14,9%

■ **PNB des métiers :**
+5,7%* T2/T2, tiré notamment par la Gestion de l'épargne et assurances et la BFI

■ **Charges des métiers :**
+4,8% T2/T2

⌚ Hors effet change : +2,7%

■ **Coût du risque sur encours :** 39 pb au T2 hors Switch et complément de provision pour litiges de 350 m€

■ **Taux d'IS :** 34,5% au T2-15

■ **Impact de l'activation du Switch :** +80 m€ en RNPG

* Retraité du DVA courant, des couvertures de prêt, du FVA Day one, de la réévaluation de la Banque d'Italie au T1-14, de l'impact du BES au T2-14 ainsi que des impacts FRU au T1-15, et du complément de provision pour litiges et de l'activation des garanties Switch au T2-15

12

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité en France - Caisses régionales

■ Evolution des encours

- ⌚ Collecte bilan : +3,9% sur un an
 - Niveau record de DAV (encours +13,2% juin/juin) dû notamment à des remplacements en cours de valeurs mobilières
 - Baisse des DAT/CAT : -7,4% juin/juin
 - Forte attractivité du PEL : encours +8,5% juin/juin
- ⌚ Collecte hors bilan : +0,9% juin/juin, dont assurance-vie +4,0%
- ⌚ Encours de crédits : +1,6% juin/juin
 - Encours +3,0% sur l'habitat. Niveau historique des réaménagements
 - Reprise du crédit à la consommation : encours +2,2%
- ⌚ Ratio Crédits/Collecte : 114%, stable sur un an

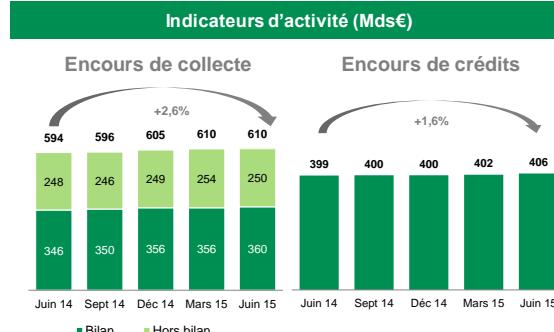
■ PNB : +1,9% T2/T2 (+2,6% hors EL)

- ⌚ Provisions EL : -42m€ au T2-15 vs -16m€ au T2-14
- ⌚ Commissions +4,7% T2/T2**, tirées par les commissions d'assurance (+5,4%) et les services (+5,1%**)
- ⌚ Marge d'intérêt hors EL** (+1,4% T2/T2) soutenue par les dividendes reçus des filiales et le niveau toujours très élevé des IRA (+73 m€ T2/T2)

■ Charges : stables T2/T2 et S1/S1 hors FRU

■ Coût du risque : -2,9% T2/T2 (hors activation du Switch)

- ⌚ 19 pb des encours au T2-15
- ⌚ Taux de créances dépréciées : 2,5%, stable / juin 14
- ⌚ Taux de couverture (y compris provisions collectives) supérieur à 100%



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)				
En m€	T2-15	Δ T2/T2*	S1-15	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	3 513	+1,9%	6 985	(0,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 890)	+0,4%	(3 893)	+0,1%
FRU	-	-	(46)	ns
Coût du risque	(366)	(2,9%)	(562)	(23,2%)
Résultat d'exploitation hors FRU (100%)	1 257	+4,7%	2 530	+3,9%
Résultat net mis en équivalence	223	+4,2%	421	0,0%
Complément dans la quote-part de résultat	7	+89,0%	172	+12,9%
Quote-part de résultat MEQ (~25%)	230	+5,6%	593	+3,3%

* hors activation du Switch

** proforma le transfert des profits et des pertes sur opérations d'achats ventes de devises de marge nette d'intérêt à commissions (environ 25m€ par an)

13

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

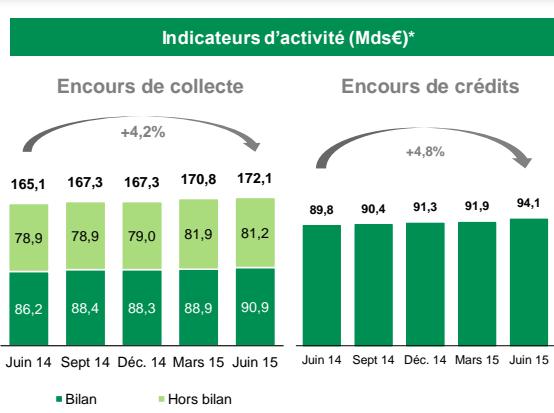
Banque de proximité en France - LCL

■ Evolution des encours*

- ⌚ Hausse de 5,4% de la collecte bilan juin/juin tirée par les DAV (+13,2%)
- ⌚ Collecte hors bilan : +2,9% juin/juin, toujours portée par l'assurance-vie (+4,3% en un an)
- ⌚ Encours de crédits : +4,8% juin/juin
 - Forte hausse sur l'habitat, de +6,7% en un an
 - Reprise de l'activité sur les professionnels depuis 5 trimestres consécutifs : encours +5,7% juin/juin
- ⌚ Ratio Crédits/Collecte : quasi stable à 111%

■ Résultats

- ⌚ 6 mois de résultats de la BFCAG intégrés à LCL au T2-15
- ⌚ PNB : stable hors intégration de la BFCAG et hors suppression du dividende Crédit Logement (+0,6%)
- ⌚ Marge d'intérêt toujours pénalisée par les taux sur épargne réglementée (environ -45 m€ T2/T2) et largement soutenue par les IRA ; bon niveau de marges à la production (relèvement des taux de crédit immobilier sans impact sur la croissance des volumes)
- ⌚ Provisions EL : reprise de 9m€ au T2-15 (-2 m€ au T2-14)
- ⌚ Absence de dividende Crédit Logement (+12 m€ au T2-14)
- ⌚ Charges : -2,1% T2/T2 hors BFCAG et plan de transformation et -1,5% S1/S1 hors BFCAG, plan et FRU
- ⌚ Coût du risque exceptionnellement bas au T2-15 : 6 pb sur encours, lié à une récupération sur un dossier juridique
 - Maintien d'un coût du risque bas récurrent depuis plusieurs trimestres
 - Taux de créances dépréciées en recul à 2,2% ; taux de couverture (y compris provisions collectives) de 72,1%



En m€	T2-15	Δ T2/T2**	S1-15	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	944	(1,4%)	1 866	(2,5%)
Charges d'exploitation hors FRU, plan de transformation et BFCAG	(608)	(2,1%)	(1 252)	(1,5%)
Impact FRU	-	-	(12)	-
Impact plan de transformation	(11)	+32,6%	(19)	+55,3%
Impact BFCAG	(19)	-	(19)	-
Coût du risque	(16)	(71,5%)	(64)	(49,1%)
Impôt	(107)	+19,4%	(185)	+6,6%
Résultat net part du Groupe	172	+13,6%	298	+1,5%

* Activité intégrant la Banque Française Commerciale Antilles Guyane à compter du 30/06/15 (cf détails slide 45)

** Variations hors BFCAG

14

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

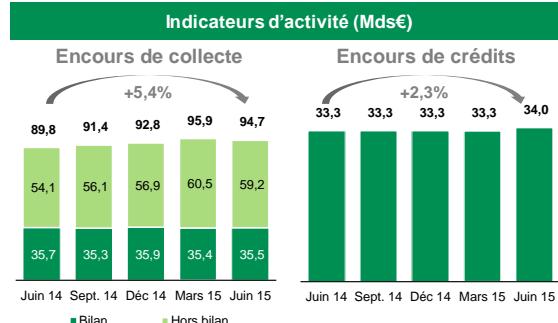


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de proximité à l'international - Cariparma

■ Evolution des encours

- ⌚ Encours de crédits : +2,3% juin/juin pour atteindre 34 Mds€
 - Progression de 6,4% des encours de crédits à l'habitat juin/juin
 - Reprise du crédit aux entreprises : +3,6% juin/juin
- ⌚ Activité de collecte : +5,4% juin/juin
 - Très bonne progression de la collecte hors bilan avec une hausse de 4,2 Mds€ (+20,3%) des encours d'assurance vie et des OPCVM juin/juin
 - Stabilité de la collecte bilan auprès de la clientèle, au profit de l'épargne gérée dans un contexte de taux bas
- ⌚ Ratio crédits*/ collecte : 90%



■ RNPG : 54 m€, en hausse de 31,8% T2/T2

- ⌚ PNB : +7,9% T2/T2
 - Croissance des commissions toujours soutenue (+14,3% T2/T2), tirée par le dynamisme de la collecte hors bilan
 - Marge nette d'intérêt en progression (+1,2% T2/T2)
- ⌚ Charges maîtrisées : +1,4% T2/T2
 - Poursuite de la baisse du coefficient d'exploitation à 52,5% : en amélioration de 3,2 points T2/T2
- ⌚ Coût du risque : à 99 m€, -3,4% T2/T2
 - Baisse progressive grâce à l'amélioration des fondamentaux en Italie et au suivi du risque
 - Taux de créances dépréciées : 13,2%, taux de couverture en progression à 45,1% (y compris provisions collectives)

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	449	+7,9%	867	+7,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(235)	+1,4%	(459)	(0,5%)
FRU	-	ns	(7)	ns
Résultat brut d'exploitation	214	+16,0%	401	+15,2%
Coût du risque	(99)	(3,4%)	(198)	(5,8%)
Résultat net	74	+29,9%	128	+42,0%
Résultat net part du Groupe	54	+31,8%	93	+44,5%

Résultat net du Groupe Cariparma *** : 87 m€ au T2-15 et 141 m€ au S1-15

* Crédits clientèle nets des provisions individuelles

** Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes locaux au 31/12/2013 et par Crédit Agricole S.A. au T1-14 (+80 m€ en PNB, dont +92 m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109 m€ de coût du risque) ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements

*** Selon le périmètre local

15

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



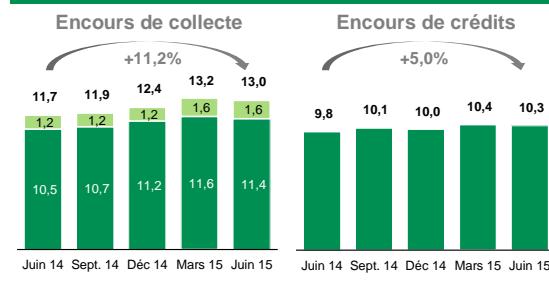
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

Banque de proximité à l'international - hors Cariparma

■ Activité commerciale dynamique

- ⌚ Encours de collecte : +11,2% juin/juin à 13,0 Mds€
- ⌚ Encours de crédits : +5,0% juin/juin à 10,3 Mds€
 - Bonne dynamique en Pologne et en Egypte
- ⌚ Excédent de collecte bilan global de 1,8 Md€ au 30 juin 2015
 - Excédent de collecte en Egypte, Maroc et Ukraine. Déficit limité en Pologne

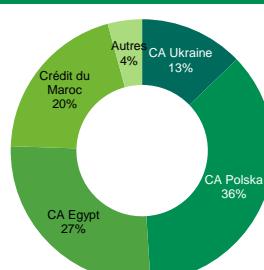
Indicateurs d'activité (Mds€)



■ RNPG : 37 m€ au T2-15

- ⌚ Forte hausse en Egypte (x2,1 T2/T2) tirée par la bonne performance commerciale
- ⌚ Contribution stable de la Pologne malgré la baisse des taux impactant le PNB
- ⌚ CA Ukraine reste positif malgré un contexte difficile qui affecte le coût du risque
- ⌚ Crédit du Maroc : impact de la hausse du coût du risque sur quelques dossiers entreprises
- ⌚ Pour mémoire, au T2-14, impact net du BES pour -708 m€ en MEQ

Contribution au PNB de Crédit Agricole S.A. des entités de BPI hors Cariparma (m€)



16

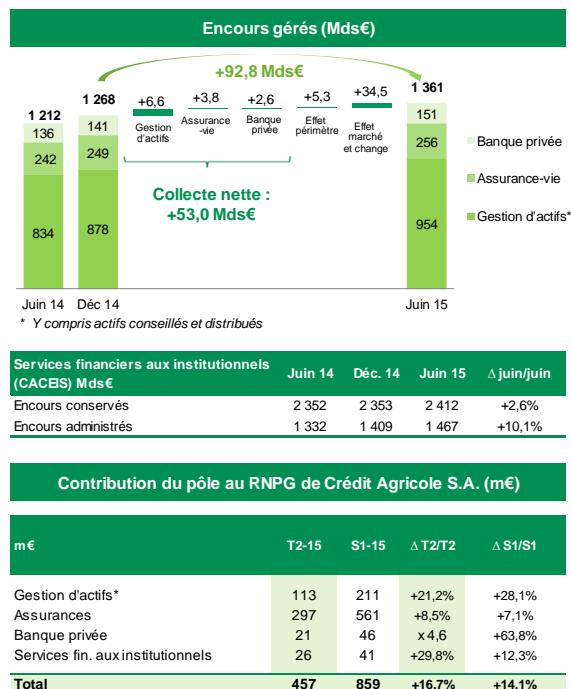
RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances

- Confirmation de la dynamique d'activité et de résultats du pôle au T2-15
- Encours global en forte hausse : +92,8 Mds€ sur le semestre, intégrant une collecte nette de +53,0 Mds€
 - **Amundi** : une collecte toujours très dynamique, tirée par tous les segments de clientèle et réalisée pour moitié à l'international (Europe et Asie)
 - **Assurance-vie** : encours épargne / retraite en hausse de +5,6% sur un an, avec une bonne dynamique de la collecte UC
 - **Banque privée** : hausse de 6,9% des encours par rapport à décembre, grâce à l'effet marché et change et à une dynamique de collecte positive
 - **CACEIS** : croissance des encours conservés et administrés sur un an, bénéficiant de l'effet marché et de la dynamique commerciale
- RNPG T2-15 : 457 m€, +16,7% T2/T2
 - **Amundi** : RNPG +21,2% T2/T2
 - **Assurances** : RNPG +8,5% T2/T2
 - **Banque privée** : RNPG de 21m€ au T2-15
 - **CACEIS** : RNPG +29,8% T2/T2



17

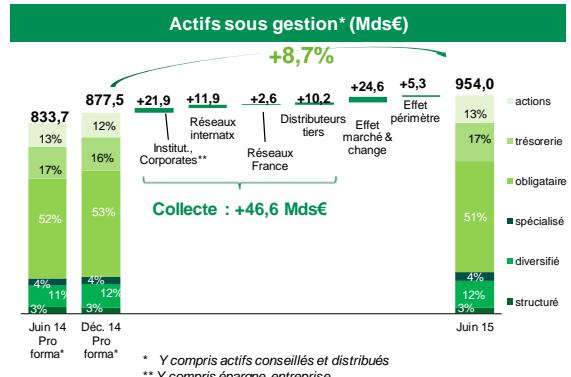
RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion d'actifs - Amundi

- IPO d'Amundi annoncée pour le S2-15
- Confirmation de la forte dynamique commerciale : +46,6 Mds€ de collecte sur le premier semestre dont 22,6 Mds€ au T2
 - Très bons résultats sur tous les segments de clientèle, en particulier sur la clientèle de particuliers
 - Clientèle de particuliers : +24,7 Mds €, avec une confirmation de la tendance positive sur les réseaux France (+2,6 Mds€ dont 1,8 Md€ sur le T2)
 - Grande clientèle (institutionnels et corporates) : +21,9 Mds€
 - Une collecte réalisée pour plus de la moitié à l'international, principalement en Europe et en Asie
 - 27,6 Mds € de collecte réalisée sur les actifs longs (gestion obligataire, diversifiée et ETF notamment) et 19 Mds € sur la trésorerie
 - Premier collecteur en Europe à fin mai (source Lipper)
- Forte hausse des résultats : RN +23,6% S1/S1 et +20,2% T2/T2
 - PNB : +15,2% S1/S1 et +13,4% T2/T2 porté par la croissance des encours et un bon niveau de marges
 - Frais généraux hors FRU, à périmètre constant* et hors effet change : +7,9% S1/S1 et +10,9% T2/T2
 - Progression reflétant principalement le renforcement des effectifs dans le cadre de la politique de développement à l'international
 - Coefficient d'exploitation à 53,4% sur le premier semestre en amélioration de 1,8 pt

*Hors Bawag Invest



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1
Produit net bancaire	440	+13,4%	848	+15,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(233)	+14,8%	(451)	+11,1%
FRU	-	-	(2)	-
Résultat brut d'exploitation	207	+11,8%	395	+19,7%
Résultat net	144	+20,2%	269	+23,6%
Résultat net part du Groupe	113	+21,2%	211	+28,1%

18

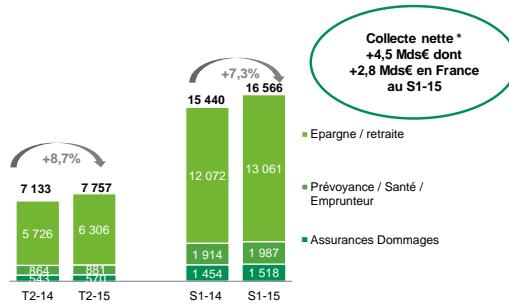
RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Assurances

- Un chiffre d'affaires trimestriel de 7,8 Mds€, tiré par les réseaux
 - Épargne / retraite : +10,1% T2/T2
 - Progression significative des UC dans la collecte à 27,1%, avec une contribution très forte de l'international
 - Mois de juin record en France pour le chiffre d'affaires
 - Euro-croissance : 241 m€ de collecte cumulée fin juin
 - Prévoyance / santé / emprunteur : +2,0% T2/T2
 - Emprunteur : bonnes performances du crédit habitat en France et en Italie
 - Poursuite du déploiement des assurances collectives (santé et prévoyance) vers les entreprises et les professionnels
 - Assurance dommages : +4,9% T2/T2
 - Haute des affaires nouvelles à la fois sur le marché des particuliers et sur celui des agriculteurs et professionnels
 - Ratio combiné ** en amélioration à 95,9%
- Des encours en épargne / retraite de 255,5 Mds€
 - Progression de 5,6% sur un an
 - Part des UC à 19,5% (+0,7 point sur un an)
- Un RNPG de 297 m€, en hausse de 8,5% T2/T2

Evolution du chiffre d'affaires (m€) (format normes françaises)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1
Produit net bancaire	614	+16,1%	1 252	+10,4%
Charges d'exploitation	(152)	+12,6%	(368)	+8,0%
Résultat avant impôt	462	+17,3%	884	+11,4%
Résultat net part du Groupe	297	+8,5%	561	+7,1%

* Épargne / retraite et prévoyance

** Ratio (Sinistralité + frais généraux) / Cotisations, net de réassurance. Périmètre Pacifica

19

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

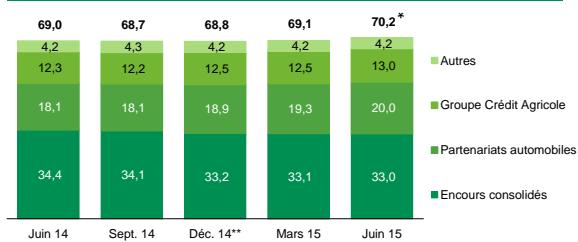


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Services financiers spécialisés

- Crédit à la consommation : croissance de la production et des encours gérés confirmée au T2-15
 - Production totale : +13,7% T2/T2, sous l'impulsion des réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole (+20%), des partenariats automobiles (+21%) et de Creditplus en Allemagne (+32%)
 - Encours gérés : retour à un seuil supérieur à 70 Mds€
- Poursuite de la diversification du refinancement externe dont le taux atteint 63% et qui est assuré notamment par :
 - Collecte d'épargne : 4,1 Mds€ à fin juin
 - Titrisations : 7,4 Mds€ dont 0,8 Mds€ au T2-15 (Agos)
 - Emissions EMTN : 4,9 Mds€ dont 1,3 Mds€ au T2-15 (FCA Bank)
- Leasing & Factoring :
 - Crédit-bail : hausse de la production de 15,1% T2/T2
 - Affacturage : progression du chiffre d'affaires factoré de 7,0% T2/T2
- RNPG : 125 m€, +45,2% T2/T2
 - PNB : pour CACF, stabilité T2/T2 (-0,3%) et augmentation T2/T1 (+3,0%) liée à une amélioration de la rentabilité; pour CAL&F baisse T2/T2 (hors CAL Hellas) de 3,0% en lien avec la baisse des encours
 - Maîtrise des charges : +0,2% T2/T2
 - Coût du risque : -29,9% T2/T2
 - Coût du risque Agos en baisse significative : 71 m€ au T2-15 (-52,1% T2/T2). Taux de créances dépréciées : 10,7% et taux de couverture (y compris provisions collectives) de 100,4%
 - Partenariats automobiles : contribution en hausse de +25% (T2/T2) en mise en équivalence

Encours bruts gérés Crédit consommation – CACF (Mds€)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1
Produit net bancaire	665	(1,7%)	1 311	(3,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(320)	+0,2%	(669)	(1,8%)
FRU	-	-	(17)	-
Résultat brut d'exploitation	345	(3,5%)	625	(8,4%)
Coût du risque	(183)	(29,9%)	(388)	(28,6%)
Sociétés mises en équivalence	45	+20,7%	88	+28,7%
Impôt	(55)	+116,3%	(90)	+116,9%
Résultat sur activités arrêtées ou en cours de cession	-	(100,0%)	(1)	(86,4%)
Résultat net part du Groupe	125	+45,2%	193	+31,6%
dont CACF	92	+53,8%	145	+42,8%
dont CAL&F	33	+25,8%	48	+6,2%

20

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

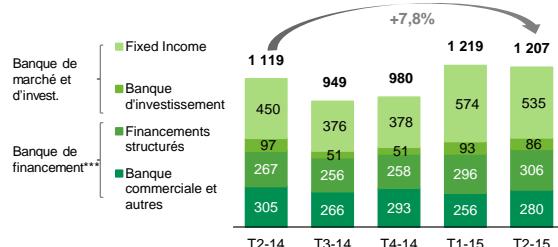


LES MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Banque de financement et d'investissement

- PNB : après un T1-15 soutenu, progression T2/T2 +7,8%, grâce à une activité satisfaisante et un effet change toujours favorable
 - ➲ Banque de marché et d'investissement : croissance des revenus dans un contexte de marché difficile (+13,4% T2/T2)
 - *Fixed Income & Treasury* : bonne performance des activités de Change, de dérivés de Taux et de Trésorerie, atténuée par un repli sur les obligations souveraines et le primaire obligataire dans un environnement instable (tensions sur le marché des souverains et situation en Grèce)
 - Banque d'investissement : bon trimestre, par rapport à une base de comparaison élevée au T2-14, notamment sur le M&A
 - VaR à 13,2 m€ au 30/06/15, en hausse sur un an du fait d'un environnement de marché agité, restant toutefois à un niveau modéré
 - ➲ Banque de financement : revenus +2,4%* T2/T2
 - Financements structurés (+14,6%* T2/T2) : bon niveau d'activité, tiré par les revenus d'*Energy & Infrastructure*
 - Banque commerciale et autres (-8,2%* T2/T2) : revenus en baisse du fait d'un contexte moins favorable lié notamment à la chute du cours du pétrole
- Charges d'exploitation maîtrisées à change constant
- Coût du risque très bas (-34 m€) auquel s'ajoute un complément de provision pour litiges de 350 m€
- Mises en équivalence
 - ➲ Bonne performance de la Banque Saudi Fransi (+65 m€)
 - ➲ Dépréciation de 2 participations matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes des sociétés concernées ** (-110 m€)
- RNPG +82 m€ au T2-15 et +372 m€ hors impacts comptables et avant charge exceptionnelle en coût du risque
 - * retraité des impacts comptables (couvertures de prêts, DVA courant etc.) en PNB et du complément de provision pour litiges en coût du risque
 - ** UBAF et Elipsa (structure portant des portefeuilles de créances immobilières européennes)

Revenus de la Banque de financement et d'investissement* (m€)



*** PNB retraité des impacts comptables et, au sein de la Banque de financement, du transfert au 30/06/2015 des activités de Global Commodities Finance des Financements structurés à la Banque commerciale

NB: Données 2014 retraitées de la réallocation analytique des activités en cours d'arrêt et du rattachement de SFS à la Banque d'investissement (au lieu de la Banque de financement)

Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A. (m€)

En m€	T2-15	Δ T2/T2	Δ T2/T2 à change constant	S1-15	Δ S1/S1 à change constant
Produit net bancaire	1 289	+38,8%	+29,0%	2 514	+31,4% +21,9%
dont DVA courant	57	ns	ns	67	ns
dont couverture de prêts	25	ns	ns	21	ns
Produit net bancaire retraité*	1 207	+7,8%	+0,3%	2 426	+15,3% +7,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(578)	+7,8%	+0,1%	(1 209)	+6,7% +0,2%
Coût du risque	(384)	x7,7	x7,7	(465)	x4,4
Sociétés mises en équivalence	(45)	ns	ns	19	(77,7%)
Résultat net part du Groupe	82	(72,0%)	(72,0%)	402	(26,5%)
Résultat net part du Groupe retraité*	372	(8,3%)	(8,3%)	688	+2,9%

21

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



SOMMAIRE

- 1 Une excellente performance du Groupe p. 5
- 2 Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant p. 11
- 3 Une solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux p. 23
- 4 Annexes p. 33

22

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Solidité de la structure financière confirmée

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques les mieux capitalisées en Europe

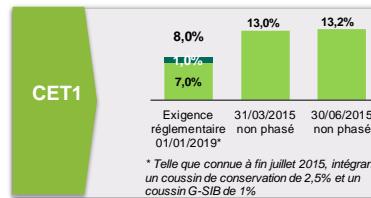
- Ratio déjà très au-delà des seuils réglementaires
- Situation favorable dans la perspective du MREL et du TLAC

Au T2-15

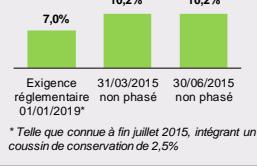
- Hausse de 20 pb du ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole et stabilité du ratio de Crédit Agricole S.A.
- Renforcement du MREL grâce au contrôle de la taille du bilan

Activation du Switch au T2-15 démontrant la circulation fluide du capital au sein du Groupe Crédit Agricole

Groupe Crédit Agricole



Crédit Agricole S.A.



23

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Activation des garanties Switch au T2-15

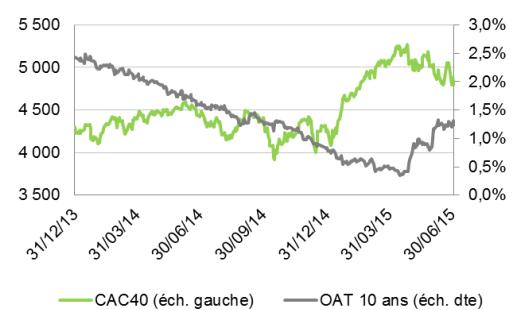
L'objectif du Switch est de couvrir l'exigence prudentielle liée à la détention des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), la VME couverte étant de 23,9 Mds€

Les garanties Switch sont activées dès lors qu'une baisse de la VME globale de la participation dans les Caisses régionales et de Crédit Agricole Assurances* est constatée sur un trimestre donné

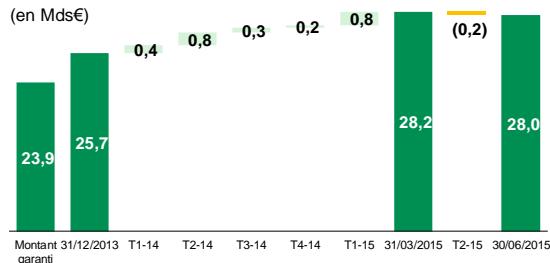
Activation des garanties Switch au T2-15 liée à :

- La baisse des réserves AFS, essentiellement pour CAA, dans un contexte de remontée extrêmement rapide des taux d'intérêt souverains et de baisse des actions : -761m€
- Non totalement compensée par les résultats positifs des Caisses régionales et de CAA : +554m€

Evolution des paramètres de marché



VME globale des CCI/CCA & CAA dans les ratios prudentiels de Crédit Agricole S.A.



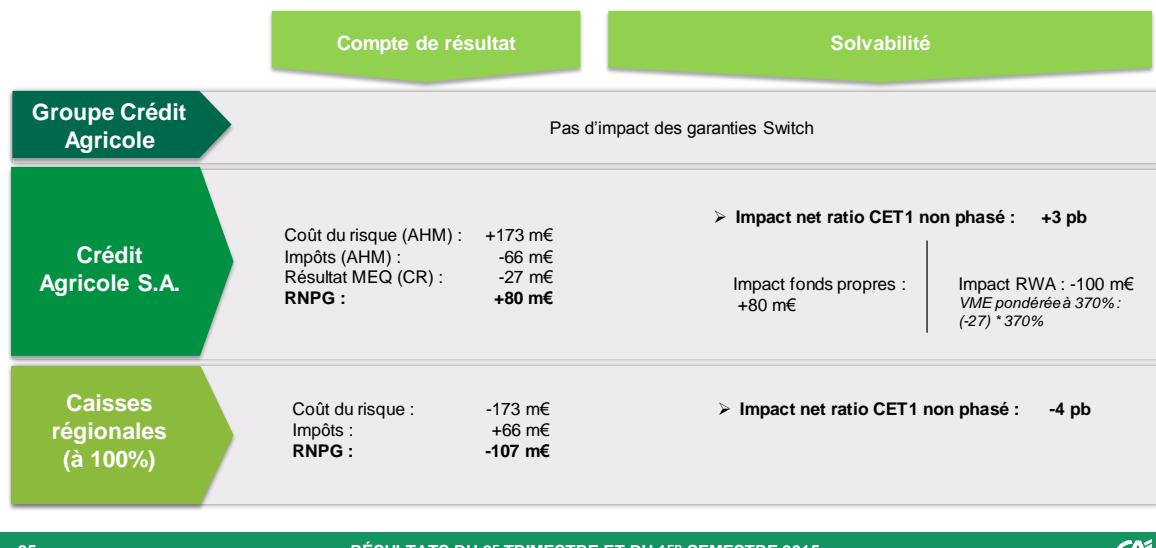
24

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Impacts financiers de l'activation des garanties Switch

- L'activation du Switch se traduit par une provision en coût du risque dans les comptes des Caisses régionales. De manière symétrique, Crédit Agricole S.A. comptabilise un produit du même montant en coût du risque dans le pôle AHM
- Clause de retour à meilleure fortune : toute hausse ultérieure de la VME globale bénéficierait aux Caisses régionales, jusqu'à ce que la VME ait retrouvé sa valeur d'avant la baisse



25

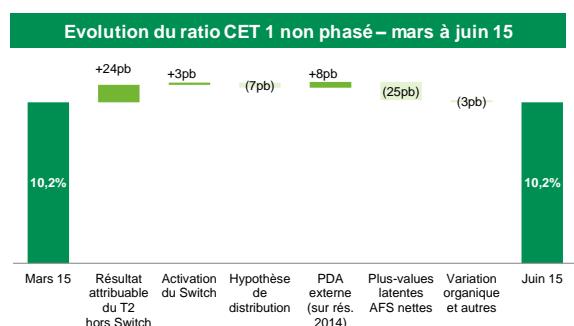
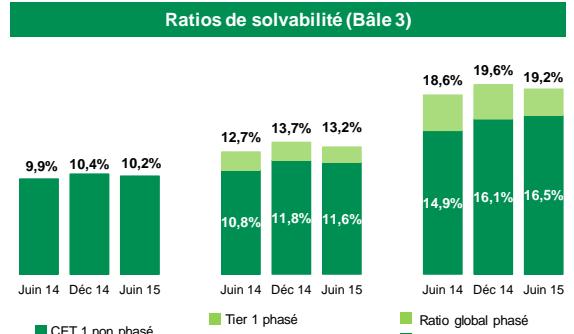
RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Crédit Agricole S.A. : ratios de solvabilité

- Ratio CET1 non phasé : 10,2% au 30/06/2015, stable par rapport au 31/03/2015
 - ⌚ Capacité significative récurrente de génération de capital
 - Résultat attribuable du T2 hors activation du Switch : +24 pb
 - Activation du Switch : +3 pb
 - Distribution : -7 pb, avec une hypothèse de distribution de 50% du résultat et option pour le paiement du dividende en action à 100% pour l'actionnaire majoritaire
 - Impact du paiement en action du dividende sur résultat 2014 (part externe) : +8 pb
 - ⌚ Fort impact conjoncturel de la hausse des taux
 - Baisse des plus-values latentes AFS : -25 pb, dont -15 pb sur le portefeuille assurances
 - Couverture de la baisse des plus-values latentes assurance par les résultats de CAA et des Caisses régionales et l'activation du Switch (80m€ en RNPG)
 - Stock de plus-values latentes AFS dans le ratio CET1 au 30 juin 2015 : environ 95 pb
 - ⌚ Maîtrise des emplois pondérés au T2-15
 - Baisse organique des emplois pondérés des métiers (-1,2 Md€)
- Ratio global phasé : 19,2% au 30/06/2015, après le remboursement de titres Tier 1 et Tier 2 pour 2,3 Mds€ au T2-15
- Ratio de levier de Crédit Agricole S.A. selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne : 4,3%*
- Ratio conglomérat : 236%

* Sous réserve d'autorisation de la BCE, avec un impact de +100 points de base au titre de la non pondération des opérations intra-groupe



26

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : ratios de solvabilité

- Ratio CET1 non phasé : 13,2% au 30/06/2015, +20 pb au T2-15

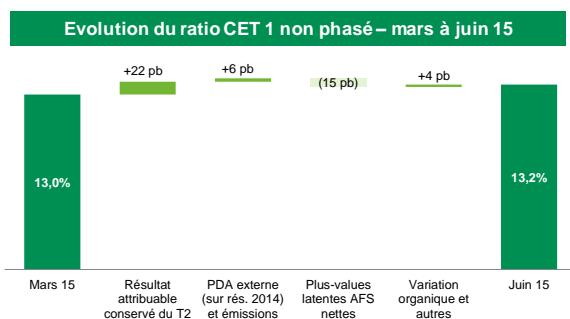
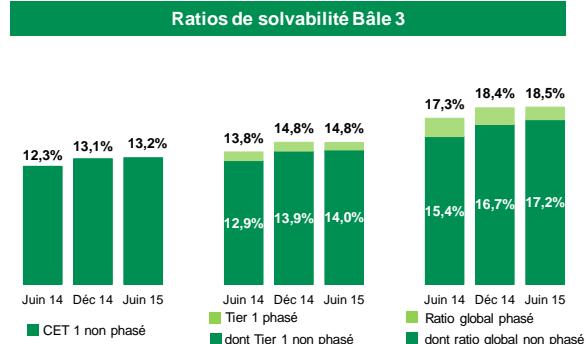
- Capacité significative récurrente de génération de capital :
 - Résultat attribuable conservé : +22 pb
 - PDA externe sur résultat 2014 et émissions de parts sociales : +6 pb
- Fort impact conjoncturel de la hausse des taux
 - Baisse des plus-values latentes AFS : -15 pb, dont -8 pb sur le portefeuille assurances
 - Stock de plus-values latentes AFS dans le ratio CET1 au 30 juin 2015 : environ 65 pb
- Maîtrise des emplois pondérés au T2-15

- Ratio global phasé : 18,5% au 30/06/2015, après le remboursement de titres Tier 1 et Tier 2 pour 2,3 Mds€ au T2-15

- Ratio de levier du Groupe Crédit Agricole selon l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne : 5,4%*

- Ratio conglomérat : 183%

* Sous réserve d'autorisation de la BCE



27

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

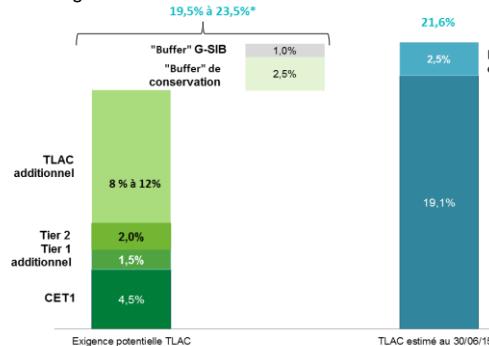


SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : ratios TLAC & MREL

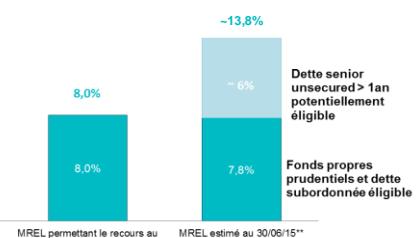
TLAC

- TLAC estimé à 19,1% à fin juin 2015 hors dette senior éligible



MREL

- MREL estimé à 7,8% à fin juin 2015 hors dette senior éligible
- Engagement confirmé d'un ratio MREL hors dette senior supérieur ou égal à 8% avant fin 2016



- Selon le projet de texte connu à ce jour, l'exigence potentielle TLAC serait le maximum entre 2 x le ratio de levier et 19,5% à 23,5% des emplois pondérés
- Un ratio MREL à 8% hors dette senior permettrait le recours au fonds de résolution européen, donc une protection des créanciers senior
- La dette senior éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique
- L'atteinte des cibles repose sur la croissance organique des fonds propres et sur une levée complémentaire de Tier 2 en substitution partielle d'émissions de dettes senior
- Au total, le pilotage de ces deux nouvelles exigences vise à protéger les créanciers senior

* Dont coussin contra-cyclique à 0%

** Estimation basée sur l'état actuel de notre compréhension des textes

28

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

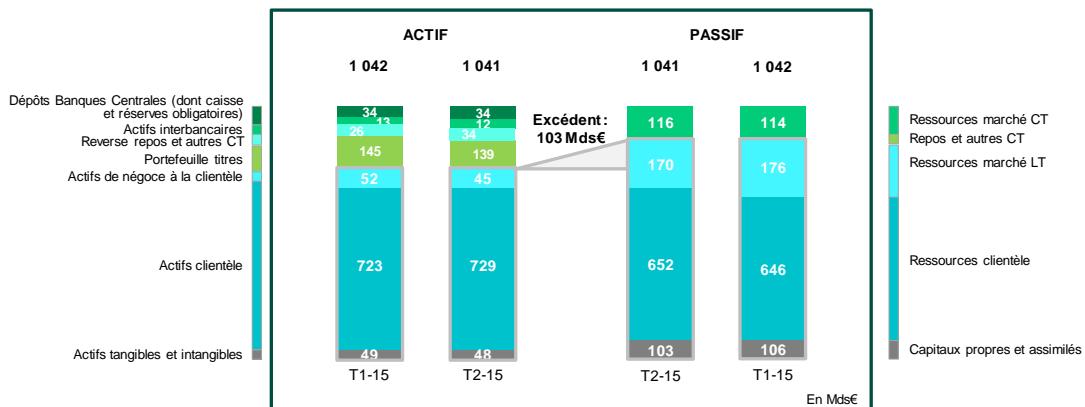


SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : liquidité

■ Stabilité de l'excédent de ressources stables au T2-15 à 103 Mds€

- ⌚ Ratio passifs stables / actifs durables de 112,5%



Les ressources de marché LT intègrent aux T1 et T2-15 les tirages sur le T-LTRO

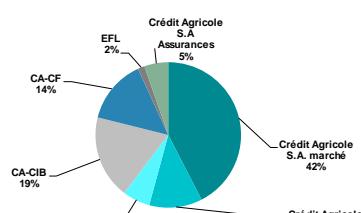
SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : des ressources de marché diversifiées

■ Groupe Crédit Agricole

- ⌚ 13,0 Mds€ de dette senior* émise dans le marché et les réseaux par les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole au 30 juin 2015, permettant d'accéder à des bases investisseurs très diversifiées par les instruments utilisés et les zones géographiques visées
- ⌚ Des ressources CT également diversifiées au 30 juin 2015
 - Par devise : EUR : 34%, USD : 52%, GBP : 7%, JPY : 4%, Autres : 3%
 - Proportion de la dette CT brute provenant des Etats-Unis : 34%

Levées MLT senior + sub. 2015 - groupe Crédit Agricole
Ventilation par principaux émetteurs : 18,8Mds€ au 30/06/2015

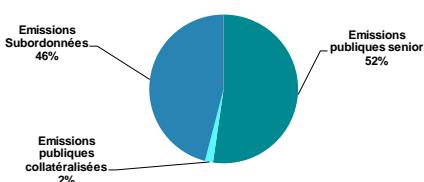


■ Crédit Agricole S.A.

- ⌚ Programme 2015 de financement MLT (senior + subordonné) sur les marchés de 10 Mds€, réalisé à 80% au 30 juin 2015
 - Dette senior : 4,3 Mds€ éq. (EUR, USD, JPY, CHF)
 - Tier 2 : 3,7 Mds€ éq. (EUR, USD, JPY)

Levées MLT senior + sub. de marché 2015 - Crédit Agricole S.A.
Ventilation par segment : 8 Mds€ au 30/06/2015

- ⌚ Senior 4,3Mds€: durée moyenne : 6,2 ans; spread vs. mid-swap : 53,2 pb

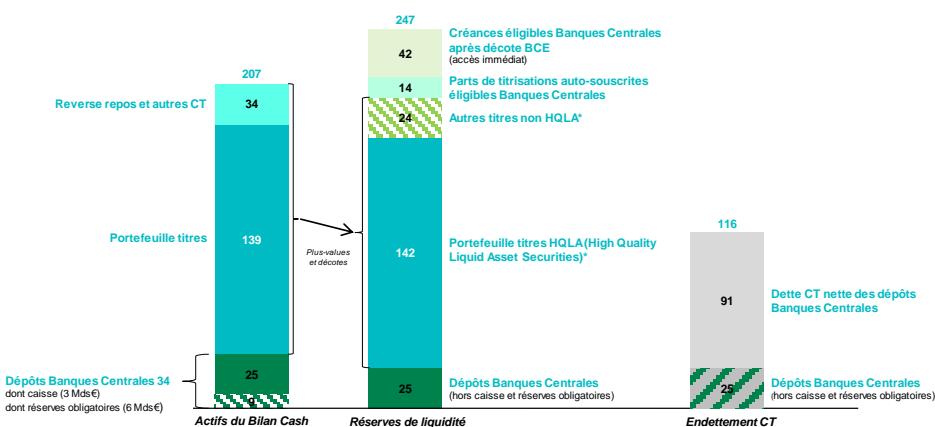


* Hors les tirages sur le T-LTRO qui sont cependant classés en ressources de marché LT

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : réserves de liquidité

Réserves de liquidité à fin juin 2015 (Mds€)



- Titres HQLA représentant 156% de la dette CT non replacée en Banques Centrales
- Liquidity Coverage Ratio (LCR) au 30/06/2015 supérieur à 110% sur le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A, au dessus de l'objectif initial de 100%

* Titres disponibles, liquéfiables sur le marché, valorisés après décote de liquéfaction

31

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



CONCLUSION

De bons résultats qui confortent les orientations du PMT

1 Une excellente performance du Groupe

1 647m€ de RNPG pour le Groupe Crédit Agricole au T2-15 hors éléments spécifiques

2 Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant

Pour Crédit Agricole S.A., hors éléments spécifiques :

- ⇒ PNB des métiers : +5,7% T2/T2
- ⇒ RNPG des métiers : +6,2% T2/T2

3 Solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux

Ratio CET1 à 13,2% pour le Groupe Crédit Agricole et à 10,2% pour Crédit Agricole S.A.

32

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



SOMMAIRE

- | | | |
|----------|--|-------|
| 1 | Une excellente performance du Groupe | p. 5 |
| 2 | Des résultats solides pour Crédit Agricole S.A. dans un contexte conjoncturel toujours très exigeant | p. 11 |
| 3 | Une solidité de la structure financière confirmée malgré les effets de la hausse des taux | p. 23 |
| 4 | Annexes | p. 33 |

33

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



SOMMAIRE DES ANNEXES

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat détaillé par pôle – trimestre	35
Éléments spécifiques – trimestre	36
Résultat du pôle AHM	37
Répartition du capital et données par action	38

Données complémentaires sur les pôles de Crédit Agricole S.A.

Caisse régionales : Encours de collecte et de crédit	40
Caisse régionales : Données du compte de résultat	41
Caisse régionales : Compte de résultat à 100%	42
LCL : Encours de collecte et de crédit	43
LCL : Détail du produit net bancaire	44
LCL : Données de BFCAG	45
BPI : Indicateurs d'activité	46
BPI : Indicateurs d'activité et compte de résultat (hors Cariparma)	47
Gestion de l'épargne et Assurances : encours gérés	48
Gestion de l'épargne et Assurances : encours Epargne-Retraite	49
Services financiers spécialisés : Indicateurs d'activité	50
BFI : Analyse des résultats – trimestre	51
BFI : Analyse des résultats – semestre	52
BFI : Classements et récompenses	53
BFI : Mandats significatifs	54
BFI : Expositions sensibles selon les recommandations du FSB	55

Evolution du risque

Cout du risque par métier	60
Évolution des encours de risque de crédit	62
Risques par zone géographique et par secteur d'activité	63
Exposition aux risques de marché	64
Mise à jour des expositions souveraines (groupe bancaire)	
– Groupe CA	65
Expositions Assurances aux dettes souveraines périphériques	66
Emplois pondérés Bâle 3 non phasé par métier	67
Fonds propres alloués par métier	68

Structure financière

Fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole	69
Fonds propres prudentiels de Crédit Agricole S.A.	70
Rappel sur les garanties Switch	71
Liquidité : construction du bilan cash du groupe Crédit Agricole	72

Bilan consolidé

Capitaux propres et dettes subordonnées	73
Bilan consolidé : Crédit Agricole S.A.	74
Bilan consolidé : Groupe Crédit Agricole	75

34

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé du T2-15

En m€	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de proximité à l'international		Gestion de l'épargne et Assurances		Services financiers spécialisés		Banque de financement et d'investissement		Activités hors métiers		Groupe	
	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15	T2-14	T2-15
Produit net bancaire	-	-	935	944	668	693	1 282	1 442	678	665	928	1 289	(573)	(405)	3 918	4 628
Charges d'exploitation	-	-	(629)	(638)	(356)	(365)	(622)	(682)	(320)	(320)	(535)	(575)	(217)	(206)	(2 679)	(2 786)
Résultat brut d'exploitation	-	-	306	306	312	328	660	760	358	345	393	714	(790)	(611)	1 239	1 842
Coût du risque	-	-	(55)	(16)	(142)	(149)	(40)	(14)	(261)	(183)	(49)	(384)	13	145	(534)	(601)
Sociétés mises en équivalence	243	230	-	-	(707)	2	4	6	37	45	46	(45)	(2)	-	(379)	238
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	(1)	-	-	6	10	-	-	(1)	-	-	(6)	3	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	243	230	251	289	(539)	181	630	762	134	207	389	285	(779)	(472)	329	1 482
Impôts	-	-	(91)	(107)	(49)	(57)	(205)	(266)	(26)	(55)	(107)	(201)	322	257	(156)	(429)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	14	(1)	-	1	(15)	-	8	(1)	-	-	7	(1)
Résultat net	243	230	160	182	(574)	123	425	497	93	152	290	83	(457)	(215)	180	1 052
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	8	10	24	32	34	40	7	27	7	1	23	22	103	132
Résultat net part du Groupe	243	230	152	172	(598)	91	391	457	86	125	283	82	(480)	(237)	77	920
Fonds propres normatifs alloués (avant Switch), en Md€*			5,6		3,5		3,2		10,7		4,8		11,0			

* Fonds propres normalisés fin de période, avant Switch : sur base 9% des emplois pondérés Bâle 3 non phasé - Pour les assurances, prise en compte de 80% de la marge de solvabilité

35

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Éléments spécifiques T2 et S1

En m€	T2-14		S1-14	
	Impact en PNB/ MEQ	Impact en RNPG	Impact en PNB/ MEQ	Impact en RNPG
DVA courant (BFI) - PNB	(24)	(15)	(38)	(24)
Couverture de prêts (BFI) - PNB	(14)	(9)	+1	+1
FVA Day one - PNB	(153)	(98)	(153)	(98)
Spreads émetteurs (AHM) - PNB	(239)	(155)	(286)	(186)
Dilution BES (BPI) - MEQ	-	(708)	-	(708)
Réévaluation des titres de la Banque d'Italie (BPI) - PNB	-	-	+92	+44
En m€	T2-15		S1-15	
	Impact en PNB/Charges/ Coût du risque/MEQ	Impact en RNPG	Impact en PNB/Charges/ Coût du risque/MEQ	Impact en RNPG
DVA courant (BFI) - PNB	+57	+36	+67	+43
Couverture de prêts (BFI) - PNB	+25	+16	+21	+13
Spreads émetteurs (AHM) - PNB	+229	+148	+199	+129
Complément de provision pour litiges (BFI) - coût du risque	(350)	(342)	(350)	(342)
Switch (CR) - MEQ	(27)	(27)	(27)	(27)
Switch (AHM) – coût du risque	+173	+107	+173	+107
Fonds de Résolution Unique (FRU) – Charges + MEQ	-	-	(182)	(182)
Impact total des retraitements en RNPG		(62)		(259)

36

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

Compte de résultat

- PNB : -405 m€ au T2-15 vs -573 m€ au T2-14
 - ⌚ Spreads émetteurs : +229 m€, à comparer à -239 m€ au T2-14
 - ⌚ Coûts de gestion du capital et de liquidité : -628 m€ au T2-15
 - Baisse de 11,3% T2/T2 des coûts de la dette relatifs aux participations et à la subordination selon les règles analytiques en vigueur**
 - Coût du Switch : -186 m€
 - Pour mémoire, le T2-14 comprenait des impacts favorables significatifs liés au dénouement de positions ALM
- Charges -4,8% T2/T2 et -3,0% S1/S1 hors FRU et impact des nouvelles taxes exigibles***
 - ⌚ Absence de charges liées au réglementaire en 2015 (AQR, stress tests)
 - ⌚ Sortie de six mois de charges BFCAG au T2-15 (pour 19 m€)
- Coût du risque
 - ⌚ Activation des garanties Switch au T2-15 : +173 m€
- Sociétés mises en équivalence
 - ⌚ Volatilité résultant de la prise en compte des résultats d'Eurazeo (+1 m€ au T2-15 vs +23 m€ au T2-14)
- RNPG : -385 m€ au T2-15 et -888 m€ au S1-15 hors spreads émetteurs
 - ⌚ -825 m€ au S1-15 hors spreads émetteurs, FRU et nouvelles taxes exigibles***
- Sortie du pôle de la Banque Française Commerciale Antilles Guyane au T2-15, transférée à LCL (détails slide 45)

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1
Produit net bancaire	(405)	(29,3%)	(914)	(19,5%)
d ^{ont} gestion du capital et de liquidité*	(628)	+33,6%	(1 204)	+10,9%
d ^{ont} coûts nets alloués aux participations et à la subordination	(345) **	(11,3%)	(673) **	(15,2%)
d ^{ont} Switch	(186)	-	(372)	-
d ^{ont} spreads émetteurs	229	ns	199	ns
d ^{ont} autres	(6)	ns	91	(61,-4%)
Charges d'exploitation hors FRU et nouvelles taxes***	(206)	(4,8%)	(417)	(3,0%)
Impact FRU et nouvelles taxes ***	-	-	(72)	-
Résultat brut d'exploitation	(611)	(22,6%)	(1 403)	(10,4%)
Coût du risque	145	x11,3	159	+69,9%
Résultat d'exploitation	(466)	(40,1%)	(1 244)	(15,5%)
Sociétés mises en équivalence	-	ns	(1)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	x12,8	(6)	ns
Résultat avant impôts	(472)	(39,3%)	(1 251)	(12,7%)
Impôts	257	(20,3%)	541	(7,4%)
Résultat net part du Groupe	(237)	(50,5%)	(759)	(16,2%)
RNPG hors spreads émetteurs	(385)	+16,7%	(888)	+23,3%
RNPG hors spreads émetteurs, hors FRU et nouvelles taxes***	(825)	+14,6%		

* Coûts de gestion du capital, de taux, de la liquidité et de la dette en tant qu'Organe Central et Trésorier
 ** 2014 retraité de la revue de l'allocation des coûts de financement par nature de financement (liquidité, capital, dette...)
 *** Au T1-15, FRU (46 m€), nouvelles taxes BCE et CRU (4 m€) et nouvellement exigible C3S (22 m€)

37

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Repartition du capital et données par action (1/2)

Répartition du capital	Juin 14	Décembre 14 retraité	Juin 15
SAS Rue La Boétie	1 454 590 012	1 454 590 012	1 496 459 967
Titres d'auto-contrôle*	6 147 747	4 855 393	2 662 269
Employés (FCPE, PEE)	108 456 028	104 035 134	98 575 082
Public	1 007 171 987	1 012 885 235	1 041 046 559
Nombre d'actions (fin de période)	2 576 365 774	2 576 365 774	2 638 743 877
Résultat net et dividende par action	Juin 14 retraité	Décembre 14 retraité	Juin 15
Nombre moyen d'actions (retenu pour la détermination du résultat net par action)	2 508 475 228	2 540 105 087	2 583 167 887
Résultat net part du Groupe (m€)	841	2 344	1 704
Intérêts bruts d'impôt sur AT1 y compris frais d'émission (m€)	(83)	(221)	(161)
Résultat net part du Groupe attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	758	2 123	1 543
Résultat net par action	0,30€	0,84€	0,60€
Dividende par action	-	0,35€	-

* Actions détenues directement au bilan de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme de rachat en couverture des engagements vis-à-vis des salariés et au sein du contrat de liquidité

38

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Données par action (2/2)

Actif net par action	Décembre 2014 retraité	Juin 2015	Δ Juin15/ Déc. 14
Nombre d'actions (fin de période)	2 576 365 774	2 638 783 877	
Actif net comptable (m€)	50 107	51 642	
- AT1 (m€)	3 861	3 831	
Actif net comptable attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	46 246	47 811	
- Écarts d'acquisition & incorporels	(14 878)	(15 127)	
Actif net tangible attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (m€)	31 368	32 684	
Actif net par action	18,0€	18,1€	+0,9%
Actif net tangible par action	12,2€	12,4€	+1,7%

39

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Encours de collecte et de crédit

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin	Δ Juin/Mars
Titres	43,6	44,2	44,5	45,4	45,3	44,8	44,4	46,2	42,4	(6,2%)	(8,1%)
OPCVM	35,2	34,9	34,2	33,3	34,6	32,7	32,1	33,2	32,8	(5,3%)	(1,2%)
Assurance-vie	160,9	162,1	166,1	167,3	168,3	169,1	172,7	174,8	175,1	+4,0%	+0,2%
Collecte Hors bilan	239,7	241,2	244,8	246,0	248,2	246,6	249,2	254,2	250,3	+0,9%	(1,5%)
Dépôts à vue	83,4	85,5	89,5	85,6	86,8	89,1	93,0	93,2	98,3	+13,2%	+5,5%
Epargne logement	75,4	75,8	77,3	77,7	78,0	79,2	81,8	83,8	84,7	+8,5%	+1,1%
Livrets	107,4	108,5	109,6	111,4	111,9	112,1	112,2	112,6	112,5	+0,5%	(0,1%)
Comptes et dépôts à terme	70,5	70,0	71,4	70,5	69,5	69,4	68,8	66,1	64,3	(7,4%)	(2,7%)
Collecte Bilan	336,7	339,8	347,8	345,2	346,2	349,8	355,8	355,7	359,8	+3,9%	+1,2%
TOTAL	576,4	581,0	592,6	591,2	594,4	596,4	605,0	609,9	610,1	+2,6%	+0,0%

Livrets, dont (Mds€)	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin	Δ Juin/Mars
Livret A	33,4	33,4	34,2	34,8	35,1	34,5	34,7	34,7	34,8	(0,9%)	+0,4%
LEP	12,9	12,9	12,1	12,2	12,2	12,2	12,3	12,3	12,2	(0,4%)	(0,8%)
LDD	30,0	30,1	30,4	30,7	30,7	30,6	30,5	30,4	30,2	(1,6%)	(0,4%)
Livrets sociétaires				3,0	4,7	5,5	6,3	6,6	7,1	7,4	+33,5%

* Y compris épargne liquide entreprise

Encours de crédit (Mds€)	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin	Δ Juin/Mars
Habitat	220,9	222,9	224,4	225,1	226,5	228,1	229,3	230,8	233,4	+3,0%	+1,1%
Consommation	15,4	15,1	15,0	14,6	14,7	14,5	14,9	14,7	15,0	+2,2%	+2,2%
Entreprises et professionnels	81,2	81,1	80,2	80,2	79,7	78,6	78,7	82,2	82,5	+3,5%	+0,4%
Agriculture	35,4	36,1	35,4	35,9	36,7	37,4	36,3	36,7	37,7	+2,7%	+2,6%
Collectivités locales	42,5	41,9	42,6	41,7	41,6	41,2	40,9	37,2	37,0	(11,1%)	(0,6%)
TOTAL	395,4	397,1	397,6	397,5	399,2	399,8	400,1	401,6	405,6	+1,6%	+1,0%

40

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES**Données du compte de résultat****Contribution des Caisses régionales aux résultats de Crédit Agricole S.A. (en m€)**

m€	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15	Δ T2/T2*
Résultat net mis en équivalence	235	232	225	208	240	222	208	198	223	+4,2%
Variation de quote-part dans les réserves	21	3	5	149	3	(4)	-	165	7	+89,0%
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	256	235	230	357	243	218	208	363	230	+5,6%

* Hors activation du Switch

Commissions clientèle par trimestre (en m€)

m€	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires**	150	173	164	180	177	176	171	193	186	+5,1%
Valeurs mobilières	69	75	89	89	78	73	83	88	88	+12,8%
Assurances	547	527	632	635	532	526	629	724	561	+5,4%
Gestion de comptes et moyens de paiement	562	518	510	487	491	480	483	494	503	+2,6%
TOTAL**	1 328	1 293	1 395	1 391	1 278	1 255	1 366	1 499	1 338	+4,7%

** Données 2014 et 2015 proforma le transfert des profits et les pertes sur opérations d'achats ventes de devises de marge nette d'intérêt à commissions (environ 25m€ par an)

41

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
Contribution à 100% des Caisses régionales au résultat du Groupe
(Pôle BPF*)**

En m€	T2-15	Δ T2/T2	S1-15	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 610	+0,3%	7 246	(1,0%)
Charges d'exploitation	(1 985)	+1,1%	(4 129)	+1,5%
Résultat brut d'exploitation	1 625	(0,6%)	3 117	(4,1%)
Coût du risque	(364)	+80,8%	(564)	+9,3%
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	ns	(2)	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	ns	-	-
Résultat avant impôt	1 261	(12,0%)	2 551	(6,6%)
Impôts	(450)	(12,1%)	(950)	(2,9%)
Résultat net	811	(12,0%)	1 601	(8,8%)
Résultat net part du Groupe	811	(12,0%)	1 601	(8,7%)

* 38 Caisses régionales à 100%, leurs Caisses locales et filiales en France

42

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL**Encours de collecte et de crédit**

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15*	Δ Juin/Juin*	Δ Juin/Déc*
Titres	8,6	9,0	9,0	9,3	9,2	8,9	8,8	9,7	9,3	+0,7%	+5,2%
OPCVM	15,1	15,0	15,4	15,2	14,5	14,4	14,2	15,0	14,3	(0,9%)	+0,5%
Assurance-vie	52,4	53,1	53,4	54,4	55,2	55,6	56,0	57,2	57,6	+4,3%	+2,9%
Collecte Hors bilan	76,1	77,1	77,8	78,9	78,9	78,9	79,0	81,9	81,2	+2,9%	+2,7%
Dépôts à vue	26,0	27,1	28,0	27,3	28,2	29,3	29,9	30,1	31,9	+13,2%	+6,8%
Epargne logement	8,2	8,2	8,0	8,1	8,1	8,1	8,1	8,6	8,7	+6,7%	+5,9%
Obligations	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,4	2,4	2,4	2,7	+17,1%	+12,0%
Livrets**	33,6	33,8	32,7	33,5	33,5	34,5	33,9	35,2	35,3	+5,6%	+4,3%
CAT, PEP	14,6	14,6	14,4	14,5	14,2	14,1	14,0	12,6	12,3	(13,3%)	(12,0%)
Collecte Bilan	84,7	86,0	85,4	85,7	86,2	88,4	88,3	88,9	90,9	+5,4%	+2,9%
TOTAL	160,8	163,1	163,2	164,6	165,1	167,3	167,3	170,2	172,1	+4,2%	+2,8%
<hr/>											
* Livrets, dont	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15*	Δ Juin/Juin*	Δ Juin/Déc*
Livret A	6,7	6,8	6,9	7,2	7,3	7,3	7,3	7,5	7,6	+3,1%	+3,9%
LEP	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	+0,1%	+0,8%
LDD	7,2	7,3	7,3	7,6	7,7	7,7	7,6	7,7	7,8	+1,5%	+2,6%
Encours de crédit (Mds€)	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15*	Δ Juin/Juin*	Δ Juin/Déc*
Entreprises et professionnels	27,0	26,6	26,4	26,3	26,3	26,1	26,1	26,0	26,6	+1,1%	+1,9%
Consommation	6,6	6,6	6,7	6,5	6,5	6,5	6,7	6,6	6,7	+2,5%	+0,1%
Habitat	55,3	56,0	56,4	56,6	57,0	57,8	58,5	59,3	60,8	+6,7%	+3,8%
TOTAL	88,9	89,2	89,5	89,4	89,8	90,4	91,3	91,9	94,1	+4,8%	+3,0%

* Y compris les encours de la BFCAG à compter du T2-15 (voir détails slide 45)

** Y compris épargne liquide entreprise

**BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL****Détail du produit net bancaire**

Produit net bancaire (m€)	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15*	Δ T2/T2*	Δ St/St*
Marge d'intérêt	578	576	562	587	554	529	520	538	556	+0,2%	(4,2%)
Commissions	382	365	373	369	381	370	367	384	388	+1,8%	+3,0%
- Gestion mobilière	43	43	50	43	45	40	43	47	46	+2,0%	+5,3%
- Assurance	134	128	131	139	138	132	136	151	140	+1,7%	+5,3%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	205	194	192	187	198	198	188	186	202	+1,9%	+0,8%
TOTAL	960	941	935	956	935	899	887	922	944	+0,9%	(1,4%)

* Y compris la BFCAG à compter du T2-15 ; intégration des deux premiers trimestres de résultats 2015 de BFCAG dans les comptes du T2-15 de LCL



BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL**Banque Française Commerciale Antilles Guyane - éléments financiers****Encours intégrés au cours du T2-15**

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 15	Encours de crédit (Mds€)	Juin 15
Titres	0,01	Entreprises et professionnels	0,32
OPCVM	0,03	Consommation	0,05
Assurance-vie	0,09	Habitat	0,38
Collecte Hors bilan	0,13	TOTAL CREDITS	0,75
Dépôts à vue	0,49		
Espargne logement	0,02		
Obligations	-		
Livrets	0,13		
CAT, PEP	0,01		
Collecte Bilan	0,65		
TOTAL COLLECTE	0,78		

Eléments du compte de résultat 2014-2015

NB : Intégration des deux premiers trimestres de résultats 2015 de BFCAG dans les comptes du T2-15 de LCL

(m€)	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	9,4	9,4	9,0	9,9	9,8	11,1
Marge d'intérêt nette	5,2	5,0	4,8	5,4	5,3	7,1
Commissions	4,2	4,4	4,2	4,5	4,5	4,0
- Gestion mobilière	-	0,1	-	-	-	-
- Assurance	0,9	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	3,3	3,6	3,6	3,9	3,9	3,4
Charges	(9,9)	(8,6)	(9,3)	(9,9)	(9,7)	(9,2)
Coût du risque	(1,4)	-	(1,7)	(5,2)	4,8	4,6
Résultat net part du Groupe	(1,5)	0,7	(1,9)	(4,8)	(4,4)	4,0

45

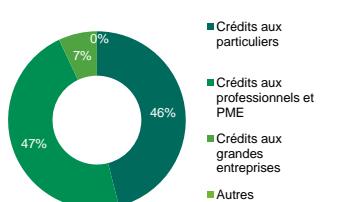
RÉSULTATS DU 2^È TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL****Indicateurs d'activité de Cariparma**

Cariparma (m€)	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	ΔJuin/Juin
dont Crédits aux particuliers*	14 106	14 198	14 404	14 482	14 689	14 817	15 027	15 054	15 462	+5,3%
dont Crédits aux professionnels et PME*	14 599	14 561	14 510	14 426	14 363	15 955**	15 819	15 852	16 040	+11,7%
dont Crédits aux grandes entreprises*	4 130	4 072	3 978	4 092	4 052	2 374**	2 279	2 288	2 368	(41,5%)
Total encours de crédits	33 044	33 013	33 058	33 166	33 269	33 288	33 328	33 323	34 023	+2,3%
Total encours de collecte bilan	36 110	34 715	36 196	35 951	35 652	35 274	35 868	35 376	35 439	(0,6%)
Total encours de collecte hors bilan	50 188	51 382	50 884	52 162	54 149	56 171	56 917	60 511	59 215	+9,4%
Emplois pondérés (en Mds€)	28,2	28,0	21,3**	21,0	20,4	20,5	20,2	20,1	20,5	+0,3%

* Y compris Sofferenze

** Transfert en Sept. 14 de ~ 1,7 Mds€ des crédits aux grandes entreprises vers les crédits aux PME, le seuil ayant été relevé à 250 m€ de chiffre d'affaires

*** Baisse liée au passage en notations internes avancées du portefeuille de crédits de la banque de détail pour Cariparma et Friuladria

Cariparma – répartition des encours de crédits à fin juin 2015

46

RÉSULTATS DU 2^È TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

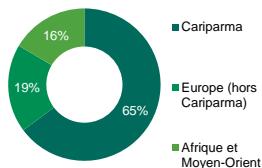
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL**Indicateurs d'activité et produit net bancaire – BPI hors Cariparma**

Autres entités BPI (m€)	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin
dont Crédits aux particuliers*	4 890	5 039	5 048	5 051	5 028	5 205	5 146	5 383	5 318	+5,8%
dont Crédits aux professionnels et PME*	1 320	1 314	1 276	1 093	1 075	1 109	1 140	1 249	1 255	+16,8%
dont Crédits aux grandes entreprises*	3 936	3 933	3 858	3 847	3 717	3 767	3 702	3 772	3 734	+0,5%
Total encours de crédits	10 147	10 287	10 182	9 991	9 822	10 082	9 988	10 405	10 310	+5,0%
Total encours de collecte bilan	10 305	10 629	10 900	10 727	10 457	10 703	11 181	11 629	11 421	+9,2%
Total encours de collecte hors bilan	1 551	1 656	1 555	1 398	1 225	1 168	1 180	1 574	1 570	+28,2%
Emplois pondérés (en Mds€)	13,4	13,6	13,5	16,2	13,7	15,0	15,5	14,7	14,5	+5,8%

* 2013 et 2014 retraités suite à la modification de la définition des segments clientèle pour Crédit du Maroc suite à la réorganisation commerciale

Produit net bancaire (m€)	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15	Δ T2/T2
Cariparma	393	395	413	473	416	410	439	418	449	+7,9%
Autres entités BPI*	218	209	215	219	251	221	217	226	244	(2,9%)
Produit net bancaire	611	604	628	692	667	630	656	644	693	+3,8%

* 2013 retraités de CA Bulgarie et du passage en IFRS 5 de Crelan

Banque de proximité à l'international – Produit net bancaire par zone géographique au T2-15

47

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES****Indicateurs d'activité - Evolution des encours gérés**

Encours gérés du Pôle												
En Mds €	Mars 13	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin	Δ Juin / Déc
Gestion d'actifs – Amundi*	772,1	759,8	773,4	792,0	808,6	833,7	854,1	877,5	954,2	954,0	+14,4%	+8,7%
Épargne/retraite	228,2	229,2	232,4	235,0	238,6	242,0	245,1	248,9	254,4	255,5	+5,6%	+2,7%
Banque privée	135,0	131,7	133,0	132,2	133,0	135,5	139,7	141,5	151,9	151,2	+11,6%	+6,9%
Encours gérés - Total*	1 135,3	1 120,7	1 138,8	1 159,2	1 180,2	1 211,2	1 238,9	1 267,9	1 360,5	1 360,7	+12,3%	+7,3%
Encours gérés hors double comptes*	910,4	897,7	912,1	929,9	945,2	968,8	990,8	1 013,1	1 096,2	1 104,0	+14,0%	+9,0%

* Intégrant Smith Breeden à partir du 30/09/13 et Baweg Invest à partir du 31/3/2015 - Données 2013 et 2014 pro forma, intégrant les actifs conseillés et distribués

Encours gérés en Banque privée

En Mds €	Mars 13	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	Δ Juin/Juin	Δ Juin / Déc
LCL Private Banking	38,5	38,4	39,0	38,9	39,3	39,6	39,7	39,9	41,2	41,2	+4,0%	+3,3%
CA Private Banking	96,5	93,3	94,0	93,3	93,7	95,9	100,0	101,6	110,7	110,0	+14,7%	+8,3%
France	22,4	22,4	22,7	22,9	23,3	23,6	23,9	24,0	26,0	26,2	+10,9%	+9,2%
International	74,1	70,9	71,3	70,4	70,4	72,3	76,1	77,6	84,7	83,8	+16,0%	+8,0%
Total	135,0	131,7	133,0	132,2	133,0	135,5	139,7	141,5	151,9	151,2	+11,6%	+6,9%

48

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

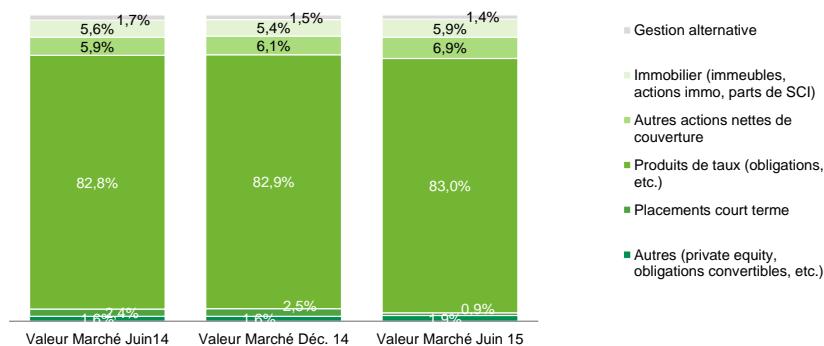
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

Indicateurs d'activité – Epargne / retraite

Encours gérés en Epargne / retraite

mds €	Mars 13	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept. 14	Déc. 14	Mars 15	Juin 15	△ Juin / Juin	△ Juin / Déc.
en UC	42,0	40,9	42,3	43,2	44,2	45,5	46,3	46,5	50,1	49,9	+9,7%	+7,3%
en Euros	186,2	188,3	190,1	191,8	194,4	196,5	198,8	202,4	204,3	205,6	+4,6%	+1,6%
Total	228,2	229,2	232,4	235,0	238,6	242,0	245,1	248,9	254,4	255,5	+5,6%	+2,7%
Taux d'UC	18,4%	17,8%	18,2%	18,4%	18,5%	18,8%	18,9%	18,7%	19,7%	19,5%	+0,7pp	+0,8pp

Ventilation des placements (hors unités de comptes)



49

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Indicateurs d'activité

Encours CACF (Mds€)

m€	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14*	Sept 14	Déc. 14**	Mars 15	Juin 15	△ Juin/Juin ***	△ Juin/Mars
Encours consolidés	38,6	38,1	35,2	34,9	34,4	34,1	33,2	33,1	33,0	(1,7%)	(0,2%)
Partenariats automobiles	17,1	17,3	17,7	17,5	18,1	18,1	18,9	19,3	20,0	+10,4%	+3,3%
Groupe Crédit Agricole	12,7	12,5	12,4	12,2	12,3	12,2	12,5	12,5	13,0	+6,3%	+4,3%
Autres	3,8	3,9	4,6	4,5	4,2	4,3	4,2	4,2	4,2	+0,3%	(0,6%)
Total	72,2	71,8	69,9	69,1	69,0	68,7	68,8	69,1	70,2	+3,1%	+1,6%
<i>dont Agos total géré</i>	18,9	18,7	17,1	17,0	17,0	16,8	15,8	15,8	15,8	(6,7%)	+0,2%

Les encours des entités nordiques cédées sont sortis des encours gérés au T2-14 (0,4 Md€)**Cession de 872 m€ de créances douteuses par Agos (encours consolidés)***** Hors cession de 872 m€ de créances douteuses par Agos (encours consolidés) pour Juin/ Juin. En intégrant cette cession, la baisse est de 4,2% sur les encours consolidés Juin / Juin.*

Encours CAL&F (Mds€)

m€	Juin 13	Sept. 13	Déc. 13	Mars 14	Juin 14	Sept 14	Déc. 14*	Mars 15	Juin 15	△ Juin/Juin **	△ Juin/Mars
Encours Crédit-bail*	16,2	16,0	15,9	15,9	15,8	15,7	14,9	14,9	14,8	(3,8%)	(0,6%)
<i>dont France*</i>	12,3	12,1	12,0	11,9	11,8	11,7	11,3	11,2	11,1	(5,7%)	(0,8%)
Chiffre d'affaires factoré	14,8	14,0	15,5	14,6	15,9	15,1	16,4	15,8	17,0	+7,0%	+7,4%
<i>dont France</i>	9,7	9,1	10,3	9,3	10,4	9,5	10,7	10,1	10,9	+5,0%	+7,9%

Sortie des encours de CAL Hellas en crédit-bail (0,4 Md€) en octobre 2014** Hors cession des encours de CAL Hellas en crédit-bail (0,4 Md€) en octobre 2014*

50

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**Analyse des résultats du T2-15**

En m€	T2-15 Publié	Impact des couvertures de prêts	Impact DVA courant	Complément de provision pour litiges	T2-15 Retraité	Dont banque de financement	Dont banque de marché et d'invest.
Produit net bancaire	1 289	25	57		1 207	586	621
Charges générales d'exploitation	(575)	-	-		(575)	(221)	(354)
Résultat brut d'exploitation	714	25	57		632	365	267
Coût du risque	(384)	-	-	(350)	(34)	(1)	(33)
Résultat d'exploitation	330	25	57	(350)	598	364	234
Sociétés mises en équivalence	(45)	-	-	-	(45)	(45)	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
Impôts	(201)	(9)	(20)	-	(172)	(101)	(71)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)
Résultat net	83	16	37	(350)	380	218	162
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	1	(8)	8	5	3
Résultat net part du Groupe	82	16	36	(342)	372	213	159

51

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT****Analyse des résultats du S1-15**

En m€	S1-15 Publié	Impact des couvertures de prêts	Impact DVA courant	Complément de provision pour litiges	S1-15 Retraité	Dont banque de financement	Dont banque de marché et d'invest.
Produit net bancaire	2 514	21	67	-	2 426	1 138	1 288
Charges générales d'exploitation	(1 286)	-	-	-	(1 286)	(487)	(799)
Résultat brut d'exploitation	1 228	21	67		1 140	651	489
Coût du Risque	(465)	-	-	(350)	(115)	(80)	(35)
Résultat d'exploitation	763	21	67	(350)	1 025	571	454
Sociétés mises en équivalence	19	-	-	-	19	19	-
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	-	-	1	1	-
Impôts	(372)	(8)	(23)	-	(341)	(183)	(158)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	-	-	(1)	-	(1)
Résultat net	410	13	44	(350)	703	408	295
Participations ne donnant pas le contrôle	8	-	1	(8)	15	9	6
Résultat net part du Groupe	402	13	43	(342)	688	399	289

52

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Classements

Solidité des positions commerciales de CACIB, franchises reconnues et récompensées dans ses métiers d'expertise

■ Banque de marché et d'investissement

- Sur les émissions obligataires :
 - CACIB maintient sa position de n°1 sur les émissions obligataires des agences en euros¹
 - CACIB se maintient dans le Top 3, au 3^e rang mondial, sur les émissions d'agences, de souverains et de supranationaux en euros¹
 - CACIB progresse au 5^e rang mondial sur toutes les émissions obligataires en euros¹

- CACIB se place en 2^e position sur le marché des *green bonds* avec 15 opérations réalisées sur le T2-15²

■ Banque de financement

- CACIB conserve son 1^{er} rang mondial sur le financement aéronautique³
- Sur les activités de syndication, CACIB est toujours n°1 en France, rejoint la 3^e place en Amérique latine et passe de la 6^e à la 3^e place sur la syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA¹.
- CACIB devient leader en tant que teneur de livres dans les financements à effet de levier en Europe de l'Ouest¹
- CACIB passe de la 10^e à la 3^e place en tant qu'arrangeur dans les financements de projets sur la zone Amériques¹
- Nommée "Best Infrastructure House" par Euromoney aux Awards for Excellence 2015

¹ Source : Thomson Financial

² Source : CACIB

³ Source : Air Finance Database

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Mandats significatifs

■ Banque de marché et d'investissement



■ Métiers de financement



BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**Expositions sensibles selon les recommandations du FSB****■ Expositions sur ABS immobiliers**

RMBS	USA		Royaume-Uni		Espagne	
	31/12/14	30/06/15	31/12/14	30/06/15	31/12/14	30/06/15
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	0	0	25	25	0	0
Décote	0	0	(2)	(2)	(0)	(0)
Exposition nette en m€	0	0	23	23	0	0
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	0	0	22	24	2	2
Décote	0	0	(2)	(2)	(0)	(0)
Exposition nette en m€	0	0	20	22	2	2
% subprime sous-jacents sur exposition nette	0%	0%				
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	0%	0%				
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	0%	0%				
Ventilation par notation sur exposition brute totale						
AAA						
AA						
A						
BBB						
BB						
B						
CCC						
CC						
C						
Non noté						
Total	0%	0%	100%	100%	100%	100%
Exposition nette en m€	CMBS	31/12/14	30/06/15			
Comptabilisés en prêts et créances						
CMBS US						
CMBS Grande-Bretagne						
CMBS Autres						
3		3				
Comptabilisés en actifs évalués à la juste valeur						
CMBS US						
CMBS Grande-Bretagne						
CMBS Autres						
3		3				
3		2				

- Stock de provisions collectives au 30/06/2015 sur RMBS et CMBS en prêts et créances : 0 m€
- Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste valeur :
 - 30 juin 15 : nominal = 18 m€ ; juste valeur = 9 m€
 - 31 décembre 14 : nominal = 22 m€ ; juste valeur = 6 m€

55

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT****Expositions sensibles selon les recommandations du FSB****■ CDO super senior à sous jacents résidentiels US non couverts**

- ➲ Décomposition par tranche de CDO super senior

En m€	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	1 352	723
Décote	1 335	698
Provision collective	-	25
Valeur nette	17	0
Valeur nette au 31/12/2014	16	0
Taux de décote*	99%	100%
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	13%	0%
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	35%	0%
% des actifs Alt A sous-jacents	3%	0%
% des actifs Jumbo sous-jacents	0%	0%

* Après prise en compte des tranches décotées à 100%

56

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**Expositions sensibles selon les recommandations du FSB****■ CDO super senior à sous-jacents résidentiels US**

- ⌚ Méthodologie au 30/06/15 :

CDO super senior évalués à la juste valeur

- Les décotes sont obtenues à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO
- Les taux de pertes finales appliqués sur les prêts en vie sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel
- Les taux de pertes sont exprimés en pourcentage du nominal des prêts en vie. Cette approche nous permet notamment de visualiser nos hypothèses de pertes en fonction de nos risques toujours au bilan de la banque.

Taux de perte <i>subprime</i> produits en :			
Date de clôture	2005	2006	2007
31/12/12	50%	60%	60%
31/12/13	50%	60%	60%
31/12/14	50%	60%	60%
30/06/15	50%	60%	60%

- Les flux futurs obtenus sont ensuite actualisés sur la base d'un taux prenant en compte la liquidité de ce marché

CDO super senior évalués au coût amorti

- Depuis le quatrième trimestre 2012, ils sont dépréciés selon la même méthodologie que les CDO super senior évalués à la juste valeur, à la différence que les flux futurs obtenus sont actualisés sur la base du taux d'intérêt effectif en date de reclassement.

**BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT****Expositions sensibles selon les recommandations du FSB****■ Autres expositions**

- ⌚ CLO non couverts

En m€	Brut	Décote	Net
CLO évalués à la juste valeur	93	0	93
CLO en prêts et créances	51	0	51

- ⌚ CDO Mezzanines non couverts

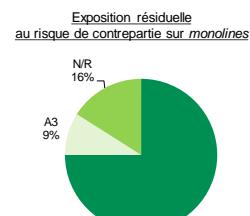
En m€	Brut	Décote	Net
CDO mezzanines non couverts évalués à la juste valeur	219	219	0
CDO mezzanines non couverts en prêts et créances*	23	23	0



BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT**Expositions sensibles selon les recommandations du FSB****■ Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 30/06/15**

- ⌚ Auprès de *monolines*

En m€	Monolines en couverture de :				Total protections acquises auprès de <i>monolines</i>
	CDO résidentiels américains	CDO corporate	CLO	Autres sous-jacents	
Montant notionnel brut de la protection acquise	57	1 229	295	201	1 781
Montant notionnel brut des éléments couverts	57	1 229	295	201	1 781
Juste valeur des éléments couverts	42	1 229	289	165	1 725
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	14	0	6	36	56
Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection	(1)		(5)	(28)	(34)
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur <i>monolines</i>	13	0	1	8	22



Notation la plus basse émise par S&P ou Moody's au 30 juin 15:
 Baa2 : Assured Guaranty
 A3 : AGR (ACE Financial Solution)
 N/R : CIFG

- ⌚ Auprès de CDPC

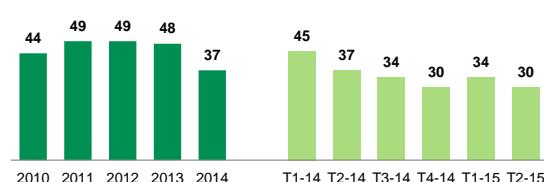
- Au 30/06/2015, l'exposition nette auprès de CDPC est nulle (sur des CDO corporate), contre 4 m€ au 31/12/2014.

59

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**ÉVOLUTION DU RISQUE****Coût du risque par métier**

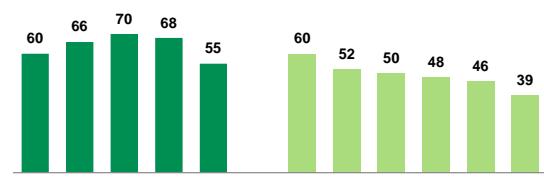
Coût du risque / encours (en pb annualisés)

Groupe Crédit Agricole* (pb)



* Retraité au T2-15 de l'impact du complément de provision pour litiges

Crédit Agricole S.A.* (pb)



* Hors impact de la Grèce (Emporiki et PSI) de 2010 à 2012 et retraité au T2-15 de l'impact de l'activation des garanties Switch et du complément de provision pour litiges

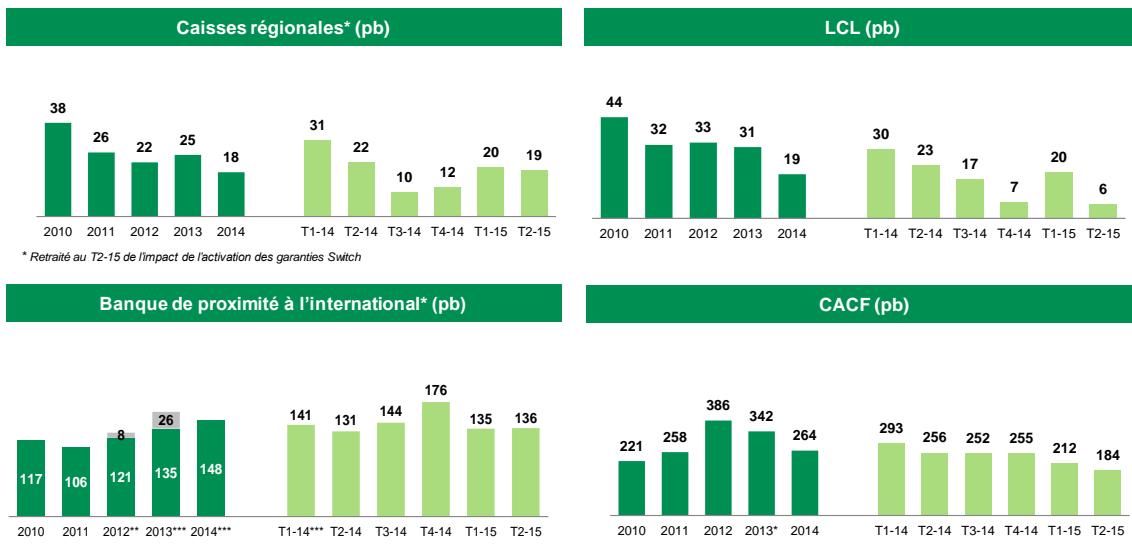
60

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

ÉVOLUTION DU RISQUE

Coût du risque par métier

Coût du risque / encours (en pb annualisés)



* Retraité au T2-15 de l'impact de l'activation des garanties Switch

■ Complément de provisions Cariparma

* Hors impact de la Grèce (Emporiki et PSI)

** Complément de provision lié au contrôle de la Banque d'Italie comptabilisé au T4-12 pour 35 m€ en AHM

*** Complément de provisions notamment en préparation des AQR en Italie pour 109 m€, comptabilisé au T4-13 en AHM pour 90 m€

61

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



ÉVOLUTION DU RISQUE

Evolution des encours de risque de crédit

Crédit Agricole S.A.			
En m€	Juin 14*	Déc. 14*	Juin 15
Encours bruts de créances clientèle et établissements de crédit	399 048	412 946	421 801
dont créances dépréciées	15 811	14 935	15 176
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	11 238	10 737	11 068
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	4,0%	3,6%	3,6%
Taux de couverture des créances dépréciées** (hors provisions collectives)	54,2%	54,2%	55,1%
Taux de couverture des créances dépréciées** (y compris provisions collectives)	71,1%	71,9%	72,9%

Encours de créances en principal, hors opérations de location financement avec la clientèle, hors opérations internes au Crédit Agricole et créances rattachées

* Retraité en juin 2014 et en décembre 2014 du passage de CA Albanie en IFRS 5

** Calculé sur la base d'encours sans prise en compte des garanties et sûretés disponibles

Caisse régionale (données sociales cumulées – normes françaises)			
En m€	Juin 14	Déc. 14	Juin 15
Encours bruts de créances clientèle	397 064	397 955	403 474
dont créances dépréciées	9 924	10 183	10 271
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 527	10 314	10 306
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,5%	2,6%	2,5%
Taux de couverture des créances dépréciées** (hors provisions collectives)	66,4%	64,7%	64,0%
Taux de couverture des créances dépréciées** (y compris provisions collectives)	106,1%	101,3%*	100,3%

* Elargissement de l'assiette des CDL

62

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015



EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : répartition des risques

Par zone géographique	Juin 15	Déc. 14	Par secteur d'activité	Juin 15	Déc. 14
France (hors banque de détail)	31,5%	32,0%	Clientèle de banque de détail	29,7%	28,4%
France (banque de détail)	17,3%	16,6%	Services non marchands / secteur public / collectivités	11,1%	15,1%
Europe de l'Ouest hors Italie	13,8%	13,5%	Banques	7,3%	7,4%
Amérique du Nord	9,1%	10,1%	Energie	8,8%	8,3%
Italie	11,8%	11,4%	Autres activités financières non bancaires	6,0%	5,6%
Asie et Océanie hors Japon	5,4%	5,3%	Divers	4,0%	3,7%
Japon	2,9%	3,3%	Maritime	2,9%	2,9%
Afrique et Moyen-Orient	3,8%	3,3%	Immobilier	3,7%	3,5%
Europe de l'Est	2,5%	2,6%	Automobile	3,1%	2,8%
Amérique centrale et du Sud	1,9%	1,9%	Industrie lourde	3,1%	2,9%
Autre	-	-	Distribution / Biens de consommation	2,4%	2,3%
Total	100%	100%	BTP	2,6%	2,4%
			Aéronautique / aérospatial	2,6%	2,4%
			Agroalimentaire	2,4%	2,4%
			Autres transports	1,7%	1,6%
			Autres industries	1,6%	1,5%
			Assurance	1,5%	1,7%
			Telecom	1,9%	1,5%
			Santé / pharmacie	1,1%	1,2%
			Tourisme / hôtels / restauration	1,0%	1,0%
			Informatique / technologie	0,9%	0,8%
			Media / édition	0,6%	0,6%
			Total	100%	100%

EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : exposition aux risques de marché

- La VaR (99% - 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe
- Var (99% - 1 jour) au 30 juin 2015 : 14 m€ pour Crédit Agricole S.A.

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

En m€	VAR (99% - 1 jour) 1 ^{er} janvier au 30 juin 15			31 déc. 14	
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	5	14	7	8	7
Crédit	4	10	6	6	4
Change	1	7	3	4	4
Actions	1	1	1	1	1
Matières premières	-	-	-	-	-
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	7	19	11	14	9

EVOLUTION DU RISQUE

Mise à jour des expositions souveraines publiées à l'occasion des stress tests de l'EBA - Groupe Crédit Agricole

- Expositions du groupe bancaire sur une base consolidée au 30 juin 2015

En m€	Expositions nettes*			Expositions nettes*		
	30/06/15		Total	31/12/14 retraité		Total
	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille de négociation		Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille de négociation	
Grèce	-	-	-	-	-	-
Irlande	3	15	18	3	50	53
Portugal	567	20	587	1	35	36
Italie	6 219	-	6 219	6 328	253	6 581
Espagne	2 638	-	2 638	2 733	-	2 733
Total	9 427	35	9 462	9 065	338	9 403

* L'exposition nette correspond à la valeur des titres au bilan, brute de couverture



EVOLUTION DU RISQUE

Expositions des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole aux dettes souveraines périphériques

- L'exposition brute correspond à la valeur au bilan IFRS. Exposition avant mécanisme de partage entre assurés et assureur

En m€	Expositions brutes		Expositions brutes 31/12/14 retraité
	30/06/15		
Irlande	609		632
Portugal	3		4
Italie	6 348		6 136
Espagne	785		835
Grèce	-		-
Total	7 745		7 607



EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : emplois pondérés Bâle 3 non phasé par métier

- Les emplois pondérés Bâle 3 non phasé intègrent, pour chacun des métiers :
 - ⌚ le risque de crédit, de marché et opérationnel
 - ⌚ La pondération à 250% des IDA sur différences temporaires et des participations financières supérieures à 10%
 - Imputation sur le pôle Activités hors métiers de la part de ces emplois pondérés en excédent de franchise

<i>En Mds€</i>	Juin 15	Décembre 14
Banque de proximité en France	47,9	45,0
- Caisses régionales*	9,2	7,7
- LCL	38,7	37,3
Banque de proximité à l'international	35,0	35,7
Gestion de l'épargne et Assurances	30,5	27,0
- Amundi, Caceis, Banque privée	23,5	20,5
- Assurances**	7,0	6,5
Services financiers spécialisés	53,8	52,8
Banque de financement et d'investissement	122,5	114,8
- Banque de financement	75,7	70,4
- Banque de marchés et d'investissement	46,8	44,4
Activités hors métiers	14,5	17,7
TOTAL	304,2	293,0
<i>dont risque de crédit</i>	265,4	257,3
<i>dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit</i>	4,7	4,9
<i>dont risque de marché</i>	12,0	8,8
<i>dont risque opérationnel</i>	22,1	22,0

* Mise en œuvre des garanties Switch au 23/12/2011 transférant aux Caisses régionales 53 Mds€ d'emplois pondérés au titre de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales

** Mise en œuvre des garanties Switch au 02/01/2014 transférant aux Caisses régionales 34 Mds€ d'emplois pondérés au titre de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances

EVOLUTION DU RISQUE

Crédit Agricole S.A. : allocation prudentielle des fonds propres

- Exigence prudentielle pour Crédit Agricole S.A.
 - ⌚ 9% des emplois pondérés des métiers
 - y compris les IDA sur différences temporaires et les participations financières > 10% pondérés à 250% (mécanisme de la franchise)
 - ⌚ Prise en compte des garanties Switch sur la participation dans les Caisses régionales et sur Crédit Agricole Assurances

<i>En Mds€</i>	Juin 15	Décembre 14
Banque de proximité en France	4,3	4,1
- Caisses régionales	0,8	0,7
- LCL	3,5	3,4
Banque de proximité à l'international	3,2	3,2
Gestion de l'épargne et Assurances	2,7	2,4
- Amundi, Caceis, Banque privée	2,1	1,8
- Assurances	0,6	0,6
Services financiers spécialisés	4,8	4,8
Banque de financement et d'investissement	11,0	10,3
- Banque de financement	6,8	6,3
- Banque de marchés et d'investissement	4,2	4,0
Activités hors métiers	1,3	1,6
TOTAL	27,4	26,4

STRUCTURE FINANCIÈRE

Groupe Crédit Agricole

En Mds€	Non phasé		Phasé	
	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	89,2	86,7	89,2	86,7
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	(0,4)	(0,6)	(0,4)	(0,6)
Filtres prudentiels sur les gains et pertes latents (<i>spread émetteur, cash flow hedge</i>)	(0,6)	(0,8)	(0,5)	(0,7)
Traitements transitoires des gains et pertes latents sur titres AFS	0,0	-	(1,7)	(2,5)
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(3,9)	(3,9)	(3,9)	(3,9)
Autres retraitements prudentiels	(0,4)	(0,2)	(0,4)	(0,2)
CAPITAL ET RÉSERVES PART DU GROUPE (PRUDENTIEL)	83,9	81,2	82,3	78,8
Intérêts minoritaires (après écrêtage)	1,1	1,0	1,7	1,8
<i>Prudent valuation</i>	(0,8)	(0,9)	(0,8)	(0,9)
Déduction du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(16,1)	(15,9)	(16,1)	(15,9)
Dépassement de franchise sur IDA liés à des différences temporaires et sur participations financières > 10% ou MEQ	0,0	-	0,0	-
Autres ajustements réglementaires ¹	(1,3)	(0,7)	(1,1)	(0,3)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	66,7	64,7	66,0	63,5
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	4,4	4,1	9,0	9,6
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (Tier 1)	71,1	68,8	75,0	73,1
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (Tier 2)	16,0	13,7	18,7	17,8
FONDS PROPRES GLOBAUX	87,1	82,5	93,8	90,9
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	506,5	494,9	506,5	494,9
Ratio CET1	13,2%	13,1%	13,0%	12,8%
Ratio Tier 1	14,0%	13,9%	14,8%	14,8%
Ratio global	17,2%	16,7%	18,5%	18,4%

¹ IDA liés à des déficits reportables, expected loss, traitement par transparence des OPCVM et autres ajustements transitoires

STRUCTURE FINANCIÈRE

Crédit Agricole S.A.

En Mds€	Non phasé		Phasé	
	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	51,6	50,1	51,6	50,1
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	(0,3)	(0,4)	(0,3)	(0,4)
Filtres prudentiels sur les gains et pertes latents (<i>spread émetteur, cash flow hedge</i>)	(0,6)	(0,7)	(0,5)	(0,7)
Traitements transitoires des gains et pertes latents sur titres AFS	-	-	(1,1)	(1,6)
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(3,9)	(3,9)	(3,9)	(3,9)
Autres retraitements	(0,2)	-	(0,2)	-
CAPITAL ET RÉSERVES PART DU GROUPE (PRUDENTIEL)	46,6	45,1	45,6	43,5
Intérêts minoritaires (après écrêtage)	1,8	1,7	2,6	2,8
<i>Prudent valuation</i>	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)
Déduction du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(15,4)	(15,1)	(15,4)	(15,1)
Dépassement de franchise sur IDA liés à des différences temporaires et sur participations financières > 10% ou MEQ	(0,6)	(0,3)	(0,3)	(0,1)
Autres ajustements réglementaires ¹	(1,0)	(0,5)	(0,7)	(0,1)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	30,9	30,4	31,3	30,5
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	4,4	4,1	8,9	9,7
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (Tier 1)	35,3	34,5	40,2	40,2
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (Tier 2)	15,0	12,8	18,3	17,3
FONDS PROPRES GLOBAUX	50,3	47,3	58,5	57,5
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	304,2	293,0	304,2	293,0
Ratio CET1	10,2%	10,4%	10,3%	10,4%
Ratio Tier 1	11,6%	11,8%	13,2%	13,7%
Ratio global	16,5%	16,1%	19,2%	19,6%

¹ IDA liés à des déficits reportables, expected loss, traitement par transparence des OPCVM et autres ajustements transitoires

STRUCTURE FINANCIÈRE

Rappel sur les garanties Switch

Principe

- Les garanties transfèrent aux Caisses régionales l'exigence prudentielle liée à la détention des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA)
- Les garanties couvrent un **montant fixe** de valeur de mise en équivalence (VME) de 23,9 Mds€
 - 14,7 Mds€ pour les CCI/CCA (valeur au 31 décembre 2011)
 - 9,2 Mds€ pour CAA (valeur au 1^{er} janvier 2014)
- Le risque transféré est le risque patrimonial lié à la variation trimestrielle de la VME globale des CCI/CCA et de Crédit Agricole Assurances

Fonctionnement

- Réduction des exigences de capital de Crédit Agricole S.A pour le montant fixe garanti, à savoir :
 - 87 Mds€ d'emplois pondérés (53 Mds€ au titre des Caisses régionales et 34 Mds€ au titre de CAA)
 - non-déduction au numérateur du CET1 de 670 m€ principalement liée à l'*Expected loss (EL)*
- En cas de baisse de la VME, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 Mds€, avec une clause de retour à meilleure fortune

Dépôt de garantie

- Les garanties sont assorties d'un dépôt de garantie de 8,1 Mds€ constitué par les Caisses régionales et logé au bilan de Crédit Agricole S.A.
- Le dépôt de garantie est calibré pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.
- Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est alors prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par les Caisses régionales à hauteur de l'exigence prudentielle

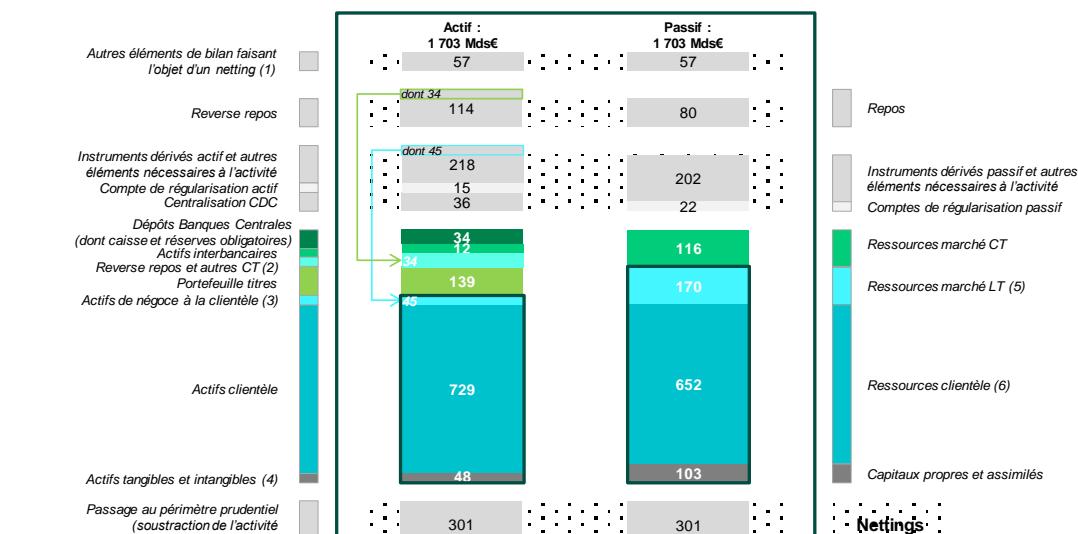
Bénéfices

- Remplacement d'instruments Bâle 2 non éligibles en Bâle 3 (T3CJ et avances d'actionnaires)
- Meilleure allocation du capital à l'intérieur du groupe Crédit Agricole
- Renforcement des ratios de solvabilité de Crédit Agricole S.A., sans impact pour le groupe Crédit Agricole

LIQUIDITÉ

Groupe Crédit Agricole : construction du bilan cash

- Après netting, le bilan cash s'établit à 1 041 Mds€ à fin juin 2015



(1) Impôts différés, créances et dettes rattachées, impact de JV, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs

(2) Netting des repos & reverse repos (hors repos MLT) + opérations de refinancement Banques Centrales (hors T-LTRO) + netting des créances et dettes rattachées

(3) Y compris la centralisation CDC et le netting des dérivés, des appels de marge, des comptes de régularisation / règlement / liaison et les titres non liquides détenus par la BFI

(4) Y compris les immobilisations, participations et le netting des débiteurs et créateurs divers

(5) Y compris les repos MLT et le T-LTRO

(6) Y compris les refinancements BEI et CDC et autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, la centralisation CDC et les ressources MLT placées dans les réseaux

NB : Les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle

STRUCTURE FINANCIÈRE**Crédit Agricole S.A. : Capitaux propres et dettes subordonnées**

<i>En m€</i>	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 décembre 2014	50 107	6 054	56 161	25 937
Augmentation de capital	758	-	758	
Dividendes versés en 2015	(906)	(229)	(1 135)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	127	-	127	
Émissions de titres super subordonnés <i>Additional Tier 1</i> à durée indéterminée net des frais d'émission	(3)	1 000	997	
Rémunération des titres super subordonnés <i>Additional Tier 1</i> à durée indéterminée	(158)	-	(158)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(1 283)	(1 283)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(231)	65	(166)	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	209	4	213	
Résultat de la période	1 704	246	1 950	
Autres	35	(8)	27	
Au 30 juin 2015	51 642	5 849	57 491	28 220

73

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015**BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/14 ET 30/06/15****Crédit Agricole S.A.**

<i>En Mds€</i>			<i>En Mds€</i>	
	Actif	30/06/15	Passif	30/06/15
Caisse, banques centrales	28,1	55,0	Banques centrales	6,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	397,2	436,0	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	294,9
Actifs financiers disponibles à la vente	293,0	283,4	Dettes envers les établissements de crédit	136,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	366,9	368,2	Dettes envers la clientèle	491,3
Prêts et créances sur la clientèle	325,9	314,4	Dettes représentées par un titre	162,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16,8	16,0	Comptes de régularisation et passifs divers	59,1
Comptes de régularisation et actifs divers	57,5	71,8	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,8
Actifs non courants destinés à être cédés	0,8	0,1	Provisions techniques des contrats d'assurance	290,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22,0	21,2	Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	33,3
Valeurs immobilisées	10,1	9,6	Capitaux propres part du Groupe	51,6
Ecart d'acquisition	13,6	13,3	Participations ne donnant pas le contrôle	5,8
Total actif	1 531,9	1 589,0	Total passif	1 531,9
				1 589,0

74

RÉSULTATS DU 2^E TRIMESTRE ET DU 1^{ER} SEMESTRE 2015

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/14 ET 30/06/15**Groupe Crédit Agricole**

En Mds€			En Mds€		
Actif	30/06/15	31/12/14 retraité	Passif	30/06/15	31/12/14 retraité
Caisse, banques centrales	30,9	57,9	Banques centrales	6,2	4,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	395,4	436,6	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	296,0	351,9
Actifs financiers disponibles à la vente	317,1	307,6	Dettes envers les établissements de crédit	93,4	98,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96,5	100,0	Dettes envers la clientèle	643,5	622,7
Prêts et créances sur la clientèle	729,6	709,9	Dettes représentées par un titre	173,7	185,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30,9	29,6	Comptes de régularisation et passifs divers	68,7	90,5
Comptes de régularisation et actifs divers	69,6	89,6	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,8	-
Actifs non courant destinés à être cédés	0,8	0,2	Provisions techniques des contrats d'assurance	291,7	285,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4,5	4,3	Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	35,1	32,3
Valeurs immobilisées	13,5	13,0	Capitaux propres part du Groupe	89,2	86,7
Ecart d'acquisition	14,2	14,0	Participations ne donnant pas le contrôle	4,7	5,0
Total actif	1 703,0	1 762,7	Total passif	1 703,0	1 762,7

- Le total de bilan diminue de 60 Mds€ entre décembre 2014 et juin 2015 essentiellement en raison de la valorisation des actifs financiers
- Le bilan cash financé (activité bancaire) progresse de 12 Mds€ sur la même période (cf. slide 30)

Séries trimestrielles des résultats par métier**SÉRIES TRIMESTRIELLES****1^{er} trimestre 2015**

Métier concerné	Période	Retraitements
SFS, BFI	2013	Les séries 2013 ont été retraitées des effets de changement de méthode comptable liés aux normes IFRS 10 et 11
BPI	2013	Les séries 2013 ont été retraitées du passage en IFRS 5 de Crelan
Tous métiers	2014	Les séries 2014 ont été retraitées des effets de changement de méthode de comptabilisation des droits et des taxes suite à IFRIC 21
		Retraitements des séries 2013 et 2014 :
BFI	2013 et 2014	- Rattachement de SFS (Structured and Financial Solutions) à la Banque de marchés et d'investissement (au lieu de la Banque de financement) - Répartition des activités en extinction entre Banque de marchés et d'investissement et Banque de financement

SÉRIES TRIMESTRIELLES CRÉDIT AGRICOLE S.A.**Crédit Agricole S.A.**

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	3 657	4 192	3 862	3 971	4 055	3 918	3 999	3 877	4 359	4 628
Charges d'exploitation	(2 748)	(2 765)	(2 672)	(2 859)	(2 901)	(2 679)	(2 682)	(2 826)	(3 153)	(2 786)
Résultat brut d'exploitation	909	1 427	1 100	1 112	1 154	1 239	1 317	1 051	1 206	1 842
Coût du risque	(739)	(665)	(632)	(858)	(590)	(534)	(581)	(499)	(477)	(601)
Sociétés mises en équivalence	370	267	305	233	455	(379)	302	269	476	238
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	1	(2)	86	5	3	3	42	(2)	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	(22)	0	0
Résultat avant impôts	553	1 030	771	573	1 024	329	1 041	841	1 203	1 482
Impôts	(13)	(242)	(120)	(277)	(164)	(156)	(115)	(35)	(288)	(429)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	16	(1)	172	(131)	(1)	7	0	(11)	(17)	(1)
Résultat net	556	787	823	719	859	180	926	795	898	1 052
Participations ne donnant pas le contrôle	87	91	95	102	95	103	116	102	114	132
Résultat net part du Groupe	469	696	728	617	764	77	810	693	784	920

Banque de proximité en France - Caisses régionales (- 25%)

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	343	256	235	230	357	243	218	208	363	230
Charges d'exploitation										
Résultat brut d'exploitation	343	256	235	230	357	243	218	208	363	230
Coût du risque										
Sociétés mises en équivalence										
Gains ou pertes nets sur autres actifs										
Variation de valeur des écarts d'acquisition										
Résultat avant impôts	343	256	235	230	357	243	218	208	363	230
Impôts										
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession										
Résultat net	343	256	235	230	357	243	218	208	363	230
Participations ne donnant pas le contrôle										
Résultat net part du Groupe	343	256	235	230	357	243	218	208	363	230
dont provisions PEL/CEL										
	(11)	(7)	(2)	9	2	(3)	(1)	(30)	(22)	(7)

Banque de proximité en France - LCL

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	975	960	941	935	956	935	899	887	922	944
dont provisions PEL/CEL	(13)	(8)	4	10	2	(2)	(18)	(29)	0	9
Charges d'exploitation	(613)	(632)	(624)	(645)	(654)	(629)	(623)	(627)	(664)	(638)
Résultat brut d'exploitation	362	328	317	290	302	306	276	260	258	306
Coût du risque	(89)	(69)	(60)	(86)	(70)	(55)	(41)	(17)	(48)	(16)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	(1)	0	0	0	0	(1)	0	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	278	260	256	204	232	251	235	242	210	289
Impôts	(97)	(90)	(89)	(92)	(84)	(91)	(85)	(87)	(78)	(107)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	181	170	167	112	148	160	150	155	132	182
Participations ne donnant pas le contrôle	9	8	9	5	7	8	7	8	6	10
Résultat net part du Groupe	172	162	158	107	141	152	143	147	126	172
dont provisions PEL/CEL										
	(8)	(5)	2	6	1	(1)	(11)	(18)	0	5

Banque de proximité à l'international

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	593	611	604	628	692	668	630	656	644	693
Charges d'exploitation	(384)	(375)	(367)	(391)	(385)	(356)	(359)	(369)	(383)	(365)
Résultat brut d'exploitation	209	236	237	237	307	312	271	287	261	328
Coût du risque	(196)	(119)	(120)	(169)	(258)	(142)	(156)	(193)	(149)	(149)
Sociétés mises en équivalence	1	(43)	(30)	(28)	(12)	(707)	0	2	1	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	0	0	0	0	(2)	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	23	74	87	40	37	(539)	115	96	113	181
Impôts	(1)	(26)	(52)	(12)	(17)	(49)	(39)	(35)	(46)	(57)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	9	1	2	(36)	0	14	0	0	(16)	(1)
Résultat net	31	49	37	(8)	20	(574)	76	61	51	123
Participations ne donnant pas le contrôle	3	24	20	14	13	24	26	20	24	32
Résultat net part du Groupe	28	25	17	(22)	7	(598)	50	41	27	91

Cariparma

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	387	393	395	413	473	416	410	439	418	449
Charges d'exploitation	(244)	(243)	(225)	(245)	(230)	(232)	(230)	(235)	(231)	(235)
Résultat brut d'exploitation	143	150	170	168	243	184	180	204	187	214
Coût du risque	(144)	(98)	(92)	(129)	(216)	(103)	(109)	(141)	(99)	(99)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	(1)	52	78	39	27	81	71	63	88	115
Impôts	10	(9)	(43)	(11)	(15)	(25)	(28)	(19)	(34)	(41)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	9	43	35	28	12	57	43	44	54	74
Participations ne donnant pas le contrôle	2	12	10	8	4	16	11	12	15	20
Résultat net part du Groupe	7	31	25	20	8	41	32	32	39	54

Autres entités de la BPI

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	206	218	209	215	219	252	220	217	226	244
Charges d'exploitation	(140)	(132)	(142)	(146)	(155)	(124)	(129)	(134)	(152)	(130)
Résultat brut d'exploitation	66	86	67	69	64	128	91	83	74	114
Coût du risque	(53)	(21)	(28)	(40)	(42)	(39)	(47)	(52)	(50)	(50)
Sociétés mises en équivalence	1	(43)	(30)	(28)	(12)	(707)	0	2	1	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	0	0	0	0	(2)	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	24	22	9	1	10	(620)	44	33	25	66
Impôts	(11)	(17)	(9)	(1)	(2)	(24)	(11)	(16)	(12)	(16)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	9	1	2	(36)	0	14	0	0	(16)	(1)
Résultat net	22	6	2	(36)	8	(631)	33	17	(3)	49
Participations ne donnant pas le contrôle	1	12	10	6	9	8	15	8	9	12
Résultat net part du Groupe	21	(6)	(8)	(42)	(1)	(639)	18	9	(12)	37

Services Financiers Spécialisés

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	727	727	737	711	686	678	648	627	646	665
Charges d'exploitation	(348)	(346)	(357)	(371)	(361)	(320)	(325)	(345)	(366)	(320)
Résultat brut d'exploitation	379	381	380	340	325	358	323	282	280	345
Coût du risque	(408)	(371)	(333)	(347)	(282)	(261)	(252)	(249)	(205)	(183)
Sociétés mises en équivalence	28	34	29	32	31	37	39	29	43	45
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	(1)	44	76	25	74	134	110	62	118	207
Impôts	(4)	(24)	(30)	31	(16)	(26)	(13)	19	(35)	(55)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	7	6	(94)	6	(15)	(13)	(1)	(13)	(1)
Résultat net	0	27	52	(38)	64	93	97	68	82	152
Participations ne donnant pas le contrôle	(20)	(20)	(11)	8	3	7	17	16	14	27
Résultat net part du Groupe	20	47	63	(46)	61	86	80	52	68	125

Crédit à la consommation

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	594	594	607	572	554	537	520	494	519	534
Charges d'exploitation	(273)	(271)	(280)	(291)	(277)	(248)	(253)	(270)	(283)	(253)
Résultat brut d'exploitation	321	323	327	281	277	289	267	224	236	281
Coût du risque	(376)	(340)	(311)	(324)	(264)	(249)	(230)	(225)	(188)	(168)
Sociétés mises en équivalence	28	34	29	32	31	37	39	29	43	45
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	(27)	17	45	(11)	44	77	76	28	91	158
Impôts	11	(12)	(13)	49	(5)	(10)	(2)	28	(23)	(39)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5	7	6	(94)	6	0	0	(9)	(1)	(1)
Résultat net	(11)	12	38	(56)	45	67	74	47	67	119
Participations ne donnant pas le contrôle	(20)	(20)	(10)	7	2	7	17	16	14	27
Résultat net part du Groupe	9	32	48	(63)	43	60	57	31	53	92

Crédit-bail et affacturage

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	133	133	130	139	132	141	128	133	127	131
Charges d'exploitation	(75)	(75)	(77)	(80)	(84)	(72)	(72)	(75)	(83)	(67)
Résultat brut d'exploitation	58	58	53	59	48	69	56	58	44	64
Coût du risque	(32)	(31)	(22)	(23)	(18)	(12)	(22)	(24)	(17)	(15)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	26	27	31	36	30	57	34	34	27	49
Impôts	(15)	(12)	(17)	(18)	(11)	(16)	(11)	(9)	(12)	(16)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	(15)	0	(4)	0	0
Résultat net	11	15	14	18	19	26	23	21	15	33
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	(1)	1	1	0	0	0	0	0
Résultat net part du Groupe	11	15	15	17	18	26	23	21	15	33

Gestion de l'Epargne et Assurances

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	1 275	1 276	1 230	1 349	1 299	1 282	1 228	1 300	1 431	1 442
Charges d'exploitation	(609)	(628)	(610)	(647)	(691)	(622)	(620)	(625)	(746)	(682)
Résultat brut d'exploitation	666	648	620	702	608	660	608	675	685	760
Coût du risque	(1)	(2)	3	(27)	(5)	(40)	(2)	(16)	(8)	(14)
Sociétés mises en équivalence	6	4	1	5	4	4	4	5	6	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	2	0	6	1	43	(3)	10
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	(22)	0	0
Résultat avant impôts	671	650	624	682	607	630	611	685	680	762
Impôts	(228)	(199)	(204)	(270)	(212)	(205)	(170)	(248)	(242)	(266)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Résultat net	443	451	420	412	395	425	441	437	438	497
Participations ne donnant pas le contrôle	40	41	37	45	34	34	39	39	36	40
Résultat net part du Groupe	403	410	383	367	361	391	402	398	402	457

Gestion d'actifs : Amundi

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	350	358	347	383	348	388	420	382	408	440
Charges d'exploitation	(192)	(196)	(195)	(202)	(203)	(203)	(206)	(208)	(220)	(233)
Résultat brut d'exploitation	158	162	152	181	145	185	214	174	188	207
Coût du risque	1	0	0	(9)	(2)	0	0	(3)	(3)	(2)
Sociétés mises en équivalence	6	4	1	5	4	3	4	5	6	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	165	166	153	177	147	188	219	176	191	221
Impôts	(57)	(55)	(53)	(52)	(49)	(69)	(79)	(51)	(66)	(78)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	108	111	100	125	98	119	140	125	125	144
Participations ne donnant pas le contrôle	29	30	27	33	26	26	30	28	27	31
Résultat net part du Groupe	79	81	73	92	72	93	110	97	98	113

Services financiers aux institutionnels

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	200	215	196	194	175	186	178	184	189	192
Charges d'exploitation	(142)	(146)	(139)	(151)	(147)	(147)	(143)	(148)	(162)	(145)
Résultat brut d'exploitation	58	69	57	43	28	39	35	36	27	47
Coût du risque	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	58	69	58	43	28	40	36	36	27	47
Impôts	(18)	(26)	(18)	10	(9)	(16)	(12)	0	(9)	(16)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	40	43	40	53	19	24	24	36	18	30
Participations ne donnant pas le contrôle	6	7	7	9	3	4	4	6	3	4
Résultat net part du Groupe	34	36	33	44	16	20	20	30	15	26

Crédit Agricole Private Banking

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	184	186	168	171	170	180	168	177	196	196
Charges d'exploitation	(133)	(140)	(135)	(148)	(135)	(138)	(136)	(143)	(148)	(152)
Résultat brut d'exploitation	51	46	33	23	35	42	32	34	48	44
Coût du risque	(2)	(2)	2	(18)	(3)	(40)	(2)	(13)	(5)	(12)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	2	0	6	0	43	(3)	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	(22)	0	0
Résultat avant impôts	49	44	35	7	32	8	30	42	40	32
Impôts	(9)	(8)	(7)	(1)	(5)	0	(5)	(31)	(10)	(7)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	40	36	28	6	27	8	25	11	30	25
Participations ne donnant pas le contrôle	4	3	2	2	4	3	5	4	5	4
Résultat net part du Groupe	36	33	26	4	23	5	20	7	25	21

Assurances

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	541	517	519	601	606	528	462	557	638	614
Charges d'exploitation	(142)	(146)	(141)	(146)	(206)	(134)	(135)	(126)	(216)	(152)
Résultat brut d'exploitation	399	371	378	455	400	394	327	431	422	462
Coût du risque	0	0	0	0	0	0	(1)	0	0	0
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	399	371	378	455	400	394	326	431	422	462
Impôts	(144)	(110)	(126)	(227)	(149)	(120)	(74)	(166)	(157)	(165)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Résultat net	255	261	252	228	251	274	252	265	265	298
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1
Résultat net part du Groupe	254	260	251	227	250	273	252	264	264	297

Banque de financement et d'investissement

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	965	994	850	769	985	928	941	962	1 225	1 289
dont couvertures de prêts, CVA/DVA et FVA	12	(36)	(47)	(184)	1	(191)	(8)	(18)	6	82
Charges d'exploitation	(579)	(567)	(568)	(573)	(597)	(535)	(553)	(607)	(711)	(575)
Résultat brut d'exploitation	386	427	282	196	388	393	388	355	514	714
Coût du risque	(110)	(105)	(127)	(154)	(56)	(49)	(65)	(82)	(81)	(384)
Sociétés mises en équivalence	34	39	35	16	40	46	50	25	64	(45)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	2	(1)	(3)	0	(1)	3	2	1	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	311	363	189	55	372	389	376	300	498	285
Impôts	(73)	(98)	(80)	(27)	(97)	(107)	(112)	(69)	(171)	(201)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	2	(9)	164	(1)	(7)	8	0	2	0	(1)
Résultat net	240	256	273	27	268	290	264	233	327	83
Participations ne donnant pas le contrôle	4	5	7	0	5	7	5	6	7	1
Résultat net part du Groupe	236	251	266	27	263	283	259	227	320	82

Banque de financement

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	490	504	491	488	515	558	542	545	548	611
dont couvertures de prêts	25	(10)	0	(36)	15	(14)	20	(6)	(4)	25
Charges d'exploitation	(227)	(211)	(221)	(216)	(242)	(214)	(206)	(230)	(266)	(221)
Résultat brut d'exploitation	263	293	270	272	273	344	336	315	282	390
Coût du risque	(89)	(82)	(33)	(164)	(60)	(43)	(86)	(81)	(79)	(351)
Sociétés mises en équivalence	34	39	35	16	40	46	50	25	64	(45)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	3	(1)	(3)	0	(1)	0	0	1	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	208	253	271	121	253	346	300	259	268	(6)
Impôts	(48)	(66)	(85)	(48)	(60)	(107)	(89)	(60)	(81)	(110)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	160	187	186	73	193	239	211	199	187	(116)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	3	5	2	4	6	5	5	4	(3)
Résultat net part du Groupe	159	184	181	71	189	233	206	194	183	(113)

Banque de marché et d'investissement

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	475	490	359	281	470	370	399	417	677	678
dont CVA, DVA & FVA	(13)	(26)	(47)	(148)	(14)	(177)	(28)	(12)	10	57
Charges d'exploitation	(352)	(356)	(347)	(357)	(355)	(321)	(347)	(377)	(445)	(354)
Résultat brut d'exploitation	123	134	12	(76)	115	49	52	40	232	324
Coût du risque	(21)	(23)	(94)	10	4	(6)	21	(1)	(2)	(33)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(1)	0	0	0	0	3	2	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	103	110	(82)	(66)	119	43	76	41	230	291
Impôts	(25)	(32)	5	21	(37)	0	(23)	(9)	(90)	(91)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	2	(9)	164	(1)	(7)	8	0	2	0	(1)
Résultat net	80	69	87	(46)	75	51	53	34	140	199
Participations ne donnant pas le contrôle	3	2	2	(2)	1	1	0	1	3	4
Résultat net part du Groupe	77	67	85	(44)	74	50	53	33	137	195

Activités hors métiers

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	(878)	(376)	(500)	(421)	(563)	(573)	(347)	(555)	(509)	(405)
dont spreads émetteurs	(361)	68	(252)	(46)	(47)	(239)	65	(58)	(31)	229
Charges d'exploitation	(215)	(217)	(236)	(232)	(213)	(217)	(202)	(253)	(283)	(206)
Résultat brut d'exploitation	(1 093)	(593)	(736)	(653)	(776)	(790)	(549)	(808)	(792)	(611)
Coût du risque	65	1	5	(75)	81	13	(65)	58	14	145
Sociétés mises en équivalence	(42)	(23)	35	(22)	35	(2)	(9)	0	(1)	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(2)	0	87	5	0	(1)	(2)	0	(6)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	(1 072)	(617)	(696)	(663)	(655)	(779)	(624)	(752)	(779)	(472)
Impôts	390	195	335	647	262	322	304	385	284	257
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	(682)	(422)	(361)	(16)	(383)	(457)	(320)	(367)	(495)	(215)
Participations ne donnant pas le contrôle	51	33	33	30	33	23	22	13	27	22
Résultat net part du Groupe	(733)	(455)	(394)	(46)	(426)	(480)	(342)	(380)	(522)	(237)
dont spreads émetteurs	-232	46	-163	-30	-31	-155	42	-39	-19	148

SÉRIES TRIMESTRIELLES GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Groupe Crédit Agricole

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	7 341	7 866	7 456	7 759	7 796	7 577	7 536	7 330	8 035	8 257
Charges d'exploitation	(4 709)	(4 759)	(4 761)	(4 967)	(5 013)	(4 675)	(4 644)	(4 837)	(5 330)	(4 806)
Résultat brut d'exploitation	2 632	3 107	2 695	2 792	2 783	2 902	2 892	2 493	2 705	3 451
Coût du risque	(1 149)	(963)	(824)	(986)	(907)	(740)	(684)	(612)	(683)	(963)
Sociétés mises en équivalence	51	35	91	13	97	(624)	82	58	113	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	13	3	0	77	0	3	4	44	(4)	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(22)	0	0	(1)	0	1	(23)	0	0
Résultat avant impôts	1 547	2 160	1 962	1 896	1 972	1 541	2 295	1 960	2 131	2 498
Impôts	(464)	(702)	(623)	(370)	(637)	(677)	(655)	(509)	(790)	(886)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	21	12	182	(116)	7	(2)	0	(12)	(17)	(1)
Résultat net	1 104	1 470	1 521	1 410	1 342	862	1 640	1 439	1 324	1 611
Participations ne donnant pas le contrôle	79	85	88	112	90	77	102	90	96	111
Résultat net part du Groupe	1 025	1 385	1 433	1 298	1 252	785	1 538	1 349	1 228	1 500

Banque de proximité en France - Caisses régionales (100%)

En m€	T1-13	T2-13	T3-13	T4-13	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14	T1-15	T2-15
Produit net bancaire	3 731	3 718	3 614	3 810	3 719	3 599	3 495	3 430	3 636	3 610
<i>dont impact provisions PEL/CEL</i>	<i>(72)</i>	<i>(47)</i>	<i>(13)</i>	<i>58</i>	<i>15</i>	<i>(16)</i>	<i>(4)</i>	<i>(189)</i>	<i>(139)</i>	<i>(42)</i>
Charges d'exploitation	(1 958)	(1 981)	(1 989)	(2 097)	(2 104)	(1 964)	(1 935)	(1 983)	(2 144)	(1 985)
Résultat brut d'exploitation	1 773	1 737	1 625	1 713	1 615	1 635	1 560	1 447	1 492	1 625
Coût du risque	(408)	(296)	(190)	(130)	(314)	(202)	(98)	(114)	(200)	(364)
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	(11)	0	0	(1)	(1)	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	1	2	(7)	0	0	2	1	(2)	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(22)	0	0	(1)	0	1	(1)	0	0
Résultat avant impôts	1 366	1 420	1 437	1 565	1 300	1 433	1 464	1 332	1 290	1 261
Impôts	(466)	(479)	(512)	(664)	(467)	(512)	(534)	(473)	(500)	(450)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	900	941	925	901	833	921	930	859	790	811
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Résultat net part du Groupe	900	941	925	900	833	921	930	859	790	811
<i>dont impact provisions PEL/CEL</i>	<i>(45)</i>	<i>(29)</i>	<i>(8)</i>	<i>36</i>	<i>9</i>	<i>(10)</i>	<i>(2)</i>	<i>(117)</i>	<i>(86)</i>	<i>(26)</i>

IMPACTS IFRIC21 - CRÉDIT AGRICOLE S.A.**Crédit Agricole S.A.**

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire	43	(16)	(14)	(17)
Charges d'exploitation	(187)	93	82	21
Résultat brut d'exploitation	(144)	77	68	4
Coût du risque	0	0	0	0
Sociétés mises en équivalence	(21)	8	6	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0
Résultat avant impôts	(165)	85	74	11
Impôts	58	(24)	(21)	(14)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0
Résultat net	(107)	61	53	(3)
Participations ne donnant pas le contrôle	(3)	1	1	1
Résultat net part du Groupe	(104)	60	52	(4)

Banque de proximité en France - Caisses régionales (~ 25%)

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(21)	8	6	7
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(21)	8	6	7
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(21)	8	6	7

Banque de proximité en France - LCL

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(35)	11	11	12
Résultat brut d'exploitation	(35)	11	11	12
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(35)	11	11	12
Impôts	13	(4)	(4)	(5)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(22)	7	7	7
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)			1
Résultat net part du Groupe	(21)	7	7	6

Banque de proximité à l'international

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(17)	6	5	6
Résultat brut d'exploitation	(17)	6	5	6
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(17)	6	5	6
Impôts	6	(2)	(2)	(2)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(11)	4	3	4
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(11)	4	3	4

BPI - Cariparma

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts				
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe				

BPI - Autres entités

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts				
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe				

Services Financiers Spécialisés

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts				
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe				

Crédit à la consommation

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts				
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe				

Crédit-bail et affacturage

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(9)	4	2	2
Résultat brut d'exploitation	(9)	4	2	2
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(9)	4	2	2
Impôts	3	(1)	(1)	(1)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(6)	3	1	1
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(6)	3	1	1

Gestion de l'Epargne et Assurances

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire	43	(16)	(14)	(17)
Charges d'exploitation	(69)	27	22	27
Résultat brut d'exploitation	(26)	11	8	10
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(26)	11	8	10
Impôts	8	(3)	(3)	(3)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(18)	8	5	7
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	1	1	0
Résultat net part du Groupe	(16)	7	4	7

Gestion d'actifs : Amundi

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire	(3)			
Charges d'exploitation	(6)	4	3	4
Résultat brut d'exploitation	(9)	4	3	4
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(9)	4	3	4
Impôts	4	(2)	(1)	(1)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(5)	2	2	3
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	1	1	(1)
Résultat net part du Groupe	(3)	1	1	4

Services financiers aux institutionnels

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(4)	1	1	1
Résultat brut d'exploitation	(4)	1	1	1
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(4)	1	1	1
Impôts	1			(1)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(3)	1	1	
Participations ne donnant pas le contrôle				1
Résultat net part du Groupe	(3)	1	1	(1)

Crédit Agricole Private Banking

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation				
Résultat brut d'exploitation				
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts				
Impôts				
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe				

Assurances

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire	46	(16)	(14)	(17)
Charges d'exploitation	(59)	22	18	22
Résultat brut d'exploitation	(13)	6	4	5
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(13)	6	4	5
Impôts	3	(1)	(2)	(1)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(10)	5	2	4
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(10)	5	2	4

Banque de financement et d'investissement

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(39)	30	25	(13)
Résultat brut d'exploitation	(39)	30	25	(13)
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(39)	30	25	(13)
Impôts	17	(8)	(7)	(3)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(22)	22	18	(16)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(22)	22	18	(16)

Banque de financement

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(25)	13	12	1
Résultat brut d'exploitation	(25)	13	12	1
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(25)	13	12	1
Impôts	10	(4)	(4)	(4)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(15)	9	8	(3)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(15)	9	8	(3)

Banque de marché et d'investissement

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(14)	17	13	(14)
Résultat brut d'exploitation	(14)	17	13	(14)
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(14)	17	13	(14)
Impôts	7	(4)	(3)	1
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	(7)	13	10	(13)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	(7)	13	10	(13)

Activités hors métiers

En m€	T1-14	T2-14	T3-14	T4-14
Produit net bancaire				
Charges d'exploitation	(1)	10	11	(19)
Résultat brut d'exploitation	(1)	10	11	(19)
Coût du risque				
Sociétés mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs				
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts	(1)	10	11	(19)
Impôts	4	(3)	(2)	1
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	3	7	9	(18)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Résultat net part du Groupe	3	7	9	(18)

CAPITAL : CHIFFRES CLÉS ET RATIOS

Crédit Agricole S.A. - Ratios Bâle 3 non phasés

En Mds€	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15
Fonds propres prudentiels après ajustements réglementaires						
Fonds Propres de base CET1	27,0	28,7	28,9	30,4	31,7	30,9
Additional T1	1,2	2,9	4,0	4,1	4,5	4,4
Fonds Propres Tier 1	28,2	31,6	32,9	34,5	36,2	35,3
Tier 2	11,9	11,7	11,7	12,8	16,7	15,0
Total Fonds Propres	40,1	43,3	44,6	47,3	52,9	50,3
Emplois pondérés						
Risque de Crédit (y compris CCP)	259,2	253,5	251,7	257,3	272,2	265,5
Risque de Marché	10,7	9,4	8,4	8,8	10,9	11,9
Risque Opérationnel	23,7	22,9	22,9	22,0	22,1	22,1
Credit Value Adjustment (CVA)	5,5	5,5	4,6	4,9	5,9	4,7
Total Emplois pondérés	299,1	291,3	287,6	293,0	311,1	304,2
Ratios de solvabilité						
Ratio Common Equity Tier 1	9,0%	9,9%	10,1%	10,4%	10,2%	10,2%
Ratio Tier 1	9,4%	10,8%	11,5%	11,8%	11,6%	11,6%
Ratio Global	13,4%	14,9%	15,5%	16,1%	17,0%	16,5%

Groupe Crédit Agricole - Ratios Bâle 3 non phasés

En Mds€	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15
Fonds propres prudentiels après ajustements réglementaires						
Fonds Propres de base CET1	60,5	61,6	63,1	64,7	66,9	66,7
Additional T1	1,2	2,9	4,0	4,1	4,5	4,4
Fonds Propres Tier 1	61,7	64,5	67,1	68,8	71,4	71,1
Tier 2	13,3	12,8	12,7	13,7	17,6	16,0
Total Fonds Propres	75,0	77,3	79,8	82,5	89,0	87,1
Emplois pondérés						
Total Emplois pondérés	516,8	501,1	490,8	494,9	513,4	506,5
Ratios de solvabilité						
Ratio Common Equity Tier 1	11,7%	12,3%	12,9%	13,1%	13,0%	13,2%
Ratio Tier 1	11,9%	12,9%	13,7%	13,9%	13,9%	14,0%
Ratio Global	14,5%	15,4%	16,3%	16,7%	17,3%	17,2%

Pour 2014, chiffres publiés

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.	Examen de la situation financière et du résultat du premier semestre 2015	86
2.	Comptes consolidés intermédiaires résumés du 30 juin 2015	149
3.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	252

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2015

Renseignements sur le capital et les actionnaires.....	87
Evolution de la répartition du capital	87
Evolution récente du capital.....	87
Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.	88
Environnement économique et financier	88
Changements de principes et méthodes comptables	88
Evolution du périmètre de consolidation	88
Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.	89
Résultats par pôle d'activité.....	91
Transactions avec les parties liées.....	106
Tendances récentes et perspectives	106
Facteurs de risques	107
Actualisation du pilier 3 du groupe Crédit Agricole S.A.	114

Renseignements sur le capital et les actionnaires

Evolution de la répartition du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours de la dernière année :

Actionnaires	Situation au 30/06/2015		Situation au 31/12/2014		Situation au 30/06/2014	
	Nombre d'actions	% des droits de vote	% du capital	% du capital	% du capital	% du capital
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	1 496 459 967	56,77	56,71	56,46	56,46	56,46
Actions en autodétention ⁽²⁾	2 662 269		0,10	0,19	0,24	
Salariés (FCPE, PEE)	98 575 082	3,74	3,74	4,04	4,21	
Public (investisseurs institutionnels et actionnaires individuels)	1 041 046 559	39,49	39,45	39,31	39,09	
TOTAL	2 638 743 877	100	100	100	100	100

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(2) Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Evolution récente du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)		Nombre d'actions
Capital au 31/12/2009	6 958 739 811		2 319 579 937
21/06/2010			
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 19/05/2010)	+ 199 239 846		+ 66 413 282
29/07/2010			
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/2009)	+ 47 001 216		+ 15 667 072
Capital au 31/12/2010	7 204 980 873		2 401 660 291
20/06/2011			
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 288 935 580		+ 96 311 860
05/10/2011			
Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 145 158		+ 48 386
Capital au 31/12/2012	7 494 061 611		2 498 020 537
12/11/2013			
Attribution gratuite réservée aux salariés (Assemblée générale du 18/05/2011)	+ 10 708 380		+ 3 569 460
Capital au 31/12/2013	7 504 769 991		2 501 589 997
24/06/2014			
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 21/05/2014)	+ 224 327 331		+ 74 775 777
Capital au 31/12/2014	7 729 097 322		2 576 365 774
23/06/2015			
Paiement du dividende en actions (Assemblée générale du 20/05/2015)	+187 134 309		+ 62 378 103
Capital au 30/06/2015	7 916 231 631		2 638 743 877

Depuis le 23 juin 2015, date du paiement du dividende au titre de l'année 2014 en actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 916 231 631 euros, soit 2 638 743 877 actions au nominal de 3 euros.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Environnement économique et financier

Bilan du premier semestre 2015

Le premier semestre a été décevant. Si l'Europe s'est, dans son ensemble, plutôt bien comportée, la croissance américaine a sévèrement souffert et le ralentissement chinois s'est confirmé.

Soutenue simultanément par un pétrole encore très bon marché et par la mise en place effective du *quantitative easing* de la Banque Centrale Européenne (BCE), la croissance européenne s'est raffermie. Ce raffermissement est néanmoins demeuré modeste et, surtout, hétérogène. La fermeté de la demande intérieure a permis à l'Europe de résister au « trou d'air » de l'économie américaine et au ralentissement chinois. La consommation des ménages, qui demeure le principal moteur de la croissance, s'est bien comportée, tout particulièrement en France et en Allemagne. Sa faible accélération a cependant déçu au regard de l'impact positif de la baisse du prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat. L'investissement résidentiel s'est redressé à l'exception notable de la France. Enfin, l'investissement productif a contribué positivement à la croissance, du fait principalement du dynamisme affiché par l'Allemagne et l'Italie. En revanche, l'impact positif de la dépréciation de l'Euro sur la croissance s'est révélé modeste.

La croissance américaine a particulièrement souffert au premier trimestre : un hiver extrêmement rigoureux a pesé sur la consommation des ménages et une forte baisse de l'investissement a été enregistrée dans le secteur pétrolier, en raison de la chute des cours du pétrole. Un modeste rebond a ensuite été enregistré sous les effets conjugués d'un léger redressement de la consommation des ménages (la baisse des prix de l'essence et des biens importés est un important soutien de leur pouvoir d'achat) et du redémarrage progressif de l'investissement des entreprises (reprise du crédit).

Les conditions monétaires sont restées extrêmement accommodantes. La Fed a continué d'observer avec une grande attention le raffermissement du marché du travail et l'inflation, demeurée inférieure à sa cible de 2%. Quant à la BCE, elle a « enfin » mis en place une politique agressive et inédite (taux de dépôt négatif à -0,2% et *quantitative easing*). Cette politique a naturellement suscité une très nette baisse des taux longs accompagnée d'une compression des primes de risques des pays périphériques. Les marchés obligataires ont même fait l'expérience d'une situation inédite de taux nominaux négatifs sur les parties courtes de la courbe, accompagnée d'un aplatissement extrême de cette dernière. Les taux se sont ensuite brutalement tendus non pour des raisons économiques mais pour des facteurs techniques : une normalisation est venue corriger violemment ces « excès ».

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015.

Les précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics données dans l'interprétation d'IFRIC 21 sont décrites dans la note 1 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés".

Cette interprétation de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" porte principalement sur le fait générateur et donc sur la date de comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe (hors impôts visés dans IAS 12 "Impôts sur le résultat"). L'application d'IFRIC 21 étant rétrospective, les informations publiées au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées en conséquence ; les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés dans la note 9 des états financiers.

Evolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 11 des annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015.

Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1
Produit net bancaire	8 987	7 973	+12,7%
Charges d'exploitation	(5 939)	(5 580)	+6,4%
Résultat brut d'exploitation	3 048	2 393	+27,4%
Coût du risque	(1 078)	(1 124)	(4,2%)
Résultat d'exploitation	1 970	1 269	+55,3%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	714	76	x9,5
Gains ou pertes sur autres actifs	1	8	(89,2%)
Résultat avant impôt	2 685	1 353	+98,6%
Impôt sur les bénéfices	(717)	(320)	x2,2
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(18)	6	ns
RESULTAT NET	1 950	1 039	+87,6%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 704	841	x2
Résultat de base par action (en euros)*	0,60	0,30	

*Le calcul intègre les frais d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super subordonnées Additional Tier 1 réalisées en 2014 et 2015 pour un montant de - 161 millions d'euros

Le produit net bancaire atteint 8 987 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 12,7% par rapport au premier semestre 2014. Retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant et des couvertures de prêts, il s'élève à 8 700 millions d'euros. Au premier semestre 2014, après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, de l'impact du FVA Day one et de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, il s'élevait à 8 357 millions d'euros.

Les charges d'exploitation, à -5 939 millions d'euros, sont impactées par la première cotisation au Fonds de Résolution Unique pour -175 millions d'euros au premier trimestre 2015. Retraitées de cet élément, les charges d'exploitation augmentent de 3,3% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Hors effet de change, les charges d'exploitation des métiers augmentent de 1,3%.

Le coût du risque s'établit à 1 078 millions d'euros. Il enregistre ce semestre deux éléments spécifiques : d'une part un complément de provision pour litiges d'un montant de 350 millions d'euros, et d'autre part l'activation, pour la première fois, des garanties Switch, qui se solde par un impact positif en coût du risque de 173 millions d'euros. Retraité de ces deux éléments, il présente une baisse de 19,8%, reflétant la baisse du coût du risque dans presque tous les métiers et notamment chez Agos. Toujours retraité des éléments spécifiques, il s'établit ainsi sur le semestre à 42 points de

base sur encours, en données annualisées, en baisse de 13 points de base par rapport au premier semestre 2014.

L'encours des créances dépréciées¹ s'établit au 30 juin 2015 à 15,2 milliards d'euros et représente 3,6% des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,0% au 30 juin 2014. Les créances dépréciées sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 55,1%. Y compris les provisions collectives, le taux de couverture des créances dépréciées s'élève à 72,9% à comparer à 71,1% au 30 juin 2014.

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 714 millions d'euros sur le semestre dont 593 millions d'euros au titre de la contribution des Caisses régionales, 88 millions d'euros dans le pôle Services financiers spécialisés, essentiellement les *joint-ventures* de financement automobile et 19 millions d'euros dans la Banque de financement et d'investissement, résultant d'une part de la bonne performance de la Banque Saudi Fransi pour 127 millions d'euros et d'autre part de dépréciations pour 110 millions d'euros matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes de deux participations, l'UBAF et Elipso (structure portant des portefeuilles de créances immobilières dépréciées italiennes).

Au total, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. atteint 1 704 millions d'euros au premier semestre 2015. Après retraitement de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, de la cotisation au Fonds de Résolution Unique, du complément de provision pour litiges et de l'impact lié à l'activation du switch, le résultat ressort à 1 963 millions d'euros, à comparer à un résultat de 1 812 millions d'euros au premier semestre 2014, retraité de la réévaluation de la dette, du DVA courant, des couvertures de prêts, du FVA Day one, de la réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et de l'impact du BES.

Liquidité

Le bilan cash du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 041 milliards d'euros à fin juin 2015, à comparer à 1 042 milliards d'euros à fin mars 2015 et 1 021 milliards d'euros à fin juin 2014.

L'excédent de ressources stables sur emplois durables est de 103 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 104 milliards d'euros au 31 mars 2015 et 71 milliards d'euros au 30 juin 2014. Il reste donc stable d'un trimestre à l'autre en 2015 et augmente de 32 milliards d'euros entre le 30 juin 2014 et le 30 juin 2015.

Au 30 juin 2015, les réserves de liquidité incluant les plus-values et les décotes liées au portefeuille de titres s'élèvent à 247 milliards d'euros et couvrent 213% de l'endettement court terme brut, contre 218% au 31 mars 2015 et 176% au 30 juin 2014. Les titres HQLA après plus-values et décotes représentent 156% de la dette court terme non replacée en Banques Centrales. Le ratio LCR du Groupe et celui de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 110% à fin juin 2015.

Les principaux émetteurs du groupe Crédit Agricole ont émis 18,8 milliards d'euros de dette senior et subordonnée dans le marché et les réseaux au cours du premier semestre 2015. Pour sa part, Crédit Agricole S.A. a levé l'équivalent de 4,3 milliards d'euros de dette senior (en EUR, USD, JPY et CHF) et de 3,7 milliards d'euros de dette Tier 2 (en EUR, USD et JPY) sur la période. Au 30 juin 2015, Crédit Agricole S.A. avait réalisé 80% de son programme de financement moyen long terme sur les marchés (dette senior et subordonnée) de 10 milliards d'euros (excluant les réseaux).

¹ Hors opérations internes au Crédit Agricole, hors créances rattachées et hors opérations de location financement

Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité:

- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de proximité à l'international (BPI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion de l'épargne et assurances (GEP) ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités hors métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2014 - note n° 5 « Informations sectorielles » - (cf. pages 347 et 348 du document de référence déposé le 20 mars 2015 sous le n° D.15-0180 et dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2015 - note n° 4 « Informations sectorielles ». L'organisation et les activités sont décrites en pages 20 à 31 du document de référence 2014 de Crédit Agricole S.A.).

Activité et résultats par pôle d'activité

Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

<i>(en millions d'euros)</i>	S1 2015	S1 2014
Banque de proximité en France - Caisses régionales	593	600
Banque de proximité en France – LCL	298	293
Banque de proximité à l'international	118	(591)
Gestion de l'épargne et assurances	859	752
Services financiers spécialisés	193	147
Banque de financement et d'investissement	402	546
Activités hors métiers	(759)	(906)
TOTAL	1 704	841

1- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	6 985	6 998	(0,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(3 893)	(3 889)	+0,1%
FRU	(46)	-	ns
Résultat brut d'exploitation	3 046	3 109	(2,0%)
Coût du risque	(562)	(507)	(23,2%)
Résultat d'exploitation	2 484	2 602	+2,1%

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1*
Résultat net mis en équivalence	421	449	+0,0%
Variation de la quote-part dans les réserves	172	150	+12,9%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	593	599	+3,3%

Données consolidées des 38 Caisses régionales retraitées des opérations intragroupes

* Variations hors activation du Switch

Au deuxième trimestre 2015, les Caisses régionales ont poursuivi leur stratégie de développement équilibré sur l'ensemble de leurs domaines d'activités.

Les encours de collecte continuent ainsi de progresser, avec une augmentation globale des encours de 2,6% sur un an à 610 milliards d'euros à fin juin 2015. Cette croissance est portée tant par la collecte bilan (360 milliards d'euros d'encours à fin juin 2015, soit +3,9% en un an) que par la collecte hors bilan (250 milliards d'euros d'encours, soit +0,9% en un an). La hausse des encours de collecte bilan provient notamment des dépôts à vue (+13,2% en un an) qui bénéficient des tombées d'échéances des comptes et dépôts à terme (encours -7,4% en un an) et des replacements en cours de valeurs mobilières. Le PEL est également très attractif pour les épargnants (encours +8,5% sur douze mois). Parallèlement, la collecte hors bilan continue d'être portée par l'assurance-vie dont les encours progressent de 4,0% entre fin juin 2014 et fin juin 2015.

Les encours de crédit enregistrent pour leur part une hausse de 1,6% par rapport au 30 juin 2014 à 406 milliards d'euros au 30 juin 2015. La croissance est portée par l'habitat (+3,0%) alors que l'on observe une reprise du crédit à la consommation (hausse de 2,2% des encours sur un an).

Le ratio crédit/collecte s'établit à 114% à fin juin 2015, soit à un niveau stable par rapport à fin juin 2014.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire des Caisses régionales (retraité des opérations intragroupe) s'établit à 6 985 millions d'euros, un niveau quasi stable par rapport au premier semestre 2014 (-0,2%). Il intègre notamment des provisions PEL/CEL pour -181 millions d'euros (versus une dotation de -1 million d'euros au premier semestre 2014). Les commissions progressent fortement (+6,3%¹ entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015), portées par la dynamique de l'assurance-vie (commissions assurance +10,1% sur le semestre, tirées par l'ajustement annuel du partage des commissions intervenant en début d'année) et les services bancaires (+6,1%¹). La marge d'intérêt reste pénalisée par le coût de la collecte réglementée mais bénéficie d'un niveau élevé d'indemnités de remboursement anticipé (housse de 110 millions d'euros entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015) et des bons niveaux de dividendes reçus des filiales. Elle est quasi stable entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 (-0,8%¹ hors épargne logement).

Les charges sont stables par rapport au premier semestre 2014 (+0,1%), hors impact du FRU qui s'élève au premier semestre 2015 à -46 millions d'euros.

Le coût du risque des Caisses régionales s'élève à 562 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Ce coût du risque inclut notamment une provision de 173 millions d'euros au titre du déclenchement du mécanisme de garanties Switch. En effet, la baisse de la somme des valeurs de mise en équivalence prudentielles des Caisses régionales (CCI/CCA) et de Crédit Agricole Assurances par rapport au trimestre précédent a entraîné un appel en garantie de la part de Crédit Agricole S.A., conformément aux dispositions du contrat. Hors activation des garanties Switch, le coût du risque continue de s'améliorer : il enregistre une baisse de 23,2% en un an, soit une baisse de 7 points de base du coût du risque rapporté aux encours de crédits. Ainsi, le coût du risque sur encours s'établit à 20 points de base des encours pour le premier semestre 2015. Le taux de créances dépréciées est en légère baisse par rapport à fin décembre 2014, à 2,5%, tandis que le taux de couverture, y compris provisions collectives, reste supérieur à 100%.

Le résultat d'exploitation hors FRU et hors activation du Switch s'établit ainsi à 2 530 millions d'euros pour le premier semestre 2015, en hausse de 3,9% par rapport au premier semestre 2014.

Au total, la contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. s'établit à 593 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 3,3% en un an hors activation du Switch. Pour mémoire, le premier semestre de chaque exercice intègre la variation de quote-part dans les réserves des Caisses régionales qui s'élève à 172 millions d'euros au premier semestre 2015 (en hausse annuelle de 12,9% par rapport au premier semestre 2014).

¹ Proforma le transfert des profits et des pertes sur opérations d'achats ventes de devises de marge nette d'intérêt à commissions (environ 25 millions d'euros par an)

2- Banque de proximité en France – LCL

A compter du deuxième trimestre 2015, le périmètre LCL comprend l'entité Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFCAG), tant en termes d'activité (ressources clientèle et crédits) que de résultats (**six mois** de résultats provenant de la BFCAG ont été intégrés à LCL au deuxième trimestre 2015).

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	1 866	1 891	(2,5%)
Charges d'exploitation hors FRU, plan de transformation et BFCAG	(1 252)	(1 283)	(1,5%)
Impact FRU	(12)	-	-
Impact plan de transformation	(19)	(12)	+55,3%
Impact BFCAG	(19)	-	-
Résultat brut d'exploitation	564	608	(7,7%)
Coût du risque	(64)	(125)	(49,1%)
Résultat avant impôt	499	483	+2,9%
Impôts sur les bénéfices	(185)	(175)	+6,6%
RESULTAT NET	314	308	+0,8%
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	298	293	+1,5%

*Variations hors BFCAG

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire de LCL hors BFCAG et absence de dividende Crédit Logement enregistre une baisse de 1,5% par rapport au premier semestre 2014. La marge d'intérêt reste toujours largement soutenue par les indemnités perçues sur les réaménagements de crédits, mais cet effet ne compense pas le poids des taux de l'épargne réglementée. La marge d'intérêt recule ainsi de 4,2% en un an. Les commissions augmentent quant à elles de 3,0% en un an, soutenues par les commissions d'assurances qui progressent de 5,3% sur 12 mois. A noter ce semestre l'absence de dividende Crédit Logement, qui s'élevait à 12 millions d'euros au premier semestre 2014. Enfin, l'impact Epargne-logement se solde par une reprise de +9 millions d'euros ce semestre (effet nul au premier trimestre et reprise de 9 millions d'euros au deuxième trimestre), à comparer à un impact quasiment nul au premier semestre 2014.

Les charges hors plan de transformation et intégration de la BFCAG diminuent de 1,5% au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Les charges liées au plan de transformation s'élèvent à 19 millions d'euros sur le semestre, en hausse de 55,3% en douze mois en raison de leur niveau relativement faible au premier trimestre 2014 lors du démarrage du plan. L'intégration de la BFCAG pèse pour 19 millions d'euros ce semestre. Pour mémoire, l'impact du FRU s'élevait à 12 millions d'euros au premier trimestre 2015.

Le coût du risque s'élève au niveau exceptionnellement bas de -64 millions d'euros au premier semestre 2015, à comparer à une charge de 125 millions il y a un an. A six points de base rapportés aux encours, il reflète un niveau de risque récurrent qui demeure bas depuis le plusieurs trimestres, et intègre au premier semestre 2015 une récupération sur un dossier juridique. Le taux de créances dépréciées continue de baisser à 2,2% à fin juin 2015. Le taux de couverture des créances dépréciées (y compris les provisions collectives) ressort à 72,1%.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit pour le premier semestre 2015 à 298 millions d'euros, en hausse de 1,5% par rapport au premier semestre 2014 hors BFCAG.

3- Banque de proximité à l'international

Le pôle enregistre un résultat net part du Groupe de 118 millions d'euros au premier semestre 2015 contre une perte de 591 millions d'euros au premier semestre 2014, qui intégrait les conséquences de la situation du BES, qui avait notamment généré un impact négatif pour -708 millions d'euros en mise en équivalence.

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 337	1 360	(1,6%)
Charges d'exploitation	(748)	(741)	+0,9%
Résultat brut d'exploitation	589	619	(4,7%)
Coût du risque	(298)	(400)	(25,4%)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	3	(719)	ns
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(2)	ns
Résultat avant impôt	294	(502)	ns
Impôts sur les bénéfices	(103)	(66)	+59,1%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(17)	14	ns
RESULTAT NET	174	(554)	ns
RESULTAT NET PART DU GROUPE	118	(591)	ns

Contribution de Cariparma aux résultats de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	S1-15	S1-14 ¹	Variation S1/S1 ¹
Produit net bancaire	867	809	+7,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(459)	(461)	(0,5%)
FRU	(7)	-	ns
Coût du risque	(198)	(210)	(5,8%)
Résultat net	128	90	+42,0%
Résultat net part du Groupe	93	65	+44,5%

En Italie, l'activité commerciale de Cariparma reste soutenue au deuxième trimestre 2015. L'encours de collecte s'établit à 94,7 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 5,4% par rapport au 30 juin 2014. Cette augmentation résulte en partie de l'intensification du cross-selling entre les différentes entités italiennes du Groupe : l'encours de collecte hors bilan progresse de 9,4% en un an, porté par la hausse de 4,2 milliards d'euros des encours d'assurance vie et des OPCVM par rapport au 30 juin 2014 (soit +20,3%). La collecte bilan auprès de la clientèle reste stable, au profit de l'épargne gérée dans un contexte de taux bas. L'encours de crédits s'établit à 34,0 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 2,3% par rapport au 30 juin 2014, tiré par une progression de 6,4% des encours de crédits à l'habitat et une reprise du crédit aux entreprises, qui croît de 3,6 %.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire progresse de 7,1% par rapport au premier semestre 2014 pour s'établir à 867 millions d'euros. Cette hausse est portée à la fois par la croissance des commissions (+11,6%) tirée par le dynamisme de l'activité d'épargne hors bilan et par une hausse de la marge nette d'intérêt (+1,7%).

Les charges d'exploitation hors FRU restent quasiment stables (hausse de 0,5%) entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 4,1 points entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015 à 53,0%¹ grâce à une bonne performance du produit net bancaire et la bonne maîtrise des charges.

Le coût du risque s'établit à 198 millions d'euros au premier semestre 2015, en baisse de 5,8%¹ par rapport au premier semestre 2014 grâce à l'amélioration des fondamentaux en Italie et aux processus de suivi du risque mis en place par Cariparma. Le ratio de créances dépréciées sur encours s'établit à 13,2% à fin juin 2015, avec un taux de couverture de 45,1% (y compris provisions collectives), en augmentation sur le semestre.

Le résultat net part du Groupe de Cariparma ressort à 93 millions d'euros au premier semestre 2015, à comparer à 49 millions d'euros au premier semestre 2014 (soit +44,5%¹). Selon le périmètre local, le résultat net part du Groupe Cariparma s'élève à 141 millions d'euros pour le semestre.

Les autres banques de proximité à l'international affichent une activité commerciale dynamique. L'encours de collecte globale s'établit à 13,0 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 11,2% par rapport au 30 juin 2014. L'encours de collecte bilan, à 11,4 milliards d'euros, s'inscrit en hausse de 9,2% par rapport au 30 juin 2014. La collecte hors bilan est particulièrement dynamique, avec une croissance de 28,2%, portant l'encours à 1,6 milliard d'euros.

¹ Hors intégration des éléments comptabilisés par Cariparma dans ses comptes locaux au 31/12/2013 et par Crédit Agricole S.A. au T1-14 (+80 m€ en PNB, dont +92 m€ de réévaluation des titres de la Banque d'Italie, et -109 m€ de coût du risque) ainsi que la fiscalité afférente à ces retraitements

Au 30 juin 2015, l'encours de crédits s'établit à 10,3 milliards d'euros, en hausse de 5,0% sur un an grâce à la bonne dynamique en Pologne et en Egypte.

L'excédent global de collecte bilan atteint 1,8 milliard d'euros au 30 juin 2015 grâce aux excédents de collecte en Egypte, au Maroc, et en Ukraine. Le déficit de collecte est limité en Pologne.

Au premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe s'établit à 25 millions d'euros, et 41 millions d'euros hors le passage de Crédit Agricole Albanie en IFRS 5. Le produit net bancaire, à 470 millions d'euros, est stable par rapport au premier semestre 2014, notamment tiré par le dynamisme commercial en Egypte. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, le coefficient d'exploitation s'élevant à 59,9% sur le premier semestre 2015. Le coût du risque, à 100 millions d'euros, est en hausse de 23,7% par rapport au premier semestre 2014. Il est affecté par la situation au Maroc et en Ukraine, mais reste au même niveau qu'au second semestre 2014. Par entité, l'Egypte reste très dynamique, avec une contribution en forte hausse, à 30 millions d'euros. La contribution de Crédit Agricole Pologne, à 20 millions d'euros, est en recul en raison de la comptabilisation de nouvelles taxes sur le semestre ainsi que de la baisse des taux qui impacte les revenus. Le résultat net part du Groupe de l'Ukraine reste positif malgré le contexte difficile qui affecte le coût du risque. Crédit du Maroc voit son résultat net part du Groupe diminuer, tout en restant positif, en raison de la hausse du coût du risque sur quelques dossiers entreprises.

4- Gestion de l'épargne et assurance

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurance comprend la gestion d'actifs, les assurances, la banque privée et les services financiers aux institutionnels.

Au 30 juin 2015, les encours gérés du pôle progressent de 92,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, avec une collecte nette pour l'ensemble des métiers de 53,0 milliards d'euros dont 46,6 milliards pour Amundi, 3,8 milliards pour l'assurance vie et 2,6 milliards d'euros pour la banque privée. Outre les bonnes performances commerciales, le pôle enregistre un effet marché et change positif de 34,5 milliards d'euros et un effet périmètre de 5,3 milliards d'euros en gestion d'actifs. L'encours global s'élève ainsi à 1 361 milliards d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 7,3% sur le trimestre.

Le résultat net part du Groupe du pôle atteint 859 millions d'euros au premier semestre 2015.

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1
Produit net bancaire	2 873	2 581	+11,3%
Charges d'exploitation	(1 428)	(1 313)	+8,8%
Résultat brut d'exploitation	1 445	1 268	+13,9%
Coût du risque	(22)	(45)	(50,2%)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	12	8	(62,3%)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	6	+12,3%
Résultat avant impôt	1 442	1 237	+16,5%
Impôts sur les bénéfices	(508)	(417)	+21,8%
RESULTAT NET	935	820	+13,9%
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	859	752	+14,1%

Dans le domaine de la gestion d'actifs, **Amundi** affiche désormais des encours gérés de 954 milliards d'euros. Sur les six premiers mois de l'année 2015, la collecte s'élève à 46,6 milliards d'euros. Elle est réalisée pour plus de la moitié sur les actifs longs (pour 27,6 milliards d'euros), principalement sur la gestion obligataire, diversifiée et les ETF, et pour l'autre partie sur la trésorerie (pour 19,0 milliards d'euros). L'activité est par ailleurs tirée par tous les segments de clientèle. La clientèle de particuliers est particulièrement dynamique avec une collecte de +24,7 milliards d'euros, marquée par une collecte dynamique sur les réseaux France. L'effet marché et change s'élève, quant à lui, à +24,6 milliards d'euros sur le semestre portant ainsi les actifs sous gestion à 954,0 milliards d'euros à fin juin 2015. Ils progressent de 8,7% par rapport au 31 décembre 2014 et de 14,4% sur un an.

Pour les six premiers mois 2015, le résultat net d'Amundi s'élève à 211 millions d'euros, présentant ainsi une hausse de 28,1% par rapport à 2014. Le produit net bancaire est en hausse de 13,4% au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014, au semestre il évolue de 15,2%. Cette hausse résulte de la croissance des encours accompagnée d'un bon niveau de marges. Sur le premier semestre 2015, les charges progressent de 11,1% et à périmètre constant, hausse ramenée à 7,9% hors effet change. Cette progression traduit notamment le renforcement à l'international. Au total, le coefficient d'exploitation est toujours très compétitif à 53,4%.

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, **CACEIS** a poursuivi ses efforts commerciaux qui permettent aux encours conservés de continuer leur progression. Ils atteignent 2 412 milliards d'euros, en hausse de 2,6% par rapport à fin juin 2014. Le bon développement commercial des encours administrés leur permet d'atteindre 1 467 milliards d'euros, en progression de 10,1% sur un an.

Le résultat net part du Groupe s'établit ainsi à 41 millions d'euros pour le semestre en hausse de 12,3%. Il bénéficie directement de la hausse des revenus sur ces mêmes périodes pour respectivement 5,6%.

L'activité **Banque privée** dans le Groupe voit ses encours gérés progresser de 6,9% par rapport au 31 décembre 2014 pour s'établir à 151,2 milliards d'euros au 30 juin 2015 bénéficiant notamment d'une collecte nette de 2,6 milliards d'euros sur le premier semestre 2015.

Pour le premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe s'élève à 46 millions d'euros, en hausse de 63,8% par rapport au premier semestre 2014, résultat qui était affecté par des provisions à caractère juridique.

Le pôle **Assurances** affiche un chiffre d'affaires de 16,6 milliards d'euros au premier semestre 2015. Sur les six premiers mois de 2015, la collecte nette du pôle en épargne / retraite et prévoyance s'est établie à 4,5 milliards d'euros, dont 2,8 milliard d'euros en France.

Le pôle épargne / retraite continue à faire preuve d'une bonne dynamique. Les encours gérés s'établissent à 255,5 milliards d'euros à fin juin 2015, en progression de 5,6% sur un an. La part des encours en euros s'élève à 205,6 milliards d'euros, en progression de 4,6% sur un an, tandis que les encours en unités de compte à 49,9 milliards d'euros progressent de 9,7% sur la même période. La part des unités de compte atteint 27% dans la collecte et 19,5% dans le stock, en hausse de 0,7 point sur un an.

Le pôle prévoyance / santé / emprunteur voit son chiffre d'affaires progresser de 3,8% au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Il s'élève ainsi à 1 987 millions d'euros. Il bénéficie notamment des bonnes performances du crédit habitat en France et en Italie. Le trimestre est également marqué par le déploiement des assurances collectives (santé et prévoyance) vers les entreprises et le lancement de l'offre Prévoyance collective sur le marché des professionnels.

L'assurance dommages connaît toujours une progression soutenue, avec une hausse des affaires nouvelles tant sur le marché des particuliers que sur celui des agriculteurs et des professionnels. Son chiffre d'affaires s'établit à 1 518 millions d'euros, en hausse de 4,4% au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014. Le ratio combiné, défini par le ratio (Sinistralité + frais généraux) rapporté aux cotisations, net de réassurance, est maîtrisé. Il s'établit à 95,9% sur le périmètre Pacifica.

Sur le premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe du métier Assurances s'établit à 561 millions d'euros, en hausse de 7,1% par rapport au premier semestre 2014.

5- Services financiers spécialisés

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 311	1 364	(3,8%)
Charges d'exploitation	(686)	(681)	+0,7%
Résultat brut d'exploitation	625	683	(8,4%)
Coût du risque	(388)	(543)	(28,6%)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	88	68	28,7%
Résultat avant impôt	325	208	57,0%
Impôts sur les bénéfices	(90)	(42)	x2,2
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	(9)	(86,4%)
RESULTAT NET	234	157	49,2%
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	193	147	31,6%

Le pôle **Services financiers spécialisés** comprend le Crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger, et l'affacturage et le crédit-bail, autour de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Le pôle enregistre un résultat net part du Groupe de 193 millions et intègre -16 millions d'euros de charges au titre du FRU en résultat net part du Groupe.

Dans le domaine du **crédit à la consommation**, la production totale est en augmentation de 13,7% par rapport au deuxième trimestre 2014, sous l'impulsion notamment des réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, des partenariats automobiles et de Creditplus en Allemagne dont les productions augmentent respectivement de 20%, 21% et 32%. Les encours gérés, quant à eux, sont repassés à fin juin à un niveau supérieur à 70 milliards d'euros, pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2013.

Sur les douze derniers mois, et retraités des encours cédés chez Agos au quatrième trimestre 2014, les encours gérés présentent un accroissement de 3,1%. Leur répartition géographique est inchangée par rapport au trimestre précédent avec 38% des encours localisés en France, 32% en Italie et 30% dans les autres pays. Par ailleurs, CACF poursuit la diversification de son financement externe dont le taux atteint 63% à fin juin, et qui est assuré notamment par 4,1 milliards d'euros de collecte d'épargne, 7,4 milliards d'euros de titrisations, dont 0,8 milliard d'euros pour Agos au deuxième trimestre 2015, et 4,9 milliards d'euros d'émissions EMTN, dont 1,3 milliard d'euros sur le trimestre (FCA Bank).

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire de CACF du trimestre est en croissance de 3 % par rapport au premier trimestre 2015, et stable à -0,3% par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. Les partenariats automobiles participent également à la rentabilité de CACF avec une contribution en hausse de 25% en mise en équivalence.

Les charges, à 253 millions d'euros, sont en hausse de 2,0% par rapport au deuxième trimestre 2014.

Le coût du risque est en baisse significative, notamment sous l'effet du redressement d'Agos. A 168 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, le coût du risque du crédit à la consommation marque une baisse de 32,3% en un an, liée essentiellement à la filiale Italienne. Il s'établit à 184 points de base (annualisé) pour CACF au deuxième trimestre 2015, contre 256 points de base au deuxième trimestre 2014. Le coût du risque Agos s'établit à 71 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, ce qui représente un recul de 52,2% sur un an. Le taux de créances dépréciées d'Agos s'établit à 10,7% à fin juin 2015 (à comparer à 12,6% à fin juin 2014) et son taux de couverture à 100,4% y compris les provisions collectives.

Le résultat net part du Groupe de CACF ressort ainsi à 92 millions d'euros contre 60 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire de CACF du semestre est en recul, à 3,3% par rapport au premier semestre 2014, en lien avec la baisse des encours consolidés. Les partenariats automobiles, quant à eux, participent à la rentabilité de CACF avec une contribution en hausse de 34% en mise en équivalence.

Les charges, à 536 millions d'euros, sont stables par rapport au premier semestre 2015, retraitées de l'impact FRU de 11 millions d'euros au premier trimestre 2015.

Le coût du risque est en baisse significative, notamment sous l'effet du redressement d'Agos. A 356 millions d'euros sur le semestre, le coût du risque du crédit à la consommation marque une baisse de 30,5% en un an, liée essentiellement à Agos. Il s'établit à 198 points de base (annualisé) pour CACF au premier semestre 2015, contre 275 points de base au premier semestre 2014. Le coût du risque Agos s'établit à 175 millions d'euros au premier semestre 2015, ce qui représente un recul de 43,7% sur un an. Le taux de créances dépréciées d'Agos s'établit à 10,7% à fin juin 2015 (à comparer à 12,6% à fin juin 2014) et son taux de couverture à 100,4% y compris les provisions collectives.

Le résultat net part du Groupe de CACF ressort ainsi à 145 millions d'euros, intégrant 10 millions au titre du FRU, contre 103 millions d'euros au deuxième trimestre 2014.

L'activité des métiers du **leasing et du factoring** reste soutenue. Ainsi le crédit-bail affiche une hausse de la production de 15,1% au deuxième trimestre par rapport au trimestre de l'année précédente. Après la vente de CAL Hellas en Grèce (0,4 milliard d'euros d'encours) au quatrième trimestre 2014, l'encours ressort en stabilité, à 14,8 milliards d'euros. Dans le domaine de l'affacturage, le chiffre d'affaires factoré augmente de 7% par rapport au deuxième trimestre 2014, s'élevant ainsi à 17,0 milliards d'euros.

Au deuxième trimestre 2015, le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 131 millions d'euros, en retrait de 3,0% (hors CAL Hellas) par rapport au deuxième trimestre 2014, sous l'effet de la baisse de l'encours de crédit-bail en France (cession de portefeuilles). Toujours sur le trimestre, les charges, bien maîtrisées, ressortent à 67 millions d'euros, en baisse de 6,1%. Le coût du risque, reste à un niveau bas, à 15 millions d'euros. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F s'élève ce trimestre à 33 millions d'euros.

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire de CAL&F s'élève à 258 millions d'euros, en retrait de 3,7% (hors CAL Hellas) par rapport au premier semestre 2014, sous l'effet notamment de la baisse de l'encours de crédit-bail en France (cession de portefeuilles). Toujours sur le semestre, les charges, ressortent à 150 millions d'euros, ce qui représente, hors l'impact du FRU pour 6 millions d'euros au premier trimestre 2015, une baisse de 7,6%. Le coût du risque s'élève à 32 millions d'euros, contre 30 millions d'euros au premier semestre 2014. Au total, le résultat net part du Groupe de CAL&F sur les six premiers mois de l'année de CAL&F s'élève à 48 millions d'euros, intégrant 6 millions de charges au titre du FRU, contre 44 millions sur la période équivalente 2014.

6- Banque de financement et d'investissement

Pour le premier semestre 2015, le résultat net part du Groupe de la **Banque de financement et d'investissement** ressort à 402 millions d'euros. Après retraitement des couvertures de prêts (+13 millions d'euros) et de l'effet du DVA courant (+43 millions d'euros), et hors impact du complément de provision pour litiges pour 350 millions d'euros en coût du risque, le résultat net part du Groupe s'élève à 688 millions d'euros pour le semestre, intégrant une charge de 77 millions d'euros en résultat net part du Groupe au titre du Fonds de résolution unique (FRU). La contribution de la banque de financement à ce résultat retraité s'élève à 399 millions d'euros (contre 421 millions d'euros au premier semestre 2014) et celle de la banque de marché et d'investissement à 289 millions d'euros (contre 247 millions d'euros au premier semestre 2014).

Les activités en cours d'arrêt sont désormais incluses dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement et de la Banque de financement, et l'activité de SFS (*Structured and Financial Solutions*) a été réaffectée à la Banque de marchés et d'investissement (au lieu de la Banque de financement précédemment). En outre, au sein de la banque de financement, l'activité de *Global Commodities Finance* a été transférée au 30 juin 2015 des financements structurés à la banque commerciale, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la création d'une ligne métier "*International Trade and Transaction Banking*". Les données 2014 ont été retraitées de ces évolutions.

Total Banque de financement et d'investissement

(en millions d'euros)	S1 2015	Éléments spécifiques S1 2015*	S1 2015 retraité des éléments spécifiques*	S1 2014 retraité des éléments spécifiques*	Variation S1*/S1*
Produit net bancaire	2 514	88	2 426	2 103	+15,3%
dont banque de financement	1 159	21	1 138	1 072	+6,3%
dont banque de marché	1 355	67	1 288	1 031	+24,7%
Charges d'exploitation	(1 286)	-	(1 286)	(1 132)	+13,5%
Résultat brut d'exploitation	1 228	88	1 140	971	+17,4%
Coût du risque	(465)	(350)	(115)	(105)	+8,7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	19	-	19	86	(77,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	1	(1)	ns
Résultat avant impôt	783	(262)	1 045	951	+10,0%
Impôts sur les bénéfices	(372)	(31)	(341)	(270)	+26,1%
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	1	ns
RESULTAT NET	410	(293)	703	682	+3,1%
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	402	(286)	688	668	+2,9%

* Au premier semestre 2015 : couvertures de prêts, impacts DVA courant, complément de provision pour litige. Au premier semestre 2014 : couvertures de prêts, impacts DVA courant, évolution de la méthodologie CVA/DV, FVA Day 1

Au premier semestre 2015, l'environnement économique et financier est resté très mouvementé pour les grands acteurs de la banque de financement et d'investissement. Après un premier trimestre ayant bénéficié d'un regain de volatilité du fait entre autres du *Quantitative Easing*, le second trimestre a été plus tendu avec, dès fin avril, un mouvement de hausse des taux qui s'est poursuivi avec le retour de la dette grecque sur le devant de la scène. Dans ces conditions, après un excellent premier trimestre, CACIB maintient la tendance avec des revenus en hausse de 15,3% retraités des éléments spécifiques, et en hausse de 7,1% à change constant par rapport au premier semestre 2014.

Retraité d'un dossier spécifique sur le premier semestre 2014 ayant généré un produit non récurrent de 92 millions d'euros et de la dépréciation d'un portefeuille de créances (comptabilisée en activités en extinction jusqu'en 2014), la **Banque de financement** affiche des revenus en hausse de 2% à change constant, soutenus par les financements structurés, traduisant un bon niveau d'activité, notamment sur le secteur *Energy* et Infrastructure.

Crédit Agricole CIB maintient son 1^{er} rang mondial sur le financement aéronautique (source : Air Finance Database). Il progresse de la 9^e à la 1^{re} place en tant que teneur de livres dans les financements à effet de levier en Europe de l'Ouest (source : Thomson Financial). Crédit Agricole CIB a également été nommé « *Best Infrastructure House* » par Euromoney aux *Awards for Excellence* 2015.

La banque commerciale voit ses revenus diminuer de 13% à change constant par rapport au premier semestre 2014 du fait d'un contexte économique moins favorable : la chute du cours du pétrole a pénalisé les activités de financement de matières premières tandis que le niveau bas des taux a eu notamment pour conséquence de favoriser le recours au financement obligataire.

Grâce à une bonne capacité de distribution, la Banque confirme néanmoins son bon positionnement sur les activités de syndication. Crédit Agricole CIB reste ainsi leader sur ces activités en France, passe de la 11^e à la 3^e place en Amérique latine et se place en 4^e position sur la zone EMEA et en Europe de l'Ouest. La Banque progresse également de la 7^e à la 3^e position sur la syndication de prêts aux entreprises sur la zone EMEA (source : Thomson Financial).

Pour leur part, les activités de **Banque de marché et d'investissement** ont su profiter des turbulences des marchés, avec des revenus en progression de 18% à cours constant.

Les premiers mois ont vu un fort développement des activités de *Fixed income*, confirmant la dynamique commerciale sur les activités d'origination obligataire, de taux et de change, portés par des conditions de marchés favorables (*Quantitative Easing* et volatilité). Par la suite, la confirmation de la bonne performance des activités de Change, de Dérivés de taux et de Trésorerie s'est vue atténuée par un repli sur les obligations souveraines et le primaire obligataire dans un environnement de marché instable (tensions sur le marché des souverains et situation en Grèce).

De plus, les revenus de la banque d'investissement progressent pour s'établir à 179 millions d'euros, grâce à une bonne performance globale.

Crédit Agricole CIB a progressé dans les classements d'émissions de dettes. La Banque atteint la 1^{re} place mondiale sur les émissions obligataires des agences en euros en tant que teneur de livres, progresse de la 7^e à la 3^e place mondiale sur les émissions obligataires des souverains, des agences et des supranationaux en euros et occupe la 5^e position mondiale au 30 juin 2015 sur toutes les émissions obligataires en euros (source : Thomson Financial). Par ailleurs, Crédit Agricole CIB se maintient dans le Top 3 (2^e position) du classement relatif aux émissions d'obligations vertes (source : CACIB).

La VaR s'établit à 13 millions d'euros au 30 juin 2015, en hausse sur un an du fait d'un environnement de marché agité mais reste toutefois à un niveau modéré.

Les charges d'exploitation affichent une hausse de 13,5%. Elles incluent pour la première fois en 2015 la cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU) pour 77 millions d'euros. Hors cet élément, les charges restent maîtrisées par rapport à 2014, en hausse de 0,2% hors effet change.

Hors complément de provision pour litiges, le coût du risque reste bas à 115 millions d'euros sur le premier semestre 2015.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ressort à 19 millions d'euros au premier semestre 2015 à comparer à +86 millions d'euros au premier semestre 2014. Ce résultat enregistre les bonnes performances de la Banque Saudi Fransi sur le semestre, amputées par la dépréciation de deux participations, matérialisant la dégradation des perspectives économiques sous-jacentes des sociétés concernées, UBAF et Elipso (structure portant des portefeuilles de créances immobilières dépréciées européennes).

7- Activités hors métiers

(en millions d'euros)	S1 2015	S1 2014	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(914)	(1 136)	(19,5%)
dont gestion du capital et de la liquidité*	(1 204)	(1 086)	+10,9%
dont spreads émetteurs	199	(286)	ns
dont autres	91	235	(61,4%)
Charges d'exploitation hors FRU et nouvelles taxes**	(417)	(430)	(3,0%)
Impact FRU et nouvelles taxes**	(72)	-	-
Résultat brut d'exploitation	(1 403)	(1 566)	(10,4%)
Coût du risque	159	94	+69,9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(1)	33	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	5	ns
Résultat avant impôt	(1 251)	(1 434)	(12,7%)
Impôts sur les bénéfices	541	584	(7,4%)
RESULTAT NET	(710)	(850)	(16,4%)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	(759)	(906)	(16,2%)

*Coûts de gestion du capital, de taux, de la liquidité et de la dette en tant qu'Organe Central et Trésorier

**Au T1-15, FRU (-46 m€), nouvelles taxes BCE et CRU (-4 m€) et nouvellement exigible C3S (-22 m€)

Au premier semestre 2015, le produit net bancaire du pôle AHM s'établit à -914 millions d'euros, contre -1 136 millions d'euros au premier semestre 2014. Il comprend un impact positif de 199 millions d'euros au titre des spreads émetteurs, à comparer à un impact négatif de 286 millions d'euros au premier semestre 2014.

Le produit net bancaire provenant des coûts de gestion du capital et de la liquidité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central et trésorier est en hausse de 10,9% en un an, s'expliquant essentiellement par une base de coûts réduite au premier semestre 2014 par des impacts favorables significatifs liés au dénouement de positions ALM. Les coûts de la dette relatifs aux participations et à la subordination selon les règles analytiques en vigueur s'améliorent de 15,2% en un an, et le coût du Switch reste stable à -372 millions d'euros.

Les charges d'exploitation hors FRU, les nouvelles taxes BCE et CRU et la taxe C3S nouvellement exigible baissent de 3,0% entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2015, reflétant notamment l'absence de charges liées au règlementaire (exercices stress tests et AQR en 2014) ainsi que la sortie des charges afférentes à la BFCAG.

A +159 millions d'euros au premier semestre 2015, le coût du risque intègre un impact positif de 173 millions d'euros lié à l'activation du mécanisme des garanties Switch au deuxième trimestre 2015. Pour mémoire, le coût du risque s'élevait au premier semestre 2014 à +94 millions d'euros.

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle AHM s'élève à -759 millions d'euros pour le semestre contre -906 millions d'euros au premier semestre 2014. Retraité des *spreads* émetteurs, du FRU, des nouvelles taxes BCE et Conseil de résolution unique (CRU) et de la taxe C3S nouvellement exigible, il s'établit à -825 millions d'euros.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 10 aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015.

Tendances récentes et perspectives

Perspectives pour le second semestre 2015

En zone Euro, grâce au redressement de la productivité permettant une reconstitution des marges des entreprises, l'investissement devrait accélérer. Par ailleurs, les récents résultats des enquêtes signalent un léger regain d'optimisme. Le renforcement de la confiance, notamment des entreprises, couplé au bon comportement de la demande des ménages permet d'espérer une légère accélération de la croissance, passant ainsi de 0,9% en 2014 à 1,4% en 2015 puis à 1,8% en 2016.

Aux Etats-Unis, la croissance devrait accélérer grâce, principalement, au dynamisme de la consommation des ménages qu'entretiennent notamment l'assainissement de leur situation financière et l'amélioration continue du marché du travail. Mais le commerce extérieur pèsera sur la croissance en raison des perspectives de poursuite de l'appréciation du dollar et de la faiblesse de la demande en provenance des principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la croissance anticipée pour l'année 2015 (2,3%) est en très léger repli par rapport à celle enregistrée en 2014 (2,4%), elle devrait accélérer en 2016 pour s'établir à 2,7%.

Si la croissance des pays développés se raffermit légèrement (passant de 1,7% en 2014 à 1,9% en 2015), celle des pays émergents n'accélère pas. Déjà anticipé, ce ralentissement s'annonce, en outre, un peu plus marqué que prévu (de 4,4% en 2014 à 4,1% en 2015). En Chine, le ralentissement récent a conduit les autorités à mettre en place des mesures de soutien à l'activité. Cette politique devrait permettre de stabiliser la croissance à 7% à court terme, mais elle éloigne le rééquilibrage de l'économie sur lequel la Chine ne pourra pourtant pas faire l'impasse. Les perspectives de l'Inde se présentent mieux. La croissance devrait y être quasi-stable en 2015, à environ 7,5%. Le Brésil et la Russie s'enfoncent quant à eux dans une franche récession. Le PIB brésilien pourrait se contracter de 1,8% en 2015, alors que la grave dérive des finances publiques l'an passé exige un resserrement énergique (en cours) de la politique budgétaire (faute de quoi le statut d'*investment-grade* serait menacé). Le PIB russe pourrait reculer de 3,5% cette année, malgré une possible amélioration de l'activité au deuxième semestre si les tensions politiques liées à la crise ukrainienne ne s'amplifient pas.

Dans un contexte de croissance mondiale « terne » et de reprise domestique encore fragile, la Fed n'engagera qu'extrêmement prudemment une normalisation de sa politique monétaire. Un premier resserrement est anticipé pour septembre, les *Fed Funds* passant de 0,5% à 0,75%. Il n'est cependant pas exclu que cette première hausse soit différée à décembre. La BCE continuera quant à elle de mener une politique très durablement accommodante.

En conséquence, dans ce régime post-crise de croissance « molle » non inflationniste, les taux d'intérêt à long terme devraient rester très faibles. Cette faiblesse permet de surcroît de viabiliser les trajectoires de dette.

Facteurs de risques

1. Risques de crédit	108
2. Risques de marché	110
3. Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board.....	111
4. Gestion du bilan.....	112
5. Risques opérationnels.....	112
6. Risques juridiques.....	112
7. Risques de non-conformité.....	113

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2014, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 198 à 235).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2015 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 5.5 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2014, pages 199 à 207. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2015.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit (1 300 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 1 303 milliards d'euros au 31 décembre 2014) est évaluée avant effet de compensation ou de prise en compte des collatéraux. Elle baisse de 0,2 % sur le premier semestre 2015.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 663 milliards d'euros au 30 juin 2015 contre 665 milliards au 31 décembre 2014. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Par zone géographique	Juin 15	Déc. 14
France (hors banque de détail)	31,5%	32,0%
France (banque de détail)	17,3%	16,6%
Europe de l'Ouest hors Italie	13,8%	13,5%
Amérique du Nord	9,1%	10,1%
Italie	11,8%	11,4%
Asie et Océanie hors Japon	5,4%	5,3%
Japon	2,9%	3,3%
Afrique et Moyen-Orient	3,8%	3,3%
Europe de l'Est	2,5%	2,6%
Amérique centrale et du Sud	1,9%	1,9%
Autre	-	-
Total	100%	100%

Exposition des prêts et créances par agent économique

La répartition des prêts et créances dépréciés par agent économique est présentée dans la note 5.3 des états financiers consolidés.

Par secteur d'activité	Juin 15	Déc. 14
Clientèle de banque de détail	29,7%	28,4%
Services non marchands / secteur public / collectivités	11,1%	15,1%
Banques	7,3%	7,4%
Energie	8,8%	8,3%
Autres activités financières non bancaires	6,0%	5,6%
Divers	3,2%	3,7%
Maritime	2,9%	2,9%
Immobilier	3,7%	3,5%
Automobile	3,1%	2,8%
Distribution / Biens de consommation	2,4%	2,3%
Industrie lourde	3,1%	2,9%
BTP	2,6%	2,4%
Aéronautique / aérospatial	2,6%	2,4%
Agroalimentaire	2,4%	2,4%
Autres transports	1,7%	1,6%
Assurance	1,5%	1,7%
Autres industries	1,6%	1,5%
Telecom	1,9%	1,5%
Santé / pharmacie	1,1%	1,2%
Tourisme / hôtels / restauration	1,0%	1,0%
Informatique / technologie	0,9%	0,8%
Media / édition	0,6%	0,6%
Bois / Papier / Emballage	0,4%	-
Utilities	0,4%	-
Total	100%	100%

II. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.8 des états financiers consolidés.

2. Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 208 à 214 du document de référence 2014.

Principales évolutions :

I. Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du 1^{er} semestre 2015.

II. Exposition

II.1 VaR

La VaR du groupe Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée s'élève à 14 millions d'euros au 30 juin 2015.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 en fonction des facteurs de risque principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.						
en M€	VAR (99% - 1 jour)				31-déc-14	
	1 ^{er} janvier au 30 juin 2015					
	Minimum	Maximum	Moyenne	30-juin-15		
Taux	5	14	7	8	7	
Crédit	4	10	6	6	4	
Change	1	7	3	4	4	
Actions	1	1	1	1	1	
Matières premières	0	0	0	0	0	
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	7	19	11	14	9	

II.2. VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 :

Evolution de la VaR stressée (99 %, 1J)

(en millions d'euros)	30/06/2015	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2014
VaR stressée de CA-CIB	23	13	27	21	13

Sur le premier semestre de 2015, la VaR stressée a principalement évolué en fonction des effets de compensation entre les lignes-Produits de Crédit Agricole CIB.

II.3. Exigence de fonds propres liés à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors positions de corrélation) de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 :

(en millions d'euros)	30/06/2015	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2014
IRC	297	232	399	310	234

II.4. Exigence de fonds propres liés à la CVA

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015 :

(en millions d'euros)	30/06/2015	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2014
CVA	334	334	437	401	351

3. *Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board*

Les expositions suivantes correspondent aux recommandations du *Financial Stability Board*. Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2015. À ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes au titre de leur examen limité sur l'information financière semestrielle.

Tableau de synthèse des expositions au 30 juin 2015

en millions d'euros	Actifs en prêts et créances				Catégorie comptable	Actifs à la juste valeur			Catégorie comptable
	Exposition brute	Décote	Provision collective	Exposition nette		Exposition brute	Décote	Exposition nette	
RMBS	25	-2	0	23	(1)	26	-2	24	(3)
CMBS	3	0	0	3		5	0	5	
CDO super senior non couverts	723	-698	-25	0	(2)	1 352	-1 335	17	(4)
CDO mezzanines non couverts	23	-23	0	0		219	-219	0	
CLO non couverts	51	0	0	51		8	0	8	
Protections acquises auprès de monolines						56	-34	22	
Protections acquises auprès de CDPC						0	0	0	

⁽¹⁾ Prêts et créances sur les établissements de crédit ou la clientèle - titres non cotés sur un marché à ciel (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽²⁾ Prêts et créances sur la clientèle - titres non cotés sur un marché actif (cf. note 5.3 des comptes consolidés)

⁽³⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - obligations et autres titres à revenu fixe et instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

⁽⁴⁾ Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Instruments dérivés (cf. note 5.1 des comptes consolidés)

Le détail de ces expositions est donné en pages 64 à 66 du présent document.

4. Gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 217 à 224 du document de référence 2014. Ils n'ont pas connu d'évolution significative au cours du premier semestre 2015.

5. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2014, pages 231 à 233.

Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2015.

6. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale, sont décrites aux pages 233 à 235 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2014 lui-même inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0180.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, il convient de noter les évolutions suivantes :

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités. L'OFAC, le *Department of Justice* (DOJ), le bureau du *District Attorney* du Comté de New York (DANY) ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines, souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de programmes américains de sanctions.

Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB ont conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs démarches. Les conclusions de cette revue sont partagées avec les autorités américaines, à l'occasion de réunions au cours desquelles la banque présente ses arguments.

Les discussions avec les autorités américaines se sont poursuivies au second trimestre 2015 et sont désormais très avancées. Ces discussions sont toujours en cours et devraient conduire à une résolution globale de ce dossier en 2015. Dans ce contexte, un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros a été enregistré dans les états financiers du Groupe.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination de taux Libor (*London Interbank Offered Rate*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines - DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Futures Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission Européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont répondu à la Commission Européenne sur ces griefs et ont présenté oralement leurs arguments en défense au cours du mois de juin 2015. La date à laquelle la décision de la Commission Européenne sera rendue n'est pas connue à ce jour.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor.

Les deux actions de groupe (class actions) dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont été nommés, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor) sont encore au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité. Le dossier « Lieberman » est pour le moment suspendu pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New-York. S'agissant de l'affaire « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB s'apprêtent à déposer une requête visant à obtenir le rejet de la demande des plaignants (*motion to dismiss*). Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor et Libor, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indument perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2015 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 6 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe Crédit Agricole S.A.

7. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document de référence 2014, page 235.

Actualisation du pilier 3 du groupe Crédit Agricole S.A.

1. Contexte réglementaire et périmètre prudentiel	115
I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle	115
II. Périmètre prudentiel	115
III. Cadre prudentiel (CRR/CRD 4).....	118
IV. Phase transitoire de mise en œuvre.....	120
V. Exigences minimales	121
2. Indicateurs et ratios prudentiels.....	122
I. Ratios de solvabilité	122
II. Ratio conglomérat	126
III. Ratio de levier	126
IV. Ratio MREL/TLAC	127
3. Composition et évolution des fonds propres prudentiels	128
I. Composition des fonds propres	128
II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels	142
III. Evolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2015	143
4. Composition et évolution des emplois pondérés	144
I. Utilisation des modèles internes	144
II. Emplois pondérés par type de risque.....	145
III. Emplois pondérés par pôle métier	147
IV. Evolution des emplois pondérés	148

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole S.A. sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Facteurs de risque". Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation prudentielle, le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les Facteurs de risque. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Le règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 de la Commission du 20 décembre 2013 définit des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements assujettis, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank réalise également pour sa part, dans son actualisation du Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

Dans l'ensemble du pilier 3 publié au 30 juin 2015, les données à fin 2014 sont présentées telles que publiées dans le Document de référence, c'est-à-dire avant application d'IFRIC 21. Cette application a donné lieu à un proforma des capitaux propres, l'écart s'élevant à +45 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont +44 millions en capitaux propres part du Groupe (cf note 9 des comptes consolidés intermédiaires).

1. Contexte réglementaire et périmètre prudentiel

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement qui sont agréés pour fournir les services et les activités d'investissement visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage à CRR/CRD 4 ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

II. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* prudentiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément aux normes IFRS 11, restent prudentiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2015".

TABLEAU 1 – DIFFERENCE DE TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ENTRE PERIMETRE COMPTABLE ET PERIMETRE PRUDENTIEL

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	<p>Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pondération des instruments de CET1 à 370 % avec calcul de l'<i>EL equity</i> à hauteur de 2,4 % ; • déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs. <p>En contrepartie, comme précédemment, le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.</p>
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en équivalence • Titres de participation dans les établissements de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. • Déduction des instruments AT1 et T2 au niveau de leurs fonds propres respectifs.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres disponibles à la vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et T2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

TABLEAU 2 – PASSAGE DU BILAN CONSOLIDE COMPTABLE AU PRUDENTIEL AU 30 JUIN 2015

(en millions d'euros)	Périmètre statutaire	Retraitements prudentiels ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel ⁽²⁾
Caisses, banques centrales	28 122	43	28 165
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	372 492	(88 025)	284 467
Instruments dérivés de couverture	24 723	(599)	24 124
Actifs financiers disponibles à la vente	292 960	(195 738)	97 222
Prêts et créances sur les établissements de crédit	366 868	(5 254)	361 614
Prêts et créances sur la clientèle	325 942	(605)	325 337
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 483	21	13 504
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	16 868	(14 186)	2 682
Actifs d'impôt courant et différés	3 791	426	4 217
Compte de régularisation et actifs divers	40 224	(3 244)	36 980
Actifs non courants destinés à être cédés	811	(503)	308
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	21 993	10 695	32 688
Immobilisations	10 063	(4 332)	5 731
Écart d'acquisition	13 580	(760)	12 820
ACTIF	1 531 920	(302 061)	1 229 859
Banques centrales	6 007	-	6 007
Passifs à la juste valeur par résultat	270 292	(2 844)	267 448
Instruments dérivés de couverture	24 616	184	24 800
Dettes envers les établissements de crédit	135 974	(13 872)	122 102
Dettes envers la clientèle	491 242	9 505	500 747
Dettes représentées par un titre	162 724	1 824	164 548
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 792	(790)	12 002
Passifs d'impôts courants et différés	3 546	(160)	3 386
Compte de régularisation et passifs divers	42 762	(4 477)	38 285
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	757	(463)	294
Provision technique des entreprises d'assurance	290 435	(290 434)	1
Provisions	5 062	(22)	5 040
Dettes subordonnées	28 220	953	29 173
Total dettes	1 474 429	(300 596)	1 173 833
Total capitaux propres	57 491	(1 465)	56 026
Capitaux propres part du Groupe	51 642	279	51 921
Participations ne donnant pas le contrôle	5 849	(1 744)	4 105
PASSIF	1 531 920	(302 061)	1 229 859

(1) Sociétés d'assurances mises en équivalence, filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupes liées à ces filiales.

(2) Déclaration Finrep.

III. Cadre prudentiel (CRR/CRD 4)

Synthèse des principales évolutions apportées par Bâle 3 (CRR/CRD4) par rapport à Bâle 2

Renforçant le dispositif prudentiel, Bâle 3 conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

a) Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres, en Bâle 3 **non phasé**¹, sont calculés en prenant en compte les évolutions suivantes par rapport au 31 décembre 2013 en Bâle 2.5 :

1. suppression de la majorité des **filtres prudentiels**, notamment en ce qui concerne les plus et moins-values latentes sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Par exception, les plus et moins-values des opérations de couverture de flux de trésorerie et celles dues à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement (passifs évalués à la juste valeur) restent filtrées. Pour les tableaux présentés ci-après, projetés en 2022, date à laquelle IAS 39 ne sera plus en vigueur, les plus et moins-values latentes sur les titres de dette souveraine ne sont pas filtrées. De plus, un filtre est introduit au titre du DVA (variation de valeur due à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement sur les instruments dérivés au passif du bilan) ;
2. écrêtage des **intérêts minoritaires** et autres instruments de fonds propres émis par une filiale éligible⁽²⁾ excédant les fonds propres nécessaires à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale. Cet écrêtage s'applique à chaque compartiment de fonds propres. Par ailleurs, les intérêts minoritaires non éligibles sont exclus ;
3. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** ;
4. déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (expected loss "EL")**, calculé en distinguant les encours sains et les encours en défaut ;
5. déduction du CET1 des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1. Cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %. Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondérés à 250 %) ;
6. déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les **participations financières supérieures à 10 %** (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1, le traitement étant identique à celui décrit au point précédent :
 - la déduction porte sur les participations directes supérieures à 10 % et les participations indirectes (notamment à travers des OPCVM). Ces dernières font maintenant l'objet d'un traitement sous forme de déduction et non plus d'emplois pondérés. Leur montant est

¹ Tels qu'ils seraient calculés en 2022 après la période de transition

⁽²⁾ Etablissement de crédit et certaines activités d'investissement.

additionné à celui des participations financières directes ci-dessus, dans le cas où elles sont identifiées comme participations financières. À défaut, la part actions, voire la totalité du portefeuille de l'OPCVM est déduit du CET1 sans application de la franchise,

- en ce qui concerne les participations dans les assurances, elles sont traitées en emplois pondérés avec une pondération de 370 % si elles font partie du conglomérat. Dans le cas contraire, elles sont intégrées aux autres participations dans le secteur financier et donc déduites du CET1 pour la part excédant le mécanisme de double franchise décrit précédemment ;
7. restriction des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 aux **instruments de dette hybride** qui répondent à des critères d'inclusion pour être éligibles en Bâle 3 ;
 8. **corrections de valeur** découlant de l'évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : les établissements doivent appliquer le principe de prudence et ajuster le montant de leurs actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur (*prudent valuation*).

Certains de ces éléments font par ailleurs l'objet d'une mise en application progressive ou "phasée" décrite ci-dessous au point IV.

b) Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 introduit des modifications sur le calcul des emplois pondérés des risques de crédit et de contrepartie, et notamment la prise en compte :

- du risque de variation de prix de marché sur les opérations de dérivés liés à la qualité de crédit de la contrepartie (CVA – Credit Valuation Adjustment) ;
- des risques sur les contreparties centrales (chambres de compensation) ;
- des notations externes dont la référence est modifiée pour le calcul de la pondération des contreparties financières en méthode Standard ;
- d'un rehaussement de la corrélation de défaut sur les institutions financières de grande taille pour le traitement en méthode Internal Rating Based ;
- du renforcement des mesures de détection et de suivi du risque de corrélation ;
- d'un traitement préférentiel des expositions sur les petites et moyennes entreprises (PME).

Par ailleurs, les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49 du CRR. En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole S.A., la pondération est à 370 % étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA). Par ailleurs, ces exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans CAA ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (Switch), à compter du 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros au titre de CAA.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations internes" (IRB – Internal Ratings Based) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en cas de défaut, maturité.

c) Ratios de solvabilité dans le régime CRR/CRD 4

Au total, dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1,
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1,
- le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul "phasé" ayant pour but de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3.

IV. Phase transitoire de mise en œuvre

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRR/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des éléments nouveaux sur les fonds propres :

1. application transitoire du traitement des filtres prudentiels sur les **plus et moins-values latentes** sur les actifs disponibles à la vente : en 2014, les plus-values latentes étaient exclues du CET1, et sont désormais progressivement intégrées (40 % en 2015 ; 60 % en 2016 ; 80 % en 2017 et 100 % les années suivantes). À l'inverse, les moins-values latentes ont été intégrées dès 2014. Par ailleurs, les plus et moins-values latentes sur les titres souverains restent exclues des fonds propres jusqu'à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'UE ;
2. déduction progressive de l'écrêtage ou de l'exclusion des **intérêts minoritaires** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
3. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des déficits reportables** par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014. Le montant résiduel (60 % en 2015) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
4. pas d'application transitoire de la déduction des montants négatifs résultant d'un **déficit de provisions par rapport aux pertes attendues** (pour mémoire, déduction en CRD 3 à 50 % du Tier 1 et à 50 % du Tier 2), avec un calcul des montants distinguant maintenant les créances saines et celles en défaut ;
5. déduction progressive des **impôts différés actifs (IDA)** dépendant des bénéfices futurs **liés à des différences temporelles** : le montant dépassant la double franchise partiellement commune aux participations financières supérieures à 10 %, est déduit par tranche progressant de 20 % par an à compter du 1^{er} janvier 2014. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (traitement en emplois pondérés à 0 %) ;
6. déduction progressive des instruments de CET1 détenus dans des entités financières constituant des **participations dans lesquelles le taux de détention est supérieur à 10 %** : le montant résiduel du dépassement de double franchise commune aux IDA traités au point précédent, est déduit suivant les mêmes modalités qu'au point ci-dessus. Les éléments couverts par la franchise sont comme ci-dessus pondérés à 250 %. Le montant résiduel du dépassement de franchise (80 % en 2014, 60 % en 2015, 40 % en 2016, 20 % en 2017 et 0 % les années suivantes) reste traité selon la méthode CRD 3 (déduction à 50 % du Tier 1 et 50 % du Tier 2) ;
7. Les **instruments de dette hybride** qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle 2 et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 70 % en 2015, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Enfin, les **immobilisations incorporelles** (dont les écarts d'acquisition) sont déduites du CET1 à 100 % dès 2014, conformément à la transposition nationale des règles d'application transitoire.

V. Exigences minimales

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est de 4 % en 2014, puis sera portée à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 phasé est de 5,5 % en 2014, puis sera portée à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % ;
- À ces ratios s'ajouteront des coussins de fonds propres dont la mise en application sera progressive :
 - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
 - le coussin contra-cyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD⁽¹⁾) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe,
 - les coussins pour risque systémique et pour les établissements d'importance systémique mondiale (**G-SIB**) (entre 0 % et 3,5 %). Ces deux coussins ne sont pas cumulatifs, les doubles comptages étant éliminés par le régulateur de l'entité consolidante. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements G-SIB. Crédit Agricole S.A. ne rentre pas dans cette catégorie.

Ces coussins entreront en application à partir de 2016 par incrément progressifs annuels jusqu'en 2019 (0 % en 2015, 25 % du coussin demandé en 2016, 50 % en 2017 etc.). Le coussin pour risque systémique peut être mis en place dès 2015 par une autorité nationale sous condition de justification documentée auprès de l'Autorité bancaire européenne. Lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est modifié au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est au moins 12 mois après la date de publication. Les incrément progressifs annuels définis ci-dessus s'appliquent à l'issue de la période de préavis de 12 mois.

Ces coussins doivent être couverts par du CET1 phasé.

EXIGENCES MINIMALES SUR LA BASE DES INFORMATIONS CONNUES A FIN JUILLET 2015

1 ^{er} janvier...	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Common Equity Tier One	4,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,5 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Tier 1 + Tier 2	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Coussin de conservation		0,625 %	1,250 %	1,875 %	2,500 %	
Coussin contra-cyclique (entre 0 et 2,5 %)		0 %	0 %	0 %	0 %	
Coussin pour risque systémique (entre 0 et 5 %)		0 %	0 %	0 %	0 %	
Coussin G-SIB (dédié aux établissements systémiques) (entre 0 et 3,5 %)		0 %	0 %	0 %	0 %	

EXIGENCE TOTALE POUR CREDIT AGRICOLE S.A. Y COMPRIS BUFFER TELLE QUE CONNUE A FIN JUILLET 2015

1 ^{er} janvier...	2014	2015	2016
CET1 + Coussins	4,0 %	4,5 %	5,125 %
T1 + Coussins	5,5 %	6,0 %	6,625 %
T1 + T2 + Coussins	8,0 %	8,0 %	8,625 %

⁽¹⁾ L'EAD est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciers ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

2. Indicateurs et ratios prudentiel

I. Ratios de solvabilité

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels de manière simplifiée. Le tableau complet est présenté dans la section Composition et évolution des fonds propres prudentiels/Composition des fonds propres de ce chapitre.

	30/06/2015	30/06/2015	31/12/2014	31/12/2014
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
(en millions d'euros)				
Capital et réserves part du Groupe ⁽¹⁾	45 610	46 627	43 539	45 083
(+) Intérêts minoritaires ⁽¹⁾	2 642	1 806	2 793	1 689
(-) Prudent valuation	(523)	(523)	(506)	(506)
(-) Déductions du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	(15 354)	(15 354)	(15 106)	(15 106)
(-) Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés	(47)	(118)	(29)	(143)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(863)	(863)	(287)	(287)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles ⁽²⁾	(259)	(647)	(60)	(300)
Ajustements transitoires et autres déductions applicables aux fonds propres CET1	75	(4)	112	(19)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	31 281	30 924	30 456	30 411
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	4 384	4 384	4 100	4 100
Instruments de fonds propres AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	5 922	0	7 463	0
Instruments <i>Tier 1</i> ou <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 1</i>	(1 079)	0	(1 615)	0
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(274)	0	(242)	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	8 953	4 384	9 706	4 100
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	40 234	35 308	40 162	34 511
Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres <i>Tier 2</i>	17 204	17 204	15 378	15 378
Instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles	2 413	0	3 072	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard ⁽³⁾	1 187	1 187	1 177	1 177
Instruments <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 2</i>	(2 518)	(3 358)	(2 423)	(3 799)
Ajustements transitoires et autres déductions Bâle 2	(11)	0	182	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	18 275	15 033	17 386	12 756
FONDS PROPRES GLOBAUX	58 509	50 341	57 548	47 267
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	304 184	304 184	292 989	292 989
Ratio CET1	10,3%	10,2%	10,4 %	10,4 %
Ratio Tier 1	13,2%	11,6%	13,7 %	11,8 %
Ratio global	19,2%	16,5%	19,6 %	16,1 %

-
- (1) Ce poste est détaillé dans le tableau présenté en section « Composition et évolution des fonds propres prudentiels / Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels ».
- (2) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 3 804 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 576 millions d'euros en non phasé au 30 juin 2015
- (3) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6% des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25% des emplois pondérés en standard
-

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 30,9 milliards d'euros au 30 juin 2015 et font ressortir une hausse de 0,5 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2014.

Les événements non-récurrents ayant impacté le CET1 au premier semestre 2015 concernent la baisse des plus et moins-values latentes pour 0,4 milliard d'euros, la hausse du déficit de provision par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en IRB pour 0,6 milliard d'euros et l'effet change pour +0,4 milliard d'euros, cet impact sur les réserves étant en partie compensé par celui sur la déduction des goodwills et des participations supérieures à 10 % (dépassement de franchise).

Les variations récurrentes sont essentiellement dues au résultat prudentiel conservé pour 1,2 milliard d'euros (incluant la part du paiement du dividende en actions revenant à SAS Rue la Boétie), au paiement du dividende en actions sur les résultats 2014 pour la part hors Groupe et à la hausse des intérêts minoritaires (0,1 milliard d'euros).

En phasé, les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 31,3 milliards d'euros au 30 juin 2015, soit un montant supérieur de 0,4 milliard d'euros à ceux en non phasé. En synthèse, l'impact négatif du phasing de 1,1 milliard d'euros sur les plus et moins-values latentes est compensé, d'une part, par celui positif dû à la réintégration de 60 % de l'écrêtage des intérêts minoritaires, soit 0,8 milliard d'euros, d'autre part, au phasing du dépassement de franchise qui s'élève à 0,4 milliard d'euros. Le solde correspond au phasing des impôts différés liés à des déficits reportables et à celui des actions propres.

Le détail des variations des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés et phasés est le suivant :

- le capital et les réserves s'élèvent en non phasé à 46,6 milliards d'euros, en hausse de 1,5 milliard d'euros par rapport à fin 2014 du fait, principalement, du résultat prudentiel conservé pour 1,2 milliard d'euros (il inclut la part du paiement du dividende en actions revenant à SAS Rue la Boétie pour 0,4 milliard d'euros), du paiement du dividende en actions sur les résultats 2014 pour la part hors Groupe pour 0,2 milliard d'euros et de l'effet change pour un montant de +0,4 milliard d'euros. En sens inverse, la baisse des plus et moins-values latentes représente 0,4 milliard d'euros. En phasé, le capital et les réserves s'élèvent à 45,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport à fin 2014 du fait des mêmes éléments, excepté pour les plus et moins-values latentes où l'impact du phasing est moindre qu'à fin 2014 ;
- les intérêts minoritaires s'élèvent en non phasé à 1,8 milliard d'euros, en hausse de 0,1 milliard d'euros, et sont supérieurs en phasé du montant de la réintégration de 60% de l'écrêtage, soit 0,8 milliard d'euros ;
- la déduction au titre de la *prudent valuation* s'élève à 0,5 milliard d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2014 ;
- les déductions au titre du *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 15,4 milliards d'euros en non phasé comme en phasé, soit une hausse de plus de 0,2 milliard d'euros due notamment à l'acquisition par Amundi de Bawag P.S.K. Invest et à la hausse du goodwill de Crédit Agricole Suisse, liée à l'impact du change ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables s'élèvent à 0,1 milliard d'euros en non phasé et restent à un niveau stable par rapport à fin 2014 ; en phasé, ils s'élèvent à 40% de ce montant ;

- le déficit de provision par rapport à l'*expected loss* sur les expositions en IRB s'élève à 0,9 milliard d'euros au 30 juin 2015 à la fois en non phasé et en phasé, soit une hausse de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, essentiellement du fait d'un ajustement technique de l'*expected loss* sur les encours en défaut ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % s'élèvent à 3,8 milliards d'euros. Ils font l'objet du calcul de franchise dont le dépassement s'élève à 0,6 milliard d'euros en non phasé et à 0,3 milliard d'euros en phasé ; leur augmentation est principalement imputable à la participation dans la Banque Saudi Fransi, qui subit notamment un effet change ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 0,6 milliard d'euros au 30 juin 2015, stables par rapport au 31 décembre 2014. Ils bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 %.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*) non phasés s'élèvent à 35,3 milliards d'euros et sont supérieurs de 0,8 milliard d'euros à ceux du 31 décembre 2014, tandis que ceux phasés atteignent 40,2 milliards d'euros et sont stables par rapport au 31 décembre 2014. Ils incluent le CET1 décrit ci-dessus ainsi que l'*Additional Tier 1* qui évolue comme suit :

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 1 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros du fait des effets change ;
- la totalité du stock antérieur au 1^{er} janvier 2014 est, quant à lui, non éligible en non phasé. En phasé, les titres « grandfatherés » baissent du fait du remboursement anticipé des deux dernières actions de préférence, l'une émise en dollar pour un montant de 1,2 milliard d'euros (valeur au 31 décembre 2014) et l'autre émise en euro pour un montant de 0,6 milliard ; le montant total des titres « grandfatherés » reste ainsi inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR / CRD 4, un montant de dette correspondant à un maximum de 70% du stock au 31 décembre 2012 ;
- en non phasé, aucune déduction n'est effectuée sur ce compartiment. En revanche, en phasé, les créances subordonnées des établissements de crédit et des assurances, toutes représentatives d'instruments de *Tier 2*, sont déduites pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 1*. Ce poste représente un montant de 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2015, soit une baisse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite au remboursement par Crédit Agricole Assurances d'un TSDI et au changement du pourcentage de phasing.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) non phasés, à 15,0 milliards d'euros, sont en hausse de 2,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite à la gestion active des titres hybrides et aux amortissements prudentiels. Le *Tier 2* phasé s'élève à 18,3 milliards d'euros, en hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

- les titres hybrides retenus en fonds propres de catégorie 2 éligibles à Bâle 3 s'élèvent à 17,2 milliards d'euros, soit une hausse de 1,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite à sept émissions de TSR totalisant 4,7 milliards d'euros, au remboursement de deux TSR éligibles pour un montant de 1,8 milliard d'euros et aux amortissements prudentiels. En phasé, le montant du remboursement des instruments s'élève à 2,4 milliards d'euros, incluant le remboursement additionnel d'un TSDI non éligible de 0,6 milliard d'euros. De ce fait, les titres hybrides non éligibles retenus en fonds propres de catégorie 2 phasés sont en baisse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues selon l'approche notations internes et les ajustements pour risque de crédit général brut des effets fiscaux selon l'approche standard s'élèvent à 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2015, montant stable par rapport au 31 décembre 2014 ;

- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier 2*, sont déduites intégralement du *Tier 2* en non phasé pour un montant de 3,4 milliards d'euros, en baisse de 0,4 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, suite au remboursement par Crédit Agricole Assurances d'un TSDI. En phasé, elles s'élèvent, pour leur quote-part affectée en déduction du *Tier 2*, à 2,5 milliards d'euros, soit en légère hausse par rapport au 31 décembre 2014, l'impact du remboursement du TSDI étant plus que compensé par le changement du pourcentage de phasing.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2015 à 50,3 milliards d'euros, soit une hausse de 3,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 58,5 milliards d'euros et sont supérieurs de 1,0 milliard d'euros à ceux du 31 décembre 2014.

II. Ratio conglomérat

Le ratio conglomérat est le rapport des fonds propres globaux phasés du conglomérat financier sur les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec les exigences de fonds propres de l'assurance :

- il reprend l'ensemble des exigences bancaires et d'assurance en retranchant à la fois du numérateur et du dénominateur la part des intragroupe liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres de la filiale d'assurances levés à l'extérieur du périmètre de consolidation sont intégrés aux fonds propres du conglomérat.

L'exigence minimale de ratio conglomérat est de 100 %.

Ratio conglomérat	=	$\frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100 \%$
-------------------	---	---

En tant que groupe de bancassurance, la vision "conglomérat" est la plus pertinente. Le conglomérat associe banques et assurance : cela correspond au périmètre naturel de Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, dans le ratio conglomérat, ces deux activités sont intégrées pour les risques réels portés par chacune. La vision du ratio conglomérat est donc économique tandis que le ratio de solvabilité bancaire traite l'assurance comme une participation.

Au 30 juin 2015, le ratio conglomérat de Crédit Agricole S.A. était de 236 % sur une base phasée, un niveau très supérieur à l'exigence de 100 %. Le Groupe dispose ainsi de plus de deux fois les exigences minimales de capital pour les activités bancaires et pour les activités d'assurance.

III. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au JOUE le 18 janvier 2015.

La publication est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé, un ratio phasé ou les deux ratios.

Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier subit une période d'observation entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2017 dans l'objectif d'un suivi sur les composantes ainsi que le comportement de ce ratio par rapport aux exigences fondées sur les risques. Ainsi, la Commission Européenne devra soumettre un rapport au Parlement européen et au Conseil et faire une proposition réglementaire qui portera sur les modalités d'application du ratio et certainement sur son calibrage. L'exigence du ratio est actuellement un critère indicatif du Comité de Bâle à hauteur de 3 %.

Une exigence en Pilier 1 est, actuellement, maintenue pour le 1^{er} janvier 2018.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intragroupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le ratio de levier de Crédit Agricole S.A. s'élève au 30 juin 2015 à 4,3 % sur une base de Tier 1 phasé¹.

¹ Sous réserve d'autorisation de la BCE, avec un impact de +100 points de base au titre de la non pondération des opérations intra-groupe

IV. Ratio MREL/TLAC

Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou “Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles”) est défini dans la directive européenne “Redressement et Résolution des Banques” ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD) publiée 12 juin 2014 pour application à partir du 1^{er} janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renflouement interne et le MREL applicables au plus tard le 1^{er} janvier 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l’ensemble de l’Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d’instruments et de pouvoirs communs pour s’attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l’exposition des contribuables aux pertes.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l’établissement. Dans ce calcul, le total des passifs tient compte de la pleine reconnaissance des droits de compensations applicables aux dérivés. Sont éligibles au MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d’un an (y compris non éligibles prudentiellement et la part décotée des *Tier 2*) et certaines dettes seniors d’échéance résiduelle de plus d’un an. La dette senior éligible au MREL est soumise à l’appréciation du Conseil de Résolution Unique.

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

Le groupe Crédit Agricole vise un objectif cible de MREL à 8 % hors dette senior avant fin 2016, qui permettrait le recours au fonds de résolution européen avant d’appliquer le principe de renflouement interne de dettes seniors, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs seniors. L’atteinte de cet objectif cible repose sur la croissance organique des fonds propres et sur une levée complémentaire de titres *Tier 2* en substitution partielle d’émissions de dettes senior. Le groupe Crédit Agricole, tout comme Crédit Agricole S.A., sera soumis à un objectif de MREL, défini par le superviseur, et qui pourra être différent de l’objectif cible de 8 % retenu par le Groupe.

Au 30 juin 2015, le groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 7,8% hors dette senior éligible¹.

Ratio TLAC

Ce ratio, en cours de définition, est élaboré à la demande du G20 par le conseil de stabilité financière (FSB). Le FSB a proposé dans sa récente consultation le calcul d’un ratio visant à estimer l’adéquation des capacités d’absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB). Une fois finalisé, ce nouveau ratio de *Total loss absorbing capacity* fournira aux autorités de résolution le moyen d’évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d’absorption de pertes, avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables.

Selon les propositions actuelles du FSB, le niveau minimum de ratio du TLAC correspondrait à deux fois les exigences prudentielles minimales (soit le maximum entre deux fois le ratio de levier et 16 % à 20 % des risques pondérés auquel s’ajouteraient les coussins prudentiels applicables). Ce niveau minimum pourrait être relevé par les autorités de résolution.

Ce ratio s’appliquerait à partir de 2019 uniquement aux établissements d’importance systémique, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole S.A. n’y sera en revanche pas soumis, n’étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l’autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

¹ Estimation basée sur l’état actuel de notre compréhension des textes

Selon notre compréhension des propositions actuelles du FSB, le groupe Crédit Agricole devrait respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 % et un coussin G-SIB de 1 %). Le groupe Crédit Agricole vise le respect de ces exigences TLAC sans inclusion de dette senior d'ici fin 2019, sous réserve de l'évolution des méthodes de calcul des emplois pondérés. Au 30 juin 2015, le ratio TLAC rapporté aux emplois pondérés est estimé à 19,1 %¹ pour le groupe Crédit Agricole, hors prise en compte des dettes senior éligibles.

3. Composition et évolution des fonds propres prudentiels

I. Composition des fonds propres

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe IV et VI du règlement d'exécution n° 1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI, soit les libellés phasés.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES AU 30 JUIN 2015

Numérotation (phasé) <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	
	Phasé	Non phasé
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	19 168	19 168
dont : Actions Crédit Agricole S.A.	19 168	19 168
dont : CCI/CCA des Caisses régionales		
dont : Parts sociales des Caisses locales		
2 Bénéfices non distribués	0	0
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	27 177	27 177
3a Fonds pour risques bancaires généraux		
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1		
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 642	1 806
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet		
5a d'un contrôle indépendant	1 165	1 165
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires		
6 réglementaires	50 153	49 316
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(523)	(523)
8 Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(15 354)	(15 354)
9 Ensemble vide dans l'UE		
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(118)	(118)
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(596)	(596)
10 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(863)	(863)
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
11 Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	19	19

¹Estimation basée sur l'état actuel de notre compréhension des textes

Numérotation (phasé) <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	
	Phasé	Non phasé
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(14)	(14)
Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(133)	(133)
Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(647)	(647)
20 Ensemble vide dans l'UE		
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 20a 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(164)	(164)
20b dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	(164)	(164)
20c dont : positions de titrisations (montant négatif)		
20d dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à 21 l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)		
22 Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)		
dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
23 Ensemble vide dans l'UE		
25 dont : actifs d'impôt différé résultat de différences temporelles		
25a Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)		
25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)		
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 26 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	(479)	
Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application 26a des articles 467 et 468	(1 095)	
dont : Gains non réalisés (phase out)	(547)	
dont : Pertes non réalisées (phase out)		
dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)	(548)	
dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)		
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-26b CRR	617	
Deductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement 27 (montant négatif)		
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de 28 catégorie 1 (CET1)	(18 871)	(18 393)
29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	31 281	30 924
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	4 384	4 384
dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable 31 applicable	4 384	4 384
32 dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable		

Numérotation (phasé) <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	
	Phasé	Non phasé
33 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	5 922	
34 Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
35 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
36 dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	10 306	4 384
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
37 Détenions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)		
38 Détenions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
39 Détenions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
40 Détenions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
41 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	(1 353)	
41a Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(274)	
41b Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	(1 079)	
41c Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		
42 Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)		
43 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(1 353)	
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	8 953	4 384
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	40 234	35 308
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions		
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	17 204	17 204
47 Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	2 413	
48 Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs		
49 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
50 dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus		
51 Ajustements pour risque de crédit	1 187	1 187
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	20 804	18 391
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires		
52 Détenions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres		

Numérotation (phasé) <i>(en millions d'euros)</i>		30/06/2015	
		Phasé	Non phasé
instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)			
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
54a	dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires		
54b	dont détentions existant avant le 1 ^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires		
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 359)	(3 359)
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	829	
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013		(194)
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013		
56c	Montants à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	1 024	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(2 529)	(3 359)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	18 275	15 033
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	58 509	50 340
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	11 033	11 033
	dont : "Instruments CET1 d'entités du secteur financier" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	9 585	9 585
	dont : "Actifs d'impôt différé déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles" non déduits des CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	1 440	1 440
	dont : "Instruments AT1 d'entités du secteur financier" non déduits des AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)		
	dont : "Instruments T2 d'entités du secteur financier" non déduits des éléments T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels)	8	8
60	Total des actifs pondérés	304 184	304 184
<i>Ratios de fonds propres et coussins</i>			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	10,28%	10,17%
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,23%	11,61%
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,23%	16,55%
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contra-cyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique (coussin EISm ou autre EIS), exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque		
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres		
66	dont : exigence de coussin contra-cyclique		

Numérotation (phasé) <i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	
	Phasé	Non phasé
67 dont : exigence de coussin pour le risque systémique		
dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou		
67a pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences		
68 de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)		
69 [sans objet dans la réglementation de l'UE]		
70 [sans objet dans la réglementation de l'UE]		
71 [sans objet dans la réglementation de l'UE]		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important		
72 (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	997	997
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	3 157	3 157
74 Ensemble vide dans l'UE		
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	576	576
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	455	455
76 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	1 130	1 130
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	732	732
77 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	755	755
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive		
80 Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
81 Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	6 530	
82 Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0	
83 Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	2 883	
84 Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0	
85		

Comme indiqué ci-dessus, la CRR/CRD 4 a apporté des évolutions majeures dans la composition des fonds propres par catégorie.

1. Fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*)

Ils comprennent le *Common Equity Tier 1* (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1):

A. Common Equity Tier 1 (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, comme décrit dans la section "Contexte réglementaire et périmètre prudentiel/Réforme des ratios de solvabilité" ;
- les intérêts minoritaires, qui, comme indiqué dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, font maintenant l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ;
- les déductions, en sus de celles qui ont été précisées précédemment dans le point sur la réforme des ratios de solvabilité, comprennent notamment les éléments suivants :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

B. Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 en non phasé

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1 “AT1”*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique, suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Sont déduites les participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (AT1), ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire.

Le tableau ci-dessous présente le stock d'AT1 avec les quatre émissions éligibles à Bâle 3, réalisées en 2014, et celles non éligibles, après tombées ou remboursements, mais hors impact du plafonnement résultant de la clause de maintien des acquis.

Les quatre émissions éligibles à Bâle 3 comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent :

- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- lorsque le ratio CET1 phasé du groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 30 juin 2015, les ratios phasés du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'établissent respectivement à 13,0 % et 10,3 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 30,6 (pour le seuil relatif au groupe Crédit Agricole) et de 15,7 milliards d'euros (pour le seuil relatif à Crédit Agricole S.A.) de capital par rapport aux seuils d'absorption des pertes.

Au 30 juin 2015, aucune restriction sur le paiement des coupons n'était applicable.

Au 30 juin 2015, les éléments distribuables potentiels de Crédit Agricole S.A. s'établissent à 25,2 milliards d'euros incluant 14,0 milliards d'euros de réserves distribuables, et 11,2 milliards d'euros de primes d'émission.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en phasé

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (AT1) ; et
- à une fraction du *Tier 1* non éligible, égale au minimum :

- du montant réel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.), y compris les actions de préférence,
- de 70 % (seuil pour l'exercice 2015) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 9 329 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 6 530 millions d'euros.

Le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

TITRES SUPER-SUBORDONNES ET ACTIONS DE PREFERENCE AU 30 JUIN 2015

Par souci de lisibilité, les tableaux de dette sont présentés ci-après dans un format simplifié. Ils sont consultables dans leur version extensive, conforme à l'Annexe II du règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 de la Commission européenne du 20 décembre 2013, sur le site web : www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire/Information-financière/Pilier-3-et-autres-publications-prudentielles.

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2015 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)(1)
Titres super-subordonnés													
FR0010161026	CREDIT AGRICOLE S.A.	04/02/2005	600	EUR	6% puis à compter du 04/02/2006, 10y CMS+0,025%, cap à 7,75%	04/02/2015 puis annuel	N	T1	N	A	C	371	371
FR0010248641	CREDIT AGRICOLE S.A.	09/11/2005	600	EUR	4,13% puis à compter du 09/11/2015, E3M+1,65%	09/11/2015 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	329	329
FR0010291997	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/02/2006	500	GBP	5,136% puis à compter du 24/02/2016, Libor3M GBP + 1,575%	24/02/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	279	255
FR0010359794	CREDIT AGRICOLE S.A.	11/08/2006	400	CAD	5,5% puis à compter du 11/08/2016, CDOR 3M Cad +1,75%	11/08/2016 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	43	42
US225313AA37 - USF22797FJ25	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/05/2007	1500	USD	6,637% puis à compter du 31/05/2017, Libor3M USD + 1,2325%	31/05/2017 puis tous les 10 ans	N	T1	N	A	C	794	732
FR0010533554	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/10/2007	500	USD	7,375%	19/10/2012 puis semestriel	N	T1	N	A	C	447	412
NZCUSD0001S5	CREDIT AGRICOLE S.A.	19/12/2007	250	NZD	10,035% puis à compter du 19/12/2012 5,04%, puis à compter du 19/12/2017, NZD 3M +1,90%	19/12/2017 puis trimestriel	N	T1	N	A	C	150	160
FR0010575654	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/01/2008	400	GBP	7,589% puis à compter du 30/01/2020, LIBOR 3M GBP +3,55%	30/01/2020 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	241	220
FR0010603159	CREDIT AGRICOLE S.A.	31/03/2008	850	EUR	8,2% puis à compter du 31/03/2018, E3M+4,80%	31/03/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	849	847
FR0010670422	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/09/2008	500	EUR	10,653% puis à compter du 30/09/2018, E3M+6,80%	30/09/2018 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	500	500
US225313AB10 - USF22797FK97	CREDIT AGRICOLE S.A.	13/10/2009	1000	USD	8,375% puis à compter du 13/10/2019, Libor 3M USD + 6,982%	13/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	891	821
FR0010814418	CREDIT AGRICOLE S.A.	26/10/2009	300	GBP	8,125% puis à compter du 26/10/2019, Libor 3M GBP+	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	408	372

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel au 31/12/2013 (T1/T2)	Eligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension de coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2015 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)(1)
6,146%													
FR0010814434	CREDIT AGRICOLE S.A.	26/10/2009	550	EUR	7,875% puis à compter du 26/10/2019, E3M + 6,424%	26/10/2019 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	548	548
US225313AD75 - USF22797RT78	CREDIT AGRICOLE S.A.	23/01/2014	1750	USD	7,875% puis à compter du 23/01/2024, taux de swap 5 ans USD + 4,898% (révision tous les 5 ans)	23/01/2024 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1 564	1 440
XS1055037177	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2014	1000	EUR	6,5% puis à compter du 23/06/2021, taux de swap 5 ans EUR + 5,12% (révision tous les 5 ans)	23/06/2021 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1 000	999
XS1055037920	CREDIT AGRICOLE S.A.	08/04/2014	500	GBP	7,5% puis à compter du 23/06/2026, taux de swap 5 ans GBP + 4,535% (révision tous les 5 ans)	23/06/2026 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	703	641
US225313AE58 - USF22797YK86	CREDIT AGRICOLE S.A.	18/09/2014	1 250	USD	6,625% puis à compter du 23/09/2019, taux de swap 5 ans USD + 4,697% (révision tous les 5 ans)	23/09/2019 puis tous les 5 ans	N	T1	O	F	C	1 117	1 019
-	CACEIS SA	28/11/2007	80	EUR	6,315% puis à compter du 28/11/2017, E3M+2,80%	28/11/2017 puis trimestriel	O	T1	N	A	C	40	40
IT0004743818	CARIPARMA	29/06/2011	120	EUR	E3M+7,29%	28/06/2016 puis trimestriel	N	T1	N	D	E	30	30
<u>Actions de préférence (assimilées à des TSS)(2)</u>													
XS0161441000	CA PREFERRED FUNDING LLC	30/01/2003	1500	USD	7,00%	30/01/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		-	1 235
NL0000113868	CA PREFERRED FUNDING LLC	19/12/2003	550	EUR	6,00%	30/07/2009 puis trimestriel	N	T1	N	B		-	550
TOTAL												10 306	11 565

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3

NB: la totalité du Tier 1 est éligible à la clause de maintien des acquis jusqu'à la date de step-up pour les titres innovants ou jusqu'à la date de limite de reconnaissance prévue dans les textes officiels.

(2) Les actions de préférence sont classées en intérêts minoritaires en comptabilité

Légende:

A. A la discrétion de l'émetteur et du superviseur ; *dividend pusher* non-cumulatif

B. *Dividend pusher* non cumulatif

C. En cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention de l'autorité de supervision (« Evénement de Supervision»), dépréciation des intérêts courus et du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission

- D. A la discréption de l'émetteur et du superviseur et *dividend stopper* non-cumulatif sur certains titres juniors ou de même rang, sinon *dividend pusher*
- E. À la discréption de Cariparma, ou, en cas de franchissement à la baisse par le ratio de fonds propres total du seuil de 6% ou d'un autre seuil minimum réglementaire applicable, ou sur intervention de l'autorité de supervision, dépréciation du notionnel jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission
- F. A la discréption de l'émetteur et du superviseur, et sujet aux limitations s'appliquant aux distributions discrétionnaires de l'émetteur en cas de non-respect des exigences globales de coussin de fonds propres du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole S.A

2. Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites. Les distinctions antérieures entre le *lower* et l'*upper Tier 2* n'existent plus ;
- ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour l'AT1 ci-dessus ;
- les plus-values latentes nettes afférentes aux instruments de capitaux propres reprises, avant impôt, en fonds propres de catégorie 2 à hauteur de 45 % (seulement en phasé) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes est limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB. Par ailleurs, les ajustements pour risque de crédit général bruts des effets fiscaux peuvent être intégrés à hauteur de 1,25 % des emplois pondérés en standard ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment (majoritairement du secteur des assurances, les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la majorité) ainsi que celles résultant des règles d'application transitoire, suite au *phasing* des participations déduites à 50 % du *Tier 1* et à 50 % du *Tier 2* en CRD 3.

La dette subordonnée est présentée ci-dessous avec la distinction existant au 31 décembre 2013 entre titres subordonnés à durée indéterminée et titre participatif, d'une part, et titres subordonnés remboursables, d'autre part.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété du minimum :
 - des titres *Tier 2* non éligibles et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excéder par rapport au seuil de 70 % (seuil pour l'exercice 2015) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 70 % (seuil pour 2015) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012. Le stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 118 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 2 883 millions d'euros.

TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE ET TITRE PARTICIPATIF AU 30 JUIN 2015

ISIN	Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Rémunération	Dates de calls	Step-up (O/N)	Traitemen prudentiel au 31/12/2013 (T1/T2)	Eligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2015 (en millions d'euros)(1)	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros)(1)
<u>Titres subordonnés à durée indéterminée</u>											
-	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/12/2001	937	EUR	5,641% puis à partir du 20/12/2011, E3M+0,75% 5,2% puis à compter du 07/03/2015, Taux d'emprunt d'état 12 ans +1,50 % (révision tous les 12 ans)	20/12/2011 puis trimestriel	N	T2	N	937	937
FR0000181307	CREDIT AGRICOLE S.A.	07/03/2003	636	EUR	07/03/2015, Taux d'emprunt d'état 12 ans +1,50 % (révision tous les 12 ans)	07/03/2015 puis tous les 12 ans (2)	O	T2	N	-	569
FR0000475790	CREDIT AGRICOLE S.A.	20/06/2003	1050	GBP	5% puis à compter du 20/06/2018, taux d'emprunt d'Etat 5 ans +1,97% (révision tous les 5 ans) 4,7% puis à compter du 03/07/2016 et jusqu'au 03/07/2029, taux d'emprunt d'état 13 ans puis +1% ensuite, à compter du 03/07/2029, taux d'emprunt d'Etat 13 ans +1,25% (révisions tous les 13 ans)	20/06/2018 puis tous les 5 ans	O	T2	N	216	197
FR0000189268	CREDIT AGRICOLE S.A.	30/06/2003	497	EUR	5% puis à compter du 24/12/2015, taux d'emprunt d'Etat 12 ans +0,75% (révision tous les 12 ans) Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,15%	24/12/2015 puis tous les 12 ans (2)	O	T2	N	447	439
FR0010036087	CREDIT AGRICOLE S.A.	24/12/2003	505	EUR	Moyenne des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (publication INSEE) - 0,30%	05/01/1994 puis annuel	N	T2	N	418	423
FR0000584997	LCL	04/11/1985	229	EUR	(Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)	-	N	T2	N	93	94
FR0000165912	LCL	05/01/1987	305	EUR			N	T2	N	104	104
<u>Titre participatif</u>											
FR0000140071	LCL	22/10/1984	305	EUR	40% x TMO + 33% x TMO x (Résultat de l'année (N-1)/Résultat de 1983)	-	N	T2	O	120	120
TOTAL										2 334	2 882

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3.

(2) Call possible à tout moment après la première date de call sous conditions.

TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES AU 30 JUIN 2015

ISIN	Émetteur	Date d'émission	Date d'échéance	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Date de Call	Traitement prudentiel au 31/12/2013 (T1/T2)			Éligibilité CRD 4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2015 (en millions d'euros) ⁽¹⁾	Montant prudentiel au 31/12/2014 (en millions d'euros) ⁽¹⁾
							Step up (O/N)	T2	N			
Titres subordonnés remboursables												
-	Agos S.p.A.	27/12/2005	27/12/2015	34	EUR	27/12/2010 puis à chaque date de paiement d'intérêt	O	T2	N		7	7
IT0004387046	Agos S.p.A.	30/06/2008	29/06/2018	50	EUR	à partir du 28/06/2013	O	T2	N		30	40
-	Agos S.p.A.	23/05/2013	23/05/2023	8	EUR		-	N	T2	O	8	8
-	Agos S.p.A.	16/12/2013	18/12/2023	2	EUR		-	N	T2	O	2	2
-	CACEIS Bank France	17/12/2004	14/02/2015	50	EUR		-	N	T2	N	-	10
IT0004505902	Cariparma	30/06/2009	30/06/2016	77	EUR		-	N	T2	N	8	31
IT0004505910	Cariparma	30/06/2009	30/06/2016	223	EUR		-	N	T2	N	22	90
IT0004249881	Carispezia	14/12/2007	14/12/2017	30	EUR	à partir du 14/12/2012	O	T2	N		11	10
-	Caisse régionale Corse	15/11/2005	15/11/2017	2	EUR		-	N	T2	O	1	1
-	Caisse régionale Corse	26/06/2008	26/06/2018	2	EUR		-	N	T2	O	1	1
FR0011205640	Crédit Agricole S.A.	05/06/2002	06/06/2017 ⁽²⁾	296	EUR		-	N	T2	O	112	167
FR0010138487	Crédit Agricole S.A.	22/12/2004	22/12/2016	396	EUR	22/12/2012	N	T2	O		154	154
FR0010163444	Crédit Agricole S.A.	28/02/2005	28/02/2017	531	EUR	28/02/2013	N	T2	O		203	307
FR0010236836	Crédit Agricole S.A.	20/10/2005	20/10/2020	480	EUR	20/10/2012 puis annuel	N	T2	O		469	469
FR0010259473	Crédit Agricole S.A.	22/12/2005	22/12/2020	274	EUR	22/12/2010 puis trimestriel	N	T2	O		267	267
FR0010289082	Crédit Agricole S.A.	03/03/2006	03/03/2018	536	EUR	03/03/2012 puis trimestriel	N	T2	O		313	417
XS0343877451	Crédit Agricole S.A.	01/02/2008	01/02/2018	2375	EUR		-	N	T2	O	1407	1874
FR0010567651	Crédit Agricole S.A.	04/02/2008	04/02/2020	417	EUR	04/02/2016 puis trimestriel	N	T2	O		408	408
FR0010599209	Crédit Agricole S.A.	16/04/2008	16/04/2020	747	EUR	16/04/2016 puis trimestriel	N	T2	O		732	732
FR0010692293	Crédit Agricole S.A.	18/12/2008	18/12/2020	238	EUR	18/12/2016 puis trimestriel	N	T2	O		235	235
XS0405953257	Crédit Agricole S.A.	18/12/2008	18/12/2023	450	GBP		-	N	T2	O	637	582
FR0010694166	Crédit Agricole S.A.	19/12/2008	19/12/2018	500	EUR		-	N	T2	O	400	400
FR0010743070	Crédit Agricole S.A.	08/04/2009	08/04/2019	200	EUR		-	N	T2	O	159	199
FR0010743096	Crédit Agricole S.A.	17/04/2009	17/04/2019	975	EUR		-	N	T2	O	762	957
XS0432092137	Crédit Agricole S.A.	11/06/2009	11/06/2019	1250	EUR		-	N	T2	O	953	1191
FR0010762716	Crédit Agricole S.A.	24/06/2009	24/06/2021	716	EUR	24/06/2016 puis trimestriel	N	T2	O		702	697
FR0010827030	Crédit Agricole S.A.	22/12/2009	22/12/2019	942	EUR	22/12/2014 puis trimestriel	N	T2	O		-	917
FR0010865642	Crédit Agricole S.A.	31/03/2010	31/03/2020	885	EUR	31/03/2015 puis trimestriel	N	T2	O		-	873
FR0010905133	Crédit Agricole S.A.	30/06/2010	30/06/2020	1158	EUR		-	N	T2	O	1139	1133
FR0010941021	Crédit Agricole S.A.	30/09/2010	30/09/2022	719	EUR	30/09/2017 puis trimestriel	N	T2	O		711	710
XS0550466469 ⁽³⁾	Crédit Agricole S.A.	19/10/2010	19/04/2021	1250	EUR		-	N	T2	O	1114	1113

FR0010968354	Crédit Agricole S.A.	22/12/2010	22/12/2022	2	EUR	-	N	T2	O	1	1
US225313AC92 - USF22797QT87 ⁽⁴⁾	Crédit Agricole S.A.	19/09/2013	19/09/2033	1000	USD	19/09/2018 puis semestriel	N	T2	O	888	812
FR0012304459	Crédit Agricole S.A.	22/12/2014	22/12/2024	642	EUR	-	N	T2	O	633	633
-	Crédit du Maroc	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	37	37
-	Crédit du Maroc	22/10/2008	22/10/2018	500	MAD	22/10/2013	N	T2	N	37	37
-	Crédit du Maroc	29/03/2011	29/03/2021	500	MAD	-	N	T2	N	48	46
FR0012395689	CREDIT AGRICOLE SA	02/02/2015	02/02/2025	567	EUR	-	N	T2	O	553	-
XS1204154410	CREDIT AGRICOLE SA	17/03/2015	17/03/2027	2000	EUR	-	N	T2	O	1987	-
US225313AF24 - USF2R125AC99	CREDIT AGRICOLE SA	17/03/2015	17/03/2025	1500	USD	-	N	T2	O	1327	-
FR0012620367	CREDIT AGRICOLE SA	14/04/2015	14/04/2025	528	EUR	-	N	T2	O	520	-
JP525022FF63	CREDIT AGRICOLE SA	26/06/2015	26/06/2025	10200	JPY	-	N	T2	O	74	-
JP525022EF64	CREDIT AGRICOLE SA	26/06/2015	26/06/2025	12100	JPY	26/06/2020, puis semestriel	N	T2	O	88	-
JP525022CF66	CREDIT AGRICOLE SA	26/06/2015	26/06/2025	17600	JPY	-	N	T2	O	128	-
TOTAL										17 284	15 567

(1) Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3.

(2) Opération prorogeable au gré du souscripteur jusqu'au 6 juin 2017.

(3) Si à tout moment l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – (ou toute autorité de substitution) décide, au vu du cadre réglementaire applicable, que les titres ne sont plus reconnus en tant que Capital Tier 2, l'émetteur peut, à partir du 1^{er} janvier 2013, à son gré, et sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR, communiquer une notification de changement de statut aux détenteurs des titres conformément aux conditions de l'émission. Dès l'application de la notification d'un tel changement de statut, les clauses de subordination cessent de s'appliquer et les titres deviennent automatiquement des titres non subordonnés.

(4) Opération de contingent capital déclenchée au seuil de 7 % de ratio CET1.

II. Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015		31/12/2014	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	51 642	51 642	50 063(1)	50 063 (1)
Distribution à venir sur résultat N-1	0	0	0	0
Distribution de résultat anticipée sur résultat N	(339)	(339)	(395)	(395)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur produits structurés filtrés	136	136	177	177
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi-même sur dérivés filtrés	(47)	(117)	(15)	(77)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés	(596)	(596)	(826)	(826)
Traitement transitoire des gains et pertes latents	(1 095)	0	(1 606)	0
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(3 861)	(3 861)	(3 861)	(3 861)
Autres retraitements prudentiels	(230)	(238)	2	2
Capital et réserves part du Groupe ⁽²⁾	45 610	46 627	43 539	45 083
INTERETS MINORITAIRES COMPTABLES	5 849	5 849	6 053	6 053
(-) actions de préférence	0	0	(1 785)	(1 785)
(-) éléments non reconnus en prudentiel	(3 207)	(4 043)	(1 475)	(2 579)
Intérêts minoritaires ⁽²⁾	2 642	1 806	2 793	1 689
<i>Prudent valuation</i>	(523)	(523)	(506)	(506)
Déductions du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	(15 354)	(15 354)	(15 106)	(15 106)
Actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(47)	(118)	(29)	(143)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(863)	(863)	(287)	(287)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	(259)	(647)	(60)	(300)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement inférieur à 10 %	0	0	0	0
Autre élément du CET1	75	(4)	112	(19)
TOTAL CET1	31 281	30 924	30 456	30 411
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	10 306	4 384	11 563	4 100
Instruments <i>Tier 1</i> ou <i>Tier 2</i> d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 1</i>	(1 079)	0	(1 615)	0
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(194)	0	(120)	0
Autres éléments de <i>Tier 1</i>	(80)	0	(122)	0
Total Additional Tier 1	8 953	4 384	9 706	4 100
TOTAL TIER 1	40 234	35 308	40 162	34 511
Instruments de fonds propres <i>Tier 2</i>	19 617	17 204	18 450	15 378
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	732	732	743	743
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	455	455	434	434
Instruments <i>Tier 2</i> d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du <i>Tier 2</i>	(2 518)	(3 358)	(2 423)	(3 799)
Ajustements transitoires et déductions Bâle 2	(11)	0	182	0
TOTAL TIER 2	18 275	15 033	17 386	12 756
FONDS PROPRES GLOBAUX	58 509	50 341	57 548	47 267

(1) pour rappel, le montant des capitaux propres part du Groupe n'est pas présenté ici pro forma des impacts IFRIC 21

(2) Ce poste se retrouve dans le tableau des ratios, section « Indicateurs et ratios prudentiels / Ratio de solvabilité ».

III. Evolution des fonds propres réglementaires au premier semestre 2015

(en millions d'euros)	FLUX : 30/06/2015 phasé vs 31/12/2014 phasé
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2014	30 456
Augmentation de capital (paiement du dividende en actions au titre du résultat de l'exercice 2014)	250
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	1 543
Prévision de distribution	(778)
Inclusion de la part du paiement du dividende en actions revenant à SAS Rue La Boétie au titre de 2015	439
Variation des plus et moins-values latentes ⁽¹⁾	76
Effet change	433
Intérêts minoritaires ⁽¹⁾	(151)
Variations du <i>goodwill</i> et des autres immobilisations incorporelles	(248)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(576)
Dépassement de franchise ⁽¹⁾	(199)
Autres ajustements prudentiels	36
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 AU 30/06/2015	31 281
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2014	9 706
Émissions	0
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette ⁽²⁾	(1 257)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	504
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 AU 30/06/2015	8 953
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 AU 30/06/2015	40 234
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2014	17 386
Émissions	4 677
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette ⁽²⁾⁽³⁾	(3 510)
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	(278)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 AU 30/06/2015	18 275
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2015	58 509

(1) Intégrant l'impact du changement de pourcentage de phasing

(2) Y compris impact du plafond applicable aux instruments soumis à exclusion progressive

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance.

4. Composition et évolution des emplois pondérés

I. Utilisation des modèles internes

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Après le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "banque de détail" dans les entités Cariparma et FriulAdria en Italie en 2013, l'année 2014 a été marquée par la validation en méthode IRB des portefeuilles "entreprises" de LCL et des Caisses régionales avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 30 juin 2015 sont les suivantes (pas de changement par rapport au 31 décembre 2014) :

- les portefeuilles groupe Cariparma non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de proximité à l'international ;
- groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- portefeuille des professionnels de l'immobilier.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec l'ACPR en mai 2007 (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notation internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

II. Emplois pondérés par type de risque

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 304,2 au 30 juin 2015 contre 293,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

(en milliards d'euros)	30/06/2015		31/12/2014	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	265,5	21,2	257,3	20,6
Risque de crédit et de contrepartie - approche standard	101,5	8,1	99,7	8,0
Administrations centrales et banques centrales	6,1	0,5	6,5	0,5
Établissements	12,7	1,0	11,5	0,9
Entreprises	53,1	4,3	51,0	4,2
Clientèle de détail	18,6	1,4	18,8	1,5
Crédits aux particuliers	15,7	1,2	15,7	1,3
dont garantis par une sûreté immobilière	1,8	0,1	1,8	0,1
dont renouvelables*	3,9	0,3	4,1	0,3
dont autres crédits*	10,0	0,8	9,8	0,9
Crédits aux Petites et moyennes entités	2,9	0,2	3,1	0,2
dont garantis par une sûreté immobilière	0,2	-	0,3	0,0
dont autres crédits	2,7	0,2	2,8	0,2
Actions	0,8	0,1	1,0	0,1
Titrizations	0,4	-	0,4	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	9,8	0,8	10,5	0,8
Risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes	163,4	13,1	156,4	12,5
Administrations centrales et banques centrales	2,6	0,2	2,3	0,2
Établissements	11,3	0,9	11,8	0,9
Entreprises	78,3	6,3	72,5	5,9
Clientèle de détail	34,2	2,8	33,0	2,6
Crédits aux particuliers	27,8	2,2	26,7	2,1
dont garantis par une sûreté immobilière	8,6	0,7	8,0	0,6
dont renouvelables	3,1	0,2	3,2	0,3
dont autres crédits	16,1	1,3	15,5	1,2
Crédits aux Petites et moyennes entités	6,4	0,6	6,3	0,5
dont garantis par une sûreté immobilière	0,7	0,1	0,7	0,1
dont autres crédits	5,7	0,5	5,6	0,4
Actions	31,4	2,5	30,5	2,4
Méthode de pondération simple	24,0	1,9	23,3	1,8
Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190 %)	1,5	0,1	1,4	0,1
Expositions sur actions cotées (pondération 290 %)	2,4	0,2	2,7	0,2
Autres expositions sur actions (pondération 370 %)	20,1	1,6	19,2	1,5
Méthode de modèles internes	-	-	0,0	-
Participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération 250 %)	7,4	0,6	7,2	0,6
Titrizations	5,6	0,4	6,3	0,5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			-	-
Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	0,6	-	1,2	0,1
Risque d'ajustement de la valeur de crédit	4,7	0,4	4,9	0,4
Méthode avancée	3,3	0,3	3,6	0,3
Méthode standard	1,4	0,1	1,3	0,1
Méthode du risque initial	-	-	0,0	-
Risque de marché	11,9	0,9	8,8	0,7
Risque de marché en approche standard	1,4	0,1	1,6	0,1

(en milliards d'euros)	30/06/2015		31/12/2014	
	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres	Emplois pondérés	Exigences de fonds propres
Risques de taux	1,1	0,1	0,8	0,1
Risque de variation des titres de propriété	-	-	0,0	-
Risque de change	0,3	-	0,8	0,1
Risque sur les matières premières	-	-	0,0	-
Risque de marché évalué par modèle interne	10,5	0,8	7,2	0,5
Var	2,8	0,2	1,2	0,1
Var stressée	4,0	0,3	3,1	0,2
IRC	3,7	0,3	2,9	0,2
CRM	-	-	0,0	-
dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques	-	-	0,0	-
Risque opérationnel	22,1	1,8	22,0	1,7
Approche standard du risque opérationnel	5,5	0,5	5,4	0,4
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	16,6	1,3	16,6	1,3
TOTAL GENERAL	304,2	24,3	293,0	23,4
dont approche standard	110,4	8,8	109,2	8,7
dont approche IRB	193,8	15,5	183,8	14,6

* Données du 31/12/2014 corrigées

Les emplois pondérés au titre de la pondération de la franchise sont intégrés :

- au risque de crédit et de contrepartie - approche standard - administrations centrales et banques centrales pour la partie relative aux IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles ;
- au risque de crédit et de contrepartie - approche standard - actions et risque de crédit et de contrepartie - approche notations internes - actions pour la partie relative aux instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 %.

III. Emplois pondérés par pôle métier

30/06/2015 (en millions d'euros)	Risque de crédit								Total emplois pondérés
	Approche standard	IRB forfaitaire ⁽¹⁾	Approche IRB ⁽²⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque marché	
Banque de proximité en France	6 380	10 994	28 290	0	45 664	3	2 243	3	47 913
Banque de proximité à l'international	27 199	1 555	3 504	0	32 258	49	2 553	187	35 047
Gestion de l'épargne et Assurances	19 249	7 250	721	6	27 226	326	2 931	57	30 540
Services financiers spécialisés	35 897	901	14 830	0	51 628	66	1 995	53	53 742
Banque de financement et d'investissement	9 954	7 142	77 639	611	95 346	4 228	11 863	11 068	122 505
Activités hors métiers	2 820	3 537	6 943	0	13 300	0	559	578	14 437
TOTAL EMPLOIS PONDERES	101 499	31 379	131 927		617 265 422	4 672	22 144	11 946	304 184

(1) Correspond aux expositions actions en méthode IRB.

(2) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2014 (en millions d'euros)	Risque de crédit								Total emplois pondérés
	Approche standard	IRB forfaitaire ⁽¹⁾	Approche IRB ⁽²⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque marché	
Banque de proximité en France	6 370	9 404	26 989	0	42 763	9	2 213	2	44 987
Banque de proximité à l'international	27 748	1 486	3 658	0	32 892	67	2 541	171	35 671
Gestion de l'épargne et Assurances	16 396	6 660	671	4	23 731	339	2 900	67	27 037
Services financiers spécialisés	35 558	800	14 460	0	50 818	62	1 959	11	52 850
Banque de financement et d'investissement	11 115	6 487	71 967	1 222	90 791	4 399	11 751	7 836	114 777
Activités hors métiers	2 498	5 663	8 151	0	16 312	0	595	760	17 667
TOTAL EMPLOIS PONDERES	99 685	30 500	125 896		1 226 257 307	4 876	21 959	8 847	292 989

(1) Correspond aux expositions actions en méthode IRB.

(2) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

IV. Evolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. sur le premier semestre 2015 :

(en millions d'euros)	31/12/2014	Effet Change	Variation organique	VME Assurances	VME des Caisses régionales	Total variation par rapport au 31/12/2014 pro forma	30/06/2015
Risque de crédit	257 307	3 843	2 131	570	1 571	8 115	265 422
dont risque actions	30 500	0	(1 262)	570	1 571	879	31 379
CVA	4 876	0	(204)	0	0	(204)	4 672
Risque de marché	8 847	0	3 099	0	0	3 099	11 946
Risque opérationnel	21 959	0	185	0	0	185	22 144
TOTAL	292 989	3 843	5 211	570	1 571	11 195	304 184

Les emplois pondérés sont en hausse de 11,2 milliards d'euros pour s'élever à 304,2 milliards d'euros au 30 juin 2015. Cette hausse de 3,8 % s'explique notamment par :

- l'appréciation du dollar pour 3,8 milliards d'euros ;
- la variation organique liée principalement à :
 - l'accroissement des encours du crédit habitat dans la Banque de proximité en France, et des encours chez CACEIS et dans la banque de la Banque de financement et d'investissement,
 - l'évolution de la probabilité de défaut sur le portefeuille Entreprise de la Banque de financement et d'investissement, entraînant une hausse du risque de crédit, et
 - la hausse des exigences de fonds propres au titre des risques de marché de la Banque de financement et d'investissement calculés en méthode interne, liée notamment à la volatilité accrue des paramètres de marchés depuis le début de l'année 2015 ;
- l'accroissement de la valeur de mise en équivalence des participations, dont 1,6 milliard d'euros au titre des CCI/CCA.

2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS DU 30 JUIN 2015

(ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
en date du 3 août 2015**



SOMMAIRE

CADRE GENERAL	152
>> PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ.....	152
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	153
>> COMPTE DE RESULTAT	153
>> RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	154
>> BILAN ACTIF	155
>> BILAN PASSIF	156
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	157
>> TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	159
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	162
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.....	162
2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	166
2.1 <i>Déclenchement du dispositif des garanties Switch</i>	<i>166</i>
2.2 <i>Office of Foreign Assets Control (OFAC)</i>	<i>166</i>
2.3 <i>Litige "Échanges Images Chèques"</i>	<i>167</i>
2.4 <i>Opérations de structure de la période</i>	<i>168</i>
2.5 <i>Mise en œuvre d'IFRIC 21</i>	<i>169</i>
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT ET AU RESULTAT GLOBAL	170
3.1 <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	<i>170</i>
3.2 <i>Commissions nettes</i>	<i>170</i>
3.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>171</i>
3.4 <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>173</i>
3.5 <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>174</i>
3.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>175</i>
3.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>175</i>
3.8 <i>Coût du risque</i>	<i>176</i>
3.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>177</i>
3.10 <i>Impôts</i>	<i>177</i>
3.11 <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>178</i>
4. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	181
4.1 <i>Information sectorielle par secteur opérationnel</i>	<i>184</i>
4.2 <i>Spécificités de l'assurance</i>	<i>186</i>
4.3 <i>Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales</i>	<i>188</i>
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	189
5.1 <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>189</i>
5.2 <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>192</i>
5.3 <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	<i>193</i>
5.4 <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	<i>195</i>
5.5 <i>Exposition au risque souverain</i>	<i>196</i>
5.6 <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	<i>201</i>
5.7 <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	<i>202</i>
5.8 <i>Immeubles de placement</i>	<i>203</i>
5.9 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	<i>204</i>
5.10 <i>Écarts d'acquisition</i>	<i>205</i>
5.11 <i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	<i>206</i>
5.12 <i>Provisions</i>	<i>207</i>
5.13 <i>Capitaux propres</i>	<i>209</i>



6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	212
7.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	215
8.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	217
8.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	218
8.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	221
8.3	<i>Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i>	231
9.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS.....	232
10.	PARTIES LIEES.....	237
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015	238
12.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2015	251
12.1	<i>Contrôle fiscal de Crédit Agricole S.A.</i>	251

CADRE GENERAL

>> Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

>> Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Intérêts et produits assimilés	3.1	13 023	26 879	13 668
Intérêts et charges assimilées	3.1	(7 368)	(15 532)	(7 879)
Commissions (produits)	3.2	4 270	7 951	3 826
Commissions (charges)	3.2	(2 750)	(5 145)	(2 520)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	3 467	5 932	3 325
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	1 770	2 810	1 734
Produits des autres activités	3.5	17 493	36 484	16 075
Charges des autres activités	3.5	(20 918)	(43 530)	(20 256)
PRODUIT NET BANCAIRE		8 987	15 849	7 973
Charges générales d'exploitation	3.6	(5 620)	(10 457)	(5 275)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	(319)	(631)	(305)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 048	4 761	2 393
Coût du risque	3.8	(1 078)	(2 204)	(1 124)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 970	2 557	1 269
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		714	647	76
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	1	53	8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.10	-	(22)	-
RESULTAT AVANT IMPOT		2 685	3 235	1 353
Impôts sur les bénéfices	3.10	(717)	(470)	(320)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		(18)	(5)	6
RESULTAT NET		1 950	2 760	1 039
Participations ne donnant pas le contrôle		246	416	198
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 704	2 344	841
Résultat par action (en euros)⁽¹⁾	5.13	0,597	0,836	0,302
Résultat dilué par action (en euros)⁽¹⁾	5.13	0,597	0,836	0,302

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Les informations au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.

>> Résultat net et autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Résultat net		1 950	2 760	1 039
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		(59)	(300)	(89)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(59)	(300)	(89)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		11	135	(22)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		11	97	31
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		(5)	12	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(42)	(56)	(77)
Gains et pertes sur écarts de conversion		512	442	(14)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(656)	1 905	1 380
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(328)	699	339
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		18	41	72
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		(454)	3 087	1 777
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence		172	266	22
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		336	(856)	(525)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		18	-	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		72	2 497	1 282
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		30	2 441	1 205
Résultat net et autres éléments du résultat global	3.11	1 980	5 201	2 244
Dont part du Groupe		1 666	4 521	2 009
Dont participations ne donnant pas le contrôle		314	680	235

Les informations au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.

>> **Bilan Actif**

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	01/01/2014 Retraité
Caisse, banques centrales		28 122	55 036	68 151
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	372 492	405 572	362 882
Instruments dérivés de couverture		24 723	30 423	28 736
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	292 960	283 376	261 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3	366 868	368 209	369 631
Prêts et créances sur la clientèle	5.3	325 942	314 379	303 454
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 483	16 740	10 627
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		16 868	15 961	14 660
Actifs d'impôts courants et différés		3 791	3 941	4 613
Compte de régularisation et actifs divers		40 224	51 085	50 097
Actifs non courants destinés à être cédés		811	94	1 762
Participation aux bénéfices différée	5.11	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		21 993	21 248	20 637
Immeubles de placement	5.8	4 540	4 141	3 570
Immobilisations corporelles	5.9	3 976	3 961	3 897
Immobilisations incorporelles	5.9	1 547	1 544	1 572
Ecart d'acquisition	5.10	13 580	13 334	13 324
TOTAL DE L'ACTIF		1 531 920	1 589 044	1 518 779

Les informations au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.

>> Bilan Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	31/12/2014	01/01/2014
			Retraité	Retraité
Banques centrales		6 007	4 411	2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	270 292	321 254	299 803
Instruments dérivés de couverture		24 616	27 685	31 137
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	135 974	141 176	152 340
Dettes envers la clientèle	5.6	491 242	473 984	477 313
Dettes représentées par un titre	5.7	162 724	172 921	160 516
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		12 792	16 338	7 323
Passifs d'impôts courants et différés		3 546	3 114	2 051
Compte de régularisation et passifs divers		42 762	57 286	48 091
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		757	-	1 100
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.11	290 435	284 061	255 501
Provisions	5.12	5 062	4 716	4 475
Dettes subordonnées	5.7	28 220	25 937	28 353
Total dettes		1 474 429	1 532 883	1 470 855
Capitaux propres		57 491	56 161	47 924
Capitaux propres - part du Groupe	5.13	51 642	50 107	42 328
Capital et réserves liées		23 542	33 563	30 780
Réserves consolidées		22 300	10 066	7 081
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 082	4 134	1 997
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		14	-	(40)
Résultat de l'exercice		1 704	2 344	2 510
Participations ne donnant pas le contrôle		5 849	6 054	5 596
TOTAL DU PASSIF		1 531 920	1 589 044	1 518 779

Les informations au 1er janvier 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.



>> Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement			Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement			Capitaux propres				
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié	7 505	32 986	(160)	–	40 331	2 355	(398)	1 957	–	42 288	5 760	(153)	(13)	(166)	5 595	47 883	
Impacts IFRIC 21 ⁽¹⁾	–	40	–	–	–	40	–	–	–	40	1	–	–	–	1	41	
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité	7 505	33 026	(160)	–	40 371	2 355	(398)	1 957	–	42 328	5 761	(153)	(13)	(166)	5 596	47 924	
Augmentation de capital	224	520	–	(5)	–	744	–	–	–	744	–	(5)	–	–	–	744	
Variation des titres auto-détenus	–	–	–	(5)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	–	(16)	–	2 890	2 872	–	–	–	–	2 872	–	–	–	–	–	2 872	
Rémunération du 1er semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾	–	(65)	–	–	(65)	–	–	–	–	(65)	–	–	–	–	–	(65)	
Dividendes versés au 1er semestre 2014	–	(879)	–	–	(879)	–	–	–	–	(879)	(249)	–	–	–	–	(249)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	–	124	–	–	124	–	–	–	–	124	–	–	–	–	–	124	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	–	(160)	–	–	(160)	–	–	–	–	(160)	(588)	–	–	–	–	(588)	
Mouvements liés aux paiements en actions	–	3	–	–	3	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	3	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	224	(475)	(5)	2 890	2 634	–	–	–	–	2 634	(837)	–	–	–	(837)	1 797	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	–	(12)	–	–	(12)	29	(19)	10	–	(2)	(1)	1	–	1	–	(2)	
Résultat du 1er semestre 2014 ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	841	841	198	–	–	–	–	198	
Autres variations	–	(3)	–	–	(3)	–	–	–	–	(3)	(14)	–	–	–	–	(14)	
Capitaux propres au 30 juin 2014 Retraité	7 729	32 536	(165)	2 890	42 990	3 597	(472)	3 125	841	46 956	5 107	(113)	(16)	(129)	4 978	51 934	
Augmentation de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation des titres auto-détenus	–	–	–	12	–	12	–	–	–	–	12	–	–	–	–	12	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	–	(9)	–	971	962	–	–	–	–	962	745	–	–	–	–	745	
Rémunération du 2nd semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾	–	(129)	–	–	(129)	–	–	–	–	(129)	–	–	–	–	–	(129)	
Dividendes versés au 2nd semestre 2014	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(61)	–	–	–	–	(61)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	–	(39)	–	–	(39)	–	–	–	–	(39)	(70)	–	–	–	–	(70)	
Mouvements liés aux paiements en actions	–	(2)	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)	–	–	–	–	–	(2)	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	–	(179)	12	971	804	–	–	–	–	804	614	–	–	–	614	1 418	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	–	(168)	–	–	(168)	228	166	394	–	226	–	8	–	8	–	234	
Résultat du 2nd semestre 2014 ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	1 503	1 503	218	–	–	–	–	218	
Autres variations	–	3	–	–	3	–	–	–	–	3	17	–	–	–	–	20	
Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité	7 729	32 192	(153)	3 861	43 629	4 578	(444)	4 134	2 344	50 107	5 956	121	(23)	98	6 054	56 161	
Affectation du résultat 2014	–	2 344	–	–	2 344	–	–	–	(2 344)	–	–	–	–	–	–	–	
Capitaux propres au 1er janvier 2015 Retraité	7 729	34 536	(153)	3 861	45 973	4 578	(444)	4 134	–	50 107	5 956	121	(23)	98	6 054	56 161	
Augmentation de capital	187	571	–	–	758	–	–	–	–	758	–	–	–	–	–	758	
Variation des titres auto-détenus	–	–	20	–	20	–	–	–	–	20	–	–	–	–	–	20	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	–	(3)	–	–	(3)	–	–	–	–	(3)	1 000	–	–	–	–	1 000	
Rémunération du 1er semestre 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée ⁽²⁾	–	(158)	–	–	(158)	–	–	–	–	(158)	–	–	–	–	–	(158)	
Dividendes versés au 1er semestre 2015	–	(906)	–	–	(906)	–	–	–	–	(906)	(229)	–	–	–	–	(229)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	–	127	–	–	127	–	–	–	–	127	–	–	–	–	–	127	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 283)	–	–	–	–	–	(1 283)	
Mouvements liés aux paiements en actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	187	(369)	20	–	(162)	–	–	–	–	(162)	(512)	–	–	–	(512)	(674)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	–	16	–	–	16	187	6	193	–	209	1	3	–	3	4	213	
Résultat du 1er semestre 2015	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 704	1 704	246	–	–	–	246	
Autres variations	–	15	–	–	15	–	–	–	–	15	(8)	–	–	–	(8)	7	
Capitaux propres au 30 juin 2015	7 916	34 198	(133)	3 861	45 842	4 582	(486)	4 096	1 704	51 642	5 683	189	(23)	166	5 849	57 491	

(1) Les informations au 1^{er} janvier 2014, au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.

(2) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 23 janvier 2014, le 8 avril 2014 et le 18 septembre 2014 des émissions d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (en USD, en GBP et en euros) pour 3 485 millions d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus à fin juin 2015.

Crédit Agricole Assurances a réalisé, le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015, des émissions en euros d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 respectivement pour 745 millions et 1 milliard d'euros net de frais d'émission et d'intérêts échus. Ces émissions, souscrites par des entités hors groupe, sont comptabilisées en Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle.

(3) L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2014, correspond principalement à la liquidation du Trust 2 de CA Preferred Funding pour - 404 millions d'euros, le rachat de 5% d'Amundi Group par Crédit Agricole S.A. pour - 155 millions d'euros et le rachat de 1,5% de Cariparma pour - 72 millions d'euros. En 2015, il correspond à la liquidation du Trust 1 de CA Preferred Funding pour - 1,3 milliard d'euros.

>> Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	Notes	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
		2 685	3 235	1 353
Résultat avant impôt				
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		326	646	312
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	5.10	-	22	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		11 100	17 950	9 525
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(714)	(647)	(76)
Résultat net des activités d'investissement		45	149	28
Résultat net des activités de financement		1 983	3 835	1 981
Autres mouvements		(5 373)	(1 351)	(1 895)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		7 367	20 604	9 875
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(792)	(10 082)	(831)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		2 912	(16 573)	(19 160)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(33 265)	(24 151)	4 705
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 330)	9 069	(607)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		383	364	314
Impôts versés		228	521	849
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(34 864)	(40 852)	(14 730)
Flux provenant des activités abandonnées		(8)	6	10
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)		(24 820)	(17 007)	(3 492)
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(603)	(992)	(414)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(380)	(742)	(351)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(113)	(112)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)		(983)	(1 847)	(877)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		(857)	3 546	2 054
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		(3 209)	(2 114)	792
Flux provenant des activités abandonnées		7	(8)	(8)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)		(4 059)	1 424	2 838
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		3 290	2 765	1 371
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(26 572)	(14 665)	(160)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		41 299	55 964	55 962
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		50 619	65 385	65 385
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(9 320)	(9 421)	(9 423)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		14 727	41 299	55 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		22 146	50 619	65 434
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(7 419)	(9 320)	(9 632)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(26 572)	(14 665)	(160)

(*) Composé du solde net des postes Caisse et Banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(1) *Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence*

Au 30 juin 2015, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 285 millions d'euros.

(2) *Flux liés aux participations*

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2015 s'établit à - 48 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment l'acquisition de BAWAG P.S.K Invest pour 97 millions d'euros (montant net de la trésorerie acquise) et les cessions de certificats coopératifs d'associés (CCA) à la Caisse régionale Nord Est pour 39 millions d'euros.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 555 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions/cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 648 millions d'euros.

(3) *Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires*

Ce poste inclut à hauteur de 1 milliard d'euros l'émission réalisée d'instruments de capitaux propres ainsi que la liquidation d'un compartiment de CA Preferred LLC pour - 1,3 milliard d'euros. En outre, - 532 millions d'euros de dividendes ont été versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. aux participations ne donnant pas le contrôle.

(4) *Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement*

Au 30 juin 2015, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 8 039 millions d'euros et les remboursements à - 11 307 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 4 746 millions d'euros et les remboursements à - 2 600 millions d'euros. Le poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

Les informations au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC21. Les impacts sont présentés en note 9.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. *Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2014 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1^{re} application: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 : - IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{ère} fois les activités conjointes) - IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette - IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs (IAS 40) ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)	1er janvier 2015 1er janvier 2015 1er janvier 2015	Oui Oui Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- la date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- et si l'enregistrement peut être progressif (également) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 peut avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 9 "Impacts des évolutions comptables et autres événements".

L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction ("key management personnel services") 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2015.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 du groupe Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du groupe Crédit Agricole S.A. sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application au 30 juin 2015. Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarii étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2015".

2.1 Déclenchement du dispositif des garanties Switch

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au 30 juin 2015, une baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif est observée. Elle entraîne le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 173 millions d'euros. Cela se traduit, dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A., par la comptabilisation en résultat d'un produit en coût du risque de 173 millions d'euros, fiscalisé à hauteur de - 66 millions d'euros, et d'une charge inclue dans la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence relative aux Caisses régionales de - 27 millions d'euros (nette d'impôt).

La valeur globale définitive de mise en équivalence des participations couvertes sera connue au troisième trimestre 2015. Dès lors, l'indemnité sera ajustée et perçue par Crédit Agricole S.A. par prélèvement sur le dépôt de garantie des Caisses régionales qui sera aussitôt reconstitué par un versement de fonds.

2.2 Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Les lois et règlements des États-Unis d'Amérique exigent le respect des sanctions économiques mises en place par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) à l'encontre de certains pays étrangers, personnes physiques et entités.

L'OFAC, le Department of Justice (DOJ), le bureau du District Attorney du Comté de New York (DANY) ainsi que d'autres autorités gouvernementales américaines, souhaitent savoir comment certaines institutions financières ont effectué des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités faisant l'objet de programmes américains de sanctions.

Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole CIB ont conduit une revue interne des paiements libellés en dollars américains impliquant des pays, personnes physiques ou entités qui pourraient être visés par ces sanctions et coopèrent avec les autorités américaines dans le cadre de leurs démarches.

Les conclusions de cette revue sont partagées avec les autorités américaines, à l'occasion de réunions au cours desquelles la banque présente ses arguments.

Les discussions avec les autorités américaines se sont poursuivies au second trimestre 2015 et sont désormais très avancées. Ces discussions sont toujours en cours et devraient conduire à une résolution globale de ce dossier dans le courant de l'automne 2015. Dans ce contexte, un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros a été enregistré dans les états financiers du Groupe.

2.3 Litige "Échanges Images Chèques"

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des Chèques. La charge comptabilisée au titre de cette amende s'élevait à 103 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour LCL et 82 millions d'euros pour le Groupe Crédit Agricole - répartie à parts égales entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente. Cette décision étant exécutoire, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL ont été remboursés de l'amende payée.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le vendredi 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. Le pourvoi en cassation n'étant pas suspensif, les amendes préalablement versées par les établissements de crédit en 2010 ont été remboursées le 11 avril 2012 et le Groupe a décidé de ne pas provisionner de risque en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La décision de la Cour d'appel de Paris ayant été cassée par la Cour de Cassation le 14 avril 2015 pour un motif de procédure et l'affaire ayant été renvoyée devant la même Cour d'appel, le Groupe a décidé de saisir la juridiction de renvoi et de ne procéder à aucune constitution de provision.

2.4 Opérations de structure de la période

• Acquisition de Bawag P.S.K. Invest

Le Groupe Amundi a acquis le 9 février 2015, auprès de la banque autrichienne Bawag P.S.K., 100% de la société de gestion d'actifs BAWAG P.S.K. Invest. Cette société gère un encours d'environ 5 milliards d'euros via 78 fonds destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels.

Amundi et Bawag P.S.K. ont également signé un accord de distribution de long terme: Amundi continuera à développer les activités de Bawag P.S.K. Invest en Autriche en s'appuyant sur la franchise existante ; de son côté, Bawag P.S.K. distribuera les produits Amundi en Autriche via son réseau d'agences et ses canaux digitaux.

Cet accord de distribution, valorisé et enregistré en Actifs incorporels, fait l'objet d'un amortissement sur dix ans. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 78 millions d'euros et est intégré à l'écart d'acquisition de l'UGT Gestion de l'Epargne et Assurances – Gestion d'actifs.

• Projet de cession de Crédit Agricole Albanie

Crédit Agricole Albanie est détenue par IUB Holding, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.. Au 30 juin 2015, un processus de cession est engagé et des négociations sont en cours avec des acquéreurs potentiels.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Albanie sont reclassés au 30 juin 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés pour 159 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 163 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour - 16 millions d'euros. L'impact au compte de résultat intègre le résultat opérationnel de la période et la perte estimée sur cette opération.

• Projet de cession de Crédit Agricole Life

Un contrat de cession de la compagnie d'assurance vie Crédit Agricole Life, située en Grèce et filiale à 100% de Crédit Agricole Assurances, a été signé le 12 juin 2015.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de CA Life sont reclassés au 30 juin 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés pour 502 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour 463 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant négligeable.

La plus-value de cession sera matérialisée en consolidation à la signature définitive, après obtention des autorisations des organismes de tutelle grecs.

- **Projet de cession CA Securities Taiwan**

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30% d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taiwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'est engagé à maintenir l'activité de courtage à Taiwan pendant une période de 2 ans. La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. Cette cession est en cours de validation par les autorités locales.

Les critères d'application de la norme IFRS 5 étant vérifiés, l'entité est comptabilisée en activité abandonnée. La cession sera réalisée à la valeur de l'actif net comptable. Il n'y a donc pas d'impact comptable dans les comptes du premier semestre 2015.

2.5 Mise en œuvre d'IFRIC 21

Les précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics données dans l'interprétation d'IFRIC 21 sont décrites dans la note 1 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés".

Cette interprétation de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" porte principalement sur le fait générateur et donc sur la date de comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe (hors impôts visés dans IAS 12 "Impôts sur le résultat"). L'application d'IFRIC 21 étant rétrospective, les informations publiées au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2014 ont été retraitées en conséquence ; les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés dans la note 9.

3. Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

3.1 Produits et Charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	537	967	527
Sur opérations internes au Crédit Agricole	2 001	4 670	2 387
Sur opérations avec la clientèle	5 582	11 456	5 795
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 204	6 736	3 499
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	304	601	301
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 017	1 642	758
Sur opérations de location-financement	364	788	393
Autres intérêts et produits assimilés	14	19	8
Produits d'intérêts⁽¹⁾	13 023	26 879	13 668
Sur opérations avec les établissements de crédit	(394)	(793)	(400)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(776)	(1 684)	(879)
Sur opérations avec la clientèle	(2 691)	(5 692)	(2 994)
Sur dettes représentées par un titre	(2 181)	(4 302)	(2 224)
Sur dettes subordonnées	(717)	(1 378)	(688)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(524)	(1 502)	(605)
Sur opérations de location-financement	(85)	(178)	(89)
Autres intérêts et charges assimilées	-	(3)	-
Charges d'intérêts	(7 368)	(15 532)	(7 879)

(1) Dont 67 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2015 contre 87 millions d'euros au 30 juin 2014 et 159 millions d'euros au 31 décembre 2014.

3.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014 Retraité			30/06/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	85	(19)	66	311	(169)	142	84	(27)	57
Sur opérations internes au Crédit Agricole	441	(481)	(40)	652	(974)	(322)	362	(534)	(172)
Sur opérations avec la clientèle	1 012	(84)	928	1 860	(197)	1 663	873	(94)	779
Sur opérations sur titres	36	(37)	(1)	58	(96)	(38)	27	(40)	(13)
Sur opérations de change	21	(18)	3	31	(14)	17	14	(6)	8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	159	(96)	63	268	(137)	131	146	(87)	59
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 039	(1 597)	(558)	2 017	(2 817)	(800)	998	(1 395)	(397)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 477	(418)	1 059	2 754	(741)	2 013	1 322	(337)	985
Produits nets des commissions	4 270	(2 750)	1 520	7 951	(5 145)	2 806	3 826	(2 520)	1 306

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dividendes reçus	350	564	342
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	459	1 344	779
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	2 597	4 225	2 269
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	81	(255)	(98)
Résultat de la comptabilité de couverture	(20)	54	33
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 467	5 932	3 325

(1) La contribution de l'activité Assurance à la variation de ce poste comprend principalement l'impact négatif de la hausse des taux sur la valorisation des actifs obligataires pour environ - 2 milliards d'euros, compensée partiellement par la hausse des revenus et des plus-values nettes de cession et par la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte du fait de l'évolution des marchés financiers. Un mouvement opposé est enregistré sur la variation des provisions techniques de ces contrats dans les "produits nets des autres activités".

L'impact du spread émetteur en produit net bancaire est un produit de 149 millions d'euros au 30 juin 2015 contre une charge de 99 millions d'euros au 30 juin 2014 et une charge de 47 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 588	(3 576)	12
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 139	(1 319)	820
	1 449	(2 257)	(808)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 801	(8 816)	(15)
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 568	(4 240)	328
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 233	(4 576)	(343)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	5	(22)	(17)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	5	(22)	(17)
Total Résultat de la comptabilité de couverture	12 394	(12 414)	(20)
31/12/2014 Retraité			
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	6 048	(6 045)	3
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 367	(3 531)	(1 164)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	3 681	(2 514)	1 167
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	29 872	(29 880)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	13 596	(16 279)	(2 683)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 276	(13 601)	2 675
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	72	(13)	59
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	72	(13)	59
Total Résultat de la comptabilité de couverture	35 992	(35 938)	54

(en millions d'euros)	30/06/2014		
	Profits	Pertes	Retraité
Couvertures de juste valeur	3 942	(3 940)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 951	(1 834)	117
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 991	(2 106)	(115)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 249	(16 257)	(8)
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 197	(9 075)	(1 878)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9 052	(7 182)	1 870
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	52	(13)	39
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	52	(13)	39
Total Résultat de la comptabilité de couverture	20 243	(20 210)	33

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014	30/06/2014
		Retraité	Retraité
Dividendes reçus	581	848	583
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 259	2 105	1 178
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(72)	(133)	(30)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	2	(10)	3
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 770	2 810	1 734

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 "Coût du risque".

3.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(4)	(8)	(4)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	5 264	10 258	4 688
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(8 896)	(17 691)	(9 074)
Produits nets des immeubles de placement	73	109	72
Autres produits (charges) nets	138	286	137
Produits (charges) des autres activités	(3 425)	(7 046)	(4 181)

(1) La hausse de 576 millions d'euros des Autres produits de l'activité d'assurance résulte de l'augmentation de la collecte nette, qui concerne principalement les contrats d'épargne en unités de comptes.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 178 millions d'euros est majoritairement due à la baisse de la dotation aux provisions mathématiques sur les contrats d'épargne (dont - 1 122 millions d'euros liés aux contrats en unités de comptes et + 1 492 millions d'euros liés aux contrats en euros) ainsi qu'à la diminution de la participation aux bénéfices (y compris différée) de 192 millions d'euros en lien avec le contexte de hausse modérée des taux sur le premier semestre 2015.

3.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Charges de personnel	(3 273)	(6 335)	(3 162)
Impôts et taxes	(459)	(505)	(344)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 888)	(3 617)	(1 769)
Charges générales d'exploitation	(5 620)	(10 457)	(5 275)

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	31/06/2015 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(2 234)	(4 261)	(2 079)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(194)	(361)	(182)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(20)	(79)	(75)
Autres charges sociales	(533)	(1 047)	(527)
Intéressement et participation	(114)	(229)	(114)
Impôts et taxes sur rémunération	(178)	(358)	(185)
Total Charges de personnel	(3 273)	(6 335)	(3 162)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 26 millions d'euros au 1er semestre 2015 contre une charge de 53 millions d'euros au 31 décembre 2014 et une charge de 27 millions d'euros au 1er semestre 2014.

3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	(309)	(628)	(304)
Immobilisations corporelles	(175)	(362)	(177)
Immobilisations incorporelles	(134)	(266)	(127)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(10)	(3)	(1)
Immobilisations corporelles	-	(2)	-
Immobilisations incorporelles	(10)	(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(319)	(631)	(305)

3.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(2 327)	(3 992)	(2 036)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(150)	(231)	-
Prêts et créances	(1 595)	(3 400)	(1 932)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	(43)	(21)	(8)
Engagements par signature	(74)	(130)	(37)
Risques et charges	(465)	(210)	(59)
Reprises de provisions et de dépréciations	1 092	1 884	905
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	18	266	15
Prêts et créances	739	1 420	723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Autres actifs	3	6	9
Engagements par signature	89	36	46
Risques et charges	243	156	112
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 235)	(2 108)	(1 131)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(17)	(34)	(14)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(80)	(240)	(77)
Récupérations sur prêts et créances amortis	135	257	156
Décotes sur crédits restructurés	(19)	(35)	(26)
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	138	(44)	(32)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(1 078)	(2 204)	(1 124)

Un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros a été enregistré au 30 juin 2015 (cf. note 2.2 Office of Foreign Assets Control).

3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(3)	42	6
Plus-values de cession	4	50	9
Moins-values de cession	(7)	(8)	(3)
Titres de capitaux propres consolidés	(6)	11	2
Plus-values de cession	1	19	5
Moins-values de cession	(7)	(8)	(3)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	10	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	53	8

3.10 Impôts

Compte tenu de la consolidation des Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence¹ et de leur appartenance au périmètre d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A., le taux effectif d'impôt du Groupe ne reflète pas le poids total de l'impôt sur les sociétés supporté par Crédit Agricole.

Le taux effectif d'impôt au 30 juin 2015, calculé sur un résultat avant impôt corrigé de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence et des variations de valeur des écarts d'acquisition, ressort à 36,4 % contre 29,1 % au 30 juin 2014 et 18,01 % au 31 décembre 2014. Cette évolution est principalement liée :

- à la nouvelle taxe "Fonds de Résolution Unique" non déductible et entièrement imputable sur le premier trimestre 2015 et au changement de traitement fiscal de la taxe systémique désormais non déductible et entièrement imputable sur le premier trimestre 2015,
- à des dotations aux provisions pour risques juridiques non déductibles.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

3.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	512	442	(14)
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	512	442	(14)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(656)	1 905	1 380
Ecart de réévaluation de la période	(455)	2 357	1 756
Transferts en résultat	(151)	(753)	(648)
Autres reclassifications	(50)	301	272
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(328)	699	339
Ecart de réévaluation de la période	(250)	630	326
Transferts en résultat	2	5	4
Autres reclassifications	(80)	64	9
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	18	41	72
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	18	41	72
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	172	266	22
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	336	(856)	(525)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	18	-	8
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	72	2 497	1 282
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(59)	(300)	(89)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	11	135	(22)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	11	97	31
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(5)	12	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(42)	(56)	(77)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	30	2 441	1 205
Dont part du Groupe	(38)	2 177	1 168
Dont participations ne donnant pas le contrôle	68	264	37



DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité				Variation				30/06/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
					Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(27)	-	(27)	(65)	512	-	512	429	485	-	485	364
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 844	(1 346)	3 498	3 440	(656)	245	(411)	(397)	4 188	(1 101)	3 087	3 043
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 249	(409)	840	823	(328)	95	(233)	(229)	921	(314)	607	594
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	18	(4)	14	14	18	(4)	14	14
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	6 066	(1 755)	4 311	4 198	(454)	336	(118)	(183)	5 612	(1 419)	4 193	4 015
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	453	(68)	385	380	172	18	190	187	625	(50)	575	567
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 519	(1 823)	4 696	4 578	(282)	354	72	4	6 237	(1 469)	4 768	4 582
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(590)	183	(407)	(386)	(59)	11	(48)	(48)	(649)	194	(455)	(434)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(590)	183	(407)	(386)	(59)	11	(48)	(48)	(649)	194	(455)	(434)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(80)	22	(58)	(58)	11	(5)	6	6	(69)	17	(52)	(52)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(670)	205	(465)	(444)	(48)	6	(42)	(42)	(718)	211	(507)	(486)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 849	(1 618)	4 231	4 134	(330)	360	30	(38)	5 519	(1 258)	4 261	4 096



	01/01/2014 Retraité				Variation				30/06/2014 Retraité			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
(en millions d'euros)												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(469)	-	(469)	(289)	(14)	-	(14)	(17)	(483)	-	(483)	(306)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	2 966	(723)	2 243	2 220	1 380	(402)	978	953	4 346	(1 125)	3 221	3 173
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	550	(183)	367	360	339	(115)	224	219	889	(298)	591	579
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(41)	(2)	(43)	(39)	72	(8)	64	58	31	(10)	21	19
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 006	(908)	2 098	2 252	1 777	(525)	1 252	1 213	4 783	(1 433)	3 350	3 465
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	160	(59)	101	102	22	8	30	29	182	(51)	131	131
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 166	(967)	2 199	2 354	1 799	(517)	1 282	1 242	4 965	(1 484)	3 481	3 597
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(290)	86	(204)	(192)	(89)	31	(58)	(55)	(380)	117	(263)	(247)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(290)	86	(204)	(192)	(89)	31	(58)	(55)	(380)	117	(263)	(247)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(215)	10	(205)	(205)	(22)	3	(19)	(19)	(237)	13	(224)	(224)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(505)	96	(409)	(397)	(111)	34	(77)	(74)	(617)	130	(487)	(472)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 661	(871)	1 790	1 957	1 688	(483)	1 205	1 168	4 348	(1 354)	2 994	3 125



4. **Informations sectorielles**

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **les six pôles métiers suivants :**

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Services financiers spécialisés,
 - Banque de financement et d'investissement ;
-
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. **Banque de proximité en France – Caisses régionales**

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

2. Banque de proximité en France – LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

La Banque Française Commercial des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle AHM, a intégré le réseau LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1er janvier.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de très petites tailles. À noter que Crelan S.A. en Belgique (cédée le 18 juin 2015) est classé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes, exercées par Predica ;
- les activités d'assurance de biens et de responsabilité, exercées par Pacifica ;

- les activités d'assurance non-vie, exercées par la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank S.p.A) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-éditions, Foncaris, etc.).



Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

La Banque Française Commerciale des Antilles Guyane (BFC-AG), filiale LCL depuis 2005 et comptabilisée jusqu'à présent dans le pôle AHM, a intégré le réseau LCL le 11 mai dernier avec effet rétroactif au 1er janvier.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

4.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2015						Total
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement	
	Caisse régionales	LCL					
Produit net bancaire		1 866	1 337	2 873	1 311	2 514	(914) 8 987
Charges d'exploitation		(1 302)	(748)	(1 428)	(686)	(1 286)	(489) (5 939)
Résultat brut d'exploitation		564	589	1 445	625	1 228	(1 403) 3 048
Coût du risque		(64)	(298)	(22)	(388)	(465)	159 (1 078)
Résultat d'exploitation		500	291	1 423	237	763	(1 244) 1 970
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	593	-	3	12	88	19	(1) 714
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(1)	-	7	-	1	(6) 1
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	593	499	294	1 442	325	783	(1 251) 2 685
Impôts sur les bénéfices		(185)	(103)	(508)	(90)	(372)	541 (717)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	(17)	1	(1)	(1)	- (18)
Résultat net	593	314	174	935	234	410	(710) 1 950
Participations ne donnant pas le contrôle		16	56	76	41	8	49 246
Résultat net part du Groupe	593	298	118	859	193	402	(759) 1 704

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour + 149 millions d'euros en Produit net bancaire, - 51 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, + 98 millions d'euros en Résultat net dont + 3 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.



Les informations présentées ci-dessous ont été retraitées des effets de changement de méthode de comptabilisation des droits et des taxes suite à IFRIC 21.

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité						Total	
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement		
	Caisse régionales	LCL						
Produit net bancaire	3 677	2 646	5 109	2 639	3 816	(2 038)	15 849	
Charges d'exploitation	(2 533)	(1 469)	(2 558)	(1 351)	(2 292)	(885)	(11 088)	
Résultat brut d'exploitation	1 144	1 177	2 551	1 288	1 524	(2 923)	4 761	
Coût du risque	(183)	(749)	(63)	(1 044)	(252)	87	(2 204)	
Résultat d'exploitation	961	428	2 488	244	1 272	(2 836)	2 557	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 026	-	(717)	17	136	161	647	
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(1)	(2)	50	-	4	53	
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	(22)	-	-	(22)	
Résultat avant impôt	1 026	960	(291)	2 533	380	1 437	(2 810)	
Impôts sur les bénéfices	(347)	(140)	(835)	(36)	(385)	1 273	(470)	
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		-	14	-	(22)	3	(5)	
Résultat net	1 026	613	(417)	1 698	322	1 055	(1 537)	
Participations ne donnant pas le contrôle	30	83	146	43	23	91	416	
Résultat net part du Groupe	1 026	583	(500)	1 552	279	1 032	(1 628)	
							2 344	

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 47 millions d'euros en Produit net bancaire, + 16 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 31 millions d'euros en Résultat net dont - 1 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	30/06/2014 Retraité						Total	
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Banque de financement et d'investissement		
	Caisse régionales	LCL						
Produit net bancaire	1 891	1 360	2 581	1 364	1 913	(1 136)	7 973	
Charges d'exploitation	(1 283)	(741)	(1 313)	(681)	(1 132)	(430)	(5 580)	
Résultat brut d'exploitation	608	619	1 268	683	781	(1 566)	2 393	
Coût du risque	(125)	(400)	(45)	(543)	(105)	94	(1 124)	
Résultat d'exploitation	483	219	1 223	140	676	(1 472)	1 269	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	600	(719)	8	68	86	33	76	
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(2)	6		(1)	5	8	
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-	-	-	-	
Résultat avant impôt	600	483	(502)	1 237	208	761	(1 434)	
Impôts sur les bénéfices	(175)	(66)	(417)	(42)	(204)	584	(320)	
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		14		(9)	1		6	
Résultat net	600	308	(554)	820	157	558	(850)	
Participations ne donnant pas le contrôle	15	37	68	10	12	56	198	
Résultat net part du Groupe	600	293	(591)	752	147	546	(906)	
							841	

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 99 millions d'euros en Produit net bancaire, + 34 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 65 millions d'euros en Résultat net dont - 2 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

4.2 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Primes émises	15 941	29 377	15 009
Variation des primes non acquises	(452)	(77)	(394)
Primes acquises	15 489	29 300	14 615
Autres produits d'exploitation	204	78	7
Produits des placements	4 200	8 165	4 002
Charges des placements	(752)	(628)	(202)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 106	1 311	835
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 235	4 364	2 603
Variation des dépréciations sur placements	(67)	(228)	(21)
Produits des placements nets de charges	6 722	12 984	7 217
Charges de prestations des contrats⁽¹⁾	(19 128)	(36 559)	(19 086)
Produits des cessions en réassurance	185	480	298
Charges des cessions en réassurance	(253)	(522)	(283)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(68)	(42)	15
Frais d'acquisition des contrats	(1 055)	(1 973)	(990)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(2)	(1)
Frais d'administration	(689)	(1 316)	(641)
Autres produits et charges opérationnels courants	(373)	(546)	(191)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	1 101	1 924	946
Charge de financement	(218)	(376)	(145)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-
Impôts sur les résultats	(321)	(507)	(271)
Résultat après impôt des activités discontinues	1		
Résultat net de l'ensemble consolidé	563	1 041	530
Participations ne donnant pas le contrôle	2	4	1
Résultat net part du Groupe	561	1 037	529

(1) Dont - 10 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 30 juin 2015 (- 19 milliards d'euros au 31 décembre 2014), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 30 juin 2015 (- 1 milliard d'euros au 31 décembre 2014) et - 7 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 30 juin 2015 (- 17 milliards d'euros au 31 décembre 2014).



VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	21 775	1 955	(261)	17 995	2 313	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 707	15 096	(1 653)	146 404	18 860	(1 590)
Actions et autres titres à revenu variable	19 838	2 875	(194)	19 249	2 476	(303)
Titres de participation non consolidés	7 334	1 709	(38)	5 445	948	(20)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	196 654	21 636	(2 145)	189 093	24 597	(1 913)
Impôts	(6 524)	(7 279)	755	(7 661)	(8 326)	665
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôt) comptabilisés directement en capitaux propres	190 130	14 356	(1 390)	181 432	16 271	(1 248)

(en millions d'euros)	30/06/2015		31/12/2014 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 988	3 879	3 039	3 977
Effets publics et valeurs assimilées	11 197	12 975	11 105	13 380
Dépréciations	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 186	16 854	14 144	17 357
Prêts et créances	7 289	5 672	5 355	5 343
Immeubles de placement	4 469	6 619	4 084	6 158

(en millions d'euros)	Valeur au Bilan	
	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	89 913	86 057
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	39 845	36 592
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	9 408	13 971
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 351	20 913
Actions et autres titres à revenu variable	15 630	12 874
Instruments dérivés	1 679	1 707

(en millions d'euros)	Valeur au Bilan	
	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Total des placements assurance	312 511	298 734

4.3 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Produit net bancaire	6 985	13 550	6 998
Charges de fonctionnement	(3 939)	(7 620)	(3 889)
Résultat brut d'exploitation	3 046	5 930	3 109
Coût du risque	(562)	(704)	(507)
Résultat d'exploitation	2 484	5 226	2 602
Autres éléments du résultat	(2)	(2)	1
Charge d'impôt	(909)	(1 899)	(925)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	1 573	3 325	1 678
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	64	95	63
Résultat net cumulé (100%)	1 637	3 420	1 741
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements (~25%)	421	878	448
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	172	160	160
Résultat de dilution / relation sur variation de capital	-	(12)	(7)
Autres retraitements et éliminations de consolidation	-	-	(1)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	593	1 026	600

(1) Ecart entre les dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et les dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

5. Notes relatives au bilan

À compter du 30 Juin 2015, les titres classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont comptabilisés en date de règlement-livraison, conformément aux pratiques de marché généralement appliquées. Ce changement de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact ni sur le compte de résultat ni sur la situation nette consolidée.

Sans ce changement de date de comptabilisation, le total bilan aurait été supérieur d'environ 7 milliards d'euros au 30 juin 2015.

5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread émetteur* que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread émetteur* sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 30 juin 2015 : un produit de 149 millions d'euros en Produit net bancaire et un profit de 98 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2014 : une charge de - 47 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 31 millions d'euros en Résultat net ;

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	279 495	316 050
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	92 997	89 522
Valeur au bilan	372 492	405 572
<i>Dont Titres prêtés</i>	173	225



ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable	4 379	5 167
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées	24 467	35 126
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 556	8 362
Prêts et avances		
Créances sur la clientèle	429	261
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Titres reçus en pension livrée	82 328	84 694
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	160 336	182 440
Valeur au bilan	279 495	316 050

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable	16 748	13 918
Titres de dettes		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	74 770	73 792
Effets publics et valeurs assimilées	39 845	36 592
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 408	13 971
Prêts et avances		
Créances sur les établissements de crédit	25 517	23 229
Créances sur la clientèle	1 479	1 812
Titres reçus en pension livrée	1 388	1 613
Valeurs reçues en pension	91	199
Valeur au bilan	92 997	89 522

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	237 815	290 180
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 477	31 074
Valeur au bilan	270 292	321 254



PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert	31 714	34 876
Titres donnés en pension livrée	48 009	74 442
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Instruments dérivés	158 092	180 862
Valeur au bilan	237 815	290 180

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité		
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés				
Dépôts d'établissements de crédit	6 168	-	3 814	-
Autres dépôts	6 168	-	3 814	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dette	26 309	(245)	27 260	(419)
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur	32 477	(245)	31 074	(419)

5.2 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	73 238	2 744	(481)	67 608	3 174	(251)
Obligations et autres titres à revenu fixe	189 911	15 641	(1 759)	188 342	19 506	(1 697)
Actions et autres titres à revenu variable	20 129	3 013	(250)	19 518	2 590	(359)
Titres de participation non consolidés	9 682	2 830	(556)	7 908	2 066	(522)
Total des titres disponibles à la vente	292 960	24 228	(3 046)	283 376	27 336	(2 829)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	292 960	24 228	(3 046)	283 376	27 336	(2 829)
Impôts		(7 815)	869		(8 895)	797
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)⁽²⁾		16 413	(2 177)		18 441	(2 032)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 157 millions d'euros (177 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 3 209 millions d'euros (2 792 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité).

(2) Au 30 juin 2015, le montant des plus-values nettes latentes de 14 236 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 16 409 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 11 123 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 12 885 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité) ; le solde de 3 113 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 30 juin 2015 en capitaux propres recyclables (plus-value nette latente de 3 524 millions d'euros au 31 décembre 2014 retraité).

5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	11 027	10 488
Titres non cotés sur un marché actif	11 027	10 488
Prêts et avances	89 029	92 827
Comptes et prêts	64 945	60 049
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	10 440	7 427
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	3 143	2 761
Valeurs reçues en pension	47	56
Titres reçus en pension livrée	23 613	32 293
Prêts subordonnés	342	344
Autres prêts et créances	82	85
Valeur brute	100 056	103 315
Dépréciations	(467)	(430)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	99 589	102 885
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	267 279	265 324
Comptes ordinaires	123	1 132
Comptes et avances à terme	267 156	264 192
Prêts subordonnés	-	-
Valeur brute	267 279	265 324
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	267 279	265 324
Valeur au bilan	366 868	368 209



PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	12 496	11 811
Titres non cotés sur un marché actif	12 496	11 811
Prêts et avances	310 589	299 358
Créances commerciales	20 392	21 114
Autres concours à la clientèle	270 862	261 064
Titres reçus en pension livrée	3 308	2 392
Prêts subordonnés	128	128
Créances nées d'opérations d'assurance directe	704	711
Créances nées d'opérations de réassurance	353	302
Avances en comptes courants d'associés	131	137
Comptes ordinaires débiteurs	14 711	13 510
Valeur brute	323 085	311 169
Dépréciations	(10 975)	(10 735)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	312 110	300 434
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 146	6 237
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	7 970	7 998
Valeur brute	14 116	14 235
Dépréciations	(284)	(290)
Valeur nette des opérations de location-financement	13 832	13 945
Valeur au bilan	325 942	314 379

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	30/06/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives
					Total
Administration générale	4 555	45	21	32	4 502
Banques centrales	7 571	-	-	-	7 571
Etablissements de crédit	92 484	515	467	-	92 017
Grandes entreprises	195 465	9 122	4 699	1 837	188 929
Clientèle de détail	137 182	6 799	3 840	830	132 512
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	437 257	16 481	9 027	2 699	425 531

(1) dont encours restructurés pour 12 158 millions d'euros.



	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administration générale	5 152	34	17	-	5 135
Banques centrales	13 000	-	-	-	13 000
Etablissements de crédit	90 315	498	430	-	89 885
Grandes entreprises	187 718	9 212	4 724	1 787	181 207
Clientèle de détail	132 534	6 578	3 631	866	128 037
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾	428 719	16 322	8 802	2 653	417 264

(1) dont encours restructurés pour 11 075 millions d'euros.

5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	30/06/2015
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	430	-	3	4	30	-	-	467
Créances sur la clientèle	10 735	-	1 591	(1 489)	181	(36)	(7)	10 975
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 653	-	148	(177)	84	-	(9)	2 699
Opérations de location-financement	290	-	96	(107)	-	-	5	284
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 573	5	222	(201)	14	-	8	1 621
Autres actifs financiers	109	-	47	(25)	(1)	(4)	1	127
Total Dépréciations des actifs financiers	13 137	5	1 959	(1 818)	224	(40)	7	13 474

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	407	-	11	(27)	39	-	-	430
Créances sur la clientèle	10 661	(1)	3 497	(3 626)	202	-	2	10 735
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 640	-	311	(363)	100	(1)	(34)	2 653
Opérations de location-financement	581	-	143	(365)	-	(151)	82	290
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 885	(13)	366	(680)	15	-	-	1 573
Autres actifs financiers	119	-	28	(42)	4	-	-	109
Total Dépréciations des actifs financiers	13 653	(14)	4 045	(4 740)	260	(151)	84	13 137



5.5 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2015 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	321	1 189	25	-	-	1 535	(6)	1 529
Belgique	-	2 599	2	-	-	2 601	(134)	2 467
Brésil	-	56	-	53	6	115	-	115
Espagne	-	2 280	-	150	-	2 430	(26)	2 404
Etats-Unis	-	157	-	-	569	726	(7)	719
France	2 361	28 310	25	802	-	31 498	(1 487)	30 011
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	15	15	-	15
Italie	-	6 025	1	107	-	6 133	(283)	5 850
Japon	-	3 603	2	440	-	4 045	-	4 045
Maroc	-	521	-	-	42	563	-	563
Portugal	-	566	-	1	20	587	(10)	577
Russie	-	-	-	-	4	4	-	4
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 682	45 306	55	1 553	656	50 252	(1 953)	48 299

31/12/2014 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	205	1 292	28	-	-	1 525	(9)	1 516
Belgique	-	2 877	-	-	917	3 794	(170)	3 624
Brésil	-	87	-	58	11	156	-	156
Espagne	-	2 383	-	150	-	2 533	(12)	2 521
Etats-Unis	-	142	-	-	2 632	2 774	(4)	2 770
France	1 612	28 702	20	830	338	31 502	(1 712)	29 790
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	50	50	-	50
Italie	-	6 112	-	112	253	6 477	(348)	6 129
Japon	-	1 675	-	406	22	2 103	-	2 103
Maroc	-	193	-	-	38	231	-	231
Portugal	-	-	-	1	35	36	-	36
Russie	-	4	-	-	7	11	-	11
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 817	43 467	48	1 557	4 303	51 192	(2 255)	48 937

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

(en millions d'euros)	Expositions brutes	
	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Allemagne	259	261
Belgique	864	866
Brésil	-	-
Espagne	785	835
Etats-Unis	9	19
France	29 015	29 878
Grèce	-	-
Irlande	609	632
Italie	6 348	6 136
Japon	-	-
Maroc	-	-
Portugal	3	4
Russie	-	-
Ukraine	-	-
Yémen	-	-
Total Exposition	37 892	38 631



DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ BANCAIRE

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions / Augmentations	Solde au 30/06/2015
Espagne	-							-
France	1 612	(6)	-	19	-	-	736	2 361
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 612	(6)	-	19	-	-	736	2 361
Espagne	2 383	(26)	-	13	(499)	(259)	668	2 280
France	28 702	18	-	59	(1 971)	(2 846)	4 348	28 310
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	6 112	(103)	-	18	-	(1 221)	1 219	6 025
Portugal	-	(5)	-	6	-	-	565	566
Actifs financiers disponibles à la vente	37 197	(116)	-	96	(2 470)	(4 326)	6 800	37 181
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	20	-	-	-	-	-	5	25
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	1	1
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	20	-	-	-	-	-	6	26
Espagne	150	-	-	-	-	-	-	150
France	830	-	-	-	(25)	(32)	29	802
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	112	-	-	-	-	(5)	-	107
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	1 093	-	-	-	(25)	(37)	29	1 060
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	338	-	-	-	-	(338)	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	50	-	-	-	-	(35)	-	15
Italie	253	-	-	-	-	(253)	-	-
Portugal	35	-	-	-	-	(15)	-	20
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	676	-	-	-	-	(641)	-	35
Total activité Banque	40 598	(122)	-	115	(2 495)	(5 004)	7 571	40 663

**Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014**

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions / Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	-							-
France	319	(9)	-	6	-	-	1 296	1 612
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	319	(9)	-	6	-	-	1 296	1 612
Espagne	-			17	-	-	2 366	2 383
France	36 514	(108)	-	(29)	(1 404)	(8 913)	2 642	28 702
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	91	-	-	(1)	-	(90)	-	-
Italie	4 880	367	-	95	-	(1 130)	1 900	6 112
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	41 485	259	-	82	(1 404)	(10 133)	6 908	37 197
Espagne	13	-	-	-	-	(13)	-	-
France	93	-	-	-	-	(93)	20	20
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	7	-	-	-	-	(7)	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	113	-	-	-	-	(113)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	150	150
France	784	-	-	29	(96)	(167)	280	830
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	154	-	-	-	(33)	(9)	-	112
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	939	-	-	29	(129)	(176)	430	1 093
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
France	797	-	-	-	-	(459)	-	338
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	50	50
Italie	-	-	-	-	-	-	253	253
Portugal	-	-	-	-	-	-	35	35
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	797	-	-	-	-	(459)	338	676
Total activité Banque	43 653	250	-	117	(1 533)	(10 881)	8 992	40 598



DETTES SOUVERAINES – ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions / Augmentations	Solde au 30/06/2015
Espagne	835	(61)	-	5	-	(1)	7	785
France	29 878	(727)	(2)	72	(2)	(4 641)	4 437	29 015
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	632	(11)	-	(12)	-	-	-	609
Italie	6 136	(21)	(1)	(11)	(20)	(67)	332	6 348
Portugal	4	(1)	-	-	-	-	-	3
Total activité Assurance	37 485	(821)	(3)	54	(22)	(4 709)	4 776	36 760

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 01/01/2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions / Augmentations	Solde au 31/12/2014 Retraité
Espagne	592	231	-	-	-	(2)	14	835
France	21 229	3 330	(109)	(24)	(7)	(8 519)	13 978	29 878
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	576	57	-	-	-	(1)	-	632
Italie	4 920	602	(26)	(1)	(25)	(722)	1 388	6 136
Portugal	954	171	(55)	(9)	-	(1 070)	13	4
Total activité Assurance	28 271	4 391	(190)	(34)	(32)	(10 314)	15 393	37 485



5.6 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	65 202	63 903
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	10 853	10 531
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	4 010	5 350
Valeurs données en pension	99	-
Titres donnés en pension livrée	30 140	35 604
TOTAL	95 441	99 507
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créateurs	6 329	4 789
Comptes et avances à terme	34 204	36 880
TOTAL	40 533	41 669
Valeur au bilan	135 974	141 176

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	135 999	124 826
Comptes d'épargne à régime spécial	248 427	242 345
Autres dettes envers la clientèle	98 692	95 456
Titres donnés en pension livrée	6 222	9 600
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	818	739
Dettes nées d'opérations de réassurance	362	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	722	679
Valeur au bilan	491 242	473 984

5.7 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	191	190
Titres du marché interbancaire	18 277	18 735
Titres de créances négociables	61 567	69 032
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	78 652	80 938
Autres dettes représentées par un titre	4 037	4 026
Valeur au bilan	162 724	172 921
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	20 577	18 043
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	7 370	7 626
Dépôt de garantie à caractère mutuel	151	147
Titres et emprunts participatifs	122	121
Valeur au bilan	28 220	25 937

(1) Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 30 juin 2015, l'encours des titres super subordonnés est de 4 882 millions d'euros contre 4 642 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.



5.8 Immeubles de placement

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
(en millions d'euros)								
Valeur brute	4 214	-	-	313	(257)	-	351	4 621
Amortissements et dépréciations	(73)	-	-	(1)	4	-	(11)	(81)
Valeur au bilan⁽¹⁾	4 141	-	-	312	(253)	-	340	4 540

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)								
Valeur brute	3 637	-	-	919	(336)	-	(6)	4 214
Amortissements et dépréciations	(67)	-	-	(3)	2	-	(5)	(73)
Valeur au bilan⁽¹⁾	3 570	-	-	916	(334)	-	(11)	4 141

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 6 762 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 6 282 millions d'euros au 31 décembre 2014.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	Valeur de marché estimée au 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en millions d'euros)				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 762	-	6 733	29
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	6 762	-	6 733	29

	Valeur de marché estimée au 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en millions d'euros)				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	6 282	1	6 251	30
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	6 282	1	6 251	30



5.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
(en millions d'euros)								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	7 846	(37)	(11)	231	(175)	71	52	7 977
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 885)	1	8	(180)	128	(37)	(36)	(4 001)
Valeur au bilan	3 961	(36)	(3)	51	(47)	34	16	3 976
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 916	26	(9)	157	(18)	11	7	5 090
Amortissements et dépréciations	(3 372)	1	6	(158)	11	(9)	(22)	(3 543)
Valeur au bilan	1 544	27	(3)	(1)	(7)	2	(15)	1 547

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	7 536	-	-	486	(361)	14	171	7 846
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 639)	-	-	(376)	239	(16)	(93)	(3 885)
Valeur au bilan	3 897	-	-	110	(122)	(2)	78	3 961
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 620	-	-	343	(53)	8	(2)	4 916
Amortissements et dépréciations	(3 048)	-	-	(306)	33	(8)	(43)	(3 372)
Valeur au bilan	1 572	-	-	37	(20)	-	(45)	1 544

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.10 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2014 Retraité BRUT	31.12.2014 Retraité NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	30.06.2015 BRUT	30.06.2015 NET
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	-	-	5 263	5 263
- dont Groupe LCL	5 263	5 263					5 263	5 263
Banque de proximité à l'international	3 391	2 018	-	-	-	(54)	3 326	1 964
- dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	2 872	1 660
- dont Pologne	265	265	-	-	-	(41)	224	224
- dont Ukraine	68	-	-	-	-	-	55	-
- dont autres pays	186	93	-	-	-	(13)	175	80
Gestion de l'épargne et Assurances	4 579	4 555	78	-	-	222	4 881	4 855
- dont gestion d'actifs	2 073	2 073	78	-	-	6	2 156	2 157
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	655	655
- dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	1 214	1 214
- dont banque privée internationale	637	613	-	-	-	216	855	829
Services Financiers Spécialisés	2 735	1 022	-	-	-	-	2 735	1 022
- dont crédit à la consommation	1 714	953	-	-	-	-	1 714	953
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	569	-
- dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont factoring	452	69	-	-	-	-	452	69
Banque de financement et d'investissement	1 701	476	-	-	-	-	1 701	476
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 669	13 334	78	-	-	168	17 906	13 580
Part du Groupe	17 250	13 091	61			162	17 464	13 314
Participations ne donnant pas le contrôle	419	243	17			6	442	266

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2015, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.



5.11 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2015				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	144 913	3 643	12 682	1 509	162 747
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	94 866	-	10 163	-	105 029
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 431	-	1 053	-	3 484
Participation aux bénéfices différée passive	18 495	-	680	-	19 175
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	260 705	3 643	24 578	1 509	290 435
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(766)	(217)	(50)	(302)	(1 335)
Provisions techniques nettes	259 939	3 426	24 528	1 207	289 100

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	142 896	3 134	11 901	1 495	159 426
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	90 133	-	9 294	-	99 427
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 334	-	748	-	3 082
Participation aux bénéfices différée passive	21 483	-	643	-	22 126
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	256 846	3 134	22 586	1 495	284 061
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(740)	(205)	(49)	(311)	(1 305)
Provisions techniques nettes	256 106	2 929	22 537	1 184	282 756

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014 s'analyse ainsi (cf Note 5.2 Actifs financiers disponibles à la vente) :

Participation aux bénéfices différée	30/06/2015 PBD passive	31/12/2014 Retraité PBD passive
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	17 760	20 562
<i>Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente</i>	16 964	19 633
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	796	929
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	185	494
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	1 230	1 070
Total	19 175	22 126



5.12 Provisions

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	30/06/2015
(en millions d'euros)									
Risques sur les produits épargne logement	410	-	37	-	(10)	-	-	-	437
Risques d'exécution des engagements par signature	238	-	74	-	(89)	(6)	-	-	217
Risques opérationnels	68	-	8	(5)	(7)	-	-	2	66
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 801	1	60	(94)	(9)	36	-	33	1 828
Litiges divers	1 240	-	424	(32)	(44)	41	-	(1)	1 628
Participations	10	-	3	(3)	(1)	-	-	-	9
Restructurations	22	-	1	(1)	(1)	-	-	-	21
Autres risques	927	1	175	(12)	(252)	1	-	16	856
Total	4 716	2	782	(147)	(413)	72	-	50	5 062

Au 30 juin 2015, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 176 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations comprend les coûts non sociaux de ces plans.

	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
(en millions d'euros)									
Risques sur les produits épargne logement	333	-	77	-	-	-	-	-	410
Risques d'exécution des engagements par signature	299	-	130	(168)	(36)	3	-	10	238
Risques opérationnels	65	-	28	(8)	(17)	-	-	-	68
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 566	-	184	(207)	(52)	11	(2)	301	1 801
Litiges divers	1 193	1	224	(111)	(115)	46	-	2	1 240
Participations	8	-	1	-	-	-	-	1	10
Restructurations	30	-	6	(11)	(2)	1	-	(2)	22
Autres risques	981	-	218	(73)	(156)	1	11	(55)	927
Total	4 475	1	868	(578)	(378)	62	9	257	4 716

Au 31 décembre 2014, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 212 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations comprend les coûts non sociaux de ces plans.



PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	29 117	22 698
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 802	25 046
Ancienneté de plus de 10 ans	27 093	28 846
Total plans d'épargne logement	81 012	76 590
Total comptes épargne logement	11 724	11 895
Total Encours collectés au titre des contrats épargne logement	92 736	88 485

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2015 pour les données au 30 juin 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement	19	24
Comptes épargne logement	122	147
Total Encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	141	171

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	24	12
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9	10
Ancienneté de plus de 10 ans	404	388
Total plans d'épargne logement	437	410
Total comptes épargne logement	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne logement	437	410

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	30/06/2015
Plans d'épargne logement	410	27			437
Comptes épargne logement	-				-
Total Provision au titre des contrats épargne logement	410	27			437

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL. Le risque porté par les Caisses régionales est comptabilisé via leur consolidation par mise en équivalence.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne logement.

5.13 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2015

Au 30 juin 2015, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2015	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	1 496 459 967	56,71%	56,77%
Actions en autodétention	2 662 269	0,10%	
Salariés (FCPE)	98 575 082	3,74%	3,74%
Public	1 041 046 559	39,45%	39,49%
TOTAL	2 638 743 877	100,00%	100,00%

Le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 916 231 631 euros composé de 2 638 743 877 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales. Du fait de la structure capitaliste du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013. Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.



A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	30/06/2015 (en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	Janvier 2003	1 500			1 235
CA Preferred Funding LLC	Décembre 2003		550	550	550
		1 500	550	550	1 785

TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres - part du Groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2014	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2015	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération de la période
					(en millions d'unités)	
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(62)
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(26)
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(33)
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(37)
TOTAL					3 861	(158)

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés à durée indéterminée sont :

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Rémunération versée comptabilisée en dividendes	(158)	(194)	(65)
Evolutions des nominaux	-	3 681	2 890
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres ⁽¹⁾	66	74	26
Frais d'émission nets d'impôt	-	(24)	(18)
Autres	-	-	-

(1) Impôt comptabilisé en résultat

RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Résultat net part du Groupe de la période (<i>en millions d'euros</i>)	1 704	2 344	841
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super subordonnés	(161)	(221)	(83)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	1 543	2 123	758
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 583 167 887	2 540 105 087	2 508 475 228
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 583 167 887	2 540 105 087	2 508 475 228
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	0,597	0,836	0,302
Résultat de base par action des activités poursuivies (<i>en euros</i>)	0,604	0,839	0,300
Résultat de base par action des activités abandonnées (<i>en euros</i>)	(0,007)	(0,003)	0,002
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	0,597	0,836	0,302
Résultat dilué par action des activités poursuivies (<i>en euros</i>)	0,604	0,839	0,300
Résultat dilué par action des activités abandonnées (<i>en euros</i>)	(0,007)	(0,003)	0,002

Le calcul intègre les frais d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super subordonnées Additional Tier 1.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs. En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 17 février 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2015 le paiement d'un dividende par action de 0,35 euro, correspondant à un taux de distribution d'au maximum 43% (hors autocontrôle) du Résultat net attribuable aux actionnaires, établi sur base consolidée, augmenté d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement.

(<i>en euros</i>)	2014	2013	2012	2011	2010
Dividende ordinaire	0,35	0,35	-	-	0,45
Dividende majoré	0,385	0,385	-	-	-

Une option a été offerte à chaque actionnaire entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option a porté sur 100% du dividende unitaire, sur la base d'un prix des actions nouvelles égal à 90% de la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette décote de 10% correspond à la décote maximale autorisée par l'article L.232-19 du Code de commerce en matière de paiement de dividende en action.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres et s'élèvent à 906 millions d'euros. Le paiement s'est effectué pour 759 millions d'euros en actions Crédit Agricole S.A. (soit l'émission de 62 378 103 actions) et 147 millions d'euros en numéraire.



6. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	166 090	140 928
. Engagements en faveur des établissements de crédit	38 159	25 076
. Engagements en faveur de la clientèle	127 931	115 852
Ouverture de crédits confirmés	105 271	98 622
- Ouverture de crédits documentaires	4 095	5 276
- Autres ouvertures de crédits confirmés	101 176	93 346
Autres engagements en faveur de la clientèle	22 660	17 230
Engagements de garantie	80 134	80 627
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 381	8 644
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 945	2 137
Autres garanties	6 436	6 507
. Engagements d'ordre de la clientèle	71 753	71 983
Cautions immobilières	1 925	2 447
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 828	69 536
Engagements reçus		
Engagements de financement	70 602	71 882
. Engagements reçus des établissements de crédit	64 098	65 048
. Engagements reçus de la clientèle	6 504	6 834
Engagements de garantie	263 507	249 226
. Engagements reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	82 085	77 561
. Engagements reçus de la clientèle	181 422	171 665
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	19 388	18 840
Autres garanties reçues	162 034	152 825

(1) Dont 23,9 milliards d'euros relatifs aux garanties Switch mises en place le 2 janvier 2014, en amendement des garanties précédentes octroyées le 23 décembre 2011 pour 14,7 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	176 979	148 645
Titres prêtés	5 460	5 056
Dépôts de garantie sur opérations de marché	21 196	20 547
Autres dépôts de garantie	-	
Titres et valeurs donnés en pension	84 474	119 646
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	288 109	293 894
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	23	2
Titres et valeurs reçus en pension	257 049	275 227
Titres vendus à découvert	31 693	34 875
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	288 765	310 104

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 84,6 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 132,5 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2015.

CRÉANCES REÇUES ET APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2015, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 64,3 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 74,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 13,6 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.



Au 30 juin 2015, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 19,3 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, et 6,8 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2015, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A, 31,4 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

7. *Reclassements d'instruments financiers*

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que cela est permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe n'a pas opéré au cours du premier semestre de l'année 2015, des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances » et sont relatifs à des opérations de syndication ou des actifs de titrisation.

(en millions d'euros)	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2015			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 30/06/2015	Valeur de marché estimée au 30/06/2015	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30/06/2015	Valeur de marché estimée 30/06/2015	Valeur au bilan 30/06/2015	Valeur de marché estimée 30/06/2015	Valeur au bilan 31/12/2014 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2014 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	1 417	1 381	-	-	-	1 417	1 381	1 572	1 533
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	377	377	-	-	-	377	377	396	396
Total Actifs reclassés	1 794	1 758	-	-	-	1 794	1 758	1 968	1 929

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2015	Actifs reclassés antérieurement					
		Impact cumulé au 31/12/2014 Retraité		Impact en 2015		Impact cumulé au 30/06/2015	
		Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-			(46)	(127)	7	9
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-			10	10	4	4
Total Actifs reclassés	-			(36)	(117)	11	13
						(25)	(104)

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.



8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	692 810	720 507	-	446 861	273 646
Créances sur les établissements de crédit	366 868	372 031	-	371 186	845
Comptes ordinaires & prêts JJ	13 706	12 517	-	12 496	22
Comptes et prêts à terme	318 058	324 524	-	324 056	389
Valeurs reçues en pension	47	48	-	-	48
Titres reçus en pension livrée	23 613	23 576	-	23 584	-
Prêts subordonnés	335	340	-	39	301
Titres non cotés sur un marché actif	11 027	11 014	-	10 929	85
Autres prêts et créances	82	82	-	82	-
Créances sur la clientèle	325 942	348 476	-	75 675	272 801
Créances commerciales	34 105	35 346	-	16 418	18 897
Autres concours à la clientèle	260 771	282 620	-	41 516	240 044
Titres reçus en pension livrée	3 308	3 301	-	3 236	72
Prêts subordonnés	127	125	-	2	124
Titres non cotés sur un marché actif	12 351	12 494	-	160	12 194
Créances nées d'opérations d'assurance directe	704	704	-	-	704
Créances nées d'opérations de réassurance	353	353	-	-	353
Avance en comptes courants d'associés	131	121	-	13	108
Comptes ordinaires débiteurs	14 092	14 724	-	14 330	305
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 868	19 536	19 536	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 880	15 657	15 657	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 988	3 879	3 879	-	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	709 678	740 043	19 536	446 861	273 646



(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances					
Créances sur les établissements de crédit	682 588	705 367	-	437 606	267 761
Comptes ordinaires & prêts JJ	368 209	378 041	-	376 306	1 735
Comptes et prêts à terme	11 320	11 320	-	11 320	-
Valeurs reçues en pension	313 623	323 454	-	323 154	300
Titres reçus en pension livrée	56	57	-	-	57
Prêts subordonnés	32 293	32 319	-	32 319	-
Titres non cotés sur un marché actif	344	332	-	30	302
Autres prêts et créances	10 488	10 474	-	9 398	1 076
	85	85	-	85	-
Créances sur la clientèle	314 379	327 326	-	61 300	266 026
Créances commerciales	34 966	25 191	-	5 532	19 659
Autres concours à la clientèle	251 150	273 775	-	40 276	233 499
Titres reçus en pension livrée	2 392	2 385	-	2 368	17
Prêts subordonnés	126	123	-	5	118
Titres non cotés sur un marché actif	11 683	11 801	-	110	11 691
Créances nées d'opérations d'assurance directe	711	711	-	79	632
Créances nées d'opérations de réassurance	302	302	-	-	302
Avance en comptes courants d'associés	137	126	-	18	108
Comptes ordinaires débiteurs	12 912	12 912	-	12 912	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 961	19 174	19 174	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	12 922	15 197	15 197	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 039	3 977	3 977	-	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	698 549	724 541	19 174	437 606	267 761

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.



PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	135 974	134 310	-	133 472	838
Comptes ordinaires & prêts JJ	21 192	19 070	-	19 070	-
Comptes et emprunts à terme	84 543	84 947	-	84 158	838
Valeurs données en pension	99	98	-	98	-
Titres donnés en pension livrée	30 140	30 140	-	30 146	-
Dettes envers la clientèle	491 242	491 209	-	382 349	108 860
Comptes ordinaires créditeurs	135 999	136 377	-	136 332	54
Comptes d'épargne à régime spécial	248 427	248 181	-	209 303	38 878
Autres dettes envers la clientèle	98 692	98 425	-	30 474	68 045
Titres donnés en pension livrée	6 222	6 222	-	6 224	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	818	815	-	11	804
Dettes nées d'opérations de réassurance	362	362	-	5	357
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	722	722	-	-	722
Dettes représentées par un titre	162 724	183 227	40 803	142 218	206
Dettes subordonnées	28 220	28 361	26 527	1 627	207
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	818 160	837 107	67 330	659 666	110 111

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	141 176	151 331	-	150 564	767
Comptes ordinaires & prêts JJ	20 670	21 171	-	21 168	3
Comptes et emprunts à terme	84 902	94 565	-	93 801	764
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	35 604	35 595	-	35 595	-
Dettes envers la clientèle	473 984	473 703	-	371 698	102 005
Comptes ordinaires créditeurs	124 826	124 917	-	124 790	127
Comptes d'épargne à régime spécial	242 345	242 340	-	204 812	37 528
Autres dettes envers la clientèle	95 456	95 077	-	32 494	62 583
Titres donnés en pension livrée	9 600	9 602	-	9 602	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	739	749	-	-	749
Dettes nées d'opérations de réassurance	339	339	-	-	339
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	679	679	-	-	679
Dettes représentées par un titre	172 921	174 204	44 403	129 590	211
Dettes subordonnées	25 937	25 804	24 724	1 080	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	814 018	825 042	69 127	652 932	102 983

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de

cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex: l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux

valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

- Les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- Les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés, ou des proxys de CDS, lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)



La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.

Sa première application au 30 juin 2014 s'est traduite par la comptabilisation d'une perte s'élevant à - 167 millions d'euros.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	279 495	37 770	238 109	3 616
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	429	-	-	429
Titres reçus en pension livrée	82 328	-	82 328	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	36 402	35 718	294	390
Effets publics et valeurs assimilées	24 467	24 240	227	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 556	7 122	67	367
Actions et autres titres à revenu variable	4 379	4 356	-	23
Instruments dérivés	160 336	2 052	155 487	2 797
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	92 997	59 860	28 733	4 404
Créances sur les établissements de crédit	1 388	-	1 388	-
Créances sur la clientèle	91	-	-	91
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	39 845	21 054	18 745	46
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 673	38 806	8 600	4 267
Effets publics et valeurs assimilées	9 408	9 408	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 517	21 114	4 209	194
Actions et autres titres à revenu variable	16 748	8 284	4 391	4 073
Actifs financiers disponibles à la vente	292 915	253 380	36 511	3 024
Effets publics et valeurs assimilées	73 238	72 698	540	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	189 911	159 224	30 244	443
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	29 766	21 458	5 727	2 581
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	24 723	42	24 664	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	690 130	351 052	328 017	11 061
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques		81	145	
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		27	8	
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		25	281	
Total des transferts vers chacun des niveaux		52	362	153

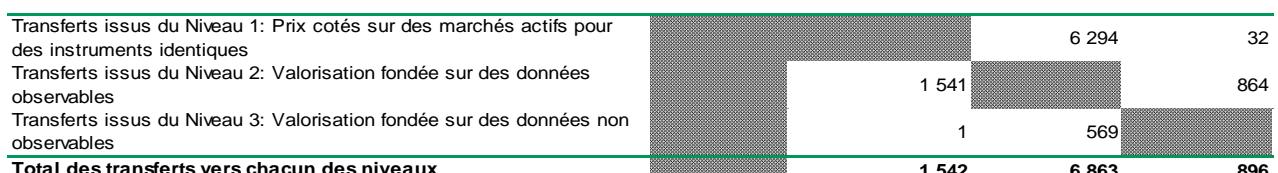
(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transactions obligataires.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de trading et de couverture.



	31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	316 050	49 227	262 839	3 984
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	261	-	-	261
Titres reçus en pension livrée	84 694	-	84 694	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 655	47 529	477	649
Effets publics et valeurs assimilées	35 126	34 907	219	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 362	7 455	258	649
Actions et autres titres à revenu variable	5 167	5 167	-	-
Instruments dérivés	182 440	1 698	177 668	3 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	89 522	58 653	26 788	4 081
Créances sur les établissements de crédit	1 613	-	1 613	-
Créances sur la clientèle	199	-	-	199
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	36 592	19 237	17 320	35
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	51 118	39 416	7 855	3 847
Effets publics et valeurs assimilées	13 971	13 971	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 229	19 710	3 393	126
Actions et autres titres à revenu variable	13 918	5 735	4 462	3 721
Actifs financiers disponibles à la vente	283 331	245 747	35 040	2 544
Effets publics et valeurs assimilées	67 608	67 403	205	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	188 342	158 395	29 689	258
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	27 381	19 949	5 146	2 286
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	30 423	45	30 267	111
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	719 326	353 672	354 934	10 720



(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

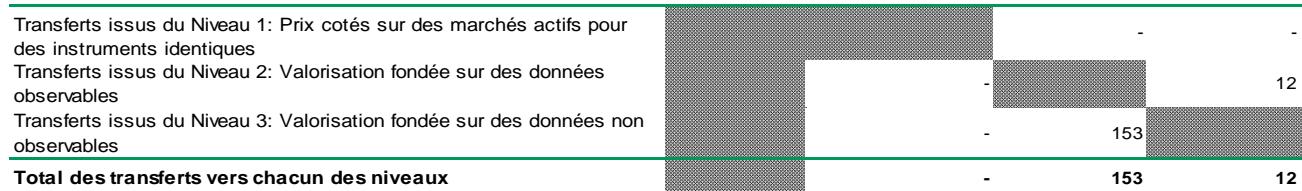
Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 2.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des actions.



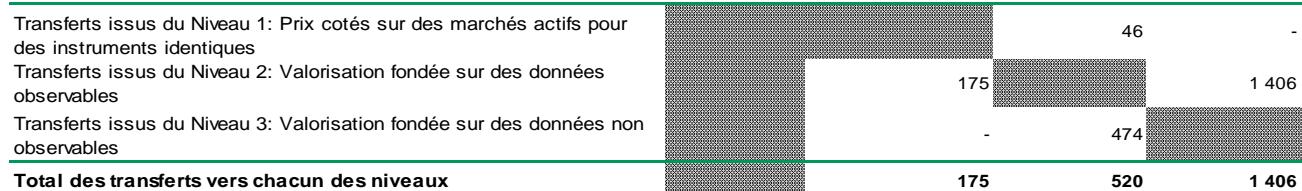
Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	237 815	34 254	197 473	6 088
Titres vendus à découvert	31 714	31 610	41	63
Titres donnés en pension livrée	48 009	390	47 616	3
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	158 092	2 254	149 816	6 022
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 477	7 541	18 171	6 765
Instruments dérivés de couverture	24 616	-	24 191	425
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	294 908	41 795	239 835	13 278



Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres de créances négociables à la juste valeur par option.

	31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	290 180	37 100	249 138	3 942
Titres vendus à découvert	34 876	34 829	46	1
Titres donnés en pension livrée	74 442	389	74 049	4
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	180 862	1 882	175 043	3 937
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 074	5 165	19 277	6 632
Instruments dérivés de couverture	27 685	-	27 302	383
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	348 939	42 265	295 717	10 957



Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, *swaptions*, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;

- des expositions sur produits non linéaires de taux, de change ou action de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- Les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains

cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;

- Les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés "Vol Bonds") ;
- Les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.



VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture	
	Total	Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable			
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option						
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	10 720	261	649	-	649	3 074	35	199	126	3 721	3 847	-	258	2 286	111		
Gains / pertes de la période	82	18	34	-	34	(159)	13	6	-	90	90	-	(16)	87	9		
Comptabilisés en résultat	(47)	2	34	-	34	(161)	13	6	-	90	90	-	(15)	(16)	-		
Comptabilisés en capitaux propres	129	16	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	(1)	103	9		
Achats de la période	1 911	200	1	-	1	350	-	5	68	606	674	-	337	344	-		
Ventes de la période	(1 297)	(46)	(434)	-	(434)	(190)	(2)	(119)	-	(344)	(344)	-	(51)	(111)	-		
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dénouements de la période	(249)	(51)	-	-	-	(179)	-	-	-	-	-	-	(1)	(18)	-		
Reclassements de la période	47	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Transferts	(153)	-	117	23	140	(99)	-	-	-	-	-	-	(84)	(7)	(103)		
Transferts vers niveau 3	153	-	120	23	143	8	-	-	-	-	-	-	-	2	-		
Transferts hors niveau 3	(306)	-	(3)	-	(3)	(107)	-	-	-	-	-	-	(84)	(9)	(103)		
Solde de clôture (30/06/2015)	11 061	429	367	23	390	2 797	46	91	194	4 073	4 267	-	443	2 581	17		



Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Solde d'ouverture (01/01/2015 Retraité)	10 957	1	4	3 937	6 632	383
Gains / pertes de la période	(290)	-	-	(258)	(61)	29
Comptabilisés en résultat	(293)	-	-	(259)	(61)	27
Comptabilisés en capitaux propres	3	-	-	1	-	2
Achats de la période	3 671	63	3	2 767	831	7
Ventes de la période	(915)	-	-	(135)	(780)	-
Emissions de la période	896	-	-	-	838	58
Dénouements de la période	(900)	(1)	(4)	(238)	(616)	(41)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(141)	-	-	(51)	(79)	(11)
Transferts vers niveau 3	12	-	-	-	2	10
Transferts hors niveau 3	(153)	-	-	(51)	(81)	(21)
Solde de clôture (30/06/2015)	13 278	63	3	6 022	6 765	425

8.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	
		Retraité	Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Marge différée au 1^{er} janvier	65	62	
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	9	26	
Comptabilisée en résultat durant la période			
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(25)	(23)	
Intéressement et participation	-	-	
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-	
Marge différée en fin de période	49	65	

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

COMPTE DE RÉSULTAT

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	30/06/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	30/06/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	13 668		13 668
Intérêts et charges assimilées	(7 879)		(7 879)
Commissions (produits)	3 826		3 826
Commissions (charges)	(2 520)	(3)	(2 517)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 325		3 325
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 734		1 734
Produits des autres activités	16 075	30	16 045
Charges des autres activités	(20 256)		(20 256)
PRODUIT NET BANCAIRE	7 973	27	7 946
Charges générales d'exploitation	(5 275)	(94)	(5 181)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(305)		(305)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 393	(67)	2 460
Coût du risque	(1 124)		(1 124)
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 269	(67)	1 336
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	76	(13)	89
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8		8
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-		-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 353	(80)	1 433
Impôts sur les bénéfices	(320)	34	(354)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6		6
RESULTAT NET	1 039	(46)	1 085
Participations ne donnant pas le contrôle	198	(2)	200
RESULTAT NET PART DU GROUPE	841	(44)	885

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

À fin décembre 2014, l'interprétation IFRIC 21 a un impact sur le résultat net de + 4 millions d'euros qui s'explique par :

- une augmentation des Commissions (charges) de 3 millions d'euros,
- une diminution des Produits des autres activités de 1 million d'euros
- une diminution des Charges générales d'exploitation de 9 millions d'euros,
- une augmentation des Impôts sur les bénéfices de 1 million d'euros.



RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	30/06/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	30/06/2014 Publié
Résultat net	1 039	(46)	1 085
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 205	-	1 205
Résultat net et autres éléments du résultat global	2 244	(46)	2 290
Dont part du Groupe	2 009	(44)	2 053
Dont participations ne donnant pas le contrôle	235	(2)	237

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Résultat net	2 760	4	2 756
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 441	-	2 441
Résultat net et autres éléments du résultat global	5 201	4	5 197
Dont part du Groupe	4 521	4	4 517
Dont participations ne donnant pas le contrôle	680	-	680

BILAN ACTIF

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	55 036	-	55 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	405 572	-	405 572
Instruments dérivés de couverture	30 423	-	30 423
Actifs financiers disponibles à la vente	283 376	-	283 376
Prêts et créances sur les établissements de crédit	368 209	-	368 209
Prêts et créances sur la clientèle	314 379	-	314 379
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 740	-	16 740
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 961	-	15 961
Actifs d'impôts courants et différés	3 941	(37)	3 978
Compte de régularisation et actifs divers	51 085	-	51 085
Actifs non courants destinés à être cédés	94	-	94
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	21 248	5	21 243
Immeubles de placement	4 141	-	4 141
Immobilisations corporelles	3 961	-	3 961
Immobilisations incorporelles	1 544	-	1 544
Ecart d'acquisition	13 334	-	13 334
TOTAL DE L'ACTIF	1 589 044	(32)	1 589 076

Impacts d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

Les impacts sur l'actif au 1er janvier 2014 sont identiques à ceux du 31 décembre 2014.

BILAN PASSIF
Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	31/12/2014 Publié
Banques centrales	4 411		4 411
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	321 254		321 254
Instruments dérivés de couverture	27 685		27 685
Dettes envers les établissements de crédit	141 176		141 176
Dettes envers la clientèle	473 984		473 984
Dettes représentées par un titre	172 921		172 921
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	16 338		16 338
Passifs d'impôts courants et différés	3 114	(15)	3 129
Compte de régularisation et passifs divers	57 286	(106)	57 392
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-		-
Provisions techniques des contrats d'assurance	284 061	44	284 017
Provisions	4 716	-	4 716
Dettes subordonnées	25 937		25 937
Total dettes	1 532 883	(77)	1 532 960
Capitaux propres	56 161	45	56 116
Capitaux propres - part du Groupe	50 107	44	50 063
Capital et réserves liées	33 563		33 563
Réserves consolidées	10 066	40	10 026
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 134		4 134
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	-		-
Résultat de l'exercice	2 344	4	2 340
Participations ne donnant pas le contrôle	6 054	1	6 053
TOTAL DU PASSIF	1 589 044	(32)	1 589 076

Impacts d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014

(en millions d'euros)	01/01/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	01/01/2014 Publié
Banques centrales	2 852		2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	299 803		299 803
Instruments dérivés de couverture	31 137		31 137
Dettes envers les établissements de crédit	152 340		152 340
Dettes envers la clientèle	477 313		477 313
Dettes représentées par un titre	160 516		160 516
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 323		7 323
Passifs d'impôts courants et différés	2 051	(15)	2 066
Compte de régularisation et passifs divers	48 091	(102)	48 193
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 100		1 100
Provisions techniques des contrats d'assurance	255 501	44	255 457
Provisions	4 475		4 475
Dettes subordonnées	28 353		28 353
Total dettes	1 470 855	(73)	1 470 928
Capitaux propres	47 924	41	47 883
Capitaux propres - part du Groupe	42 328	40	42 288
Capital et réserves liées	30 780		30 780
Réserves consolidées	7 081	40	7 041
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 997		1 997
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés	(40)		(40)
Résultat de l'exercice	2 510	-	2 510
Participations ne donnant pas le contrôle	5 596	1	5 595
TOTAL DU PASSIF	1 518 779	(32)	1 518 811

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	30/06/2014 Retraité	Impacts IFRIC 21	30/06/2014 Publié
Résultat avant impôt	1 353	(80)	1 433
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	312		312
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-		-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	9 525	(30)	9 555
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(76)	13	(89)
Résultat net des activités d'investissement	28		28
Résultat net des activités de financement	1 981		1 981
Autres mouvements	(1 895)	97	(1 992)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	9 875	80	9 795
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(831)		(831)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(19 160)		(19 160)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 705		4 705
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(607)		(607)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	314		314
Impôts versés	849	-	849
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(14 730)	-	(14 730)
Flux provenant des activités abandonnées	10	-	10
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	(3 492)	-	(3 492)
Flux liés aux participations	(414)		(414)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(351)		(351)
Flux provenant des activités abandonnées	(112)	-	(112)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(877)	-	(877)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	2 054		2 054
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	792		792
Flux provenant des activités abandonnées	(8)	-	(8)
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	2 838	-	2 838
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	1 371		1 371
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	(160)	-	(160)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	55 962	-	55 962
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	65 385		65 385
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(9 423)		(9 423)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 802	-	55 802
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	65 434		65 434
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(9 632)		(9 632)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(160)	-	(160)

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

À fin décembre 2014, l'interprétation IFRIC 21 a un impact sur le Résultat avant impôt de + 5 millions d'euros qui se compense par une variation de - 5 millions d'euros sur les Autres mouvements.

10. Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 3.1 "Produits et charges d'intérêts", 3.2 "Commissions nettes" et 5.3 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 11 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2015". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 30 juin 2015 sont relatifs aux groupes UBAF, Menafinance, FCA Bank S.p.A., Forso et Elipso Finance S.r.L, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 744 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 348 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 609 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 9 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.



11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2015

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle	% d'intérêt		
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
Banque Chalus	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis	Globale		France		Filière	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse Régionale Alpes Provence	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse Régionale Alsace Vosges	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Aquitaine	Équivalence		France		Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse Régionale Atlantique Vendée	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse Régionale Brie Picardie	Équivalence		France		Entreprise associée	27,3	27,4	27,3	27,4
Caisse Régionale Centre Est	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre France	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Centre Loire	Équivalence		France		Entreprise associée	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse Régionale Centre Ouest	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Champagne Bourgogne	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Charente-Périgord	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Côte D'armor	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale De L'Anjou B Du Maine	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Des Savoie	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Finistère	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Franche Comté	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Guadeloupe	Équivalence		France		Entreprise associée	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse Régionale Ile Et Vilaine	Équivalence		France		Entreprise associée	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse Régionale Languedoc	Équivalence		France		Entreprise associée	25,8	25,8	25,8	25,8
Caisse Régionale Loire - Haute Loire	Équivalence		France		Entreprise associée	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse Régionale Lorraine	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Martinique	Équivalence		France		Entreprise associée	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse Régionale Morbihan	Équivalence		France		Entreprise associée	27,9	28,0	27,9	28,0
Caisse Régionale Nord De France	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Nord-Est	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Caisse Régionale Normandie	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Normandie Seine	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse Régionale Paris Et Ile De France	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Pyrénées Gascogne	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Réunion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Sud Méditerranée	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse Régionale Sud Rhône Alpes	Équivalence		France		Entreprise associée	25,8	25,8	25,8	25,8
Caisse Régionale Toulouse 31	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Caisse Régionale Touraine Poitou	Équivalence		France		Entreprise associée	26,3	26,3	26,3	26,3
Caisse Régionale Val De France	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam	Équivalence		France		Entreprise associée	25,4	25,4	25,4	25,4
CRCAM SUD MED. SUC	Équivalence		Espagne	France	Succursale	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfimo	Globale		France		Filière	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL	Globale		France		Filière	95,1	95,1	95,1	95,1
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	100,0	100,0	95,1	95,1
Mercantentes	Équivalence		Espagne		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Sircam	Équivalence		France		Entreprise associée	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam	Équivalence		France		Entreprise associée	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés d'investissement									
Bercy Participations	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
CA Centre France Développement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
CAF Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
CAME ENERGIE SAS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilier d'A Côté	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
Nord Capital Investissement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	26,7	26,7
Nord Est Champagne Agro Partenaires	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Expansion	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Prestimmo	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,7	25,7
Développement touristique-immobilier									
Aquitaine Immobilier Investissement	Équivalence		France		Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
Franche Comté Développement Foncier	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Aménagement Promotion	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Gestion Immobilière	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Immo	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Optimmo S.A.S.	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Patrimoine Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
Nord Est Square Habitat	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	10,6	26,5
Normande Seine Foncière	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
S.A. Foncière de l'Erable	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Arcadim Fusion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
S.A.S. Charleville Forest	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
S.A.S. Laon Brosselette	Équivalence		France		Entreprise associée	26,5	26,5	26,5	26,5
SCI Crystal Europe	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Divers									
Adret Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Blé	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	23,7	23,7
Amundi diversifié 1	Équivalence	E2	France		Filiale	25,6		25,6	
Anjou Maine Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement	Équivalence		France		Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
Armor Fonds Dédié	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Audaxis France	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Bercy Champ de Mars	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,6	25,6
BFT diversifié 1	Équivalence	E2	France		Filiale	25,6		25,6	
Brie Picardie Croissance	Équivalence	E2	France		Entreprise associée	27,3		27,3	
CL Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières	Équivalence		France		Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Capimmo 4	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	24,9	24,9
Capimmo 6	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 2	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP ACTIONS 3	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Centre-Est	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
CD COM (ChampagneFM)	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Centre France Location Immobilière	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Cercle Bleu	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
CFM Opalis	Équivalence	S1	France		Entreprise associée	25,0			6,3
Chabriac	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	22,0	22,0
CINEVEVS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Contact FM	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Courrier Picard	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1
CPR diversifié 1	Équivalence	E2	France		Filiale	25,6		25,6	
CR Provence Côte d'Azur LCR	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1
Edokial	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	14,7	14,7
Emeraude Croissance	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	26,0	26,0	26,0	26,0
Europimmo	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Everbreizh	Équivalence	E2	France		Entité structurée contrôlée	26,0		26,0	
FCP Centre Loire	Équivalence	E2	France		Entité structurée contrôlée	27,7		27,7	
Financière PCA	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Eistar	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force 29	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,8	25,8	25,8	25,8
Force Lorraine Duo	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20	Équivalence		France		Entreprise associée	25,6	25,6	25,8	25,8
Force Run	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	26,5	26,5	26,5	26,5
Force 4	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
GB Affichage	Équivalence		France		Entreprise associée	12,5	12,5	3,9	3,9
GB Sud	Équivalence	S1	France		Entreprise associée	25,0		6,3	
Images en Nord	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	3,2	3,2



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
Immobilière de Picardie	Équivalence		France		Entreprise associée	27,3	27,4	27,3	27,4
Inforsud Diffusion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2
Inforsud Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2
Interrep	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
La Voix Conseil	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
La Voix du Nord	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1
La Voix du Nord Multimedia	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
L'Aisne Nouvelle	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
L'Indépendant du P. de Calais	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Mercio Delta Print	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	22,2	22,2
Meura	Équivalence	S1	France		Entreprise associée	25,0			6,3
Morbihan Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	27,9	28,0	27,9	28,0
MSI ARRAS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI BOULOGNE MER	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI CALAIS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI LE TOUQUET	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI LENS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI LILLE	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI VALENCIENNES	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
MSI WIMEREUX	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Nacarat	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	7,7	7,7
Nep TV	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,0	6,0
NMP Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Eclair	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Nord Littoral	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
NORDPRESS	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Norpicom	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,1	6,1
NS Immobilier Finance	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozennec Institutionnel	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	26,5	26,5	26,5	26,5
PCA IMMO	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
PG Invest	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Picardie Matin	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Presse Normande	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Presse Gratuite Lille Métropole	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Pyrénées Gascogne Altitude	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Répondances	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
S.A.S. Immord	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS Brie Picardie Expansion	Équivalence		France		Entreprise associée	27,3	27,4	27,3	27,4
SCI Euralliance Europe	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Fauvins	Équivalence		France		Entreprise associée	25,2	25,2	25,2	25,2
Scica HL	Équivalence		France		Entreprise associée	25,4	25,4	25,1	25,1
SIA	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
STM	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Sud Rhône Alpes Placement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,8	25,8	26,0	26,0
Toulouse 31 Court Terme	Équivalence		France		Entreprise associée structurée	26,5	26,5	26,5	26,5
Val de France Rendement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
Voix du Nord Etudiant	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
Voix du Nord Investissement	Équivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	6,3	6,3
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	Globale	E2	Pologne		Filière	100,0		100,0	
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filière	80,2	80,2	61,3	61,3
Bankoa	Équivalence		Espagne		Entreprise associée	30,0	30,0	28,7	28,7
Cariparma	Globale		Italie		Filière	76,5	76,5	76,5	76,5
Carispezia	Globale		Italie		Filière	80,0	80,0	61,2	61,2
Credit Agricole Bank Albania S.A.	Globale	D4	Albanie		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Banca Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filière	60,5	60,5	60,2	60,2
Credit Agricole Financement	Équivalence		Suisse		Entreprise associée	35,1	36,4	32,2	33,3
Credit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Service sp.z o.o.	Globale		Pologne		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filière	78,7	78,7	78,7	78,7
Centea (entité opaque abs par E31910)	Équivalence	S2	Belgique		Entreprise associée	5,0			16,6
Creln SA	Équivalence	S2	Belgique		Entreprise associée	5,0			16,6
Creln Insurance SA	Équivalence	S2	Belgique		Entreprise associée	5,0			16,6
Europabank	Équivalence	S2	Belgique		Entreprise associée	5,0			16,6
Lukas Finance S.A.	Globale		Pologne		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole	Globale		Ukraine		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Belgium CA S.A.S.	Équivalence		France		Entreprise associée	10,0	10,0	33,2	33,2
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale		France	Maroc	Succursale	100,0	100,0	78,7	78,7
IUB Holding	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade	Équivalence	S2	Belgique		Entreprise associée	5,0			16,6



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle	% d'intérêt		
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
Aetran Administratie Dienstverlening B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale	100,0		100,0	
Agos S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsola	Équivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assifbo Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
BCC Credito Consumo	Équivalence		Italie		Entreprise associée	40,0	40,0	24,4	24,4
Crafl	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Creditbon	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Maatschappij "De IJssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditum Slovakia, a.s.	Globale		Slovакie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealer service B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
DMC Groep N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
DNV B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Itala S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Belux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofinus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurolenlijn B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
FC France S.A.	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank S.P.A.	Équivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Équivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Espânia EFC S.A.	Équivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Ireland Plc	Équivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Équivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Équivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA BANK POLSKA	Équivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GrnbH	Équivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GrnbH	Équivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgum S.A.	Équivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S, Finland Branch	Équivalence	D3	Finlande		Co-entreprise	50,0		50,0	
FGA Capital Hellas S.A.	Équivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFC	Équivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	Équivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.	Équivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora	Équivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.	Équivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH	Équivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska	Équivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.	Équivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Équivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	44,0	50,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	97,9	100,0	97,9	100,0
FL Auto SNC	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC	Équivalence	S1	France		Co-entreprise		50,0		50,0
FORSO Denmark	Équivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland	Équivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway	Équivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sw eden	Équivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	Équivalence		Chine		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ilebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Marko N.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Menafinance	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo	Globale	S1	Royaume-Uni		Filiale		100,0		100,0
NVF Voorschotbank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.	Globale	S1	Pays-Bas		Filiale		100,0		100,0
Ribank	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance LTD	Globale	S2	Maurice	France	Filiale		100,0		100,0
Theofinance SA	Globale	S2	Uruguay	France	Filiale		100,0		100,0
Tunisie Factoring	Équivalence		Tunisie		Entreprise associée	36,4	36,4	36,4	36,4



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
VoerdeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	Équivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	80,0	80,0
Crédit du Maroc Leasing	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Credum	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.	Équivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.	Équivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GSA Ltd	Globale	E2	Maurice		Filiale	100,0		100,0	
LeasyS S.p.A.	Équivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucaflet	Équivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	Équivalence		France		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teetys	Globale	S2	France		Filiale			100,0	100,0
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Équivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	26,2	26,2
AMUNDI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi AI LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI AI S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi Belgium	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI DEUTSCHLAND	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi Distributors Usa Llc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Group	Globale		France		Filiale	78,6	78,6	78,6	78,6
AMUNDI Helios MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI HONG KONG BRANCH	Globale		Hong kong		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI beria S.G.I.I.C.S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	87,2	87,2
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Intermediation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi Investments USA LLC	Globale	S4	Etats-Unis		Filiale			100,0	78,6
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Nederland (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Smith Breden	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6
Bawag PSK Invest	Globale	E3	Autriche		Filiale	100,0		78,6	
BFT Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	78,6	78,6



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
CA Brasil DTVM	Globale		Brésil		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Private Banking	Globale		France		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
CACBS (USA) Inc.	Globale		Ets-Unis		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS (Canada) Ltd.	Globale		Canada		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS BANK France	Globale		France		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Amsterdam)	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Brussels)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Dublin)	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (London)	Globale	E2	Royaume-Uni		Succursale	100,0		85,0	
CACEIS Bank Luxembourg (Milan)	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg (Nyon)	Globale	E2	Suisse		Succursale	100,0		85,0	
CACBS Belgium	Globale		Belgique		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Corporate Trust	Globale		France		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Fund Administration	Globale		France		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Island Limited	Globale		Irlande		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia	Globale		France		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
CPA AM	Globale		France		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
Crédit Agricole Luxembourg	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Suisse	Globale		Suisse		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.	Globale		Bahamas		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Suisse (Hong-Kong)	Globale		Hong kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Suisse (Singapour)	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco	Globale		Monaco		Filière	70,1	70,1	67,4	67,4
Boîte Gestion	Globale		France		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
Financaria Indosuez International Ltd.	Globale		Suisse		Filière	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel	Équivalence		Luxembourg		Entreprise associée	50,0	50,0	39,3	39,3
IKS KB	Globale		République Tchèque		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
LCL Emissions	Globale		France		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
NH-CA Asset Management Ltd.	Équivalence		Corée du sud		Entreprise associée	40,0	40,0	31,4	31,4
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (SGG)	Globale		France		Filière	100,0	100,0	78,6	78,6
State Bank of India Fund Management	Équivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	29,1	29,1
WAFA Gestion	Équivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	26,7	26,7
Sociétés d'investissement									
CACBS S.A.	Globale		France		Filière	85,0	85,0	85,0	85,0
Assurance									
Assurances Mutualées Fédérales	Globale	S3	France		Filière		100,0		100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DAWI	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALI Europe Succursale France	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	100,0	99,9
CALI Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale	D4	Grèce		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	Globale		Portugal		Filière	50,0	50,0	50,0	50,0
Médicale de France	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCM									
ACAJIA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi Absolute Credit	Globale		France		Entité structurée contrôlée	29,2	29,8	22,9	23,5
AMUNDI Corporate 3 Anni	Globale	S2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Funds Equity Global Minimum Variance	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	23,0		18,1	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
AMUNDI GRD 22 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Hk - Green Planet Fund	Globale		Hong Kong		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	77,9	77,9
Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP)	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OC	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		100,0		78,6
Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - part OV	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		53,2		41,8
Amundi Performance Absolue Equilibre	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRV./FINANC.COMP.1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRV./FINANC.COMP.2 A2 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Choral Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,9	78,4	78,5
CNP ACP 10 FCP	Équivalence	E1	France		Co-entreprise structurée	49,9		49,9	
CNP ACP OBLIG	Équivalence	E1	France		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
Edram opportunités	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
FCPR PREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
FCPR PREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 3ECONDIAIRE I A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,8	93,8	93,8	93,8
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
Federalval	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Genavent	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	52,3	41,1	41,1
Genavent Partners Lp	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
GRD TOBAM AB A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GRD01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD04	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,3	97,4	97,3	97,4
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD23	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
LRP - CPT JANVIER 2013 030 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,1	89,3	74,8	70,2
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	99,9	99,9
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES II	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,7	100,0	99,7
PREDIQANT STRATEGIES	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK	Globale		France		Filière	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	94,9	94,9	94,9	94,9



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	80,7	78,9	80,7	78,9
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	75,9	75,9	75,9	75,9
PREMIUM GREEN TV3/05/022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
96 fonds UC ⁽¹⁾ dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	≥ 95 %	/	≥ 95 %	/
AF EQUIGLOB AHE CAP	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,5		51,5	
AF INDEX EO JAPAN A E CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,8	43,8	47,8	43,8
AF INDEX EO USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	78,5	87,7	78,5	87,7
AM AC BU ISR-P3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	7,4		7,4	
AM CR 1-3 EU PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,6	76,8	68,6	76,8
AMUN TRESO CT PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	19,3	77,3	19,3	77,3
AMUNLTRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	2,1	29,6	2,1	29,6
AMUNDI ABSOLUTE GLOB DIVIDAE 3D	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	20,3		20,3	
AMUNDI ACT.MONDE P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,7	60,2	60,7	60,2
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	32,8		32,8	
AMUNDI F D AV DURABL.P1 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,3	63,5	68,3	63,5
AMUNDI B EU COR AEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	56,2	23,7	56,2	23,7
AMUNDI BOND GLOBAL CORP AE 3DEC	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		40,1		40,1
AMUNDI CRED.EURO ISR P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structuree contrôlée	61,3	61,2	61,3	61,2
AMUNDI EQ E N A HEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	62,5	67,1	62,5	67,1
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,2	72,2	69,2	72,2
AMUNDI HORIZON 3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	63,8		63,8	
AMUNDI PATRIMONE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	72,7	69,7	72,7	69,7
AMUNDI PULSACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,5	90,7	44,5	90,7
AMUNDI VALEURS DURAB	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	40,6		40,6	
AMUNDI 12 M P	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	78,4		78,4	
ANTNEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,4	54,8	55,4	54,8
ARAMIS PATRIM D 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,0	55,9	51,0	55,9
ARC FLEXIBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,0	64,7	61,0	64,7
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,7	80,9	80,7	80,9
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,1	41,7	41,1	41,7
ATOUT HORIZON DUO FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		74,8		74,8
ATOUT MONDE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,6	87,9	87,6	87,9
ATOUT QUANTEUROLAND SI 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,8	40,9	40,8	40,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	34,4	34,3	34,4	34,3
ACTIONS 70	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		37,1		37,1
AXA EUR SM CAPE 3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		19,2		19,2
AXA FIS US CORPORATE BONDS F	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	60,6		60,6	
BEST BUS MODELS RC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,3	34,4	45,3	34,4
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,8	51,4	49,8	51,4
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPITOP MONDOBLIG SI 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,8	51,1	50,8	51,1
CONVERT.EUROPA.E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,3	53,9	41,3	53,9
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,1	57,2	52,1	57,2
CPR OBLIG 12 M P3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	43,8		43,8	
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,4	100,0	55,4	100,0
CPR REFLEX CBL.100 P FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		68,3		68,3
CPR RENAISSANCE.JAPON.HP3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,8	52,2	44,8	52,2
CPR SILVER AGE P3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,2	45,2	40,2	45,2
DNA 0% 12-211220	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	89,8	89,7	89,8	89,7

*** FONDS ET AUTRES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS**

Au 30 juin 2015, 96 fonds d'investissement de l'assurance consolidés en France détenus entre 95 % et 100 % représentent 19 082 millions d'euros dans les actifs du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle figurent au passif dans le poste "Passifs financiers à la Juste Valeur sur option".



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
DNA 0% 16/10/2020	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	90,9	93,5	90,9	93,5
DNA 0% 21/12/20 EMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	70,4	71,1	70,4	71,1
DNA 0% 23/07/18 EMTN INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,7	78,0	77,7	78,0
DNA 0% 27/06/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	83,4	74,3	83,4	74,3
DNA 0% 11-23/12/16 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,4	77,8	77,4	77,8
DNA 0% 12-24/04/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	79,8	79,2	79,8	79,2
ECOFI MULTI OPPORTUN FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,3	86,8	87,3	86,8
HMG GLOBETROTTER D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	55,2		55,2	
IND.CAP EMERG.-C3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,3	71,4	66,3	71,4
INDO.FLEX.100 -C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,9	93,9	92,9	93,9
INDOSUEZ CRESCENDO FCP	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		46,8		46,8
INDOSUEZ EUROPE EXPANSION FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,0	46,8	40,0	46,8
INVEST RESP S3 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,5	68,8	65,5	68,8
JAYANNE FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JAYANNE 2 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
JPM-US S E P-A EURA	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,8	76,6	58,8	76,6
LCL A.C.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,1	42,7	45,1	42,7
LCL A.C.EMERGENTS 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,0	48,4	48,0	48,4
LCL ACT.EME.(EU).3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	42,7		42,7	
LCL ACT. IMMOBIL3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,2	45,7	47,2	45,7
LCL ACT.USA ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,7	49,3	49,7	49,3
LCL ACTIONS EURO C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	60,5		60,5	
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,5	48,1	47,5	48,1
LCL ALLOCATION EQUILIBRE 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,7	48,2	47,7	48,2
LCL CAPTURE 40 VIE FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		89,1		89,1
LCL CAPT.JU.10.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	84,7	84,6	84,7
LCL DEVELOPPEMENT PME C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,4	89,0	84,4	89,0
LCL FDS ECH.MONE.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,9	84,6	85,9	84,6
LCL FLEX 30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,4	67,7	53,4	67,7
LCL MGEST 60 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,2	87,6	86,2	87,6
LCL MGEST FL.0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,8	81,2	81,8	81,2
LCL OBLIGATIONS INFLATION C EUR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,9	43,4	43,9	43,4
LCL ORIENTATION DYNAMIQUE FCP3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,7	89,3	89,7	89,3
LCL ORIENTATION EQUIL.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,9	90,6	90,9	90,6
LCL ORIENTATION PRUDENT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,5	92,4	92,5	92,4
LCL PREMIUM J.VIE 2014	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,3	95,9	89,3	95,9
LCL SECU100(JUL11)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,4	48,7	48,4	48,7
LCL STRATEGIE 100	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		59,6		59,6
LCL VOCATION RENDEMENT NOV 12 3D	Globale		France		Entité structure contrôlée	79,5	79,0	79,5	79,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,3	83,5	93,3	83,5
OPTALIS DYNAMIQUE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	92,6	92,6	92,6	92,6
OPTALIS EQUILIBRE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	83,2	83,0	83,2	83,0
OPTALIS SERENITE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	79,4	85,1	79,4	85,1
OPTIMIZ BES TIMING 13 DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	85,1	82,4	85,1	82,4
PARCOURS RETRAITE 26 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	93,1	81,7	93,1	81,7
PERSPECTIVE FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		100,0		100,0
PROTEIN VIE 3 3DEC	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		100,0		100,0
OPTALIS EXPANSION C FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		44,7		44,7
PARCOURS RETRAITE 31 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	92,0	82,2	92,0	82,2
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Globale		France		Entité structure contrôlée	52,2	50,0	52,2	50,0
TRIALIS C	Globale	E2	France		Entité structure contrôlée	69,4		69,4	
TRIANANCE N5 C	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		48,6		48,6
TRIANANCE 5 ANS	Globale		France		Entité structure contrôlée	57,6	58,6	57,6	58,6
TRIANANCE 6 ANS	Globale	E2	France		Entité structure contrôlée	61,7		61,7	
TRIANANCE N6 C	Globale		France		Entité structure contrôlée	53,5	53,3	53,5	53,3
VENDOUBOPP.NV 3D	Globale		France		Entité structure contrôlée	41,1	41,6	41,1	41,6
VENDOME DOUBLE OPP II FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		45,7		45,7
SEVALES 3D	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		70,3		70,3
VENDOME DOUBLE OPPORT FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structure contrôlée		41,1		41,1
VENDOME INV.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structure contrôlée	90,5	91,1	90,5	91,1
OPCI									
Nexus 1	Globale		Italie		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	Globale		France		Entité structure contrôlée	68,8	68,8	68,8	68,8
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale	E2	France		Entité structure contrôlée	100,0		100,0	
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	78,6	78,6
OPCI Iris Invest 2010	Globale		France		Entité structure contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI KART	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI MASSY BUREAUX	Globale	E2	France		Entité structure contrôlée	89,4		89,4	
OPCI Messidor	Globale		France		Entité structure contrôlée	93,6	93,6	93,6	93,6
Predica OPCI Bureau	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation	Globale		France		Entité structure contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
SCI BMEDIC HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICS ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI FEDERALE PERERE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0





Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
SCI IMFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 139	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMFA 140	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI IMFA 148	Globale	E1	France		Filiale	99,0		99,0	
SCI LA BAUME	Globale	S3	France		Filiale		100,0		97,8
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
AMUNDI Informatique Technique Services	Globale		France		Filiale	99,8	99,8	80,0	80,0
CA CI Gestion	Globale		France		Filiale	82,0	82,0	82,0	82,0
Crédit Agricole Private Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caagis	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	62,9	62,9
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédit Agricole Brasi S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banque Saudi Fransi - BSF	Équivalence		Arabie Saoudite		Entreprise associée	31,1	31,1	30,4	30,4
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong-kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Îles-Cayman)	Globale		Îles Cayman	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taïpei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale		Vietnam	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale				Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale	D1	Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg succursale d'Italie	Globale	E2	Italie	Luxembourg	Succursale	100,0		97,8	
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
UBAF	Équivalence				Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Équivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Japon)	Équivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	Équivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Taiwan	Globale	D4	Taiwan		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Dourme Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Finninvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fleric	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez CM II Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment L.P.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle	% d'intérêt		
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Aclerallage EURO FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Aclerallage USD FCC	Globale		Ets-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Armo-Invest	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Ets-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Benepart	Globale		Belgique		Filiale	99,0	99,0	96,3	96,3
CAL Conseil	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calciphos	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Calixis Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Calloppe SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce P.L.C.	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLSA Financial Products Ltd	Globale		Bermudes		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Ets-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong-Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,6	97,4	97,4
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Ets-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Private Banking Management Company	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipo Finance S.r.l	Équivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	48,9	48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FCT Cablege FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
FIC-FDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,6	97,6
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Himalia P.L.C.	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Immobilière Sirius S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,6	96,6
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Miladin	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	96,9	96,9
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	96,5	96,5
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Segemil	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,3	97,3
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabecq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,6	96,6
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	99,0	99,0	97,3	97,3
TCB	Globale		France		Filiale	86,5	86,5	97,5	97,5
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
Vulcan USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
BFC Antilles Guyane	Globale	S4	France		Filiale	100,0			95,1
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo	Équivalence		France		Entreprise associée	21,8	21,5	14,8	14,7
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle	% d'intérêt		
						30-juin-15	31-déc.-14	30-juin-15	31-déc.-14
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC	Globale		Ets-Unis		Filiale	100,0	100,0	7,5	6,5
Crédit Agricole Cards & Payments	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
FCT Evergreen HL1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia Nel Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDA	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Ouentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,0	95,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)	Globale		France		Filiale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Calliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
UIV Vavin 1	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uribiens	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Uni-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Monré-Decroix Gestion S.A.S.	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SA Projenor	Équivalence	D3	France		Filiale	48,2		48,1	
Selexia S.A.S.	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SNC Alsace	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SNC Eole	Équivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

12. Évènements postérieurs au 30 juin 2015

12.1 Contrôle fiscal de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les exercices 2012 et 2013, et a reçu à ce titre une notification de redressement le 23 juillet 2015.

Le seul sujet redressé est relatif à la déductibilité fiscale de la moins-value réalisée par Crédit Agricole S.A. à l'occasion de la cession pour 1 euro le 1^{er} février 2013 des titres Emporiki souscrits le 28 janvier 2013 pour 588 millions d'euros.

Il convient à cet égard de préciser les éléments suivants :

- Crédit Agricole S.A. s'est vue refuser la déductibilité de la moins-value réalisée sur les titres issus d'une augmentation de capital de 2 320 millions d'euros d'Emporiki réalisée le 19 juillet 2012, en application des dispositions de l'article 18 de la Loi de Finances rectificative N°2012-958 du 16 août 2012.

Crédit Agricole S.A. a initié divers contentieux pour contester cette décision.

En particulier, Crédit Agricole S.A. a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil le 11 avril 2014 visant à faire valoir que les titres issus de cette augmentation de capital du 19 juillet 2012 ne constituaient pas des titres de participation, mais des titres de placement acquis dans l'intention manifeste et unique de céder Emporiki, si bien que les dispositions faisant obstacle à la déductibilité de la moins-value, qui ne concernent que les titres de participation, ne sont pas applicables à la cession des titres Emporiki.

Le Groupe n'a aucun risque sur cette opération de 2012 puisque la moins-value n'avait pas été déduite.

- S'agissant de l'augmentation de capital de février 2013, Crédit Agricole S.A., en cohérence avec le recours introduit auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, a considéré que la moins-value réalisée sur la cession des titres Emporiki est déductible, les titres ne pouvant être des titres de participation, s'agissant de titres cédés 4 jours après leur acquisition.

L'enjeu de la notification de redressement est de l'ordre de 230 millions d'euros, avant éventuelles sanctions pour mauvaise foi (40%).

Crédit Agricole S.A. contestera ce redressement pour les mêmes motifs que ceux développés devant le Tribunal Administratif de Montreuil. Elle contestera également les pénalités de mauvaise foi, cette déductibilité fiscale ayant fait l'objet d'une mention expresse incluse dans sa déclaration d'IS 2013.

Du fait de ces contestations, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre au 30 juin 2015.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société CREDIT AGRICOLE SA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés qui exposent les effets de la première application de l'interprétation d'IFRIC 21 « Droits et Taxes ».

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 août 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

AUTRES INFORMATIONS

ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

CREDIT AGRICOLE S.A.

Société Anonyme au capital de 7 916 231 631 €
Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex
784 608 416 RCS NANTERRE

STATUTS

Les statuts mis à jour au 22 juin 2015 sont reproduits dans leur intégralité ci-après.

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex.

ARTICLE 5 – DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7 916 231 631 euros. Il est divisé en 2 638 743 877 Actions Ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il peut être créé, dans les conditions légales et réglementaires, des Actions de Préférence sans droit de vote, émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce et dont les droits sont définis par les présents statuts.

Pourront être créées plusieurs catégories d'Actions de Préférence ayant des caractéristiques différentes en ce qui concerne notamment (i) leur Date d'Émission, (ii) leur Prix d'Émission et (iii) leur Taux. Il sera en conséquence procédé, par l'organe social décidant l'émission d'Actions de Préférence, à la modification corrélatrice du présent article 6 "Capital social" en vue de préciser la désignation (A,B,C, etc.) et les caractéristiques de la catégorie ainsi émise et notamment celles mentionnées aux (i) à (iii) ci-dessus.

Pour les besoins des présents statuts :

- "Actions Ordinaires" désigne les actions ordinaires de la Société ;

- "**Actions de Préférence**" désigne les actions de préférence sans droit de vote quelle que soit leur catégorie pouvant être émises par la Société et dont les droits sont définis pas les présents statuts ;
- "**Actions**" désigne les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence ;
- "**Assemblée**" désigne toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale ;
- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'Actions Ordinaires à laquelle les porteurs d'Actions de Préférence peuvent participer ;
- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire ;
- "**Assemblée Spéciale**" désigne l'assemblée spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée ;
- "**Date d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
- "**Prix d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le prix d'émission unitaire de chaque Action de Préférence de la catégorie considérée, soit sa valeur nominale augmentée, le cas échéant, de sa prime d'émission ;
- "**Prix d'Émission Ajusté**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le Prix d'Émission, tel que réduit de tout montant éventuellement versé et/ou de la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des références dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant à chaque Action de Préférence de la catégorie considérée en circulation au titre d'une réduction de capital non motivée par des pertes ;
- "**Taux**" désigne le taux arrêté par l'organe social compétent lors de l'émission des Actions de Préférence et servant de base de calcul à la détermination du Dividende Prioritaire, étant précisé que ce taux sera égal à la moyenne du TEC 10 ans (taux des emprunts d'État à 10 ans), ou tout autre indice qui serait substitué au TEC 10 ans, sur les 3 jours ouvrés précédant la date de la décision d'émission, augmentée d'une marge maximum de 12 %.

En cas de division ou de regroupement des Actions Ordinaires, les Actions de Préférence seront divisées ou regroupées dans les mêmes conditions et leurs termes seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération.

En cas d'attribution gratuite d'Actions de Préférence aux porteurs d'Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, les termes des Actions de Préférence seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération. Il ne sera pratiqué aucun ajustement en cas d'élévation du nominal par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en Actions prévues au paragraphe 9. de l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'Actions Ordinaires ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs Actions Ordinaires, un droit de préférence à la souscription des Actions et des valeurs mobilières donnant accès à des Actions de la Société.
Les Actions de Préférence sont privées de droit préférentiel de souscription pour toute émission ultérieure d'Actions et de valeurs mobilières donnant accès à des Actions conformément à l'option prévue à l'article L.228-11, alinéa 5 du Code de commerce.
4. Les porteurs d'Actions de Préférence ne bénéficieront pas des augmentations de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisées par incorporation de réserves (sauf la réserve légale) ou bénéfices, ni des attributions gratuites de valeurs mobilières donnant accès à des Actions réalisées au profit des porteurs d'Actions Ordinaires. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisée par incorporation de primes de toute nature ou de la réserve légale au capital, les porteurs d'Actions Ordinaires et les porteurs d'Actions de Préférence bénéficieront de l'augmentation de capital au prorata de leurs droits dans le Capital Notionnel (tel que défini à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts) et dans la limite, s'agissant des Actions de Préférence, de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale (c'est-à-dire que le montant total des augmentations du nominal des Actions de Préférence, ou le montant nominal total des Actions de Préférence nouvellement émises, selon le cas, par incorporation de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, ne pourra excéder le produit (i) de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale et (ii) du nombre d'Actions de Préférence en circulation, calculé à la date de réalisation de l'augmentation de capital considérée) ; lorsque l'augmentation de capital est réalisée par attribution gratuite d'Actions nouvelles, les Actions nouvelles attribuées gratuitement seront de même catégorie que les Actions ayant donné droit à l'attribution gratuite.
5. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser, à l'exception des réductions du capital social consécutives à un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, qui peuvent être décidées par le conseil d'administration.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes Actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires dans les proportions entre Actions Ordinaires et Actions de Préférence qu'elle déterminera.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'Actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D'ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, applicables aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'Actions Ordinaires représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des Actions Ordinaires et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés et le nombre total des Actions de Préférence qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les Actions Ordinaires excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'Actions Ordinaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'Actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ou ses Assemblées Spéciales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité

teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'Actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les Actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'Actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux Actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 –DROITS DE VOTE - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

A. – Droits de vote

Le droit de vote attaché aux Actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque Action donne droit à une voix. Les Actions de la Société (y compris celles qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission) ne bénéficient pas de droit de vote double conformément au dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

B. Indivisibilité des Actions

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à l'Action Ordinaire appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le droit de vote attaché à l'Action de Préférence appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée.

Les copropriétaires d'Actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales ou aux Assemblées Spéciales, selon le cas, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'Actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes de toute nature, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

C. Droits et obligations attachés aux Actions

1. La possession d'une Action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et, sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque Action Ordinaire dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution- liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque Action Ordinaire donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales. Une Action Ordinaire ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales.

3. Chaque Action de Préférence de même catégorie dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution-liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Les Actions de Préférence ne disposent pas du droit de vote dans les Assemblées Générales.

Chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée donne le droit, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, de participer aux Assemblées Générales et de participer et voter aux Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence considérée. Elle ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales des autres catégories d'Actions de Préférence.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs Actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'Actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'Actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'Actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :
 - 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce ;
 - l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
 - 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce.

Participant également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restante à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée Générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1ère Assemblée Générale Ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date, lieu de naissance et domicile sont établies par le directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L.225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une Action Ordinaire. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une Action Ordinaire ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration nomme le directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de déléguaires qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ; celle-ci nomme également deux commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLEES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les porteurs d'Actions de Préférence ont le droit de participer aux Assemblées Générales mais ne disposent pas du droit d'y voter.

Les assemblées spéciales réunissent les porteurs d'Actions d'une catégorie donnée pour statuer sur toute modification des droits attachés à cette catégorie.

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, les décisions des Assemblées Générales obligent tous les porteurs d'Actions.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

A. Accès aux Assemblées Générales - Pouvoirs

Tout porteur d'Actions, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux assemblées générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'Actions Ordinaires, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'assemblée générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Accès aux Assemblées Spéciales – Pouvoirs

Tout porteur d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, quel que soit le nombre d'Actions de Préférence qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédent l'assemblée spéciale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions de Préférence nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription qui est constatée par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'Actions de Préférence, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'assemblée spéciale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;
- ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

C. Dispositions applicables à toutes les Assemblées

Lorsque le porteur d'Actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses Actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisée après le deuxième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'Actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'Actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux porteurs d'Actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration

et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE – BUREAU DES ASSEMBLÉES

1. A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'Actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un deux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'Actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM – VOTE – NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLÉES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des Actions Ordinaires dans les Assemblées Générales et sur l'ensemble des Actions de Préférence de la catégorie concernée dans les Assemblées Spéciales, déduction faite dans chaque cas des Actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'Actions Ordinaires libérées des versements exigibles et chaque membre d'une Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée a autant de voix qu'il possède d'Actions de Préférence de la catégorie considérée libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'Actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- autoriser le rachat d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Préférence dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
- nommer les commissaires aux comptes,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'Actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'Actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - ASSEMBLÉES SPÉCIALES

1. Les Assemblées Spéciales réunissent les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie.

Les porteurs d'Actions Ordinaires n'ont aucun droit de participation aux Assemblées Spéciales et n'y ont aucun droit de vote.

Conformément à la loi, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie qu'elles réunissent présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième Assemblée Spéciale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions de Préférence présents ou représentés.

2. Les décisions collectives qui relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont pas soumises à l'approbation des Assemblées Spéciales.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce, lorsqu'elles modifient les droits particuliers relatifs à une ou plusieurs catégories d'Actions de Préférence tels qu'ils résultent des présents statuts, les décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ne sont définitives qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des porteurs de chaque catégorie d'Actions de Préférence concernée statuant au plus tard le même jour que l'Assemblée Générale. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.228-17 du Code de commerce, sera soumis à l'approbation de toute Assemblée Spéciale concernée, tout projet de fusion ou scission de la Société dans le cadre duquel les Actions de Préférence ne pourraient pas être échangées contre des actions comportant des droits particuliers équivalents.

3. Outre les dispositions légales précitées, seront soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée :

- toute émission d'Actions qui comporteraient ou donneraient accès à des titres comportant une priorité dans les paiements en cas de Distribution (telle que définie à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices", paragraphe 4. des présents statuts) et/ou dans le boni de liquidation par rapport aux Actions de Préférence de la catégorie concernée et/ou une imputation des pertes inférieure au prorata de ces titres dans le capital social en cas de réduction de capital motivée par des pertes, et
- tout projet de transformation de la Société en une société d'une autre forme.

A toutes fins utiles, il est précisé que ne seront pas soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence existantes, sans que cette liste ne soit limitative :

- l'émission d'Actions Ordinaires, ou l'émission d'une nouvelle catégorie d'Actions de Préférence dont les caractéristiques ne diffèrent par rapport aux Actions de Préférence déjà émises qu'en ce qui concerne le Prix d'Émission, la Date d'Émission et/ou le Taux et les conséquences de ces caractéristiques sur les droits des Actions de Préférence de cette catégorie, et
- les rachats et/ou annulations d'Actions s'inscrivant dans le cadre (i) d'un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, (ii) de la mise en oeuvre de programmes de rachat d'Actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et (iii) d'une offre publique de rachat sur les Actions Ordinaires ou toute catégorie d'Actions de Préférence.

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 31 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.
2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :
 - doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
 - distribuer aux porteurs d'Actions Ordinaires et aux porteurs d'Actions de Préférence un dividende.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute Distribution (telle que définie au paragraphe 4. ci-après) s'effectuera dans les conditions décrites aux paragraphes 3. à 9. ci-après.

3. Tout porteur d'Actions Ordinaires et tout porteur d'Actions de Préférence qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence ainsi inscrites, dans la limite de 10 % maximum du dividende versé aux autres Actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en Actions Ordinaires ou Actions de Préférence nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur.

Le nombre d'Actions éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

Il est précisé qu'en cas de paiement du dividende en Actions, les Actions attribuées seront dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende et que l'ensemble de ces Actions sera immédiatement assimilé aux Actions antérieurement détenues par le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence pour le bénéfice du dividende majoré.

Toutefois, s'il existe des rompus en cas d'option pour le paiement du dividende en Actions, le porteur d'Actions Ordinaires ou le porteur d'Actions de Préférence remplissant les conditions légales pourra verser une soultre en espèces pour obtenir une Action supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent s'appliqueront pour la première fois pour le paiement des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (fixés par l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2014).

4. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires et le Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. du présent article) aux porteurs d'Actions de Préférence, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

Il est précisé que, pour pouvoir distribuer le Dividende Prioritaire aux porteurs d'Actions de Préférence, l'Assemblée Générale Ordinaire devra avoir également décidé de procéder à une Distribution, quel que soit son montant, aux porteurs d'Actions Ordinaires. Les porteurs d'Actions de Préférence disposeront toutefois d'une priorité dans les conditions prévues au paragraphe 5. du présent article.

Sera assimilé à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires pour l'application du présent paragraphe 4., et donnera lieu en conséquence au versement aux porteurs d'Actions de Préférence de l'intégralité du Dividende Prioritaire (et ce, même dans le cas où aucun dividende n'aurait été distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires), tout versement aux porteurs d'Actions Ordinaires dans le cadre d'un rachat d'Actions, étant précisé que ne seront pas assimilés à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires (i) les rachats d'Actions dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée), sauf si ces rachats sont effectués par voie d'offre publique d'achat, et (ii) les offres publiques d'achat qui sont offertes à l'ensemble des porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence proportionnellement à leur part dans le capital social. Dans le cas d'un rachat assimilé à une Distribution, le Dividende Prioritaire sera versé à la date à laquelle est réalisé l'événement considéré, qui sera alors réputée constituer une "Date de Paiement" tel que ce terme est défini au paragraphe 9. du présent article.

Aucun Dividende Prioritaire (y compris dans le cas visé au paragraphe précédent) ne sera distribué aux porteurs d'Actions de Préférence et aucun dividende (y compris sous forme d'acompte) ne sera distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires en cas d'Événement Prudentiel affectant la Société.

Aux fins du paragraphe précédent, "Événement Prudentiel" désigne l'une quelconque des deux situations suivantes :

- (i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur ;
 - (ii) la Société a reçu une notification écrite du SGCB l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au paragraphe (i).
5. Toute distribution, quelle que soit sa forme, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration et prélevée sur l'un quelconque des postes de capitaux propres (bénéfice, y compris un bénéfice établi sur un bilan intercalaire en cas d'acompte sur dividende, report à nouveau, réserves, primes ou autres) (une "Distribution") sera affectée ainsi que suit :
- (i) en premier lieu aux porteurs d'Actions de Préférence, à concurrence du montant du Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. ci-après du présent article), et
 - (ii) en second lieu aux porteurs d'Actions Ordinaires, à hauteur du solde.

En conséquence, aucune Distribution ne pourra être versée aux porteurs d'Actions Ordinaires au titre d'un exercice si le Dividende Prioritaire payable aux porteurs d'Actions de Préférence pour cet exercice n'a pas été distribué et versé dans son intégralité.

Une Distribution se rattache à l'exercice au cours duquel elle est versée et constitue une Distribution au titre de cet exercice, sauf s'agissant des acomptes sur dividende. Un acompte sur dividende versé avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes relatifs à l'exercice "n" se rattache à l'exercice "n+1" et constitue donc une Distribution au titre de l'exercice "n+1". Ces règles de rattachement des Distributions s'appliquent à toute Distribution, qu'elle soit versée aux porteurs d'Actions Ordinaires ou qu'il s'agisse du Dividende Prioritaire versé aux porteurs d'Actions de Préférence.

6. Si le Dividende Prioritaire n'est pas distribué au titre d'un exercice considéré, le montant du Dividende Prioritaire non distribué n'est pas reportable et la Société n'aura aucune obligation de distribution de ce montant envers les porteurs d'Actions de Préférence.

6.A. En cas de Distribution dans les conditions prévues aux paragraphes 4. et 5. du présent article, le montant du dividende (le "Dividende Prioritaire") payable pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée sera calculé au titre de chaque exercice social auquel il se rattache (autre que le premier exercice au titre duquel un Dividende Prioritaire est payable aux porteurs d'Actions de Préférence, dont le montant est déterminé dans les conditions prévues au paragraphe 6.B. ci-après), en multipliant :

- (i) le Taux applicable à la catégorie considérée, par

- (ii) le rapport entre l'Encours (tel que défini au paragraphe 6.C. du présent article) de la catégorie considérée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation à la date de la décision de distribution.

Pour les besoins de ce calcul, l'Encours sera déterminé après prise en compte de la Réduction de l'Encours ou de la Reconstitution de l'Encours découlant respectivement de la Perte Nette ou du Bénéfice (tels que ces termes sont définis au paragraphe 6.C. du présent article) de l'exercice précédent immédiatement celui au titre duquel le Dividende Prioritaire est payable.

Il est précisé que, dans le cas où un Dividende Prioritaire serait payé avant une date de Réduction de l'Encours ou de Reconstitution de l'Encours, le Dividende Prioritaire sera réputé avoir été déterminé à titre provisoire (sur la base de l'Encours calculé d'après les derniers comptes consolidés annuels certifiés disponibles). Le Dividende Prioritaire sera recalculé dès que la Réduction de l'Encours ou la Reconstitution de l'Encours aura été effectuée. Dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait supérieur à celui déjà versé, il sera procédé au versement d'un complément de dividende aux porteurs d'Actions de Préférence à la plus prochaine date à laquelle une Distribution est versée aux porteurs d'Actions Ordinaires. En revanche, dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait inférieur à celui déjà versé, aucune restitution ne sera demandée aux porteurs d'Actions de Préférence, sous réserve des dispositions légales et réglementaires contraires.

6.B. Au cas où l'Assemblée Initiale décidait de distribuer un Dividende Prioritaire, le Dividende Prioritaire payable pour chaque Action de Préférence à cette occasion sera calculé en appliquant au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus le rapport entre (a) le nombre de jours écoulés pendant la période comprise entre la date d'émission (inclus) et la Date de Paiement (exclue) et (b) 365 ;

où "Assemblée Initiale" désigne la première Assemblée Générale se tenant après la clôture de l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et décidant une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et/ou statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises.

Par exception au premier alinéa du paragraphe 6.B. ci-dessus, en cas de versement d'un ou plusieurs acompte(s) sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires avant l'Assemblée Initiale, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence à la date de versement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires, un montant égal au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 6.A. ci-dessus. Si ce montant est inférieur au montant visé au paragraphe 6.B. du présent article tel que calculé à la date de l'Assemblée Initiale et que l'Assemblée Initiale est l'assemblée statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et constatant le versement d'acompte(s) sur dividende au profit des porteurs d'Actions de Préférence et d'Actions Ordinaires, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence un complément égal à la différence si elle est positive entre le montant visé au paragraphe 6.B. du présent article et le montant déjà versé à l'occasion du paiement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires. Ce versement complémentaire interviendra le lendemain de la réunion de l'Assemblée Initiale.

6.C. Pour les besoins des présents statuts, "Encours" désigne le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation par le Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée, (i) diminué de la somme de chaque Réduction de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée et (ii) augmenté de la somme de chaque Reconstitution de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée, dans chaque cas depuis la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée.

En cas de résultat net consolidé négatif, part du groupe, (la "Perte") tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société au-delà de la Franchise (la "Perte Nette"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera réduit d'un montant (la "Réduction de l'Encours") égal au produit (i) de la Perte Nette et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée (telle que définie ci-après) déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée. La réduction de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, "Franchise" désigne la différence entre (i) le montant des capitaux propres consolidés, part du groupe, hors instruments de capitaux propres consolidés de la Société auxquels les Actions de Préférence sont subordonnées, tels que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société et (ii) le montant du Capital Notionnel tel que ressortant des comptes sociaux annuels certifiés de la Société.

Si, postérieurement à une Réduction de l'Encours, un résultat net consolidé positif, part du groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société est constaté (un "Bénéfice"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera augmenté d'un montant (la "Reconstitution de l'Encours") égal au produit (i) du Bénéfice et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné.

La Reconstitution de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné postérieurement à une Réduction de l'Encours.

Nonobstant ce qui précède, aux fins du calcul du Dividende Prioritaire payable au titre d'un exercice donné, la Reconstitution de l'Encours ne pourra, sauf accord préalable du SGCB, être prise en compte comme indiqué ci-dessus que si un Dividende Prioritaire (quel que soit son montant) a été distribué au titre des deux précédents exercices sociaux.

En tout état de cause, l'Encours d'une catégorie d'Actions de Préférence sera plafonné au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation et du Prix d'Emission Ajusté de la catégorie considérée.

La "**Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, le rapport entre le Capital Notionnel des Actions de Préférence de la catégorie considérée et le Capital Notionnel.

Où :

"Capital Notionnel" désigne, sur la base de la comptabilité sociale et à une date donnée, le capital social composé d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence, augmenté du montant des primes de toute nature et de la réserve légale.

"Capital Notionnel des Actions de Préférence" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, à une date donnée :

- (i) le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée initialement émises par leur Prix d'Émission,
- (ii) augmenté, pour chaque nouvelle émission d'Actions de Préférence de même catégorie ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence réalisée depuis leur émission, de l'augmentation du montant nominal du capital social et, le cas échéant, de l'augmentation des primes de toute nature correspondantes ; à toutes fins utiles, il est précisé qu'une émission d'Actions de Préférence ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale n'aura aucun impact sur le Capital Notionnel des Actions de Préférence, l'augmentation du capital social étant compensée par une réduction des primes de toute nature et/ou de la réserve légale,
- (iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale réalisée depuis l'émission des Actions de Préférence proportionnelle à la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant l'augmentation de la réserve légale considérée,
- (iv) diminué de la somme des diminutions éventuelles du Capital Notionnel imputables aux Actions de Préférence de la catégorie considérée depuis l'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée, c'est-à-dire la somme des montants suivants :
 - (A) un montant égal à la part des réductions de capital motivées par des pertes imputable aux Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
 - (B) un montant égal au produit (x) de la réduction du montant des primes de toute nature et/ou de la réserve légale à l'occasion d'une réduction de capital motivée par des pertes ou d'une perte imputée sur ces postes, et (y) de la Part des Actions de

Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant la réduction de capital motivée par des pertes ou l'imputation de la perte considérées, et

- (C) pour les réductions de capital non motivées par des pertes, un montant égal :
- (x) au montant versé, et/ou à la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référencés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant aux porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée et donnant lieu à une imputation sur le capital social, les primes de toute nature et/ou la réserve légale, et
 - (y) en cas d'annulation d'Actions de Préférence ne donnant lieu à aucun versement ni aucune remise d'actif aux porteurs d'Actions de Préférence à l'occasion de l'annulation (notamment en cas d'annulation d'Actions de Préférence auto-détenu), au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée annulées par leur Prix d'Émission Ajusté en vigueur à la date d'annulation.
7. Les Actions de Préférence porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles sont émises. Aucun Dividende Prioritaire ne leur sera versé au cours de cet exercice, sous réserve toutefois du cas où un acompte sur dividende rattaché à l'exercice suivant serait versé aux porteurs d'Actions Ordinaires.
8. Le Dividende Prioritaire est versé à la date (la "**Date de Paiement**") à laquelle les Distributions sont réalisées ou réputées réalisées (conformément au deuxième alinéa du paragraphe 4. ci-dessus) au profit des porteurs d'Actions Ordinaires.
9. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'Actions Ordinaires et à chaque porteur d'Actions de Préférence, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué, y compris toute distribution de Dividende Prioritaire ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en Actions à émettre, les Actions attribuées étant dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende à savoir, selon le cas, des Actions Ordinaires ou des Actions de Préférence de même catégorie.

ARTICLE 32 - RACHAT D'ACTIONS DE PREFERENCE PAR LA SOCIETE

A. Programme de rachat et offre publique de rachat

Sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration peut, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire (ou, le cas échéant, de toute autorité de tutelle qui y serait substituée) (le "**SGCB**") s'agissant des Actions de Préférence, procéder au rachat d'Actions de Préférence et/ou d'Actions Ordinaires et, le cas échéant, les annuler, dans les proportions qu'il déterminera, dans le cadre (i) d'un programme de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ou (ii) de toute offre publique de rachat.

B. Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société

1.1 Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses et conditions visées au paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article.

2. Toute notification de rachat en vertu du présent article 32.B est irrévocabile, étant précisé qu'une notification de rachat pourra être soumise à des conditions, notamment la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers.
3. En cas de rachat d'une partie seulement des Actions de Préférence, les Actions de Préférence seront rachetées de manière proportionnelle entre les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie. Lorsque le nombre d'Actions de Préférence devant être rachetées de manière proportionnelle n'est pas un nombre entier, le nombre d'Actions de Préférence effectivement rachetées au porteur sera le nombre entier immédiatement inférieur.
4. Toutes les Actions de Préférence ainsi rachetées seront définitivement annulées à leur date de rachat.
5. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-19 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant procédé au rachat. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

1.2 Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Dans les conditions prévues au paragraphe 1.1 "Mise en œuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article, le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses suivantes :

- (i) le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter à tout moment à compter du dixième anniversaire de la date d'émission des Actions de Préférence concernées, tout ou partie des Actions de Préférence concernées au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification, sous réserve (i) qu'un Dividende Prioritaire ait été distribué au titre des deux derniers exercices sociaux précédant le rachat, sauf si le SGCB dispense la Société de cette condition, et (ii) que l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée ne soit pas inférieur au produit du Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée et du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation ;
- (ii) si une émission, conversion, fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, et que cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette émission, conversion, fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence concernés par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence (et non une partie seulement) de ladite catégorie au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification ;

- (iii) si en raison d'un changement dans la législation ou la réglementation française, ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission des Actions de Préférence, le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter l'intégralité (et non une partie seulement) de la quote-part d'Actions de Préférence (chaque catégorie d'Actions de Préférence étant traitée équitablement au prorata de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel qui lui est applicable) qui cesserait d'être éligible en Fonds Propres de Base au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date à laquelle le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) ;
- (iv) en cas d'illégalité ou de changement dans la législation ou la réglementation française, ou de changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, qui pourrait entraîner pour les porteurs de ces Actions de Préférence une modification défavorable de leur situation économique, le conseil d'administration peut, au regard des intérêts légitimes de la Société et de ces porteurs d'Actions de Préférence, à condition d'en avoir notifié ces porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date de l'illégalité, de l'entrée en vigueur du changement dans la législation ou la réglementation française ou du changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, selon le cas.

1.3 Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Pour les besoins du présent article 32.B,

- "**Fonds Propres de Base**" désigne les fonds propres de base (Core Tier One Capital) (i) tels que définis à l'article 2 du Règlement n°90-02 du 23 février 1990, tel que modifié, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ou (ii) éligibles comme tels sans plafond par le SGCB.
 - "**Montant de Rachat**" désigne, pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée :
- (i) le Prix d'Émission Ajusté applicable à la catégorie concernée,
 - (ii) majoré d'un montant égal au produit (a) du rapport entre l'Encours applicable à la catégorie concernée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie concernée en circulation à la date de rachat, (b) du Taux et (c) du rapport entre le nombre de jours écoulés pendant la Période de Calcul et 365 jours ;
 - "**Période de Calcul**" désigne la période comprise entre :
- (a) d'une part,
 - la Date de Paiement (inclus) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n-1" (inclus), si :

- (x) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" ne s'est pas encore tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", ou
- (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue, un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci n'a pas encore été versé et ne le sera pas à la date de rachat ; ou
- la Date de Paiement (inclusa) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n" (inclusa), si :
 - (x) un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci a déjà été versé ou sera versé à la date de rachat, ou
 - (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", et
- (b) d'autre part, la date de rachat (exclue), qui est réputée intervenir au cours de l'exercice "n" pour les besoins du présent paragraphe.

Par exception, si le dernier Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou "n" l'a été à l'occasion du versement d'un acompte sur dividende, la Période de Calcul sera :

- (a) la période comprise entre la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient avant la date de rachat et la date de rachat, ou
- (b) zéro, si l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient après la date de rachat.

ARTICLE 33 - CONVERSION DES ACTIONS DE PREFERENCE

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, peut, dans les cas et sous les conditions visées au paragraphe 2. ci-dessous du présent article, convertir toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) en Actions Ordinaires et selon un ratio de conversion (calculé avec trois décimales, la quatrième décimale étant arrondie à la décimale la plus proche et 0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001) (le "Ratio de Conversion") déterminé sur la base, s'agissant des Actions Ordinaires, de la Valeur de l'Action Ordinaire (telle que définie au paragraphe 8. du présent article) et, s'agissant des Actions de Préférence, du Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société" des présents statuts).
2. La procédure de conversion ne pourra être mise en oeuvre qu'en cas de survenance des deux événements suivants :
 - une fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée, et cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, et
 - la Société a sollicité l'accord préalable du SGCB sans l'avoir obtenu dans des délais compatibles avec l'opération envisagée pour procéder au rachat des Actions de Préférence concernées conformément au (ii) du paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", et pour autant que les conditions ci-dessous soient satisfaites à la date de conversion :
 - (i) que l'Assemblée Générale Extraordinaire ait décidé ou autorisé la conversion, et
 - (ii) l'accord du SGCB sur la conversion aura été obtenu.
3. A l'occasion de la procédure de conversion, la Société s'engage à rechercher les moyens raisonnables, compte tenu des conditions qui prévaudront alors sur le marché, destinés à

permettre aux porteurs d'Actions de Préférence qui le souhaiteraient de reclasser les Actions Ordinaires auxquelles la conversion de leurs Actions de Préférence leur donnera droit.

4. La décision de conversion fera l'objet d'une notification aux porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires avant la date effective de la conversion.
5. Lorsque le nombre total d'Actions Ordinaires devant être reçues par un porteur en appliquant le Ratio de Conversion au nombre d'Actions de Préférence qu'il détient n'est pas un nombre entier, ledit porteur recevra le nombre d'Actions Ordinaires immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale à la fraction de la Valeur de l'Action Ordinaire formant rompu.
6. Toute notification de conversion en vertu des présentes dispositions sera irrévocable, étant précisé qu'une notification de conversion pourra être soumise à des conditions.
7. Toutes les Actions de Préférence ainsi converties seront définitivement assimilées aux Actions Ordinaires à leur date de conversion.
8. Aux fins du présent article, "Valeur de l'Action Ordinaire" désigne la plus grande des deux valeurs suivantes :
 - (a) la moyenne, pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) suivant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus), et
 - (b) 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) précédent la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus).
9. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-18 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société (i) si l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la conversion, au plus tard à la date de convocation de cette assemblée ou (ii) si l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue ses pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre la conversion, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 34 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelle que cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les Actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégues.

L'Assemblée Générale et les Assemblées Spéciales conservent pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

3. En cas de liquidation de la Société, les Actions de Préférence viendront au même rang entre elles et au même rang que les Actions Ordinaires dans les conditions ci-après.

Les Actions de Préférence et les Actions Ordinaires disposeront sur l'actif net, après paiement de toutes les dettes sociales, de droits identiques, proportionnellement à la part que représente chaque catégorie d'Actions dans le Capital Notionnel et, s'agissant des Actions de Préférence de chaque catégorie, dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté (tel que défini à l'article 6 "Capital social" des présents statuts).

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions de Préférence au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation, de sorte que le principe visé au paragraphe précédent soit respecté et le tout uniquement dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté s'agissant des Actions de Préférence.

ARTICLE 35 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'Actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'Actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

EVOLUTION DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE CREDIT AGRICOLE S.A.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations en cohérence, avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du groupe. Ce principe permet de fédérer les acteurs majeurs du groupe autour de critères communs et partagés.

De plus, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. se conforme :

- au cadre réglementaire défini par le Code Monétaire et Financier et l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui transpose en France les dispositions européennes relatives à la rémunération du personnel identifié dont font partie les dirigeants mandataires sociaux du groupe ;

- aux recommandations et principes du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées révisé en juin 2013 ("Code AFEP/MEDF").

Le Conseil d'administration du 19 mai 2015 a décidé du dispositif de rémunération suivant pour M. Philippe Brassac, Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL, PHILIPPE BRASSAC

	Montants	Commentaire
Rémunération fixe	900 000 euros	.
Rémunération variable annuelle cible	100% de la rémunération fixe en cas de réalisation des objectifs, soit un montant de 900 000 euros, pouvant être porté à 120% de la rémunération fixe en cas de dépassement de ces objectifs.	La rémunération variable attribuée en fonction des résultats constatés par rapport aux objectifs est différée à concurrence de 60% sur 3 ans au prorata temporis et n'est définitivement acquise que sous réserve de la réalisation de conditions de performance ex-post. Cette rémunération différée est versée en instruments indexés sur l'action Crédit Agricole S.A.
		La part non différée de la rémunération variable globale est payée pour partie dès son attribution en mars (pour 30 % du total) et pour partie six mois plus tard (pour 10 % du total), cette dernière part étant indexée sur l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre mars et septembre.
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'actions, actions gratuites de performance	Néant	
Intéressement long terme	Selon la politique de rémunération	L'attribution sur décision discrétionnaire du Conseil d'administration est liée à la performance réalisée. L'acquisition définitive dépendra, au terme d'une période de différé pluriannuelle, de la réalisation d'objectifs ex-post de performance durable.
Jetons de présence	Néant	Le Directeur général renonce à percevoir ou s'engage à rembourser les jetons de présence qui pourraient lui être attribués du fait de sa participation à des conseils d'administration et/ou de surveillance de sociétés françaises ou étrangères faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole S.A. ou dont les résultats sont mis en équivalence.
Avantages en nature	Mise à disposition d'un logement de fonction	Le Directeur général bénéficie, à titre provisoire, d'un logement de fonction dont le loyer est pris en charge par la société dans la limite de 120 000 € annuels, dont 80% sont réintégrés en avantage en nature conformément à la réglementation en vigueur.

Avantages devant faire l'objet d'une convention réglementée

Cessation du mandat	M. Philippe BRASSAC bénéficie d'une garantie de réactivation de son contrat de travail à conditions de rémunération équivalentes à celles des membres du comité de direction (hors
---------------------	--

social	mandataires).
	Cet avantage sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.
Indemnité de rupture	M. Philippe Brassac bénéficie d'une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat à l'initiative de Crédit Agricole S.A. sous conditions de performance. Cet avantage sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.
Indemnité de non-concurrence	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général, quelle qu'en soit la cause, M. Philippe Brassac peut être astreint à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la cessation du mandat. Cet avantage sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.
Régimes de retraites légales et supplémentaires	M. Philippe Brassac bénéficie des régimes de retraite des cadres dirigeants du Groupe Crédit Agricole. Cet avantage sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

Ce même Conseil a décidé de revoir la rémunération fixe :

- De M. Xavier Musca, Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif, pour la porter à 700 000 euros
- De MM. Jean-Yves Hocher, Bruno De Laage et Michel Mathieu, Directeurs Généraux Délégués, pour la porter à 550 000 euros chacun.

Ces modifications sont effectives à compter du 20 mai 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 20 mai 2015

M. Jean-Marie SANDER	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Alsace-Vosges
M. Dominique LEFÈBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
M. Jack BOUIN*	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale d'Aquitaine Premier vice-Président de la FNCA Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
M. Roger ANDRIEU	Président de la Caisse régionale des Côtes d'Armor
Mme Pascale BERGER	Représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole
Mme Caroline CATOIRE	Directeur financier de la société Metalor Administrateur de sociétés
M. Pascal CÉLÉRIER	Directeur général de la Caisse régionale de Paris et d'Île-de-France
Mme Laurence DORS	Directeur associé de Theano Advisors Administrateur indépendant de sociétés
M. Daniel EPRON	Président de la Caisse régionale de Normandie
Mme Véronique FLACHAIRE	Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc
M. Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
Mme Françoise GRI	Administrateur de sociétés
Mme Monica MONDARDINI	Administrateur délégué de CIR S.p.A Administrateur délégué de "Gruppo Editoriale L'Espresso"
M. Gérard OUVRIER-BUFFET	Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire
M. Jean-Louis ROVEYAZ	Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
M. Christian STREIFF	Vice-Président du groupe Safran
M. François THIBAULT	Président de la Caisse régionale Centre Loire
M. François EVERKA	Administrateur de Sociétés
M. Xavier BEULIN	Président de la FNSEA
M. François HEYMAN	Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)
M. Christian MOUEZA	Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)
M. Jean-Paul KERRIEN	Censeur Président de la Caisse régionale du Finistère
M. François MACÉ	Censeur Directeur général de la Caisse régionale Nord de France
M. Bernard de DREE	Représentant du Comité d'entreprise

* coopté par le conseil du 5 mai 2015. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2016

COMPOSITION DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Conseil, dans sa séance du mois de décembre 2014, a acté le principe de la scission du Comité d'audit et des risques pour mettre en place un Comité des risques distinct du Comité d'audit. Dans sa séance du 17 février 2015, il a arrêté la composition des deux nouveaux comités, comprenant chacun cinq membres, dont trois administrateurs indépendants. Crédit Agricole S.A. se conforme ainsi à la recommandation du Code AFEP/MEDEF concernant la composition du Comité d'audit, puisque la proportion d'indépendants au sein des deux comités sera de 60 %. Le Conseil a également décidé que les deux comités seraient, au moins pour l'année de démarrage du nouveau dispositif et afin d'en faciliter la mise en œuvre, présidés par l'administrateur indépendant qui assurait la présidence du Comité d'audit et des risques.

Comité d'audit

Au 20 mai 2015

M. François VEVERKA	Administrateur de Sociétés
Mme Caroline CATOIRE	Directeur financier de la société Metalor Administrateur de sociétés
M. Pascal CÉLÉRIER	Directeur général de la Caisse régionale de Paris et d'Île-de-France
Mme Laurence DORS	Directeur associé de Theano Advisors Administrateur indépendant de sociétés
M. Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes

Comité des risques

Au 20 mai 2015

M. François VEVERKA	Administrateur de Sociétés
Mme Françoise GRI	Administrateur de sociétés
Mme Véronique FLACHAIRE	Directeur général de la Caisse régionale du Languedoc
M. Jean-Louis ROVEYAZ	Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
M. Christian STREIFF	Vice-Président du groupe Safran

Comité des rémunérations

Au 20 mai 2015

Mme Laurence DORS	Directeur associé de Theano Advisors Administrateur indépendant de sociétés
M. François HEYMAN	Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)
M. Dominique LEFÈBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
M. Jean-Louis ROVEYAZ	Président de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
M. Christian STREIFF	Vice-Président du groupe Safran
M. François VEVERKA	Administrateur de Sociétés

Comité des nominations et de la gouvernance

Au 20 mai 2015

Mme Monica MONDARDINI	Administrateur délégué de CIR S.p.A Administrateur délégué de "Gruppo Editoriale L'Espresso"
M. Jack BOUIN*	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale d'Aquitaine Premier vice-Président de la FNCA Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Mme Laurence DORS	Directeur associé de Theano Advisors Administrateur indépendant de sociétés
M. Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
M. Dominique LEFÈBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
M. Jean-Marie SANDER	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Alsace-Vosges

* coopté par le conseil du 5 mai 2015. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2016

Comité stratégique et de la responsabilité sociale de l'entreprise

Au 20 mai 2015

M. Jean-Marie SANDER	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Alsace-Vosges
M. Jack BOUIN*	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale d'Aquitaine Premier vice-Président de la FNCA Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
M. Daniel EPRON	Président de la Caisse régionale de Normandie
Mme Françoise GRI	Administrateur de sociétés
M. Dominique LEFÈBVRE	Vice-Président du Conseil d'administration, représentant la SAS Rue La Boétie Président de la Caisse régionale Val de France Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
M. Gérard OUVRIER-BUFFET	Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire
M. François EVERKA	Administrateur de Sociétés

* coopté par le conseil du 5 mai 2015. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 19 mai 2016

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Au 12 juin 2015

Philippe BRASSAC	Directeur général
Xavier MUSCA	Directeur général délégué, second dirigeant effectif
Jean-Yves HOCHER	Directeur général délégué, en charge de la Banque de financement et d'investissement et de la banque privée
Bruno de LAAGE	Directeur général délégué, en charge de la Banque de proximité en France, de la Banque de proximité à l'international, des Services financiers spécialisés et du pôle Paiement Groupe
Michel MATHIEU	Directeur général délégué, en charge de la Gestion d'actifs et des assurances et des fonctions centrales Groupe
Jérôme GRIVET	Directeur général adjoint, en charge des Finances Groupe
Joseph d'AUZAY	Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.
Pierre DEHEUNYNCK	Directeur des ressources humaines Groupe
Philippe DUMONT	Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance
Olivier GAVALDA	Directeur du pôle Caisses régionales
Yves NANQUETTE	Directeur général de LCL
Yves PERRIER	Directeur gestion d'actifs, titres et services financiers aux institutionnels
Hubert REYNIER	Directeur des risques et contrôles permanents Groupe

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif comprend les membres du Comité de direction ainsi que :

Au 12 juin 2015

Jérôme BRUNEL	Directeur des affaires publiques
Philippe CARAYOL	Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring
Christophe GANCEL	Directeur de la banque privée
Michel GOUTORBE	Directeur général de Crédit Agricole Immobilier
Isabelle JOB-BAZILLE	Directeur des études économiques
Jean-Christophe KIREN	Directeur du pôle Paiement Groupe
Michel LE MASSON	Inspecteur général Groupe
Giampiero MAIOLI	Directeur groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie
Jean-Paul MAZOYER	Directeur informatique et industriel Groupe
Marc OPPENHEIM	Directeur de la Banque de proximité à l'international

EVOLUTION DES NOTATIONS

Au 12 août 2015

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings	DBRS
Contrepartie long-terme/court-terme	N/A	A1(cr)/P-1(cr)	N/A	N/A
Dette long terme senior	A	A2	A	AA (low)
Perspective/Surveillance	Perspective négative	Perspective positive	Perspective positive	Surveillance négative
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1	R-1 (middle)
Dernière décision de notation	13/07/2015	23/06/2015	23/06/2015	20/05/2015
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective négative inchangée	Attribution d'une note de contrepartie; notes LT/CT affirmées; perspective positive inchangée	Notes LT/CT affirmées; perspective changée à positive de stable	Mise sous surveillance négative des notes LT; notes CT inchangées

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 août 2015

Crédit Agricole SA adapte son organisation pour piloter les transformations et améliorer la performance collective

Réuni lundi 3 août 2015 sous la présidence de Jean-Marie Sander, le Conseil d'administration de Crédit Agricole SA a validé, sur proposition de Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole SA et Xavier Musca, Directeur général délégué et second dirigeant effectif, le nouvel organigramme de Crédit Agricole SA en valeur du 1^{er} septembre prochain.

L'organisation de Crédit Agricole SA s'articulera autour :

- de 4 pôles métiers rattachés à la Direction générale :
 - o un pôle Grandes clientèles, avec la Banque de financement et d'investissement, la Banque privée et les services aux institutionnels et aux entreprises (CACEIS), sous la direction de Jean-Yves Hocher, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA et Directeur général de Crédit Agricole CIB ;
 - o un pôle Epargne, Assurances et Immobilier, regroupant la Gestion d'actifs, l'Assurance et le pôle Immobilier, sous la direction d'Yves Perrier, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA et Directeur général d'Amundi ;
 - o un pôle Services financiers spécialisés, avec le Crédit à la consommation et le Crédit-bail et l'Affacturage, sous la direction de Philippe Dumont, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA et Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance ;

- un pôle Filiales banques de proximité, avec LCL et la Banque de proximité à l'international, sous la direction de Michel Mathieu, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA.
- de 3 pôles Fonctions centrales pour conduire les chantiers transversaux :
 - un pôle Développement, Client et Innovation, sous la direction d'Olivier Gavalda, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA ;
 - un pôle Fonctionnement et Transformation, sous la direction de Michel Mathieu, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA ;
 - un pôle Finances Groupe, sous la direction de Jérôme Grivet, Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA.
- Quatre fonctions sont rattachées directement à la Direction générale : l'Inspection générale Groupe sous la direction de Michel Le Masson, les Risques et contrôles permanents Groupe sous la direction d'Hubert Reynier, la Conformité sous la direction de Pierre Minor et le Secrétariat général sous la direction de Jérôme Brunel.

A cette occasion :

- Pierre Minor est nommé Directeur de la conformité ;
- Jérôme Brunel est nommé Secrétaire général, Secrétaire du Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de Crédit Agricole SA a pris acte de la décision de Bruno de Laage, Directeur général délégué, et de Joseph d'Auzay, Secrétaire général, de faire valoir leurs droits à la retraite. Jean-Marie Sander et Philippe Brassac ont, à cette occasion, remercié très chaleureusement Bruno de Laage et Joseph d'Auzay pour leur engagement et le travail accompli au service du Groupe.

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence et des actualisations A.01 à A.03.

Les informations financières historiques ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent des observations. Ces rapports sont incorporés par référence pour les exercices 2012, 2013 et 2014 et se trouvent respectivement en pages 399 à 400 et 452 à 453 du Document de référence 2012, en pages 477 à 478 et 533 à 534 du Document de référence 2013, et en pages 435 à 436 et 485 du Document de référence 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2015 présentés dans cette actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant dans la section « Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle », qui contient une observation.

Fait à Montrouge, le 12 août 2015

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Valérie Meeus	Société représentée par Anik Chaumartin
1/2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1	92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Pierre Coll
Société représentée par Denis Picarle	
1/2, place des Saisons	63, rue de Villiers
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1	92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination **Barbier Frinault et Autres** par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

Ernst & Young et Autres est représenté par Valérie Meeus.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la Directive dite "Prospectus".

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence, de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
1. Personnes responsables	509 DR, 285 A01, 91 A02	289
2. Contrôleurs légaux des comptes	510 DR, 286 A01, 92 A02	290
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	6 à 10 - 14 à 15 DR, 3 A01	
3.2 Informations financières intermédiaires	3 à 73, 86 à 90 A02	3 à 85
4. Facteurs de risques	93 à 95 - 104 à 111 - 197 à 235 - 259 à 289 - 310 à 311 - 317 - 325 à 338 - 343 - 358 à 364 - 380 à 382 - 464 - 467 - 469 DR, 44 à 79 - 114 à 144 - 162 à 163 - 177 à 190 - 195 - 212 à 217 - 233 à 235 A01, 86 A02	107 à 113 - 144 à 148 - 166 à 167 - 195 à 200 - 206 à 209
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	2 à 3 - 17 à 18 - 194 - 488 DR	
5.2 Investissements	194 - 304 à 305 - 322 à 324 - 418 à 431 - 434 - 503 DR, 157 - 174 à 176 A01	88 - 159 à 161 - 168 à 169
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	20 à 31 - 347 à 351 - 503 DR, 4 à 5 A01	
6.2 Principaux marchés	22 à 31 DR, 199 à 203 A01	181 à 188
6.3 Événements exceptionnels		N.A.
6.4 Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers		235 DR
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle		N.A.
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur		19 DR, 2 à 5 A01
7.2 Liste des filiales importantes	294 à 295 - 418 à 431 - 457 à 460 DR, 21 à 31 - 268 à 279 A01	238 à 250
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	342 - 376 à 377 DR, 194 - 229 à 230 A01	175 - 203 à 204
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		33 à 83 DR
9. Examen de la situation financière et du résultat	166 à 193 DR, 8 à 42 A01	87 à 105
9.1 Situation financière	301 à 305 - 438 à 439 DR, 153 à 157 A01	155 à 158
9.2 Résultat d'exploitation	299 à 300 - 440 DR, 151 à 152 A01	153 à 154
10. Trésorerie et capitaux		

10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	7 à 13 - 181 - 238 à 262 - 301 à 303 - 338 - 383 à 386 - 471 DR, 80 à 117 - 153 à 155 - 189 à 190 - 236 à 237 A01	87 à 88 - 114 à 148 - 157 à 158 - 209 à 211
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	304 à 305 DR, 156 à 157 A01	159 à 161
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	168 - 219 à 223 - 334 à 336 DR, 10 - 65 à 68 - 186 à 188 A01	111
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	252 - 372 - 418 - 432 à 433 DR	
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements	503 à 504 DR	
11. Recherche et développement, brevets et licences	N.A.	
12. Informations sur les tendances	2 à 3 - 194 - 434 DR, 42 à 43 - 281 A01	106
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N.A.	
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	86 à 97 - 112 à 134 - 194 - 504 DR, 43 A01, 90 A02	283 à 288
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	88 - 133 DR	
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	95 à 97 - 135 à 163 - 388 à 393 - 481 DR, 144 - 239 à 244 A01, 76 à 85 A02	175
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	95 à 96 - 135 à 163 - 388 à 393 - 451 à 452 - 469 - 481 DR, 167 à 168 - 234 - 239 à 244 - 315 à 316 - 381 A01, 74 à 85 A02	207 - 280 à 282
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration du mandat	112 à 129 - 504 DR	
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	133 DR	
16.3 Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	93 à 96 DR, 144 A01, 74 à 76 A02	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	86 à 101 DR	
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	7 - 50 à 63 - 388 - 481 DR, 22 à 23 - 239 A01	
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et stock options	8 à 9 - 12 à 13 - 144 - 146 à 163 - 316 - 391 à 393 - 452 DR, 168 - 242 à 244 A01	87 à 88 - 175 - 209 à 211
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8 à 9 - 315 à 316 - 391 à 393 - 504 DR, 167 à 168 - 242 à 244 A01	87 à 88 - 209

18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8 à 9 - 86 - 383 DR, 2 A01	87 - 209 à 210
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	8 à 13 - 383 - 491 DR	87 - 209 à 210 - 259 à 260
18.3 Contrôle de l'émetteur	8 à 9 - 19 - 86 - 133 DR	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle		9 DR
19. Opérations avec des apparentés	296 à 298 - 372 à 376 - 443 à 444 - 472 DR, 34 - 147 à 150 - 225 à 229 A01	106 - 237
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques ⁽¹⁾	291 à 485 DR, 145 à 283 A01	
20.2 Informations financières <i>pro forma</i>	412 à 417 DR, 262 à 267 A01	
20.3 États financiers	291 à 434 - 437 à 484 DR, 145 à 281 A01	
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	435 à 436 - 485 DR, 282 à 283 A01	
20.5 Date des dernières informations financières	291 DR, 145 A01	
20.6 Informations financières intermédiaires	3 à 73 - 86 à 90 A02	3 à 251
20.7 Politique de distribution des dividendes	10 - 15 à 16 - 196 - 384 - 496 à 499 - 504 DR	87 à 88 - 209 à 211 - 271 à 275
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	133 - 233 à 235 - 381 à 382 DR, 77 - 234 à 235 A01, 86 A02	112 à 113 - 166 à 167 - 176 - 251
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		504 DR
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	8 à 13 - 383 - 471 - 488 à 489 DR, 97 A02	87 à 88 - 209 à 210 - 255 à 258
21.2 Actes constitutifs et statuts	488 à 502 DR	254 à 280
22. Contrats importants	296 à 298 - 443 à 444 - 503 à 507 DR, 148 à 149 A01	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N.A.
24. Documents accessibles au public	504 DR, 97 A02	296
25. Informations sur les participations	294 à 295 - 372 à 376 - 418 à 433 - 457 à 461 DR, 21 à 31 - 156 à 157 - 225 à 229 - 236 à 237 - 268 à 281 A01	159 à 161 - 168 à 169 - 238 à 250
<i>N.A. : non applicable.</i>		

(1) En application des articles 28 du règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 401 à 451 et 269 à 398, aux pages 452 à 453 et 399 à 400 et aux pages 159 à 190 du Document de référence 2012 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2013 sous le n° D.13-0141 ;
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 479 à 532 et 323 à 476, aux pages 533 à 534 et 477 à 478 et aux pages 201 à 230 du Document de référence 2013 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2014 sous le n° D.14-0183.

Les parties des Documents de référence n° n° D.13-0141 et D.14-0183 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 7 916 231 631 euros
RCS Nanterre 784 608 416
12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France
Tél. (33) 1 43 23 52 02
www.credit-agricole.com